# La Foi Catholique

#### REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

#### PARAISSANT CHAQUE MOIS

Tome Douzieme

Année 1913: Deuxième Semestre

Directeur:

Bernard GAUDEAU

Il kantismo è l'eresia moderna. Le kantisme est l'hérésie moderne. (Paroles de S. S. Pie X, le 9 mars 1907).

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.

Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution: c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité. (Saint Cyprien, De lapsis.)

AUX BUREAUX DE LA "FOI CATHOLIQUE"

\*\*\*

25, rue Vaneau, Paris (7º)

http://www.liberius.net

© Bibliothèque Saint Libère 2018.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

## LA FOI CATHOLIQUE

XII

ANNEE 1913: 2º SEMESTRE

10 fr.

12 fr.

### LA FOI CATHOLIQUE

La plus actuelle des Revues d'apologétique et de doctrine catholique, met à la portée de tous la solution rationnelle et scientifique des questions religieuses de l'heure présente. Fondée en janvier 1908 et très spécialement approuvée par le Saint-Siège et par un grand nombre d'Evéques.

Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun. Chaque semestre forme un volume.

La collection de la Foi Catholique constitue le plus complet, le plus scientifique et le plus sûr des travaux qui existent sur cet ensemble d'erreurs et de tendances, le plus souvent très mal comprises, qu'on a appelées le Modernisme : modernisme scripturaire, théologique, philosophique, social, etc.

Elle contient, en outre, des études approfondies sur tous les enseignements actuels de l'Eglise : commentaire de la Lettre de Pie X sur le Sillon, études sur la nécessité de la philosophie scolastique, sur l'évolutionnisme, le droit naturel et social, le libéralisme, le laïcisme, la morale sans Dieu, la question scolaire, l'Eglise et l'Etat, les questions sociales, le syndicalisme, etc.

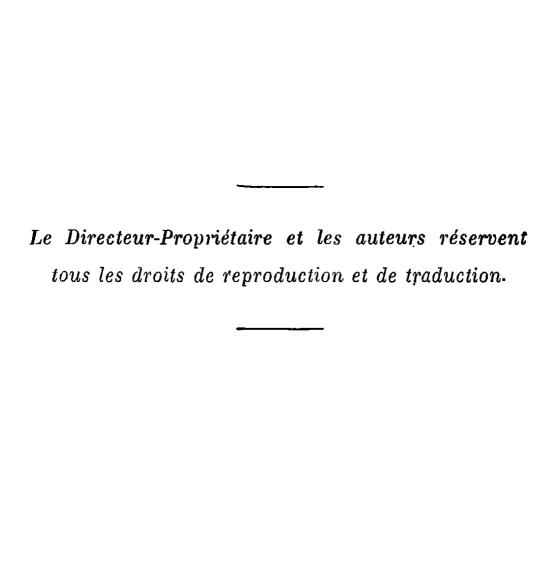
La Foi Catholique a publié et publie les Conférences de l'Assomption: traité de la foi, de l'existence de Dieu, du panthéisme contemporain, réfutation des théories de M. Bergson, le problème du mal, etc.

#### **VOLUMES PARUS:**

Année 1908. — 2 vo	ol. de	480 pages chacun				•	•		10 fr.
Année 1909. —		_	•		•			•	<b>10</b> -fr.
Année 1910. —		_							<b>10</b> fr.
Année 1911. —		_							10 fr.
Année 1912. —	<u> </u>	-							<b>10</b> fr.
Année 1913. —	_	_	٠			•			<b>10</b> fr.
En vente aux bureaux de la Foi Catholique, 25, rue Vaneau, Paris									
ABONNEMENTS:									

Pour tout ce qui concerne la Revue (Rédaction, Administration, Abenne-ments), s'adresser à M. B. GAUDEAU, aux bureaux de la FOI CATHOLIQUE, 25. rue Vaneau, Paris-VII<sup>\*</sup>. Bureaux ouverts de 9 h. à midi.

ETRANGER (U. P.) . . . .



PUBLIÉ AVEC PERMISSION DE L'ORDINAIRE

#### DU CONCILE DU VATICAN

#### à l'Encyclique "Pascendi" et à l'heure actuelle

Le moment est peut-être venu d'arrêter sur cette Encyclique un regard plus attentif et surtout plus facile que les études premières qui en ont été faites, Les polémiques personnelles qu'il était naguère encore impossible d'éviter, se sont apaisées ; les hommes s'effacent tout naturellement et disparaissent pour nous permettre de considérer exclusivement les intérêts supérieurs et surnaturels toujours engagés, toujours en cause. L'Encyclique à Pascendi doit être et sera, en dépit de tous les efforts tentés pour en voiler l'éclat, comme un phare lumineux placé au début de ce xx° siècle pour en éclairer la marche.

Je le sais, il est trop aisé, aujourd'hui même, de se méprendre sur la portée de ce document, l'un des plus complexes qui soit émané du Magistère ecclésiastique. C'est qu'on n'en considère pas assez la nature, ni à quels besoins majeurs et toujours persistants il répond. Il tient par toutes les parties qui le composent, comme par autant de liens organiques, à la constitution même et à la vie de l'Eglise. De quoi donc cette Eglise, corps mystique de Jésus-Christ, est-elle faite? Tout d'abord d'une hiérarchie très ferme, très durable, remontant jusqu'aux apôtres et investie de leurs propres pouvoirs; cette

hiérarchie a été organisée pour conserver, protéger et défendre tout un ensemble de dogmes, de vérités essentielles, expressions des pensées et des volontés de Dieu lui-mème, du Verbe incarné qui les lui révéla. Ces dogmes sont toujours vivants dans l'âme de l'Eglise; ils éclairent son intelligence, échauffent son cœur, animent tous ses actes, inspirent tous ses enseignements, tous ses commandements, tous ses décrets, pour arriver jusqu'à nous, et produire, développer et alimenter dans nos âmes une vie qui n'est qu'une effusion de la sienne.

C'est donc dans l'âme de l'Eglise qu'il nous faut chercher ces dogmes, les regarder vivre; ou plutôt il nous suffira d'en recueillir l'expression authentique et autorisée sur ses lèvres, d'étudier les déclarations ou définitions qui en tombent pour saisir ces dogmes dans leur continuité logique et ontologique, toujours progressive et adaptée aux besoins de tous les siècles et de toutes les sociétés. C'est ce que nous allons essayer pour notre époque et les générations contemporaines, en rapprochant l'Encyclique Pascendi, œuvre de Pie X, des définitions vaticanes. Nous étudierons ainsi ce grave document en luimême et dans ses affinités, afin d'en déduire la portée et les conséquences doctrinales et disciplinaires.

I.

#### LES DEFINITIONS VATICANES

Tout le monde sait que l'œuvre vaticane se réduit à deux constitutions dogmatiques, la Constitution « Paster æternus » qui définit l'infaillibilité pontificale et la Constitution « Dei Filius » qui nous occupera exclusivement. Cette dernière fut promulguée à la session publique et solennelle qui se tint dans la basilique vaticane, le 24 Avril 1870. L'Encyclique « Pascendi dominici Gregis » a été donnée au palais du Vatican près la même basilique Saint-Pierre, le 8 Septembre 1907. Une durée de trente-sept ans à peu près les sépare.

Sans entrer dans une étude approfondie de ces deux documents, il nous suffira de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ce qu'ils contiennent pour arriver à cette conclusion ; c'est que, des neuf paragraphes de l'Encyclique, il n'en est aucun qui ne se relie de quelque manière aux définitions vaticanes; et si nous prenons le premier de ces paragraphes qui inclut tout le reste, les liens nous sembleront plus étroits et directement organiques. Ces débuts de l'Encyclique s'articulent, si je puis dire, sur les définitions vaticanes comme les membres extérieurs du corps humain, les bras et les jambes, s'articulent sur le tronc qui contient les organes essentiels ou vitaux. Tout ceci est à remarquer et très propre à mettre en lumière la nécessité de l'Encyclique, sa nature et les services qu'elle est appelée à nous rendre.

De quoi est-il question en effet dans la Constitution « Dei Filius ? »

Au chapitre I : de Dieu Créateur de toutes choses, de son existence et de ses attributs, éternité, immensité, incompréhensibilité, et autres perfections infinies ; de sa distinction essentielle et transcendante par rapport à ce monde sorti du néant par la seule efficacité de sa parole créatrice, et enfin de son action providentielle sur toutes les parties constitutives de cet univers.

Le chapitre II « De Revelatione » définit les deux genres de connaissances que nous pouvons acquérir de Dieu lui-même, connaissance naturelle, œuvre de la seule raison, connaissance surnaturelle ou de foi. De là se déduit la nécessité de la révélation, que l'on étudie dans son objet et dans ses sources : Traditions et Ecritures avec leur autorité, la source de cette autorité ou inspiration, leur inerrance, leur interprétation.

Quiconque est un peu au courant des sciences ecclésiastiques saisit immédiatement toute la complexité, toute la richesse, toute la profondeur et aussi toutes les difficultés des questions abordées par le Concile du Vatican. Il faudrait une étude très étendue et très approfondie elle-même, propre à remplir bien des volumes, pour indiquer avec quelque précision les élucidations apportées par le Concile aux différents points mentionnés. Les textes de la Constitution semblent bien courts, eu égard aux questions qui y sont touchées; mais pour les juger, il faut faire attention non à leur étendue, mais à l'étonnante concentration d'idées qui s'y rencontre. Ou plutôt il faudrait pouvoir sonder ces idées en ce qu'elles ont de plus intime, et apprécier le degré de clarté auquel elles ont été amenées par ces définitions elles-mêmes.

Les deux derniers chapitres de la Constitution Dei Filius abordent des sujets plus délicats encore, du moins en ce qu'ils nous touchent de plus près : la foi et la raison et la foi dans leurs relations essentielles et nécessaires. C'est dire que les questions si graves et si importantes que les deux premiers chapitres considéraient en elles-mêmes, en ce qu'elles ont d'objectif et de réel, sont vues ici en notre âme

et ses facultés, dans notre intelligence, puis dans nos facultés affectives, cœur et volonté.

Et d'abord quelle est la nature de la foi, son motif essentiel, ses motifs secondaires et subordonnés, car elle en a plusieurs ? Comment notre âme y est-elle préparée par ce que nous appelons les motifs de crédibilité, internés et externes ? Quels sont leur rôle et leur valeur : miracles, prophéties... et enfin quel est le motif déterminant qui achève tout ?

De là les caractères de la foi, tout ensemble surnaturelle et libre? Ici revient, quoique de façon secondaire, l'objet de la foi, en d'autres termes, nature et caractère des vérités révélées: Comment sont-elles apportées à notre intelligence et à quels signes les reconnaît-on? Et pour clore cette série de questions, se présentent les rapports de la raison et de la foi, de la science et des mystères chrétiens, les services réciproques que se rendent la foi et la raison, le progrès doctrinal engendré par leur si désirable accord...

L'esprit le plus audacieux est, au premier aspect, déconcerté par la multiplicité de ces problèmes et par leur nature même, ou leur incompréhensibilité intrinsèque, au sens rigoureux de ce mot, mais qui n'empêche point leur très réelle intelligibilité. Aussi l'assemblée conciliaire les aborde-t-elle avec la plus sereine confiance et la certitude de leur apporter la solution requise par le temps et les circonstances. Et, pour ce faire, l'Eglise assemblée s'appuiera sur les travaux antérieurs de dix-neuf siècles chrétiens; elle se consultera elle-même, regardera au fond de sa propre conscience; elle écoutera le Saint-Esprit qui habite en elle, l'instruit de toutes les vérités morales, religieuses et sociales, utiles au peuple dès

baptisés qu'elle a la charge de nourrir comme le troupeau bien aimé du Christ, « Pascendi Dominici Gregis ». Cette alimentation, le Concile du Vatican nous l'administra dans une large mesure, quoique son œuvre ne soit point achevée.

Voilà la partie positive et doctrinale de cette œuvre ; il nous faut dire un mot de sa partie répressive et pénale, car il y en a une. Ces dogmes, à l'élucidation desquels le Concile travaillait ainsi, avaient été attaqués dans la première partie du xixº siècle avec acharnement, surtout en Allemagne; et les catholiques n'avaient pas su se préserver, avec assez de soin, des erreurs protestantes, dirigées contre l'ensemble de ces dogmes ; l'invasion de ces erreurs au sein des églises allemandes fut l'une des causes principales de la réunion conciliaire. Les Pères élevèrent donc, autour des définitions doctrinales qu'ils venaient de porter, des barrières protectrices qu'il était défendu de franchir sous peine d'anathème. N'est-il pas tout naturel que, dans une société où tous et chacun n'entrent et ne se maintiennent que par une foi libre et volontaire, ceux qui violent cette foi en ce qu'elle a d'essentiel et de rigoureusement obligatoire soient retranchés de son sein par les autorités chargées de son gouvernement ? Ou plutôt, ce sont ces violateurs qui s'excommunient de leur plein gré; et dès lors pourquoi toutes ces récriminations si amères, si emportées contre des sentences qui ne sont que la constatation douloureuse des décisions qu'eux-mêmes ont prises très délibérément, et des positions qu'ils se sont faites ?

Ces barrières protectrices sont comme la condensation des définitions conciliaires, mais appuyées

- 1° « Anathème à qui dirait que la raison humaine est indépendante, de telle sorte que Dieu ne peut lui commander la foi.
- 2° « Anathème à qui dirait... qu'il n'est pas besoin pour la foi divine qu'une vérité révélée soit crue à cause du Dieu qui la révèle.
- 3° « Anathème à qui dirait que la révélation divine ne saurait être rendue croyable par des signes extérieurs, et par conséquent que les hommes ne doivent être amenés à la foi que par une expérience interne et personnelle ou par une inspiration privée.
- 4° « Anathème à qui dirait qu'il n'y a point de miracles possibles et que, par conséquent, tous les récits de miracles, même ceux de la Sainte-Ecriture, doivent être rejetés comme des fables et des mythes, ou bien que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude et qu'ils ne fournissent pas une preuve véritable de l'origine divine de la Religion chrétienne. »

Et parmi les canons qui suivent le chapitre « de fide et ratione » :

- 1° « Anathème à qui dirait que les enseignements humains doivent être donnés avec une telle liberté que leurs assertions pourraient être maintenues comme vraies et ne sauraient être proscrites par l'Eglise, alors même qu'elles iraient contre la doctrine révélée.
- 2° « Anathème à qui dirait qu'il peut se faire qu'eu égard au progrès de la science, on doive quelquefois attribuer au dogme proposé un autre sens que celui qui a été et qui est compris par cette Eglise. »

II.

#### L'ENCYCLIQUE « PASCENDI »

#### ET LA PSYCHOLOGIE MODERNISTE

A l'époque du Concile l'attention du clergé français se concentra presque exclusivement sur la Constitution « Pastor æternus », définissant l'infaillibilité pontificale, sans prendre beaucoup d'attention à la Constitution « Dei Filius » plus importante au point de vue dogmatique, mais qui nous concernait moins que les Allemands. Ce fut un tort et un vrai malheur dont les conséquences ne furent aperçues que plus tard. Vinrent, immédiatement après, les calamités de la funeste guerre de 1870 qui absorbèrent toutes les préoccupations. Lorsqu'un peu de paix nous fut rendue, il se produisit au sein de l'Eglise de France une renaissance des études ecclésiastiques. Ce mouvement intellectuel répondait à des besoins si pressants qu'il fut salué avec enthousiasme par des applaudissements unanimes; mais il fut mal engagé et encore plus mal conduit, manquant tout à la fois de direction et de surveillance.

Bon nombre de jeunes prêtres entrèrent en contact avec la pensée et la science allemandes, sans avoir été avertis ni pris les précautions les plus indispensables. Plusieurs n'avaient point assez de forces intellectuelles ni de connaissances théologiques assez fermes et assez sûres pour se protéger eux-mêmes, et bien vite ils furent envahis par toutes les perversions pseudo-scientifiques, issues de la Réforme, et dont avait tant souffert le clergé d'outre-Rhin. Ils les importèrent en France, sous des formes adoucies tout d'abord; puis ils devinrent plus audacieux, et ce n'était pas d'infiltrations protestantes qu'il eût fallu parler, mais d'un véritable déluge, surtout de 1900 à 1907. Nous avons vécu alors des années douloureuses, cruelles, nous tous qui voyions dans les polémiques qui s'échangèrent, non de vaines querelles de mots ou même d'idées plus ou moins importantes, mais des questions d'une gravité suprême où l'avenir de l'Eglise et le salut d'âmes innombrables étaient engagés.

Telle était, à cette époque, notre vraie situation et personne ne m'en voudra de la rappéler ici en termes généraux et sans aucune désignation de personnes. Il le faut du reste pour apprécier l'Encyclique « Pascendi », ou même pour y comprendre quelque chose. Par cette Encyclique, le Pape essaya de soulever l'Eglise tout entière menacée dans ses fondements, et de précipiter toutes ses forces vives à la défense de l'œuvre vaticane, ou plutôt de la foi catholique, de tous ses dogmes, sans exception aucune, sapés par un ensemble de négations pire que l'Arianisme. Le Pape a-t-il été compris ? L'est-il aujourd'hui ? Je n'ose répondre : que de plus autorisés le fassent.

Quoi qu'il en soit, l'Encyclique commence par dénoncer la cause productrice des erreurs qu'elle va énumérer et combattre : cette psychologie perverse qui avait mis plus d'un siècle à envahir l'Europe, on plutôt loutes les nations chrétiennes.

La philosophie la plus élémentaire et aussi la plus fondamentale, celle qui se retrouve partout où il v a des hommes de bon sens, cette «philosophia peren-

nis » aussi durable et aussi universelle que l'humanité elle-même, distingue en nous, dans l'âme humaine, des facultés appartenant à son essence, et d'abord l'intelligence ou la faculté de connaître, puis la volonté tout à la fois aimante, agissante et libre; et c'est l'harmonieux concours de ces facultés qui assure tous les progrès possibles, les progrès religieux et intellectuels comme les progrès moraux et sociaux de toute espèce.

La psychologie perverse, mère et créatrice du Modernisme, commence par brouiller et confondre toutes nos activités mentales et morales, dans leur origine tout d'abord, puis dans leurs relations réciproques et leurs fonctions légitimes, et enfin dans leurs objets respectifs. Ainsi elle déforme l'âme humaine, elle l'ampute de certaines de ses facultés essentielles; elle pervertit et fausse celles qu'elle lui laisse, les met en contradiction les unes avec les autres. On comprend dès lors que ces perturbations intimes, psychologiques, ont leurs répercussions douloureuses dans toutes les sphères où ces facultés agissent; mais c'est dans la sphère religieuse que le bouleversement devait être le plus radical et le plus destructeur (1).

<sup>(1)</sup> Nos lecteurs savent comme nous que la question psychologique touchée ici se complique d'une question de métaphysique générale; on ne peut parler de l'acte intellectuel — empêché ou troublé par l'agnosticisme — sans que l'objet de cet acte n'apparaisse aussitôt, et cet objet ici, dans les matières présentes, est d'ordre métaphysique; l'agnosticisme de Kant, d'Herbert Spencer et de tant d'autres nous fournira l'occasion de nous expliquer plus tard à ce sujet.

Si le côté psychologique a attiré tout d'abord notre attention, c'est que nous étudions le modernisme, non

C'est ce que l'Encyclique met à nu dès ses premières pages : La psychologie moderniste, nous dit-elle, proclame deux principes desquels tout le reste procède, un principe destructeur, « l'agnosticisme » qui ruinera toute notre dogmatique naturelle et surnaturelle; un principe « constructeur » « l'immanence vitale et religieuse » chargée d'édifier à elle seule un christianisme mensonger qui, en conservant les expressions en usage, les videra de leur signification réelle, de la substance de vérité qu'elles contenaient, pour les remplir des fantaisies imaginatives les plus propres à tromper les âmes sincères.

en pur spéculateur, mais sur le terrain pratique où il a déployé toute sa malfaisance, grâce à la mentalité que nous avons voulu décrire.

Personne ne peut nier que la conjonction de l'agnosticisme et de l'immanence — au sens de l'Encyclique ne suppose ou n'implique tous les désordres indiqués plus haut : l'intelligence atrophiée, troublée dans ses fonctions les plus hautes, un sentimentalisme auquel on prête une intuition trompeuse, un volontarisme autonome, pire que celui de Kant; car, au lieu de reconnaître son « impératif catégorique », la volonté moderniste se laisse tout au plus diriger par un « impératif » que nous appellerons « expérimental » parce qu'elle le tire de « l'expérience religieuse » décrite par l'Encyclique, ou bien encore de « l'action réalisatrice ou créatrice de son objet ».

Quelles que soient les appréciations possibles sur les questions métaphysiques impliquées en tout ceci, personne ne niera que l'action combinée de l'agnosticisme et de l'immanence ne produise dans l'âme humaine toutes les perturbations indiquées dans notre texte, et de plus grandes encore.

#### Agnosticisme ou principe destructeur.

Ecoutons l'Encyclique : « D'après l'agnosticisme, « nous dit-elle, la raison humaine, enfermée dans le « cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui « apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en fran-« chir les limites ; elle n'est pas capable de s'élever « jusqu'à Dieu, non pas même pour en connaître, « par le moyen des créatures, l'existence : telle est « cette doctrine. D'où ils infèrent deux choses : que « Dieu n'est point objet direct de science ; que Dieu « n'est point un personnage historique. Qu'advient-il « après cela de la « théologie naturelle », des motifs « de crédibilité », de la « Révélation extérieure » ? « Il est aisé de le comprendre. Ils les suppriment « purement et simplement et les renvoient à « l'in-« tellectualisme », système, disent-ils, qui fait sou-« rire de pitié, et dès longtemps périmé ».

On l'a compris, nous sommes en présence du système kantien et de sa critique de la raison spéculative, ou bien encore de la théorie de l'inconnaissable de Spencer. L'esprit humain ne connaîtra pas plus le Dieu créateur dont les perfections se reflètent dans son ouvrage, que le Dieu de la Révélation qui se manifeste dans ces faits sensibles que nous appelons des miracles. Les deux premiers chapitres du Concile du Vatican sont ruinés de la première ligne jusqu'à la dernière, et, avec eux, succombent non pas seulement les sciences à proprement parler religieuses ou ecclésiastiques, mais encore la philosophie la plus élémentaire, bien plus, toutes les sciences anthropologiques, les sciences morales et historiques. Et même il vous sera défendu de tirer, des sciences physiques et naturelles, les conséquences

A L'ENCYCLIQUE « PASCENDI » ET A L'HEURE ACTUELLE 17 les plus obvies et les plus indiscutables, dès lors qu'elles tendent à établir une relation entre ces sciences et le monde moral et humain.

En vain vous parcourrez par exemple, à la lumière de la science biologique, le monde des êtres vivants, les espèces animées, découvrant partout de l'ordre et de l'harmonie, c'est-à-dire des phénomènes reliés entre eux et avec leurs causes efficiente et finale. N'y a-t-il pas dans le moindre animalcule tout un ensemble d'organes dont les fonctions sont harmonisées entre elles et tendent à un but commun, la conservation de la vie! Comment ne pas voir là un plan admirable, œuvre d'une intelligence créatrice et ordonnatrice de ce petit être! Votre admiration grandira, si vous le considérez dans ses relations immédiates avec tout ce qui l'entoure, avec les substances dont il se nourrit, l'eau dont il s'abreuve, l'air qu'il respire, la lumière du soleil si bien faite pour son œil, comme son œil, organe si complexe, est fail pour la recevoir.

Voilà en quelques mots des preuves tangibles de la puissance créatrice et providentielle. A quoi bon vous fatiguer à les énumérer ? Ce ne sont pas à vrai dire ces preuves que vous contestera le moderniste; il n'y entend rien, se déclarant incapable de les apercevoir. C'est sa faculté de comprendre qu'il nie ou pluôt détériore et déforme. Il y a disjonction enfre son intellect et l'objet intellectuel et réel que vous lui offrez. La question qui se débat entre vous et lui n'est pas tant une question de doctrine religieuse que de psychologie. Son âme manque du sens de la vision; on perd son temps et sa peine à montrer le soleil à un aveugle.

Voyons cette psychologie s'exercer contre le second chapitre conciliaire. Les faits qui servent de base à notre théologie surnaturelle échappent plus encore que les faits naturels à la faculté de connaître du moderniste; on le comprend, ce sont les miracles qui sont ici en cause. Et cependant, s'il plait à Dieu d'entrer en communication avec les hommes et de leur manifester ses desseins sur eux, cette manifestation sensible sera toujours en dehors des lois ordinaires de la nature, en d'autres termes, miraculeuse. De par cette psychologie, défense à Dieu de faire miracles en quelque lieu que ce soit. S'il en fait, ce sera en vain; l'esprit humain n'est pas apte à les saisir. C'est toujours la même œuvre de destruction qui se poursuit au nom de ce misérable agnosticisme. On se rappele à quelles arguties sophistiques certains modernistes ont eu recours pour contester le fait historique par excellence, la résur-rection de Notre-Seigneur... D'autres, visant à la profondeur, faisaient appel au système idéaliste le plus brouillé et le plus confus, en dehors des données les plus incontestables de la saine raison et de la philosophie. Est-ce parce que saint Paul voyait, dans cette résurrection du Sauveur, le plus puissant témoignage de sa divinité et le plus grand argument de notre foi ?

A fortiori les modernistes nieront-ils ces faits mystérieux qui constituent à eux seuls le Christianisme, et auteur desquels s'ordonnent les miracles proprement dits: l'Incarnation, la Rédemption par le sang, la divine Constitution de l'Eglise. Ce sont des faits très complexes devant lesquels recule l'agnosticisme apeuré. J'ai longuement expliqué dans ma « Théologie du Nouveau Testament » (Chap. 2, 3, 4 et 5 de la première partie) comment ces faits impliquent les dogmes qu'en dégage l'interprétation du Magistère ecclésiastique. On voit dès lors quelle

place ils tienment dans l'ordre surnaturel, dont ils constituent comme l'ossature ou la charpente.

L'agnosticisme les écarte par une fin de non-recevoir, et, avec eux, les deux derniers chapitres de la Constitution Vaticane. Inutile de parler des sources historiques où ces faits et ces mystères sont narrés, Ecritures inspirées ou Traditions. Les sciences historiques et exégétiques qui s'occupent de ces sources sont frappées de caducité; ce sont autant de disciplines sans valeur et depuis longtemps périmées.

Après ces rapides observations, il nous sera bien permis de conclure avec l'Encyclique « Pascendi » : « Maintenant, de l'agnosticisme, qui n'est après tout « qu'ignorance, comment les modernistes passent-« ils à l'athéisme scientifique et historique, dont la « négation fait au contraire tout le caractère ; de ce « qu'ils ignorent si Dieu est intervenu dans l'histoire « du genre humain, par quel artifice de raisonne-« nement en viennent-ils à expliquer cette même « histoire, absolument en dehors de Dieu qui est « tenu pour n'y avoir point eu effectivement de part? « Le comprenne qui pourra. Toujours est-il qu'une « chose est pour eux parfaitement entendue et arrê-« tée, c'est que la science doit être athée, et pareil-« lement l'histoire ; nulle place, dans le champ de « l'une comme de l'autre, sinon pour les phénomè-« nes ; Dieu et le divin en sont bannis. Quelles « conséquences découlent de cette doctrine absurde, « au regard de la personne sacrée du Sauveur, des « mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrec-« tion et de son ascension glorieuse, c'est ce que « nous verrons bientôt- »

Nous pouvons dire : c'est ce que nous avons déjà vu.

#### Immanence ou principe constructeur.

Nous avons à apprécier le principe constructeur d'un christianisme frelaté et faux, destiné à remplacer celui qui a été détruit par l'agnosticisme. Ce principe s'appelle « l'immanence vitale » qui deviendra tout à l'heure « l'immanence religieuse ». La religion est un fait qui requiert une explication; après tout ce que nous venons de dire, il est clair que cette explication doit être cherchée par le moderniste non en dehors de l'homme, mais dans l'homme lui-même. La religion est, au moins dans certains cas, l'une des formes de sa vie ; c'est un phénomène vital, né d'un certain besoin qui se manifeste par les mouvements du cœur, de la volonté affective. Ce sentiment intime s'appelle, dans le langage moderniste, la foi, par laquelle nous atteignons Dieu, objet de toute religion.

Ce besoin de Dieu, plus ou moins réel, ne se rencontre point chez tous, ni surtout au même degré; aussi n'appartient-il point, de soi, au domaine de la conscience proprement dite ou de la conscience formelle, mais à la « subconscience », ce sous-sol inexploré de l'âme humaine. C'est de là que procède la foi, non la foi intellectuelle ni surtout surnaturelle, acte d'une intelligence se soumettant au Dieu transcendant du Christianisme, mais la foi moderniste. Celle-ci née, nous venons de le dire, d'un besoin obscur de la subconscience, affleure chez certains jusqu'à la conscience vive, cherche et crée son objet qui est Dieu. Ce dieu demeure toujours le dieu de la foi immanente, qui le saisit comme « sa cause » et son « objet »; et c'est là le commencement de la

« révélation », révélation purement et exclusivement subjective et sentimentale, ayant pour unique organe la conscience elle-même.

La faculté intellectuelle n'a eu en tout ceci aucune part; l'heure de son intervention est arrivée et voici comment cette intervention se produit habituellement. Ce dieu senti, mais non connu parce qu'il est inconnaissable, ne se présente point pourtant à la foi du subjectiviste « absolument nu et isolé », mais lié à des phénomènes extérieurs, à des faits physiques, matériels ou à des faits humains. Immédiatement la foi transfigure « faits et hommes », les hausse au-dessus de leurs sphères et, pour cela, les dépouille comme instinctivement de leurs conditions propres ou natives, des conditions mêmes de l'espace et du temps.

Il y a ainsi transfiguration et en même temps « défiguration »; ce sont deux actes connexes qui s'appellent et se commandent. Voici par exemple le Christ, tel que l'histoire nous le présente, le Christ de l'histoire comme l'on disait naguère. Vite la « foi du moderniste » l'arrache aux conditions hstoriques, bien plus aux conditions spatiales et temporelles. C'est pour en faire un « dieu » en le transfigurant. Mais par cette transfiguration même, elle le défigure, au point de vue humain, car c'est à ce prix que le Christ de l'histoire est devenu le Christ de la foi.

Tout ceci évidemment ne peut se faire sans la participation de l'intelligence qui est appelée « à penser sa foi », non pas en lui donnant son « objet », remarquez-le, mais en donnant à cet objet fourni déjà par le sentiment, dans le cas présent, au Christ, deux choses : des représentations intellectuelles et ce sera là « le concept dogmatique » ; puis l'expression verbale de ces concepts, « les formules dogmatiques » qui changeront et évolueront comme les produits d'un sentiment « intellectualisé ».

Supposons maintenant concepts et formules dogmatiques, propagés par l'enthousiasme de la foi elle-même; ils se concrètent et s'unissent pour cette propagande et par cette propagande. Tout de suite vous aurez une église au sein de laquellé se formera naturellement une hiérarchie, indispensable pour l'action un peu persévérante et pour l'existence ellemême. Mais cette hiérarchie devra traduire la pensée de tous; elle sera ainsi démocratique et, comme on nous le disait naguère, « un centre de répercussion et de réaction directrice », ou bien encore, pour employer un langage moins respectueux, « une « simple chambre d'enregistrement ».

Nous le comprenons, avec ce système on aura une religion aux apparences chrétiennes et même catholiques; on y parlera de Dieu, de Jésus-Christ, de foi, de grâce, de sacrement, de tout ce qu'il plaira de choisir dans notre vocabulaire chrétien ou catholique; mais on pourra ne garder rien, absolument rien de ce que ce vocabulaire renferme. Le dieu de ces modernistes subjectivistes n'est pas le nôtre; leur foi n'a rien de commun avec la nôtre; tous les objets de cette foi sont des fantômes, leurs formules dogmatiques des enchaînements de symboles qui ne représentent rien de réel. C'est la destruction totale de tout ce que nous, catholiques, nous vénérons et adorons.

Ou plutôt c'est pire qu'une destruction franche et nette qui s'avouerait telle qu'elle est. Le modernisme créé par l'immanence vitale est une simulation

continue, systématique, une hypocrisie qui substitue des nuées aux réalités divines, des fantômes aux personnes divines, au Christ de nos autels ; c'est-àdire la plus sacrilège, la plus lâche des supercher ries. Et quand elle n'est pas entièrement cela, c'est qu'elle a reculé devant ses conclusions nécessaires, peut-être pour mieux se tromper elle-même, en se perdant dans des nuances qui dissimulent ce qu'elle a d'odieux. Aussi, à côté des modernistes intégraux, absolus, apostats de toutes les croyances qu'ils disaient avoir, ou des convictions sincères qu'ils ont réellement possédées, existent des demi-modernistes, ou, si vous préférez, des modernistes de degrés très divers, très inégaux.

Il est très difficile en effet qu'un homme élevé dans le catholicisme ne garde pas quelque chose des anciens concepts qui ont dominé son intelligence. Il se fera une sorte de compromis entre sa foi ancienne, intellectualiste, raisonnable et surnaturelle, et sa foi subjectiviste, affective et sentimentale. Ce sera un mélange hybride des deux systèmes; cet homme a deux langages et vous semblera tour à tour catholique et moderniste. Mais comme la foi catholique, la seule vraie, ne souffre point ces mélanges, c'est elle qui, en réalité, a péri-

Quelques esprits ont été très froissés de ce que le Pape dénonce l'orgueil comme la cause première du modernisme. C'est se montrer susceptibles à l'excès; comment interdire au chef de l'Eglise, dans un document adressé à la Chrétienté tout entière, ce qu'un curé soucieux de la correction de ses paroissiens se permettra dans un prône, sans étonner personne? Mais en se plaçant au point de vue purement philosophique, on est bien forcé de reconnaître

que l'immanence vitale, créatrice du modernisme, est bien réellement cette concupiscence mauvaise que saint Jean appelle « Superbia vitæ ». Et d'après la psychologie surnaturelle de notre évangéliste, l'orgueil de la vie consiste dans le tressaillement de toutes les forces mauvaises, immanentes en nous tous, depuis la chute originelle. Cette immanence est faite de toutes les passions et de tous les vices qui remuent au fond du cœur humain, les modernistes diraient, de la subconscience. Je crains bien que la foi qui en procède ne favorise que le débordement de ces passions.

Les immanentistes ont longtemps cherché, sans l'avoir trouvé encore, le point d'insertion du surnaturel dans notre nature elle-mème. Ce point d'insertion s'appelle l'humilité, l'humilité de l'esprit et du cœur. L'humilité intellectuelle prédispose l'intelligence à l'acceptation pleine et entière de la vérité, ou si l'on aime mieux, des dogmes naturels et surnaturels, ou philosophiques et révélés; elle prévient ainsi et détruit dans ses sources mêmes l'agnosticisme destructeur de la vérité. L'humilité du cœur marque le point d'insertion où se greffe, sur la volonté aimante, agissante et libre, la loi morale, naturelle et surnaturelle ; la volonté ne se prétend plus alors autonome, car elle sent que si la loi morale lui est immanente, elle lui est aussi et avant tout transcendante, puisqu'elle procède de la Raison souveraine du Dieu créateur. Ses actes libres les plus méritoires sont régis par cette loi divine et transcendante, comme ils sont pénétrés par la grâce et imprégnés du sang du Christ Sauveur. Cest là le vrai pragmatisme, le pragmatisme chrétien, bien diffé-

A L'ENCYCLIQUE « PASCENDI » ET A L'HEURE ACTUELLE rent de celui qui procède de l'orgueilleuse immanence vitale ou pseudo-religieuse, créatrice du Modernisme sous foutes ses formes.

#### III.

#### L'ENCYCLIQUE « PASCENDI »

#### ET LES SCIENCES ECCLESIASTIQUES

L'Encyclique « Pascendi » se rattache donc par des liens organiques et infrangibles à la Constitution vaticane « Dei Filius », et, par elle, à tout l'ensemble de la tradition catholique, enrichie des travaux de bientôt vingt siècles chrétiens. C'est toute cette substance doctrinale qu'elle-même inclut pour s'y appuyer, s'en fortifier et s'en nourrir, mais aussi pour la protéger et la défendre. Là vraiment est la source de sa force et de sa puissance, non moins que dans l'autorité infaillible de celui qui la promulgua. Oui, la valeur de tous nos documents pontificaux et conciliaires leur vient du fond même des choses qu'ils nous apportent en les maintenant dans leur intégralité, de la vérité des enseignements qu'ils contiennent. Ainsi l'Encyclique est la manifestation dernière et comme une condensation à notre usage de toute la tradition catholique, remontant par tous les pontifes et les docteurs qui en ont été les organes et les interprètes, jusqu'à Jésus-Christ révélateur.

Mais si l'Encyclique renferme d'une certaine manière toute la révélation, elle nous l'offre armée de toutes les ressources scientifiques propres à la protéger, et sous des formes adaptées à nos besoins les

plus actuels. On l'a trop oublié peut-être, la seconde partie de ce document recommande, comme des moyens urgents à employer contre les modernistes, toutes les sciences ecclésiastiques dont elle dessine en quelque sorte le programme. C'est avec ces sciences, faussées, perverties, retournées contre ellesmêmes et contre leur vrai but, qu'on nous attaque; c'est avec ces mêmes sciences bien comprises, pénétrées d'un esprit chrétien et surnaturel, étudiées dans un but de régénération, qu'il faut nous défendre.

On a fait contre nous de l'exégèse rationaliste et protestante; faisons de l'exégèse renseignée et savante, mais catholique par l'esprit et les procédés. L'objet direct de cette exégèse, ce sont les textes scripturaires, contenant les vérités révélées, et tout particulièrement les textes néo-testamentaires chargés de la pleine révélation chrétienne. D'où viennent ces textes, si ce n'est des apôtres, d'un saint Mathieu, d'un saint Jean, ou des secrétaires d'un saint Paul, d'un saint Pierre, le chef du collège apostolique? Ces hommes ont travaillé pour l'Eglise dont ils n'étaient que les organes et les serviteurs, car eux aussi, comme le divin Maître, étaient venus non pour être servis mais pour servir. Leurs travaux sont la propriété de l'Eglise et le demeureront ; ils ne tomberont jamais en deshérence.

Pour s'en convaincre, il suffit d'en examiner le contenu; j'entends parler ici de ces dogmes qui émanent de l'intelligence du Christ, ou plutôt du sein même de la Trinité, Père, Verbe et Esprit. Ces dogmes catholiques, avant qu'une seule ligne du Nouveau Testament eût été écrite, avaient été confiés par le divin Révélateur, à l'Eglise constituée de ses

mains. Cette Eglise avait reçu la mission de les prècher, de les propager, de les défendre, de les élucider par des interprétations progressives et autorisées. Voilà le fond doctrinal que l'exégèse de notre temps, comme de tous les temps, doit exploiter, elle aussi, à sa manière.

Mais comment s'arrêter un seul instant à la pensée que cette exégèse serait en droit de s'émanciper de la tutelle de l'Eglise, d'avoir son enseignement libre et indépendant du Magistère ecclésiastique, propriétaire de ces textes et interprète authentique el divinement autorisé des dogmes qui y sont contenus ? Cetle seule prétention est le renversement de la constitution du Surnaturel chrétien et de l'Eglise qui en est comme l'incarnation et l'organe divinement établi. L'Eglise, à parler rigoureusement, ne repóse point sur ces livres, si sacrés et si nécessaires soient-ils à son plein développement, puisqu'elle existait avant eux et sans eux. Elle s'en sert comme d'un moyen essentiel, indispensable, mis à sa disposition et qu'elle ne se laissera point ravir. Or, c'est les lui ravir que de les interpréter en dehors d'elle et sans elle ; et c'est là le crime du Protestantisme naissant ; l'expérience a montré où ce crime originel l'a conduit : de la dogmatique renfermée dans ces textes scripturaires, il ne lui reste plus une seule bribe... Et c'est cette prétention monstrueuse que le modernisme demande à l'Eglise de consacrer de son approbation ; ce serait l'abdication radicale du pouvoir d'enseigner qui lui a été confié par Jésus-Christ et qu'elle a le devoir d'exercer tout d'abord et surtout envers les exégètes.

Est-ce à dire que l'exégèse, ainsi entendue catholiquement, ne puisse rendre d'éminents services à l'Eglise hiérarchique et enseignante, dans l'élucidation progressive des textes doctrinaux eux-mêmes, en les étudiant à leur différentes sources, hébraïques, grecques ou latines ? Je suis loin de le penser. Mais, pour que cette exégèse fasse besogne utile, il faut tout d'abord qu'elle ait souci du point précis où les questions ont été portées par les interprétations du magistère ecclésiastique, et qu'elle se fasse une obligation rigoureuse de n'y contredire en rien. Au reste, je crois que dans toutes les discussions récentes, en dépit de toutes les audaces des modernistes et des difficultés élevées par eux à propos de divergences de textes parfois réelles, leur critique textuelle ou philologique la plus rigoureuse n'est point parvenue à jeter des ombres sérieuses sur aucun de nos dogmes. Toutes les difficultés sont venues de la critique historique ou de la critique littéraire qu'il faut bien distinguer de la critique textuelle, au sens précis et rigoureux du mot ; or les deux premières sont loin d'avoir la même autorité que celle-ci (1).

Nous le savons tous, en dehors ou à côté des textes doctrinaux proprement dits, la Bible contient des livres entiers et surtout des fragments de livres qui ne se rattachent que de loin à notre dogmatique, et dont l'interprétation officielle reste encore à faire et peut-être même ne sera jamais faite. Ces livres et fragments de livres doivent être traités cependant avec un respect absolu de leur inspiration ; alors que leur signification exacte ou même leur caractère général, historique ou allégorique, restent encore à fixer. Pour les bien apprécier, il importe d'avoir toujours présents à l'esprit les enseignements de l'Encyclique « Providentissimus Deus », de Léon XIII.

<sup>(1)</sup> Voir Les Infiltrations protestantes et l'Exégèse du Nouveau-Testament, Chap 1er.

L'attention de Pie X s'est arrêtée dans l'Encyclique « Pascendi » sur certaines autres parties des sciences ecclésiastiques. « Autant que vous le pourrez, écritil aux Evêques, stimulez les jeunes clercs à l'étude de la théologie, de façon qu'ils en emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde et un ardent amour et que, toute leur vie, ils en fassent leurs délices. » Et en effet elle doit être l'objet constant des préoccupations intellectuelles du prêtre, à toutes les époques de son existence. N'est-elle pas l'expression authentique et autorisée des vérités qu'il doit enseigner aux fidèles, des dogmes de la foi, avec leurs explications indispensables, arrivées à leur plus haut degré de développement et adaptées aux besoins de notre époque ?

C'est la théologie de son siècle que le prêtre doit éludier, et pour nous c'est la théologie du xxº siècle, la même au fond que celle des siècles précédents, mais avec les élucidations indispensables. Ces élucidations se trouvent contenues dans les constitutions vaticanes et plus particulièrement dans l'Encyclique « Pascendi ». Cette théologie doit être ainsi mise sans cesse au point et à jour par l'étude. Le progrès religieux, et même intellectuel, de notre pays est-là et non ailleurs ; la théologie étudiée par le clergé et vulgarisée auprès des fidèles sous les formes qui conviennent, en demeurera toujours l'instrument indispensable. Je dirais même qu'aujourd'hui il serait le seul réellement efficace... Le Pape le comprend ainsi, ce me semble ; qu'on relise l'Encyclique.

Le Pape y joint la philosophie scolastique qui en est la préparation la meilleure, sans doûte parce que cette philosophie a conservé, mieux qu'aucune

autre, les vraies bases de notre théodicée naturelle et, par le fait, de la révélation elle-même ; ou si l'on aime mieux tout exprimer en termes plus simples, parce qu'elle a conservé la vraie théorie de la connaissance, aujourd'hui si défigurée. Cette théorie sauvegarde à elle seule les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu et les preuves historiques de la révélation, ce que nous appelons les motifs de crédibilité. Malheur aux jeunes gens qui ,au lieu de s'imprégner tout d'abord de cette « philosophia perennis » vont, pour préparer des examens plus ou moins nécessaires, s'empoisonner, dans les écoles de l'Etat, aux sources de la philosophie kantienne, ou entendre les divagations de M. Bergson sur le jaillissement ininterrompu de phénomènes substances, sur l'élan vital ou l'évolution créatrice. Ces esprits déformés seront perpétuellement réfractaires aux plus claires évidences du simple bon sens.

La théologie, assise sur ses bases philosophiques, n'exclut ni les formes nouvelles, ni les développements amenés par les progrès de l'érudition. Elle se fera positive en donnant une plus large place aux apports d'une exégèse ou d'une patrologie mieux renseignéees. Les thèses de Franzelin diffèrent déjà sensiblement, à ce double point de vue, de celles des anciens scolastiques, tout en demeurant animées du même esprit et en tendant au même but. L'histoire projettera ses lumières sur cette progression doctrinale, sans avoir la tentation de faire entrer, à un degré quelconque, les rêveries des hérésiarques dans la confection de nos dogmes.

Bref, pour que les sciences ecclésiastiques servent réellement à ceux qui les étudient et à l'Eglise, elles doivent être dirigées par ce que l'on appelait naguère encore le sens catholique « sensus ecclesiasticus », par l'esprit de l'Eglise. Cet Esprit n'est-il pas le Saint-Esprit lui-même, la troisième personne de l'Auguste Trinité, qui demeurera dans son sein jusqu'à la fin des siècles pour l'instruire de toutes les vérités utiles à notre salut ?

#### IV.

# CONCLUSIONS DOGMATIQUES et DISCIPLINAIRES DE L'ENCYCLIQUE « PASCENDI »

LES DANGERS DOCTRINAUX ACTUELS

Pie X a lui-même formulé ces conclusions dans un document complémentaire, le Motu proprio « Sacrorum Antistitum », adressé à tous les évêques de la Chrétienté, le 1er Septembre 1910 (1). C'était l'époque à laquelle les Ordinaires de tous les diocèses et les Supérieurs généraux des Ordres religieux devaient envoyer à Rome une relation exacte et corroborée par le serment, sur l'exécution de « toutes les ordonnances » contenues dans l'Encyclique, promulguée trois ans auparavant.

Le Pape commence par constater l'insuffisance relative des moyens disciplinaires jusque-là employés; il les réédite et y ajoute des prescriptions nouvelles concernant le recrutement et la formation du clergé

<sup>(1)</sup> Sur ce point les articles si remarquables de M. Gaudeau. dans La Foi Catholique de Nov. et Déc. 1910 : Le corps à corps de l'Eglise et du Modernisme, me laissent peu de chose à dire.

dans les grands séminaires et les noviciats religieux. Enfin il impose à tous les prêtres chargés d'un ministère quelconque un serment dont la formule est la profession de foi la plus explicite que nous ayons, spécialement contre les ereurs modernistes. Evidemment, aux yeux du Pape, le modernisme n'est pas mort; une recrudescence de ses doctrines est toujours à craindre et mettrait en péril la pleine orthodoxie catholique. Nous voudrions rechercher les motifs principaux de cette crainte; nous les ramènerons à trois qui justifient amplement les mesures édictées par Pie X.

Et d'abord les modernistes, que le Pape connaissait bien, avaient depuis longtemps partie liée, sur le double terrain des idées et de la pratique, avec les libres-penseurs les plus avancés et les plus agissants; et cette coalition, qui durera, n'en doutons pas, est l'un des plus grands périls de la situation présente. Les preuves de notre affirmation ressortent, écrasantes et nombreuses, des confidences que nous ont faites récemment les deux modernistes français les plus en vue. L'un a écrit l'histoire générale du mouvement; l'autre, dans une autobiographie toute récente, nous raconte la façon dont il l'a compris, pratiqué, et, autant qu'il l'a pu, dirigé.

Ce dernier nous dit que, dès 1883, toute la dogmatique catholique était ruinée dans son esprit; en d'autres termes, il ne croyait plus à rien; ce qui ne l'a pas empêché d'appartenir à l'Eglise jusqu'en 1908. Il s'est attaché à ses flancs, dans le but avoué d'infuser le venin de son incrédulité dans les veines du corps ecclésiastique. Voici ce qu'il écrivait dans son journal intime le 25 Juin 1904 : « Il y a dans la doctrine commune de la vie future un côté enfantin,

peu moral et même immoral. Se représenter l'autre monde comme la continuation de celui-ci est puéril... A prendre les choses au point de vue de l'expérience, il n'y a pas plus de raison d'admettre l'immortalité des hommes que celle des puces, des fourmis, des serpents, et des ânes. Tout cela est la vermine de la terre, sort d'elle, y retourne, fait corps avec elle, suit l'évolution de son existence.... » Le 22 Avril 1906 il écrit dans ce même journal intime : " Il me parait évident que la notion de Dieu n'a jamais été qu'une sorte de projection idéale, un dédoublement de la personnalité humaine, et que la théologie n'a jamais été, ne pouvait être qu'une mythologie de plus en plus épurée... » Les doctrines professées publiquement dans les deux volumes l'Evangile et l'Eglise, et Autour d'un Petit Livre étaient, dans leur fond, aussi radicales et aussi négatives (1).

Quelques années auparavant ce même homme briguait un siège épiscopal; il se laissait pressentir à ce sujet par le prince de Monaco (26 Janvier 1902), s'abouchait un peu plus tard avec M. Dumay en vue d'une promotion en France (26 octobre de la même année), et écrivait au Cardinal Mathieu le 27 : « Je ne vous cacherai pas, Monseigneur, quant à l'alternative de Monaco ou d'un évêché en France, que je préférerais de beaucoup l'évêché français... » Eh l sans doute, la raison s'en devine aisément : que rêvait-il de faire comme évêque ? Empoisonner plus sûrement de son incrédulité tout d'abord le diocèse dont il eût eu la charge et, par lui, le reste de

<sup>(1)</sup> Sur ces deux volumes voir mon ouvrage : Les Infiltrations protestantes et l'Exegèse du Nouveau Tes-tament. Le système négateur de M. Loisy y est résumé pp. 31 et 33 sous ce titrè : La vraie question.

l'Eglise dans la mesure possible. Monaco était un poste trop restreint pour cette besogne ; un évèché français eut agrandi l'action zélatrice (1).

Suivons-le en 1905 et 1906, époque de la loi de séparation. Il écrit, à l'instigation de M. Paul Desjardins, nous dit-il, des articles anonymes, enfiellés et haineux, contre le pape et les évêques français, dont il avait voulu être, dans « Les Libres Entretiens », organe de « L'Union pour l'action morale »; avec une sorte de cynisme inconscient, il avoue que l'une de ses philippiques était tellement véhémente que Paul Desjardins lui en refusa l'insertion.

On le voit, l'union sur le terrain de l'action, comme sur celui de la doctrine, est consommée avec les libres penseurs. C'est du reste toujours la même œuvre qui se poursuit ; c'est partout la même besogne sous des formes différentes. Je l'estime moins dangereuse ici qu'à l'Institut Catholique, où le même homme nous dit s'être très distinctement aperçu de l'influence délétère exercée par lui sur ses propres élèves qu'il voyait souffrir de la même crise intellectuelle que lui-même. Cette page est peut-être la plus odieuse de ce livre qui en compte tant d'autres. De même encore, au couvent de Neuilly, dans les catéchismes faits aux élèves des religieuses dominicaines, il distillait, avec les atténuations commandées, les doctrines professées plus tard dans « L'Evangile et l'Eglise » et dans « Autour d'un Petit Livre ». Mes lecteurs se rendent compte sans doute des répercussions que les dépravations intellectuelles, engendrées par un tel enseignement, peuvent exercer sur la vie tout entière d'une femme. Je leur laisse le soin

<sup>(1)</sup> Rappelons que M. Loisy, expulsé de l'Institut catholique, avait été déjà censuré pour ses articles publiés dans la Revue du Clergé Français.

de juger si l'attentat, commis sur ces âmes de jeunes filles, n'était pas, aux yeux de la conscience, aussi grave et même plus grave que celui de l'ordre moral que la loi civile eût atteint et réprimé.

En second lieu, le modernisme trouve une complicité inavouée, inconsciente sans doute, mais très réelle, dans l'indifférence religieuse d'une partie trop considérable de nos populations. Tout leur christianisme consiste à faire baptiser leurs enfants, à les faire communier une première et dernière fois à l'âge de dix ou douze ans ; c'est pour ces pauvres familles une sorte de fête païenne de la puberté. Il y a encore à l'époque du mariage un simulacre de confession, pour rendre possible la bénédiction nuptiale ; et, à la fin de ces tristes existences, des obsèques religieuses qui n'ont pas même été précédées d'une entrevue quelconque avec le curé.

Et pour couvrir tout cela, je vois se former peu à peu une théologie élastique qui me semble apparentée d'assez près avec la théologie moderniste. On dit et c'est parfois vrai : ces pauvres populations n'ont point de haine contre le prêtre, mais au contraire une certaine sympathie et comme un instinct religieux, fruit de leur baptême. N'est-ce pas là une foi implicite qui seule pourrait bien les conduire au ciel où le Christ miséricordieux veut loger tous les hommes, ses enfants, vult omnes homines salvos fieri. Dieu me préserve de vouloir imposer des bornes à sa miséricorde dont nous avons tous besoin. Cependant il m'est bien difficile de voir, dans l'instinct religieux dont on nous parle, la foi, même implicite, nécessaire pour le salut. Cette foi implicite a un « objet », objet imprécis et comme inaperçu d'une certaine manière, mais très réel d'où tout le

reste sortira, parce que tout y était contenu. Cet objet, c'est Dieu et sa très réelle Providence, ce que nous appelons les vérités nécessaires de nécessité de moyen. Et quand cette foi implicite existe de fait, elle se traduit et devient explicite un jour ou l'autre sous les influences de la grâce actuelle et de certaines circonstances ménagées par la Providence elle-même.

Où voit-on de rien de pareil dans les existences dont on nous parle? Non, c'est la foi du cœur ou plutôt de l'immanence vitale, la foi moderniste sans autre objet que celui qu'elle se crée à elle-même. On l'appelle encore la « foi fiduciale », parce qu'elle est faite de confiance et on l'oppose à la foi intellectuelle ou intellectualiste qui s'adresse à la raison sans pouvoir jamais la satisfaire. Il y a ici encore une déformation profonde de la théorie catholique. Nous aussi nous prétendons bien que notre foi inclut la confiance, l'abandon absolu à Dieu ; c'est avec notre cœur, notre âme tout entière que nous allons à Dieu. Mais ce Dieu auquel nous voulons aller, nous prétendons le connaître d'une connaissance qui justifie pleinement notre confiance et dans laquelle nous saisissons la raison de nos devoirs envers lui.

La foi moderniste se fabrique à elle-même, et pour son usage personnel, un dieu qui autorisera par son indifférence tous les débordements des passions. Que sort-il de la prétendue foi implicite de ces pauvres chrétiens? Des existences remplies de toutes les défaillances morales, de tous les abandons du devoir, de toutes les capitulations de la conscience; et le dieu qu'elles se sont créé, dans leur inconscient subjectivisme, ne les oblige à rien de plus.

Bref la foi sans objet, sans dogme précis apporté par une révélation extérieure, transcendante et autorisée, est une foi sans valeur, en tout semblable à ce que l'on appelle sottement la libre-pensée. Si étrange que cela puisse paraître à des hommes qui n'y ont jamais réfléchi, rien n'est moins libre que la pensée humaine, qui est toujours déterminée et dominée par son objet. Plus elle est vraie et certaine, et moins elle est libre. Suis-je libre de nier l'existence du mur qui est là devant moi ? Il en est ainsi des réalités intellectuelles ou métaphysiques, qui, sitot qu'elles sont aperçues, s'imposent à l'adhésion de l'esprit pensant ; cette adhésion est la pensée mème et donc n'est pas libre. Si l'objet s'éloigne et disparaît, il n'y a plus de pensée. Un libre-penseur, au sens absolu du mot, est un homme qui ne pense point. Une pensée sans objet ne se conçoit pas plus qu'une foi sans dogme ; et c'est précisément en cela que se ressemblent les libres-penseurs et les pauvres catholiques dont nous parlions plus haut; ils se rejoignent grâce à une théologie également indulgente pour les uns et pour les autres. C'est la théologie de l'immanence réprouvée par l'Encyclique « Pascendi ».

Enfin en lisant les prescriptions pontificales concernant la prédication, qui terminent le « Motu proprio » de 1910, nous sommes amenés à nous demander si notre enseignement habituel fournit assez largement à la partie la plus chrétienne de nos populations, l'objet précis et direct de la foi catholique, les dogmes révélés. Quelle place tiennent-ils, je ne dis pas dans nos catéchismes dont la matière est déterminée et ordonnancée par leurs textes mêmes, mais dans nos prônes et autres instructions ? On y entend des questions de morale ou de piété et d'é-

dification, et tout cela est très bien; mais le dogme proprement dit, dont il faudrait expliquer les formules par un travail tout personnel de vulgarisation, ne s'y rencontre guère. De là chez nos bons catholiques et spécialement chez les femmes, une foi de sentiment qui procède de cœurs sincères et généreux, mais sans que l'intelligence y ait assez de part. Il serait injuste de confondre cette foi avec celle que réprouve l'Encyclique. Néanmoins, dans cette foi même, une lacune se remarque, qui pourrait engendrer bien des défaillances; cette foi manque d'objet précis et déterminé, parce qu'elle manque d'intellectualité. La raison en est absente.

Le Pape a essayé de remédier à tous ces maux en renfermant, dans la formule du serment exigé, la doctrine catholique tout entière. Et si elle est là pour exciter et raviver notre foi personnelle, nous ne devons point la garder pour nous seuls, mais la répandre autour de nous. Le salut des fidèles s'opère comme le nôtre et aux mêmes conditions; comme nous ils ont besoin d'être prémunis contre les influences pestilentielles qui ont passé sur notre pays. Leur profession de foi, à eux, c'est le symbole des apôtres qu'ils récitent dans leurs prières quotidiennes, ou bien encore le Credo de Nicée, dont le chant si grave et si solennel les émeut aux messes du dimanche.

Mais si l'on veut que ces professions de foi soient adaptées aux nécessités actuelles et armées des moyens de défense indispensables contre cette mentalité moderniste partout répandue, il faut y joindre la formule du serment exigé par Pie X. Toutes les erreurs y sont frappées en elles-mêmes et dans leur principale source par cette clause cinquième qui se

recommande à notre attention : « Je tiens en toute « certitude et je professe sincèrement que la foi « n'est pas un sens religieux aveugle, surgissant « des profondeurs ténébreuses de la subconscience « moralement informée, sous la pression du cœur « et l'impulsion de la volonté ; mais bien qu'elle est « un véritable assentiment de l'intelligence à la « vérité acquise par l'enseignement reçu « ex audi- « tu » ; assentiment par lequel nous croyons vrai, à « cause de l'autorité de Dieu dont la véracité est ab- « solue, tout ce qui a été dit, attesté et révélé par le « Dieu personnel, notre créateur et notre maître. »

Notre obligation est de faire comprendre tout ceci à nos sidèles, en leur expliquant sous les formes adaptées à leur intelligence l'acte de Foi qu'ils récitent chaque jour : « Mon Dieu, je crois fermement « tout ce que croit et enseigne la Sainte Eglise, « parce que c'est Vous qu'ile lui avez révélé et que « vous ne pouvez ni vous tromper ni nous tromper. »

Nous touchons presque au troisième anniversaire du Motu proprio du 1er Septembre 1910 et au sixième de l'Encyclique « Pascendi ». Le moyen de les célébrer dignement, c'est de laisser s'échapper de notre cœur et de nos lèvres, dans un élan spontané et enthousiaste de notre foi, la conclusion du document pontifical : « Toutes ces choses, je m'engage à les « observer fidèlement, intégralement et sincère- « ment, à les garder inviolablement et à ne jamais « m'en écarter, soit en enseignant, soit d'une façon « quelconque par mes paroles et mes écrits. Ainsi « je promets, ainsi je jure ; qu'ainsi Dieu me soit « en aide, et aussi ces saints Evangiles de Dieu! »

## ÉLIE DE CYON

La valeur anti-kantienne

de ses découvertes physiologiques.

Notre directeur, M. le chanoine Gaudeau, m'a prié d'écrire pour sa Revue un aperçu des résultats des travaux d'Elie Cyon. L'œuvre était, à bien des égards, au-dessus de mes forces, car je ne suis ni un théologien, ni un philosophe. Je l'ai pourtant entreprise. Je suis contemporain d'Elie de Cyon, de ses découvertes en physiologie et de ses travaux critiques. J'ai été témoin de leur répercussion dans le monde scientifique. J'ai vu un système métaphysique, laborieusement édifié, accepté par les collèges et les universités, érigé en dogme officiel et obligatoire, proclamé le fondement de toute vérité, le type modèle sur lequel devait se rebâtir la religion naturelle comme la religion révélée, la morale, la loi, la société, les institutions politiques, s'écrouler comme un château de cartes dès qu'il a été soumis au contrôle de l'expérience physiologique, tandis que la certitude scientifique et la foi étaient vengées dé leurs contempteurs.

C'est à l'école de mon père que de Cyon a puisé la méthode et l'idée génératrice intéressantes découertes. A ce titre, j'espère que le lecteur de la Revue excusera ma hardiesse. Mon seul but est de montrer comment la vraie science, scrupuleusement pratiquée, est un instrument puissant et indispensable pour délivrer l'entendement humain des sophismes dont la fausse métaphysique l'opprime et quels horizons indéfinis elle lui ouvre vers la vérité et vers Dieu. Par deux chemins différents le physiologiste de Cyon et le chanoine Gaudeau ont marché, à l'insu l'un de l'autre, à l'assaut d'une citadelle qui a longtemps passé pour imprenable et d'où étaient sorties les légions de sophistes qui, depuis un siècle, ont perverti l'esprit des classes enseignantes et de leurs élèves et démoralisé le peuple. Par des armes diverses, ils l'ont attaquée et démolie. Pour faire ressortir la plénitude du double succès de ces efforts concordants, quoique non combinés, il n'est pas inutile d'exposer, au moins sommairement, comment la démonstration expérimentale complète et confirme la démonstration rationelle.

Elie Thaddesewitsch de Cyon, après avoir achevé ses études au Lycée de Tchernigoff, en 1858, est entré comme étudiant à l'Académie de médecine et de chirurgie de Varsovie, il est allé achever ses études à l'Université de Berlin où il a acquis le degré de docteur en médecine et en chirurgie en 1864. Il fut promu, le 28 novembre 1868, professeur de physiologie à l'Université de Saint-Pétersbourg. Le 18 février 1872, il est élevé au rang de Conseiller de Collège, puis de Conseiller d'Etat et enfin de Conseiller actuel. Ce poste lui ouvrait un accès facile auprès

d'Alexandre III dont il sut gagner la confiance. Le 28 février 1877, une maladie de cœur l'obligeait à résigner ses fonctions actives (1).

Au cours de sa carrière officielle il fut chargé de très nombreuses missions à l'étranger, dont toutes n'avaient pas un caractère exclusivement scientifique. Il était, en effet, l'intime ami de Michel Katkof, le directeur de la Gazette de Moscou, le promoteur du mouvement nationaliste russe au xix° siècle, le confident et parfois l'inspirateur d'Alexandre III. Katkof, retenu à Moscou par la surveillance du mouvement panslaviste dont il avait pris la direction, avait accrédité de Cyon auprès de l'Empereur pour être son porte-parole et son interprète.

Elie de Cyon se trouva ainsi très intimement mêlé à l'activité politique et financière de l'empire Moscovite, depuis l'avènement d'Alexandre III. Les polémiques, dans lesquelles il se trouva engagé à cette occasion, lui inspirèrent un grand nombre d'articles de journaux, de brochures et dè livres dont je ne parlerai pas ici, parce qu'ils ne rentrent point dans le cadre de cette étude. J'en citerai néanmoins un intitulé « Nihilisme et anarchie, études sociales, (Paris, 1892, Calman Lévy) parce qu'il y fait ressortir l'influence désastreuse que les doctrines de Kant, de Darwin et de Haeckel ont eu sur le peuple russe et combien elles ont favorisé le développement effrayant du nihilisme.

On a souvent dit que la vérité était une, mais que l'erreur était multiple et de quantité infinie ; je ne

<sup>(1)</sup> Elie de Cyon est mort à Paris, au mois de novembre 1912. Il s'était converti de la religion russe au catholicisme. (B. G.)

crois pas que cela soit exact. L'erreur est une comme la vérité. Etudiez toutes les grandes erreurs qui ont été le fléau de l'humanité, vous verrez qu'elles ont toutes leur origine dans la négation de Dieu ou dans la confusion du créateur avec la création. Ouvrez les livres des athées les plus intransigeants, des spinosistes les plus déclarés, vous verrez que tous leurs efforts n'aboutissent qu'à donner aux êtres contingents et imparfaits les attributs qui n'appartiennent qu'à l'être nécessaire et parfait. Les uns procèdent par affirmations brutales, les autres par sophismes si quintessenciés qu'ils fatiguent l'intelligence sans rien lui offrir de saisissable. Au fond, les philosophes que le vulgaire désigne sous le nom d'athées sont des panthéistes.

Au xvii siècle, le Cartésianisme avait porté à leur apogée les doctrines spiritualistes. Par leur élévation et leur pureté, elles pouvaient vivre en excellente intelligence avec la religion chrétienne, mais, par leur méconnaissance de la part que Dieu a attribuée aux sens dans l'origine des connaissances humaines, elles prétaient, elles aussi, le flanc à la critique. Moins prudentes qu'Aristote et saint Thomas d'Aquin, elles oubliaient trop le rôle des sciences dans la philosophie naturelle. Il y avait une grande part de vérité dans la campagne que la philosophie anglaise engagea contre le Cartésianisme au xviiie siècle, mais elle ne se borna pas à vouloir corriger ce qu'il y avait d'exclusif et d'exagéré dans le spiritualisme, elle prétendit le renverser de fond en comble et tomba dans un sensualisme brutal. Les passions, qui trouvaient un frein dans la morale spiritualiste étayée et inspirée par la morale chrétienne, portaient aux nues cette philosophie nouvelle et se jetaient dans de honteux déportements. La licence des

mœurs chercha, comme il arrive toujours aux époques de dépravation, des excuses et des prétextes dans les sophismes métaphysiques, dans le scepticisme, dans l'athéisme. Mais ce scepticisme et cet athéisme exerçaient leurs ravages surtout dans le domaine politique et social, ils ne s'appuyaient, dans le domaine rationnel, sur aucun fondement susceptible de soutenir un examen approfondi. Le bagage scientifique des Encyclopédistes est léger, leurs déductions sont faibles. Leurs systèmes philosophiques tombaient comme des capucins de carte sous les coups de la critique des sciences naturelles, dont l'importance commençait à se révéler.

Au xix\* siècle, deux hommes, Kant et Darwin, sont venus donner, au scepticisme ambiant et à l'orgueil humain surexcité par la Révolution, deux systèmes métaphysiques qui reposaient, au moins, sur des fondements en apparence philosophiques et sur des déductions d'une logique si transcendante, que leurs auteurs eux-mêmes avouaient ne pas oser les pousser jusqu'à leurs dernières limites, mais que des disciples plus hardis menèrent bientôt jusqu'à leurs plus extravagantes conséquences. Kant et Darwin différent du tout au tout, quant au caractère de leur génie, quant à la sphère de leurs études et quant à leur manière de travailler, mais ils concordent en deux points. Par esprit systématique de généralisation, ils se laissèrent entraîner bien au-delà de ce que leurs consciences et leurs convictions personnelles leur dictaient. Ils ont essayé de pallier ces excès, d'opposer, par la morale, une digue aux maux qu'ils déchaînaient, mais ils n'y ont pas réussi. L'un et l'autre sont tombés dans l'erreur par un défaut de méthode. Ils ont voulu appliquer à la constatation de fails qui ne peuvent s'établir que la méthode expérimentale, l'un, la méthode aprioristique, et l'autre, la simple observation.

La psychologie avait distingué, dans notre conscience, certaines idées qui s'imposaient à nos connaissances du monde extérieur. Sans elles, nous ne pouvions ni concevoir, ni situer, ni sérier dans l'espace et dans le temps tout ce qui était en dehors de notre conscience, elle les avait appelées nécessaires ou innées et n'avait pas mis en doute leur objectivité. Kant, par une analyse en apparence plus scientifique, prétendit démontrer que tout ce que nous connaissons par notre seule conscience n'a qu'une vérité subjective et pas de réalité en dehors de nous. Ne trouvant pas de sens qui nous permit de percevoir la sensation de l'espace et du temps, il en conclut que l'espace et le temps n'avaient pas en dehors de nous d'existence dont il nous fût possible de constater l'objectivité.. C'étaient donc de simples modalités de notre entendement. Cette seule affirmation renversait toutes les bases de la certitude humaine, car, si notre entendement est un instrument destiné à nous tromper et à nous faire croire à la réalité de choses qui manquent de réalité, rien ne nous dit que la conscience ou les sens soient plus véridiques et nous tombons en proie au doute universel.

Il semble qu'avant de se livrer à cette conclusion désolante, Kant aurait pu se faire cette réflexion bien simple, que la question de savoir si nous pouvons percevoir la sensation du temps et de l'espace comme nous percevons la sensation du son et de la lumière, est du ressort du physiologiste et non du métaphysicien, qu'elle ne peut être résolue que par l'expérience et non par le raisonnement aprioristique; que la science physiologique était une science

nouvelle, à ses débuts, et que, si elle n'était pas encore arrivée à découvrir les organes sensoriels qui apportent à notre cerveau la sensation permettant à notre entendement la perception du nombre, du temps et de l'espace, comme elle avait découvert ceux du son et de la lumière, rien n'autorisait à en conclure qu'elle ne les découvrirait pas. Mais non, des que le métaphysicien a posé son axiome, il se hâte d'en déduire les conséquences sans se préoccuper de ce que la nature a déjà révélé de ses secrets, de ce qu'elle peut en révéler encore, et il le proclame un dogme indiscutable destiné à renouveler le monde, la société, la religion, la science.

Par une série d'observations, parfois ingénieuses, souvent singulièrement superficielles, Darwin, qui n'est ni un savant ni un philosophe, mais un infatigable collectionneur d'anecdotes d'histoire naturelle, arrive à constater que certaines espèces, dans des conditions déterminées, sont susceptibles de subir certaines modifications limitées : il en conclut aussitôt que la substance créée peut indéfiniment se transformer en vertu d'une force qui lui est propre, sans l'intervention du créateur, que les espèces sont destinées à devenir d'autres espèces, au hasard de leur existence, suivant une progression ou une dégrèssion livrées au caprice du hasard.

Au fond, la question est une question d'embryogénie. Il faut d'abord connaître les règles qui président à la formation des êtres, depuis le moment de leur conception jusqu'à leur complet développement. Les espèces sont-elles constituées pour se perpétuer en reproduisant toujours le même type ou pour subir une transformation continue suivant des influences externes, passagères et transitoires ? Voilà le problème. Avant de le résoudre dans le sens de la mutabilité indéfinie, vous croyez que Darwin a multiplié les expériences ? Erreur ! il n'en a fait aucune.

Ce qui n'a pas empêché ses disciples de proclamer sa doctrine indiscutable, la foule de l'acclamer comme un oracle. Songez donc, une doctrine qui permettrait de se passer scientifiquement de Dieu, ou tout au moins de le reléguer au second plan, d'en faire un génie fainéant, regardant d'un œil impassible un monde d'où son intervention est bannie, ou plutôt de confondre le créateur et la création, le contingent et le nécessaire, le parfait et l'imparfait et d'en faire un tout indescriptible et incompréhensible!

La chute des lois, jusqu'alors réputées immuables, de la nature physique; devait fatalement entraîner la destruction des lois de la nature morale. La philosophie, la société, la religion devaient évoluer à l'instar des espèces. Et c'était logique. Certes la métaphysique et la théodicée ne pouvaient pas être les mèmes pour nos ancêtres enfin reconnus, les singes, que pour les hommes, elles ne pourront pas davantage être les mêmes pour nos descendants, qu'ils soient destinés à devenir des êtres supérieurs à leurs pères les hommes, ou qu'ils soient condamnés à devenir inférieurs à leurs grands-pères, les singes.

De Cyon, qui consacra son existence scientifique à combattre ces systèmes néfastes dans le domaine physiologique et dans le domaine philosophique, eut aussi à lutter contre eux comme homme d'Etat dans le domaine politique, social et national. Ce sont les péripéties de cette lutte qui lui inspirèrent ses études sociales sur le nihilisme et l'anarchie. Il est

curieux de voir comment le kantisme et le darwinisme furent les pères légitimes du socialisme et du communisme contemporains, du marxisme et du bakounisme, avec quelle rapidité, sous l'empire des passions révolutionaires, les sophismes les plus ardus de métaphysiciens obscurs, parfois même volontairement obscurs, se répandirent jusqu'aux derniers confins de l'empire russe et quel arsenal d'armes meurtrières contre la morale et la société les sophistes de boudoirs et d'antichambres, de salons et de tables d'hôte, de cabarets et de chaumières, trouvèrent dans les écrits de théoriciens qui, en les rèvant et les composant, n'avaient eu aucune pensée incendiaire, mais avaient, par faiblesse de caractère ou par ambition, cédé à l'orgueil du paradoxe retentissant.

\*

Au moment où je terminais mes études scolaires pour entrer dans l'université, le monde académique était sinon passionné, au moins occupé par les efforts, bruyants mais stériles, auxquels se livraient Cousin et ses disciples pour terrasser l'hydre du kantisme. Les seules idées dont la réalité puisse être contrôlée par nous sont celles éveillées chez nous par la sensation et la perception des objets extérieurs. Les autres n'ont-elles qu'une valeur subjective, se demandaient avec anxiété les auditeurs des cours de philosophie à la Sorbonne? Nous savons seulement, par notre conscience, que, sans leur intervention, il nous serait impossible de situer et de classer nos idées sensorielles, nous n'en pourrions comprendre ni les causes, ni la suite, ni les

effets. Elles nous sont nécessaires, mais rien ne nous prouve qu'elles soient une représentation d'une réalité placée en déhors de nous. Cousin, dans des développements éloquents, répondait : de ce qu'elles sont nécessaires, il résulte invinciblement qu'elles sont vraies et il ne sortait pas de là. C'était la question par la question.

Mon père s'amusait de ces controverses, qu'il déclarait oiseuses.

« Kant, me disait-il quand je l'interrogeais à ce « sujet, affirme péremptoirement que nos sens sont « incapables de nous donner la sensation « l'espace. Qu'en sait-il ? Quand il voit un animal se « diriger sans hésiter et sans se tromper, croit-il « donc qu'il n'a pas la perception de la direction ? « Quand il le trouve, chaque jour, arrêté à la même « place pour y attendre l'exécution d'un fait qu'il « est habitué à voir s'y produire, suppose-t-il qu'il « na aucune sensation du temps ? Il ne va pas, je « suppose, jusqu'à prétendre qu'il obéit à un « concept abstrait de son entendement. Or, si l'ani-« mal a la sensation du temps et de l'espace, com-« ment l'homme, dont les sens sont plus perfection-« nés, ne l'aurait-il pas ? Mais un métaphysisien « règle tout par le raisonnement aprioristique. Il est « plus puissant que le créateur, car il est une chose « que le créateur ne peut pas, c'est ne pas être « conséquent avec lui-même, et le métaphysicien ne « se gêne pas pour s'octroyer cette liberté.

"Cousin a fondé l'éclectisme, c'est une impasse.

"La philosophie ne peut pas avancer en s'appuyant

seulement sur l'autorité d'un système métaphysi
que ou d'un ensemble de systèmes métaphysiques

habilement combinés, parce qu'une série d'hypo-

« thèses ne peut pas équivaloir à une vérité. La phi-« losophie éclectique est une philosophie purement « verbale, condamnée à piétiner sur place.

« La psychologie et la physiologie sont des scien-« ces toutes nouvelles . Elles sont à leur début. « Elles ont déjà éclairci des problèmes réputés jus-« qu'alors insolubles. Accordez-leur quelques délais « pour en éclaircir d'autres, avant de trancher ma-« gistralement sur leurs fins dernières et de décla-« rer qu'elles ne peuvent nous conduire à des certi-« tudes. Quand j'ai commencé mes études sur le « cerveau, l'encéphale était une matière totalement « inconnue, je suis arrivé à localiser beaucoup de « ses fonctions. D'autres savants ont fait d'aûtres intéressantes. D'autres « découvertes non moins « viendront après nous qui en feront de plus impor-« tantes encore. Il n'appartient à personne de décla-« rer à l'avance leurs recherches stériles et leurs « découvertes dépourvues d'objectivité. »

La découverte d'Elie de Cyon, qui a le plus de portée dans le domaine philosophique est la découverte du sens mathématique, du sens de l'espace, du temps et du nombre, qui se distingue en sens géométrique et en sens arithmétique. Avec la découverte du nerf dépresseur du cœur, dit nerf de Cyon, elle immortalisera son nom.

Personne, que je sache, n'a encore contesté l'existence de cette découverte. Mais certains méta-mathématiciens ont nié l'utilité et, par conséquent, la raison d'être de ce sens : « On ne comprend pas, dit M. H. Poincaré, pourquoi le créateur nous aurait donné des organes destinés à nous crier sans cesse : Souviens-toi que l'espace a trois dimensions,

etc... (1) » En un mot toutes nos notions premières d'arithmétique et de géométrie sont innées, elles se développent par le raisonnement aprioristique, nous n'avons aucun besoin d'un sens spécial pour nous les révéler et pour les contrôler. Le calcul est une opération purement rationnelle et nullement sensorielle.

Si les méta-mathémathiciens daignaient observer la nature, ils n'auraient qu'à aller, dans un cirque, regarder les exercices d'un acrobate. Une erreur de quelques millièmes de seconde dans la durée de chacun de ses mouvements peut lui devenir funeste. Ou encore, ils n'auraient qu'à assister à un concert vocal, ils constateraient que les opérations des appareils à calculer, qui siègent dans nos organes sensoriaux, exigent une précision vraiment prodigieuse, surtout quand il s'agit de l'innervation des muscles de la parole et de la voix et des muscles oculo-moteurs. Il ne s'agit pas seulement de calculs portant sur des nombres infinitésimaux; pour que le but soit atteint, il faut encore que ces opérations mathématiques s'effectuent avec une extraordinaire rapidité. Des musiciens exercés peuvent percevoir une différence dans la hauteur des sons, correspondant au rapport de 1000 à 1001 vibrations. Aussi Vierord et avec lui nombre de physiologistes et de psychologues concluent-ils : Ceci nous oblige à admettre que c'est à l'organe sensoriel arithmétique, par la perception de la hauteur des sons, que nous devons directement la connaissance instinctive des règles élémentaires du calcul.

En réalité, tous nos gestes, tous nos actes, tous nos mouvements sont calculés et si, par inadver-

<sup>(1)</sup> Voir H. Poincaré, La valeur de la science, p. 134, cité par de Cyon, Dieu et science, p. 33.

tance, distraction ou surprise, nous nous trompons, nous sommes immédiatement punis de cette erreur. Sans ce calcul, nous serions, à chaque instant, victimes des plus graves accidents. Je voudrais bien savoir comment un méta-mathématicien traverserait indemne le boulevard des Italiens au milieu des automobiles, des autobus et des voitures de toute nature qui le parcourent dans tous les sens, s'il ne possédait dans son propre organisme un instrument pour diriger et mesurer son élan, plus rapide et aussi sûr que les meilleures machines à compter.

Chaque mouvement approprié à un but, fût-il même aussi simple que celui de soulever un poids par la flexion du bras, exige le concours des impulsions d'un grand nombre de muscles : les fléchisseurs, auxquels appartient le rôle capital dans l'exemple donné ; leurs antagonistes, qui doivent s'opposer à l'exagération du mouvement à exécuter; les abducteurs et les adducteurs qui fixent l'avantbras; les muscles de la núque et du dos qui donnent à la tête et à la partie supérieure du corps la position la plus favorable pour exécuter le travail voulu avec la moindre dépense possible de forces d'excitation et de forces musculaires. Chacun des muscles qui participent au mouvement doit recevoir, pendant qu'il est innervé, un nombre différent d'excitations dans l'unité du temps. Les moments où l'innervation commence pour chaque muscle et sa durée pour chacun d'eux doivent également être déterminés et mesurés avec précision. Dans ces opérations, les valeurs arithmétiques ne dépassent pas les limites de millièmes de seconde.

M. H. Poincaré faisait donc au créateur un grief mal fondé lorsqu'il lui reprochait de nous avoir fait un cadeau inutile en nous dotant du sens géométrique et arithmétique. En réalité ce sens gouverne toute notre sphère d'activité motrice et, par l'intermédiaire des sensations de direction, il nous rend possible notre orientation dans l'espace et dans le temps. Privé des moyens de mesurer, avec une précision mathématique, la durée des innervations des groupes musculaires intéressés dans le langage, l'homme n'aurait jamais dépassé la phase des sons inarticulés. Comment le chanteur pourrait-il régler la tension et la longueur des muscles vocaux de manière que le son ne s'écarte pas, dans des limites perceptibles, de la pureté exigée ? Ce sont les intervalles, les pauses, les rythmes et les cadences, à l'aide desquels les ondes sonores influencent notre oreille, qui nous ont permis d'arriver aux premières notions des nombres et de l'arithmétique.

Comme l'arithmétique, la géométrie a, dans son origine, un élément purement empirique. C'est le sens mathématique qui fait envisager par l'esprit humain l'espace comme ayant trois dimensions et l'amène à disposer ses impressions du monde extérieur sous cette forme géométrique. Telle est l'origine des axiomes géométriques d'Euclide, dont l'exactitude n'a jamais pu être démontrée par le raisonnement aprioristique, quoique leur certitude absolue soit démontrée par des expériences prolongées depuis des milliers d'années, par toutes les mensurations physiques et astronomiques exécutées jusqu'à ce jour.

Enfin, le sens mathématique nous donne la conscience de notre moi distinct du monde extérieur, contrairement aux affirmations des spinosistes, bergsonistes et autres panthéistes, car il projette tous les objets du monde extérieur en dehors de lui, dans trois directions dans l'espace, dans deux dans le temps, sur une série de coordonnées dont il occupe le point O et dont l'objet perçu occupe l'autre extrémité.

L'importance des sensations et des perceptions mathématiques dans la direction de nos actes et de notre vie n'avait pas échappé à l'observation des philosophes de l'antiquité. Pythagore, qui a déterminé exactement les rapports entre l'harmonie musicale et la longueur des cordes vibrantes, et beaucoup d'autres penseurs grecs avec lui, ont attribué à la musique une importance cosmogonique et même sociale souveraine, non pas à cause des jouissances esthétiques que nous lui devons, mais en raison de forces mysliques qui seraient inhérentes aux nombres et dont la portée serait universelle. Ils ont rêvé de régler les lois qui gouvernent les états sur l'harmonie des sphères célestes ; mais les lois astronomiques ont été de toute éternité fixées par la volonté divine, les lois politiques varient suivant les caprices des passions humaines.

\* #

Je crois avoir établi la nécessité du sens mathématique et l'importance de son rôle, reste à expliquer comment de Cyon est arrivé à le localiser et à déterminer son fonctionnement.

La première tentative pour donner, à l'aide de l'expérimentation, une solution du problème de l'espace, date de la fin du xviiie siècle; elle est due à l'éminent physicien Venturi, dans ses études sur le sens de l'espace. Les expériences de Venturi portaient sur la détermination des directions des sons : « Comment donc l'oreille nous indique-t-elle cette « direction ? Et quel rapport y a-t-il entre le sens de « l'ouïe et la connaissance des différents lieux de « l'espace ? » demanda Venturi. « De grands génies « ont traité un semblable problème à l'égard de la « vue : l'éclairer de même à l'égard de l'ouïe, ce se-« rait avancer d'un degré l'analyse des sentiments « et la connaissance de nous-mêmes. »

Le 12 janvier 1794, le professeur Vassali communiqua à l'Académie de Turin la découverte de l'abbé Spallanzani, que les chauves-souris aveuglées conservaient la faculté de direction dans l'espace comme si elles étaient voyantes. Il en concluait qu'elles possédaient dans l'oreille un sixième sens, celui de l'orientation, « qui nous manque et dont nous ne « pouvons avoir aucune idée. »

Quelques années plus tard, le physiologiste Antenrieth à publié dans les Archives d'anatomie et de physiologie de Reil, des études tendant à prouver : « que l'oreille et notamment les trois canaux semi-« circulaires, situés dans les trois dimensions de « l'espace, nous fournissent des sensations de direc-« tion, qui nous permettent de nous diriger dans l'es-« pace. » « Mais, continue de Cyon (1), c'est l'illustre « Flourens qui fut le véritable initiateur de l'expéri-« mentation directe sur les canaux semi-circulaires « du labyrinthe de l'oreille. La solution du problème « de l'espace se trouvait déjà en germe dans la belle « découverte que la section des canaux semi-circu-« laires provoque des mouvements forcés des ani-« maux dans la direction.correspondant au plan de « chaque canal opéré. » Les trois canaux, étant si-

<sup>(1)</sup> L'oreille, organe d'orientation dans le Temps et dans l'Espace, par Elie de Cyon. (Félix Alcan, Paris.)

tués dans trois plans perpendiculaires l'un à l'autre, fes mouvements des animaux, dominés par eux, s'accomplissent forcément dans les trois directions cardinales de l'espace.

Les expériences de Flourens fournirent le point de départ des recherches d'Elie de Cyon sur l'orientation à l'aide du sens de l'espace. Ces recherches, poursuivies pendant quarante années, ont abouti à la démonstration définitive de l'existence, dans le labyrinthe de l'oreille, de deux organes de sens bien déterminés : le sens géométrique et le sens arithmétique ; deux sens généraux, auxquels nous devons, d'une part, la faculté de nous orienter dans l'espace et le temps et, d'autre part, l'origine première et partielle de nos concepts de l'espace, du temps et du nombre, découverte d'une importance capitale pour la philosophie et les mathématiques, et qui nous ramène forcément à une solution unique du problème primordial de la connaissance humaine.

Le célèbre philosophe thomiste, Ernest Commer, dans une étude (1) consacrée aux solutions du problème de l'espace et du temps proposées par de Cyon, a démontré qu'elles concordaient avec celles des pères de la philosophie, Aristote et saint Thomas d'Aquin.

Dès 1829, Flourens disait à l'Académie des sciences : « J'en viens à mes nouvelles expériences. Le « cerveau (lobes ou hémisphères cérébraux) ayant « été retranché sur plusieurs pigeons, la section de « chaque canal a produit son effet ordinaire ; celle « des canaux horizontaux des mouvements horizon-

<sup>(1)</sup> Professor D' Ernst Commer: Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie, Bd XXV, 1, Jul. 1910, Paderborn.

« taux; celle des canaux verticaux antéro-posté-« rieurs des mouvements verticaux d'avant en ar-« rière, et celle des canaux verticaux postéro-anté-« rieurs des mouvements verticaux d'arrière en « avant. »

De la violence démesurée et du caractère désordonné de ces mouvements, il concluait que les forces régulatrices et modératrices des mouvements ont leur siège dans les canaux. De Cyon a prouvé que la faculté d'orientation ne revient jamais. Les sensations visuelles sont impuissantes à compenser la perte du sens de l'espace. En un mot « la faculté des animaux de se déplacer dans les différentes directions de l'espace, c'est-à-dire, de s'orienter dans l'espace extérieur, repose sur les sensations spéciales du labyrinthe de l'oreille. Les sensations visuelles et tactiles sont impuissantes à suppléer cette faculté. »

Il a établi que les excitations des terminaisons nerveuses dans les ampoules de ces canaux périphériques, organes du sens de l'espace, provoquent des sensations qui nous permettent l'orientation dans les trois directions de l'espace; la sensation de chaque canal correspondant à l'une des directions cardinales de l'espace.

A l'aide de ces sensations de direction, il se forme dans notre cerveau la représentation d'un espace idéal à trois dimensions, sur lequel sont projetées toutes les perceptions de nos autres sens relatives à la distribution des objets qui nous entourent, ainsi qu'à la position de notre propre corps.

La huitième paire de nerfs crâniens renferme ainsi deux nerfs sensoriels totalement différents : le nerf acoustique (cochléaire) et le nerf de l'espace (spatial ou vestibulaire). Grâce aux excitations reçues par ce dernier nerf, l'organe central du sens de l'espace règle la distribution et l'intensité des forces d'innervation que doivent recevoir les muscles des globes oculaires et du reste du corps, pendant leur orientation dans les trois directions principales de l'espace.

Le siège du nouveau sens fixé, reste à en déterminer le mode de fonctionnement.

Quelle est l'excitation spécifique qui, agissant sur les terminaisons nerveuses distribuées dans cette partie du labyrinthe de l'oreille, fait naître les sensations de direction, grâce auxquelles nous sommes à même de former nos représentations spatiales ?

L'excitation des organes périphériques des nerfs ampullaires est produite par les vibrations de l'air ou de l'eau, soit directement, à travers le conduit auditif externe, soit indirectement, chez les sourds notamment, par la voie crânienne, car le non fonctionnement du nerf auditif n'entraîne pas le non foctionnement du nerf cérébro-moteur et réciproquement.

Nous nous trouvons en présence de deux processus qui doivent être séparés dans le temps : 1° la sensation des trois directions ; 2° la régularisation des mouvements d'innervation. La première repose sur une excitation momentanée, la dernière sur une excitation continue. Quelque soit le moment où l'arrèt des fonctions du labyrinthe de l'oreille se produit, l'apparition des mouvements violents devient inévitable. Au contraire, les excitations qui rendent l'orientation possible n'ont nullement besoin d'être continues. Mais elles sont de même nature. Les unes comme les autres sont produites par les vibrations de l'air et de l'eau.

Notre oreille n'est jamais sans sensation : toutes les fois que nous y prètons attention, nous percevons dans notre organe auditif une excitation sonore quelconque. Le sentiment du silence ne vient pas d'un état de repos complet de notre oreille ; il n'est qu'une appréciation du peu d'intensité du bruit qu'elle entend.

Ces excitations continues entretiennent les terminaisons nerveuses du labyrinthe de l'oreille dans un état d'agitation permanente, même pendant le sommeil, car elles agissent sur les nerfs vestibulaires alors même qu'elles n'agissent plus sur le tube auditif, c'est ce qui explique les phénomènes du somnambulisme, où nous nous orientons sans le secours de l'oure et de la vue. Cependant, elles peuveni ne provoquer aucun mouvement, les processus d'inhibition et d'excitation des centres perveux des deux moitiés du corps se faisant alors équilibre. Pour qu'un mouvement se produise, il faut qu'une excitation unilatérale exceptionnellement forte vienne s'ajouter aux excitations existantes et réussisse à vaincre les inhibitions, qu'il s'agisse d'une impulsion volontaire, instinctive ou provenant du nerf acouştique externe, ou électrique, ou mécanique et exercée directement sur les nerfs des canaux semicirculaires.

L'intervention de la volonté et des influences psychiques, la nécessité de s'adapter sans cesse aux conditions variables du milieu, compliquent à l'infini la tâche des centres moteurs. La régularité des innervations nécessaires, la graduation de leurs intensités et de leurs durées, lors de l'exécution de mouvements rationnels et à l'aide de combinaisons toujours changeantes de muscles et de groupes musculaires, exigent des appareils de mesure d'une

finesse et d'une précision tout à fait extraordinaires. Ces opérations de mensurations des forces d'innervation varient à l'infini dans le temps et dans l'espace. Elles exigent le concours d'appareils de calcul très compliqués. L'intervention d'un sens du temps devient indispensable.

Or, les cellules ganglionaires de ces centres nerveux sont à même, lors de la distribution des forces d'excitations accumulées, de mesurer avec précision le nombre de ces forces qu'exige l'excitation de chaque muscle, ainsi que la durée de cette excitation, et cela sous l'influence des impulsions ayant leur point de départ dans le labyrinthe de l'oreille. Pour que ces résultats soient possibles, il faut que les centres en question possèdent des appareils de calcul spéciaux. Ces centres gauglionaires sont les appareils terminaux du limaçon de l'oreille.

Le sens du temps repose donc sur une association entre une des sensations de direction des canaux semi-circulaires d'un côté, et les appareils de calcul du limaçon, d'un autre côté. Ainsi un des deux facteurs qui interviennent dans la formation de notre concept du temps, la direction en avant et en arrière, se localise dans le canal sagittal et le deuxième, la durée et le rythme de durée, dans le limaçon. Les hauteurs des sons nous fournissent la notion des nombres.

Les canaux semi-circulaires sont l'organe du sens géométrique, le limaçon est l'organe du sens arithmétique. Le labyrinthe de l'oreille renferme donc deux organes de sens mathématique, celui de l'espace et celui du temps. La direction est par sa nature indivisible et illimitée. Ainsi est-ce aux sensa-

nons de direction des canaux semi-circulaires, que nous devons nos représentations de l'infini du temps et de l'espace.

D'après Kant, l'espace et le temps n'étaient pas, ne pouvaient pas être des notions empiriques tirées d'expériences extérieures. « Pour que je puisse avoir, disait-il, la sensation de quelque chose se trouvant en dehors de moi (c'est-à-dire dans un autre endroit que celui où je me trouve moi-même) comme aussi pour que je puisse me représenter plusieurs objets les uns à côté des autres, autrement dit occupant des endroits différents, il faut que les représentations de l'espace soient déjà au fond des concepts.

« L'espace est une représentation à priori qui est « au fond de toutes les notions extérieures. On ne « peut pas se figurer qu'il n'y a pas d'objets dans « l'espace. L'espace n'est pas un concept général de « relations entre objets, mais une pure idée. » (1)

Kant faisait exactement le même raisonnement pour le temps et il en concluait que notre connaissance du monde extérieur et de Dieu était dépourvue d'objectivité et de réalité, et nous était imposée par les modalités d'un entendement générateur de l'erreur, de l'illusion.

Au contraire, les expériences de M. de Cyon démontrent que l'orientation dans l'espace et la formation de nos représentations d'espace, dépendent principalement des fonctions du labyrinthe de l'oreille.

Pour la simple orientation dans le temps, il suffit de la simple sensation de succession, c'est-à-dire de

<sup>(1)</sup> V. Kant. Critique de la raison pure, 1781, cité par de Cyon, Dieu et science, p. 53.

la perception immédiate de la direction du temps dans laquelle se déroulent les phénomènes extérieurs, que nous connaissons par les sensations de nos cinq sens spéciaux. C'est au fonctionnement du canal semi-circulaire que nous devons la connaissance de cette direction.

La durée et la vitesse, qui nous fournissent l'élément essentiel pour la formation de nos concepts de temps, parviennent à notre perception par l'évaluation approximative ou par la mesure exacte des laps de temps dont se compose la succession continue.

La continuité de nos perceptions de temps résulte de ce fait qu'il n'y a pas d'intervalles libres, c'est-àdire pas de vide de temps dans les excitations et les sensations de notre système nerveux sensitif.

Les parties du labyrinthe qui règlent dans l'espace notre activité motrice, par la mesure et la graduation de l'intensité des innervations distribuées aux muscles dans les centres cérébraux, gouvernent aussi nos mouvements dans le temps, puisqu'elles règlent et mesurent exactement la succession et la durée de ces innervations. C'est de la précision et de la finesse de cette régulation et de cette mesure, auxquelles viendra s'ajouter le fonctionnement de la raison, que dépend chez l'homme la formation du langage.

La connaissance des nombres, indispensable pour la mesure des processus de temps dans le domaine de nos sensations et de notre activité motrice, nous est fournie par les excitations sonores, correspondant aux sons de diverses hauteurs, des ramifications nerveuses finales dans le limaçon.

Dans les centres cérébraux, où sont transmises et employées à des mesures ces excitations des terminaisons nerveuses, nous possédons de véritables appareils à calculer. Aussi peut-on appeler le limaçon l'organe du sens arithmétique, par analogie avec le sens géométrique de l'appareil semi-circulaire.

La détermination de l'origine de notre représentation d'un espace à trois directions, représentation résultant des perceptions des trois directions cardinales, permettent d'affirmer que nous devons la formation de notre conscience sensible du moi au mécanisme du labyrinthe de l'oreille. Le point O du système des coordonnées de Descartes correspond à notre moi conscient.

Quand on compare les conclusions de la fameuse critique de la Raison pure de Kant avec les constatations de la science, on ne peut s'empêcher de partager l'avis de sir Oliver Lodge qui déclare simplement grotesque l'idée kantienne de réduire la réalité à de simples illusions : « La divinité, ajoute-t-il, si elle « a le sentiment de l'humour, doit rire en voyant sa « créature, l'homme, se méfier précisément des ou- « tils qui lui rendent possible de savoir ce qu'il « sait. »

Cette méfiance est non seulement grotesque, elle est criminelle et pernicieuse. Dieu nous a doué d'un système sensitif qui nous permet de percevoir, à l'aide de la conscience et des sens, tous les phénomènes qui nous intéressent, et d'une intelligence capable de les comprendre et de les rattacher directement à leur cause première. Rien ne nous autorise à employer notre intelligence à infirmer le témoignage de nos sens, pas plus qu'à nier notre intelligence parce qu'elle ne tombe pas sous nos sens.

Dans un article paru dans la Revue des questions scientifiques d'Octobre 1912, et intitulé « l'Espace,

"I'dme et l'évolution », M. de Kirwan écrit : « Il y « a tout d'abord une distinction importante à faire. S'il s'agit de la représentation de la sensation d'es- pace, comme de celle de durée, nous sommes dans « le domaine de la sensibilité. Que ce soient les trois « paires de canaux semi-circulaires des oreilles qui « produisent ces sensations ou qu'il faille en cher- « cher la cause ailleurs, c'est un point à débattre « entre physiologistes. Mais de la sensation ou re- « présentation à l'idée, il y a une distance, un fossé « infranchissable. »

S'il y avait un fossé infranchissable entre l'idée et la sensation, entre la représentation sensible de l'objet et la perception intellectuelle que nous en avons (deux opérations du même sujet), nous n'aurions aucune idée du monde extérieur, car toutes nos idées du monde extérieur ont pour origine les sensations et les représentations de notre sens extérieur, comme toutes nos idées du monde intérieur ont pour origine les perceptions de notre sens interne ou conscience. Tous les philosophes sont d'accord sur ce point, et sans doute M. de Kirwan n'a pas le même mépris pour la science des psychologues que pour celle des physiologistes.

M. de Kirwan poursuit : « C'est là, soit dit en pas-« sant, ce qui établit la différence de nature entre « l'homme et l'animal, si haut que ce dernier soit « placé sur l'échelle zoologique ; l'animal perçoit « comme l'homme les représentations, les images, « mais il n'abstrait pas, il ne généralise pas, il ne « s'élève pas jusqu'à l'idée. »

M. de Cyon reconnaît formellement que la formation des concepts abstraits de temps et d'espace constitue une pure opération de l'esprit, il n'a jamais songé à nier la faculté d'abstraction et de généralisation chez l'homme, ni à l'attribuer aux animaux (1). M. de Kirwan semble ne pas avoir compris la nature et la gravité du problème que la critique de la raison pure de Kant pose à la certitude humaine, base de toute science : Toute ta connaissance du monde extérieur, dit Kant à l'homme, repose sur deux affirmations gratuites et tu es incapable de prouver l'objectivité et la réalité de ces assertions : l'espace existe, le temps existe. Donc tu ne sais rien de certain et tu vis dans le domaine des illusions.

M. de Cyon a répondu : Non, j'ai la perception directe de l'espace et du temps, leur réalité et leur objectivité me sont prouvées et du coup il a ruiné tout l'édifice du doute transcendantal fondé sur la critique de la Raison pure. C'est tout, mais c'est bien quelque chose, et, quoi qu'en pense M. de Kirwan, la question de savoir si nous sommes voués à n'avoir des choses qu'une connaissance illusoire ou si nous sommes organisés pour en avoir une connaissance réelle, n'intéresse pas seulement les physiologistes.

M. de Kirwan conclut : « Ce qui prouve bien que « les notions d'espace et de temps sont, en soi, essen-

<sup>(1)</sup> L'homme ne diffère pas seulement de l'animal parce qu'il a une âme immortelle, il en diffère aussi parce qu'il a un système nerveux plus perfectionné. Ainsi les animaux ne possèdent pas les appareils qui leur permettraient d'articuler les sons pour former un langage, et sans langage il n'y a pas d'idée abstraite, ni d'idée générale. Ce ne sont pas seulement les concepts mathématiques, ce sont toutes les idées qui ne se forment que par abstraction. Sans mot, il n'y a pas d'idée, tout mot est une abstraction.

« tiellement abstraites (1), c'est précisément que Lo-« batchewski, Riemann et autres aient pu imaginer « des espaces non euclidiens et édifier, sur ces es-« paces imaginaires, des corps complets de géomé-« trie d'ailleurs contraires. M. l'ingénieur en chef « Lechalas a même pu discuter l'idée d'un temps à « deux dimensions. »

Lobatchewsky a dit: « La vérité n'est pas inhé-« rente aux notions géométriques; comme les lois » physiques elles doivent être confirmées par l'ex-« périence et par des observations astronomiques. » « Dans la nature, dit-il encore, nous ne percevons « à proprement parler que le mouvement, sans lequel « les impressions des sens sont impossibles. Tous « les autres concepts, par exemple, les concepts géo-« métriques, étant empruntés aux propriétés du « mouvement, sont acquis par notre esprit artificiel-« lement. Nos premières notions sont acquises par

<sup>(1)</sup> M. de Kirwan me paraît avoir confondu le rôle qui appartient dans la formation de nos idées aux sens extérieurs et corporels et à la conscience (sens interne, sensibilité ,intelligence, toutes choses incorporelles). monde extérieur produit les excitations de notre système nerveux. Ces excitations engendrent dans notre sensibilité et notre conscience des sensations et des perceptions, notre intelligence en fait des idées, c'est-à-dire des concepts abstraits et généralisés. Le rôle du système nerveux n'a pas été autre que celui d'un fil téléphonique qui le surpasse en perfection autant que la matière animée surpasse la matière inanimée, mais il y a de ces excitations qui, vu l'urgence, ne vont pas jusqu'à la conscience et qui nous restent inconnues ; à l'égard de certaines de celles-ci, le système nerveux opère comme la plus merveilleuse machine à compter, plus sûr et plus prompt.

« les sensations; on ne doit pas ajouter foi aux no-« tions innées. » (1)

Riemann a consacré de longs efforts, couronnés d'un médiocre succès, il est vrai, à dresser des tableaux des perceptions que nous devrions avoir si nous étions placés dans l'espace sphérique qu'il suppose. Ce qui prouve que les deux savants dont M. de Kirwan cite l'autorité, ne croyaient pas pouvoir se passer, pour construire leur géométrie, de l'autorité du témoignage des sens.

Libre aux adeptes de la géométrie non euclidienne à 4 ou à n dimensions, pseudo-sphérique ou sphérique, d'édifier, sur un espace imaginaire, une géométrie non moins imaginaire. M. Poincaré déclare (2) : « donner aux côtés des premiers triangles « (avec côtés rectilignes)le nom de droites, c'est adop-« ler la géométrie euclidienne ; donner aux côtés des « derniers (avec des côtés curvilignes) le nom de « droites, c'est adopter la géométrie non euclidienne. « De sorte que demander : quelle géométrie con-« vient-il d'adopter ? c'est demander : à quelle ligne « convient-il de donner le nom de droite ? » Puis il ajoute qu'on est autant en droit de désigner une ligne courbe par ligne droite que de la désigner par A. B. ou par C. D. : « Je ne puis pas dire non plus « que je n'ai pas le droit de donner le nom de droi-« tes aux côtés des triangles non euclidiens, parce « qu'ils ne sont pas conformes à l'idée de droite que « je possède par intuition. »

<sup>(1)</sup> V. de Cyon, I. c. p. 63, lettre de Gauss à Bessel, 29 janvier 1829; à Wolfgang de Bolyai, 6 mars 1832.

V. aussi Göttingische Gelehrte Anzeigen 1831, chap. VI, p. 625.

<sup>(2)</sup> V. de Cyon, Dieu et science, l. c. p. 61, citant Poincaré, La valeur de la science, p. 272. — Id. la science et l'hypothèse. — Id. Science et méthode.

Fort bien, mais alors la géométrie n'est plus qu'une œuvre d'imagination, sans objectivité et sans réalité, contraire au témoignage invincible des sens, comme au témoignage universel du genre humain. Depuis que le monde est monde, le concept de la ligne droite n'a pas varié, il ne changera pas tant que nos organes sensoriels ne seront pas changés.

Depuis des millions d'années l'expérience nous confirme dans la validité absolue des axiomes d'Eulide. C'est sur eux que sont fondées les plus importantes des lois de la nature physique que nous ayons encore découvertes. La géométrie non euclidienne est un jeu purement stérile auquel des esprits fort distingués trouvent un plaisir esthétique inappréciable. C'est très respectable, mais nous ne pouvons leur permettre de s'en servir pour mettre en suspicion les plus grandes conquêtes de l'esprit humain pendant ces derniers siècles. Nous ne pouvons pas leur permettre de mettre en doute, comme M. H. Poincaré, les lois de la gravitation qui constituent les bases de l'astronomie et de la physique modernes et de proclamer sans portée la révolution produite par Copernic, Galilée et Newton dans nos connaissances du monde physique.

Ce sont des exercices que l'on peut admettre dans le vestibule du temple de la science, mais auxquels on ne saurait reconnaître le droit d'obstruer les accès du sanctuaire, ni de pénétrer à l'intérieur, ni surtout de s'essayer à en saper les fondements.

Les belles découvertes de M. de Cyon dont nous venons de présenter une rapide analyse, ne sont pas les seuls titres qu'il se soit acquis à notre reconnaissance : nous aurons à le constater dans un prochain article.

## L'UNION " pro Fide"

Chronique de l'Union spirituelle sacerdotale pour l'intégrité de la foi et la lutte contre les erraurs du modernisme.

## PAROLES DOCTRINALES D'ÉVÊQUE

De quoi est fait l'esprit sacerdotal : L'estime du sacerdoce, le sens de l'autorité, la dévotion au Pape.

La Semaine religieuse de Dijon, du 5 Juillet. donne la substance d'un entretien de S. G. Mgr Monestès avec ses séminaristes, à la veille des vacances. Tous nos associés méditeront avec fruit cet enseignement, auquel correspond si bien l'esprit de nos statuts.

Je viens vous souhaiter de bonnes vacances, chers Messieurs, surtout une bonne retraite. Vous allez entrer dans la solitude avant l'ordination, comme les apôtres au Cénacle, afin de vous renouveler, de vous livrer à l'action du Saint-Esprit, généreusement.

Vous avez sérieusement travaillé cette année, vous avez discipliné votre intelligence, votre volonté, votre cœur, votre corps même. L'Esprit-Saint, à son tour, va

discipliner tout votre être en vous visitant. Qu'il vous dirige, vous inspire d'entrer davantage dans l'esprit qui s'impose à vous de plus en plus : l'esprit sacerdotal. C'est notre part, notre fonction d'être prêtres et vrais prêtres. Dans la réflexion, par la considération fréquente et ardente du type sacerdotal qu'est Jésus-Christ, nous trouverons les lumières pour nous conduire ; nous prendrons conscience de notre autorité, de notre dignité, de notre grandeur. Le caractère dont quelques-uns seront investis, dans huit jours, et que vous désirez tous, expliquera seul vos droits et vos puissances.

De quel titre, par exemple, vous réclameriez-vous pour aller vous placer devant les autres hommes et leur dire : « Moi, j'ai la prétention de vous donner une doc- « trine inéluctable, de vous imposer une loi morale, de « vous contraindre à marcher à ma suite ? » Car, en réalité, telle sera votre attitude.

Vous ne pourrez authentiquement alléguer que le caractère sacerdotal. C'est lui seul qui explique notre crédit dans le monde et nous le donne. Vous aurez, de par votre ordination, une suprématie spirituelle qui ne se justifie que par là. Il y a, dans le Pontifical, à l'ordre des Exorcistes, deux mots qui ne sont peut-être pas très cicéroniens, mais demeurent très expressifs : Spirituales imperatores. Au milieu de la société, vous serez des chefs, investis d'une sorte d'imperium spirituel. J'insiste ; prenez conscience de la fonction pour l'aimer et glorifier Dieu.

Mais où chercheriez-vous ailleurs la raison de cet empire, la justification d'un tel ministère ?

Dans vos compétences personnelles ? Dans vos connaissances littéraires, scientifiques, philosophiques, artistiques ? Vous n'en aurez pas le monopole. Cela peut constituer une supériorité relative, mais cela ne crée pas un privilège, un apanage particulier. Vous rencontrerez des hommes qui seront vos égaux, même vos supérieurs et vos maîtres en ces matières. En leur présence, vous vous prévaudriez uniquement de votre valeur intellec-

tuelle pour faire accepter votre autorité? Cela ne soutient pas l'examen.

N'en recherchez les motifs que dans le caractère imprimé par le sacrement de l'Ordre et les dons qui l'accompagnent. Pour donner plus d'éclat à son rayonnement, vous ne négligerez aucune culture morale, scientifique, philosophique. Vous n'ignorez pas le mot de Molière : « Je consens qu'une femme ait des clartés de tout. » Il peut admirablement s'appliquer au prêtre. Un prêtre savant, a-t-on dit, oh ! que c'est grand ; un prêtre saint, oh ! que c'est beau ! Un prêtre savant et saint, c'est presque la divinité sur la terre. Mais la vraie raison de votre ascendant, elle sera dans cette réalité surnaturelle résidant en vous, qui vient de Dieu, non des hommes.

Prenez bien, dès lors, le sens sacerdotal. Demandez-le pendant la retraite. C'est d'un privilège, invisible, mais réel, que vous pourrez seulement vous réclamer devant les intellectuels et devant le peuple, auprès de tous ceux avec qui vous entrerez en contact.

Le peuple, tout égaré qu'il est, cherche et voit dans le prêtre quelque chose qui n'est pas dans les autres. D'instinct, il estimera que tel prêtre n'est pas un savant, que « les livres ne sont pas son fort », comme il dit. Cependant, on recourt à lui, parce que l'on a foi en cette entité, cette réalité surnaturelle dont il est le tabernacle. Sans doute le peuple ne raisonne pas ce sentiment, mais il a l'intuition du caractère sacré, il le comprend...

Vous rencontrerez diverses catégories d'intellectuels. Il en est qui sont naturellement hostiles. Ceux-là, néanmoins, comprennent que, vous réclamant d'une investiture surhumaine, vous devez remplir une mission non vulgaire et tenir un rôle. Ils sauront voir si vous êtes inférieurs à votre tâche, si vous trahissez la fonction.

Viennent ensuite ceux qui vivent dans le doute, ceux qui font profession d'inscience religieuse. Ils rendent plus facilement hommage à votre caractère. A leurs yeux, vous ne ressemblez pas aux autres hommes. Un prêtre qui ne resterait pas à sa place les choquerait. Enfin c'est,

avant tout, en raison de votre caractère sacerdotal que vous aurez la confiance, l'estime, le respect des gens instruits et chrétiens...

Je vous livre ces réflexions. Elles sont importantes. Vous serez dominés en tous lieux par votre qualité d'ecclésiastiques. Vous ne pourrez pas vous dédoubler, comme crtains ont parfois tenté de le faire. Obtenez par vos prières le « sens sacerdotal », afin de bien servir la cause de Dieu parmi les hommes.

Vous travaillerez aussi à acquérir « le sens de l'autorité » ; vous le demanderez dans vos prières. Le respect de l'autorité subit une crise. On le dit partout, même dans les milieux révolutionnaires. Il n'y a plus que des indépendants. On a conscience que tout « craque » ; on a tout usé, effrité, bouleversé par la critique, par l'insurrection morale, intellectuelle, psychologique. Tout crie qu'il n'y a plus de pouvoir accepté, sinon par la contrainte. De toutes parts on voudrait se rattacher à une force, à une sécurité. Vous ferez ces constatations dans vos paroisses. Ils sont rares, les enfants qui obéissent pleinement à leurs parents. Le père n'essaie même plus d'avoir autorité sur les émancipés de quatorze ans. S'il le tente, on lui reproche d'être d'un autre âge. C'est avec raison qu'un de vos compatriotes, Mgr Bougaud, signale ces « terribles logiciens de vingt ans », indépendants et impatients de tout joug, refusant de remplir des devoirs auxquels leurs pères se dérobent. Vous entendrez la critique de l'autorité partout : autorité civile, religieuse; autorité des maîtres, des curés, de l'évêque, du pape.

C'est la crise actuelle et le grand mal contemporain. Ceux qui observent par eux-mêmes constatent qu'il existe surtout une crise d'autorité dogmatique. Avec le mouvement scientifique, l'abus des méthodes de constatation exacte, on en est venu à douter de tout ce qui ne se voit pas, ne se touche pas, ne se pèse pas, ne se mesure pas. On allègue des oppositions entre la méthode

d'autorité et la méthode expérimentale. Le croyant qui obéit ne doit pas se confondre avec le savant qui constate. On ne démontre pas l'incompatibilité, on l'affirme. Tous les dogmes sont ébranlés. Il ne faut point s'étonner, dès lors, du scepticisme contemporain ni des négations contre lesquelles le Saint-Siège réagit par ses décrets retentissants et ses grandes encycliques qui firent tant de peine à certains. C'est un rappel de la vérité, une manifestation du principe d'autorité...

Le modernisme n'est que la négation du surnaturel, de l'ordre qui nous domine; c'est un effort pour diminuer la nature et la portée du dogme. A ce point de vue, il est des hommes qui en vinrent à n'avoir plus aucune foi religieuse. L'un d'eux parla même de « la dernière idole », c'est-à-dire du Dieu personnel. Le monothéisme lui-même était de trop. On ne veut plus de théodicée. Il faut alléger le fardeau de la croyance, le rendre plus acceptable et de notre temps; atténuer, en somme, la vérité tout entière, trop anguleuse...

Or, ce n'est point la vérité qui se modifie, mais plutôt son mode d'exposition. Nous ne pouvons pas, au vingtième siècle, exposer les dogmes avec la forme et les procédés d'autrefois. On ne représentera pas, aujourd'hui, les démons, pourvoyeurs de l'enfer, avec les couleurs fantaisistes des fresques de Bagnot; on ne prêchera plus comme Bridaine, orateur très adapté à son époque. mais pour autant on ne sacrifiera pas l'enfer. Le vêtement extérieur tombe, la doctrine reste, la substance des dogmes est immuable...

Demandez donc « le sens de l'autorité ». Et, en vous proposant d'avoir pour elle un grand amour, vous estimerez aussi la dévotion au Pape qui en est le centre et le dépositaire. Considérez encore ici les faits. Le Pape Pie X n'a-t-il pas été représenté comme un être despotique, un homme de recul, un pape à excommunication, à extermination ? Or, que fait-il, ce Pape ? Il apporte un remède aux maux contemporains. L'autorité est sapée, il la reconstitue ; le dogme est ébranlé, il l'affirme ; se

pouvoir est à terre, il le relève et le consolide. Il est convaincu, lui, de l'investiture divine qu'il a reçue : « Qui suis-je pour commander aux intelligences, parler « au monde ? Je tiens de Dieu mon pouvoir ! » Pie X croit à cette force. Il est sûr de cette puissance spirituelle. C'est le Pape du moment, le Pontife providentiel. Etudiez ses paroles et ses gestes. Il est très opportunément venu après Léon XIII. Celui-ci a montré au monde jusqu'où l'Eglise pourrait aller dans les concessions et à quel moment elle devait résister ; Pie X a pris l'œuvre au point où Léon XIII l'a laissée et montre jusqu'où l'Eglise n'ira pas. Pie X sera proclamé grand Pape, mème par ses adversaires, surtout lorsqu'il faudra discuter son successeur. Telle est l'histoire. Pour vous, demandez la dévotion au Souverain Pontife.

Souvenez-vous des belles pensées de Joseph de Maistre sur la présence réelle du Christ dans le monde par le Pape. Le Christ muet dans l'Eucharistie et parlant dans le Pape. Aussi bien, voyez quelle place le Souverain Pontife tient sur la terre. On l'a compris une fois de plus à l'occasion de sa maladie. Partout, même au sein des nations protestantes, l'attention vers Rome était intense.

Pour conclure, apprenez combien l'exercice de l'autorité est conciliable avec la mansuétude et la charité. Pie X est par-dessus tout miséricordieux et tendre. C'est le propre des intransigeants en matière doctrinale d'être très doux à l'égard des individus. Un des serviteurs du Vatican disait naguère à l'un de nos compatriotes : « Celui-là n'est pas Souverain Pontife, il est Jésus-Christl» Tant la tendresse et l'humilité du Pape rayonnent autour de lui! C'est du reste la mise en action de l'axiome de saint Augustin : « Interficite errores, diligite homines. » Pie IX ne disait-il pas à l'abbé Perreyve : « Blessez courageusement l'erreur, mais ayez un cœur de mère pour les hommes. »

## CE QUI RESSORT D'UN BUDGET

d'après le rapport de M. Lintilhae sur l'instruction publique

On peut rendre au sénateur Lintilhac ce témoignage que son rapport sur le budget de l'instruction publique pour l'exercice 1913 ne manque pas de franchise. On y retrouve, loyalement exposé, à peu près tout ce qui se dit contre l'enseignement officiel.

La commission du Sénat a réduit de 1 million 121.100 francs les crédits votés par les députés, mais les dépenses qu'elle propose d'imposer à notre générosité n'en dépassent pas moins de 9.800.550 francs pour 1913 ce que nous avons dû payer en 1912, et pour 1914 l'Administration prévoit de nouvelles augmentations : le Parlement, avec une docilité dont on devine les motifs, ne manquera pas, l'année des élections générales, de les accepter sans hésitation.

L'enseignement officiel, du moins supérieur et secondaire, a sa part dans les vols des biens d'Eglise.

L'Université de Paris a pour sa part de butin 22.775 mètres volés en 1905 aux Dames de SaintMichel : elle y a établi l'institut de chimie appliquée, l'institut du radium, d'histoire de l'art, de géographie. Elle a cédé mille mètres au prince de Monaco pour l'institut d'océanographie.

Le décret du 1<sup>er</sup> juin 1910 lui attribue le petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs : elle y a installé un laboratoire de mécanique physique et expérimentale.

Pareille curée au profit des universités de province.

A Dijon : service des sciences naturelles dans l'ancien grand séminaire.

A Grenoble : dans l'Evêché, institut de géologie et de géographie alpines, laboratoire de phonétique, bibliothèque spéciale pour étudiants étrangers ; au grand séminaire, grand amphithéâtre, institut de pisciculture.

A Montpellier, divers services universitaires à l'Evêché.

A Nancy, transfert de la bibliothèque universitaire à l'Ecole Saint-Sigisbert.

A Poitiers, création d'une station botanique et météorologique au domaine de Mauroc : ce domaine est-il bien d'Eglise ? Le rapporteur omet de le dire.

A Rennes, dans l'Archevêché, faculté de droit, services d'entomologie, jardin botanique ; dans le séminaire, bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, archives municipales, salle de

lecture dans l'ancienne chapelle, faculté des lettres dans le reste des bâtiments.

A Toulouse, dans le grand séminaire, bibliothèque universitaire, collections d'histoire de l'art.

Dans l'enseignement secondaire c'est aux établissements de filles que vont les immeubles volés aux religieuses.

A Paris, le lycée Victor Duruy est installé boulevard des Invalides chez les Dames du Sacré-Cœur ; le lycée Jules Ferry à l'angle de la rue de Douai et du boulevard de Clichy chez les Dames de l'Eucharistie. Le projet d'en installer un troisième chez les Carmélites de la rue Denfert-Rochereau (ancienne rue d'Enfer) a dû être abandonné : l'emplacement ne s'y prêtait pas.

On signale pour les filles la création de collèges à Dreux, à Figeac, à Romorantin, à Châtellerault, à Saint-Servan, à Pontoise, à Argentan ; mais comme pour le domaine de Mauroc, le rapporteur omet d'indiquer l'origine de la propriété.

Cette tare originelle de la propriété universitaire n'est pas pour troubler M. Lintilhac.

« Le Parlement, dit-il, peut faire confiance à l'Université, aux 140.000 maîtres de ses trois ordres d'enseignement... Ils sont restés en masse... des fonctionnaires de l'idéal. »

Que peut bien être cet idéal ? La triple crise que M. Lintilhac constate dans l'enseignement public en serait-elle une manifestation ? Crise de Crise de méthode dans l'enseignement supérieur. Cette crise, assure M. Lintilhac, « témoigne surtout de la conscience et de l'ampleur de sa mission, et de l'ardeur de son désir d'aller à tout le peuple des étudiants qui lui vient des deux autres degrés de l'enseignement, par l'humanisme posilif dans l'ordre des lettres, par le réalisme expérimental et technique dans l'ordre des sciences. »

On aura quelque peine, si l'on n'est pas averți, à voir clair dans cette phrase; pour en pénétrer toute la portée, tout ce que M. Lintilhac a voulu dire et tout ce qu'il dit peut-être sans le vouloir, le mieux est de consulter le livre désormais classique de Pierre Lasserre sur les doctrines officielles de l'Université.

Remarquez ce « peuple d'étudiants qui vient à l'Université des deux autres degrés de l'enseignement » : soit du secondaire, détraqué par le modernisme des programmes, soit des abîmes du primaire. Est-ce un peuple ? est-ce une plèbe ? Une plèbe, disent les étudiants qui ont pu, malgré le malheur des temps, recevoir une véritable culture humaniste, et qui, ayant par cette culture l'usage de la raison, se plaignent de l'encombrement des amphithéâtres par des malheureux que le psittacisme, contracté aux écoles inférieures, a désor-

mais rendus incapables de hautes études. On a voulu imiter la culture allemande, et déjà les Allemands s'en plaignent : encore un peu, et ils traiterent cela de morbus gallicus.

Ce que les Français sont en droit de reprocher à l'enseignement supérieur officiel, se ramène à deux tendances, qui, nous diraient nos aïeux du xvne siècle dans leur mâle langage, ne sont autres qu'un double libertinage : le relativisme et l'agnosticisme. On a fondé en 1910, nous apprend M. Lintilhac, à l'Université Columbia de New-York, une chaire française dont l'Université de Paris nomme les professeurs, professeurs à mission temporaire et qui se paient ainsi, sur la fortune de l'Université, un voyage d'Amérique. Pour 1911-1912, le titulaire fut le professeur Lanson ; pour 1913, le professeur Bergson. Il est bon que les catholiques d'Amérique soient renseignés sur ces professeurs d'exportation.

- M. Pierre Lasserre cite du professeur Lanson une longue tirade qui finit par ceci :
- " Il n'y a de vivant et d'efficace que les formes relatives et passagères où le lieu commun logique, abstrait et irréel, s'incarne. »

Petit nègre hypo-hégélien, ajoute M. Pierre Lasserre.

L'israélite Bergson est-il un meilleur spécimen de l'esprit français? Que nos amis d'Amérique ne m'accusent pas d'antisémitisme intransigeant : je goûte fort ce qu'a écrit le juif Bréal « pour mieux comprendre Homère ». Sans avoir l'air d'y toucher, il dissipe les nues germaniques amoncelées sur la question d'Homère dans le savant ouvrage où les frères Croiset parlent de la littérature grecque. L'exposé critique de la philosophie de M. Bergson par Mgr Farges dénonce dans ce penseur — ou phraseur — « les zigzags d'une doctrine qui se développe, c'est-à-dire qui se perd, se retrouve, se corrige indéfiniment elle-même. »

Ce qui revient à dire que ce compatriote du Juif-Errant, conscient de ne pouvoir atteindre la vérité contre laquelle se conjurèrent ses ancêtres, ne s'arrête pas dans sa course à travers les métaphores que les badauds de son auditoire prennent pour des idées.

On propose, me dit-on, comme troisième titulaire à la chaire française de Columbia, le sociologue Durkheim, encore un juif, qui expose, avec tout l'obscurantisme d'un scribe qui modernise, un système de morale revenant à ce que, il y a moins de cinquante ans, les honnêtes gens nommaient encore la peur du gendarme. On parlait alors avec clarté.

Tout le grimoire de ces trois hommes, me disait tristement un vieil universitaire de province, ne contient pas un atome de pensée française, et c'est eux qui à Paris dirigent l'enseignement supérieur officiel. Pourquoi le sénateur Lintilhac ne dit-il pas que ces trois professeurs sont ou les auteurs ou les complices de la crise dont tout le monde se plaint et qu'il avoue lui-même?

Crise de programmes dans l'enseignement secondaire.

« On ne peut méconnaître, dit un bulletin départemental, celui de la Gironde, le préjudice qu'on risque de causer à un enfant que ses parents destinent aux études secondaires, en le gardant trop longtemps sur les bancs de l'école primaire. »

M. Lintilhac signale ce texte et les développements qui l'accompagnent « à qui de droit ». C'est la lutte du primaire et du secondaire : l'un est gratuit, on conçoit que les parents y tiennent le plus longtemps possible ; mais l'autre, quand c'est le baccalauréat, qu'est-ce autre chose qu'un primaire déguisé? Les parents le comprennent, et nous en avons la preuve, p. 373 du rapport, dans le tableau qui suit :

Classes avec ou sans latin (1er et 2e cycle)

Lycees
--------

		Effectif des classes latines	Effectif des classes sans latin	*/. des cass latines
1912	* * * * * * * * * * *	22.629	16.189	58,29
1911	•••••	21.368	16.593	56,29
1910	•••••	20.777	17.193	54,72
1909	• • • • • • • • • •	20.413	17.555	53,76
1908	********	19.996	17.544	53.27

### Collèges

	Effectif des classes latines	Effectif des classes sans latin	olo des classes latines
1912	9.	514 10.62	1 47,25
1911		902 11.24	48,19
1910	8.6	365 11.77	42,39
1909	8.	501 12.54	7 40,39
1908		3 <b>6</b> 9 <b>12.4</b> 13	3 40,27

Au collège, comme au lycée, de 1908 à 1912, la clientèle du latin augmente : ce plébiscite en faveur de la culture classique sera le meilleur résultat de la réforme.

N'oublions pas que dans le latin-grec lui-même, grâce à la sottise des programmes on ne reçoit encore qu'une culture de spécialisation prématurée : cela fait des philologues, cela ne fait pas des humanistes. Il ne faudrait pas que les familles, dans les réclamations qui leur incombent contre les expériences de la cuistrerie universitaire, perdent cette vérité de vue.

Afin peut-être de donner le change sur ce point à l'opinion, l'administration demande cette année le rétablissement du grand concours. On sait du reste les inconvénients du système : surmenage des meilleurs par une culture de serre chaude, négligence et dédain pour les plus faibles. L'administration prétend y pourvoir en distinguant deux groupes de matières : elle a sans doute grâce d'état pour voir là un remède.

Crise du personnel dans l'enseignement primaire.

Personnel enseignant : ces messieurs et ces dames se désaffectionnent du métier. Est-ce bien, comme paraît le croire M. Lintilhac, qu'on ne paie pas assez ? Peut-être, du moins en partie. Et il cherche un remède dans le relèvement des salaires ; je lui offre une autre consolation : c'est qu'à ce point de vue la crise sévit dans les autres professions, et de là cette crise générale de l'apprentissage que les remèdes législatifs ont eu pour résultat d'empirer. Mais il y a dans la profession enseignante une cause spéciale de dégoût; c'est ce que la loi exige des maîtres. Quel est l'honnête homme ou l'honnête femme qui peut accepter cette neutralité scolaire, la grande pourvoyeuse, on l'a dit, du bagne et de la guillotine? Nous ne sommes qu'au commencement : de plus en plus le personnel se recrute dans les déchets de l'humanité, on verra de plus en plus, comme dans la Manche en 1911, un tiers des aspirants reçu « avec un total de notes inférieures à la moyenne ». M. Lintilhac ne voit là qu'une question d'argent, tant pis pour lui.

Personnel enseigné: « Le nombre relativement considérable — plus du cinquième du contingent — des fruits secs de l'école primaire montre combien est nécessaire l'œuvre de l'enseignement post-scolaire, »

Et après cette déclaration, le sénateur Lintilhac cède la parole au juif Moïse Klein, connu comme inspecteur général sous le nom en apparence français et chrétien d'Edouard Petit.

A l'organisation de fortune qui a régi jusqu'ici l'enseignement post-scolaire, Moïse Klein prétend faire succéder une organisation régulière à base d'obligation, cela va sans dire. Obligation qui, d'ailleurs, ne sera pas imposée du premier coup uniformément : on devra procéder « par étapes successives ».

Obligation d'abord pour ceux qui ont à subir l'épreuve régimentaire : on commencera à 18 ans, après entente préalable avec les fermiers et patrons : Moïse Klein infligera de bon cœur cette onzième plaie d'Egypte à la classe ouvrière.

Ces idées ont fermenté dans les congrès de la ligue de l'enseignement.

Avant que les politiciens n'en poursuivent la réalisation, il y a lieu de rechercher ce qu'elles contiennent de menaces contre les intérêts religieux et économiques du pays, de ceux-là surtout qu'elles prétendent servir.

Ce qu'en dit M. Lintilhac n'est donc pas la partie la moins utile de son rapport.

J.-A. DE BERNON.

P. S. — On vient de voir, officiellement constatée par le rapporteur, l'augmentation de la clientèle latine dans les écoles secondaires de l'Etat.

Ce n'est qu'un symptôme, mais c'est, on peut dire, l'écho de l'opinion publique, confirmée par mille autres symptômes, notamment par cet article du docteur Brunon dans le Bulletin Médical sur l'étude du grec et la médecine.

Comme moyen de culture générale le grec est bien supérieur au latin. La culture du grec est une source de joie et un moyen de civilisation supérieure. D'Aristophane à Platon, en passant par les tragiques, c'est une gamme admirable de pensées élevées marquant le summum de la cérébralité humaine. La couleur, la sobriété élégante et fine donnent au grec une supériorité sur tout autre idiome humain. Les jeux exquis de la langue d'Aristophane en font un objet d'art unique au monde.

Mais, dira-t-on, qu'importe tout cela aux médecins ? Je ne voudrais pas faire état de l'utilité étymologique du grec pour les médecins. Cette utilité pratique est d'un intérêt secondaire. Ce qui importe, c'est que le médecin ait la plus grande culture littéraire et philosophique possible. Et je crois que cette culture est difficile sans le grec. La valeur d'un médecin se mesure, non pas d'après ses connaissances scientifiques, comme le croit le vulgaire, mais d'après ses études littéraires. Ceci peut paraître paradoxal, et cependant c'est vrai. Tout le monde peut apprendre les sciences, tout le monde n'est pas capable de littérature. La littérature, c'est la pensée élevée synthétique. Un homme peut être un puits de science dans lequel se combineront l'anatomie, l'histologie, la pathologie, la bactériologie. Il ne sera médecin, dans le vrai sens du mot, que s'il est capable d'idées générales. Les idées générales nous entourent de toutes parts comme des ondes éternelles, mais nous ne serons capables de les comprendre que si nous avons la plaque réceptrice, c'est-à-dire un cer-veau spécial préparé dès l'enfance par l'hérédité et par les humanités ; et dans les humanités, le grec devrait être au sommet de l'échelle. Les Français du vingtième siècle le laissent tomber au rang d'étude accessoire!

Voyez ce que la culture littéraire a fait pour les chirurgiens. Avant Louis XV, ils représentaient un corps extrêmement travailleur, actif et ingénieux, tenu en servitude par les médecins. Malgré de réels talents dans leur art, ils étaient restés des artisans. Le décret de Louis XV exige d'eux la même culture que pour les médecins ; et, du même coup, ils s'émancipent, ils prennent rang dans le monde médical, et, depuis cette époque, quel chemin parcouru! Le point de départ de leur libération, de leur progrès, est dans la culture première de leur jeunesse.

Aujourd'hui, le corps médical est en train de suivre une voie contraire et descendante. Il rétrograde vers l'état des chirurgiens avant l'édit de Louis XV. Les connaissances techniques s'accroissent, mais la valeur morale diminue. L'esprit égalitaire, l'esprit faussement démocratique, l'esprit primaire pousse tous les efforts vers le pragmatisme, c'est-à-dire vers cette absurde doctrine qu'une idée n'est vraie qu'autant qu'elle est utile. C'est la décadence.

On le voit, aux yeux du Docteur Brunon comme aux nôtres, il s'agit pour les médecins comme pour les membres de toutes les autres professions libérales, du grec et du latin étudiés comme moyen de culture générale, pour former, encore une fois, ces « humanistes » que nous devions aux antiques disciplines, et non des esprits toujours primaires, irrémédiablement primaires, dirigés par les sottises du programme latin-grec dans la spécialisation philologique.

J.-A. DE B.

## L'AFFAIRE du « BULLETIN de la SEMAINE »

### Troisième article (1)

# LA DOCTRINE POLITICO-RELIGIEUSE du « Bulletin de la Semaine », diamétralement opposée à la doctrine catholique.

« Notre politique religieuse est inattaquable dans ses principes, Eminence. » (2)

Nous avons déjà démontré que rien n'est plus faux. Il nous reste à compléter cette démonstration en achevant de prouver que le Bulletin de la Semaine ne cesse d'enseigner et d'inculquer, avec l'audace la plus effrontée, l'erreur qui est le résumé et la source de toutes les erreurs politico-religieuses des temps modernes, je veux dire la doctrine du laïcisme athée de l'Etat, de la neutralité areligieuse de la société, de la suppression officielle de Dieu et de la religion dans la vie publique et sociale d'une nation, bref, l'erreur du « droit commun areligieux ».

<sup>(1)</sup> Voir « Foi Catholique », 25 mai, p. 306-383, et 25 juin, p. 385-437.

<sup>(2)</sup> Mémoire « confidentiel » de M. I. de la T. « Foi Catholique », mai 1913, p. 379.

Rappelons que le droit commun areligieux n'est pas une « hypothèse » que l'Eglise ait jamais envisagée, ni qu'elle puisse jamais envisager, même comme un simple fait qu'il faille subir et avec lequel on doive s'accommoder, de la même façon, par exemple, qu'elle envisage l' « hypothèse » de la pluralité des cultes dissidents (mais non évidemment ni essentiellement contraires au droit naturel) et par conséquent de la tolérance à l'égard de ces cultes, dans un Etat avec lequel elle entretient des relations, ou même dans un Etat catholique. L'assimilation entre ces deux cas, absolument divers, est aujourd'hui la grande équivoque du libéralisme.

En réalité, le fait du droit commun areligieux n'a jamais existé et n'existe nulle part, excepté en France à l'heure actuelle, dans la pensée des sectaires qui voudraient l'établir. Et, comme il constitue une monstruosité contraire non seulement à la foi révélée, mais aux premiers principes du droit naturel et de la raison humaine elle-même, nous sommes ici sur un terrain où il n'y a place que pour la thèse; c'est le point limite où l'on ne peut aucunement séparer ni même distinguer la thèse de l'hypothèse. Tous les théologiens, tous les philosophes catholiques ou simplement spiritualistes, tous les sociologues et théoriciens du droit naturel qui ne veulent pas aboutir à l'anarchie absolue, constatent que, la religion étant l'unique base sur laquelle repose, logiquement et réellement, en dernière analyse, la morale et la société humaine, le premier devoir de tout Etat est de respecter, de professer et de protéger la religion contre les attaques de l'impiété. La doctrine du droit commun areligieux est donc, au regard de la théologie comme du droit naturel, la plus incurable et la plus condamnée des erreurs.

Or, nous avons déjà entendu le *Bulletin* nous déclarer, et par l'organe de M. Imbart de la Tour, qu'aujourd'hui « en plein âge moderne... la sépara- « tion des Etats et de l'Eglise, du spirituel et du « temporel, semble un fait irrévocable. » (1)

Et cette résignation joyeuse s'appuie sur une conception absolument matérialiste de la société humaine publique et de l'Etat qui la représente. Aux yeux de M. Imbart de la Tour, l'Etat doit être aussi étranger à tout souci spirituel, à toute croyance et à toute pratique religieuse quelconque, à toute doctrine en un mot, que le sont, dans la technique de leur commerce, un épicier ou un tenancier de bazar.

« L'Etat doit protéger les catholiques comme tous les autres, leur assurer comme à tous les autres les conditions matérielles d'un développement spirituel où il n'entre pas, où il ne peut pas entrer (2). »

Ce qui est piquant, c'est que M. I. de la T. affirme cette belle théorie à l'encontre de son allié habituel, M. Laberthonnière, lequel, par une contradiction d'ailleurs formelle avec tout le reste de sa doctrine, semblait conserver en ce point une ombre de droit naturel religieux en déclarant, dit M. I. de la T., que « l'Etat, pas plus que les citoyens, ne peut être spirituellement neutre... il faut qu'il prenne parti. »

M I. de la T. continue (je souligne):

N'examinons pas si cette philosophie, ennemie des abstractions par amour du vrai concret, ne s'éloigne pas

<sup>(1) «</sup> Bulletin de la Semaine », 2 août 1911. p. 379.

<sup>(2)</sup> a Bulletin », 12 juillet 1911, p. 338.

par là même du réel, ne recherchons pas si Potin ou Boucicaut ont été obligés, pour fonder et faire vivre leurs entreprises, d'avoir pris parti en métaphysique ou en religion. Tenons-nous au sujet. Si l'Etat doit ainsi prendre parti, je me demande comment, ayant à sa disposition la force, il pourra résister à la tentation de s'en servir au profit de son parti pris ? Et plus il vivra dans sa croyance, plus il sera chrétien, plus il voudra non pas sans doute imposer de force le Christ, mais préserver par les moyens d'interdiction dont il dispose les âmes innocentes et faibles des empoisonnements pernicieux (1).

Bien entendu, M. I. de la T. repousse cette doctrine, qui est formellement enseignée par l'Eglise.

Dans l'important article de Razon y fé (2) que j'ai déjà eu l'occasion de citer, le R. P. Villada écrit :

Attaquant la thèse du jus gladii (droit de sanctionner la peine de mort) attribué à l'Eglise en vertu de sa suprématie, le Bulletin dit : « Et une pareille doctrine qui « ne tendrait à rien de moins qu'à subordonner un pou- « voir à l'autre n'est pas seulement contraire aux droits « de l'Etat. Elle est inconciliable avec ce principe de la « séparation des pouvoirs que la papauté moderne a si « heureusement formulé et si hautement reconnu (3). »

Où donc le Pape a-t-il formulé une telle séparation? Serait-ce Pie IX, qui a condamné la proposition 55° du Syllabus: « Il faut séparer l'Eglise de l'Etat et l'Etat de l'Eglise »? Serait-ce Pie X, qui a réprouvé le principe suivant des modernistes: « L'Etat doit être séparé de l'Eglise comme d'ailleurs le catholique du citoyen »? Est-ce Grégoire XVI, qui dans l'Encyclique Mirari vos (1832) condamne une crreur semblable de Lamennais?

<sup>(1) «</sup> Bulletin », 12 juillet 1911, p. 338.

<sup>(2)</sup> Juin 1912.

<sup>(3)</sup> N° du 20 décembre 1911, p. 633, col. 3.

Le Bulletin confond la séparation des deux pouvoirs avec leur distinction réelle, et leur indépendance dans leur sphère propre. Mais ces deux pouvoirs ayant les mèmes sujets, il doit régner entre eux une parfaite concorde, comme l'enseigne Léon XIII (1). On donne à César ce qui lui revient en lui reconnaissant une souveraineté dans les choses purement temporelles ; mais on ne donne pas à Dieu ce qui est à Dieu si on n'admet pas la souveraineté du pouvoir ecclésiastique, qui l'emporte sur le civil non seulement par sa dignité spirituelle et sa direction morale, mais encore en matière de juridiction dans les choses matérielles qui sont connexes à la religion : car alors, s'il y a conflit, le pouvoir spirituel doit l'emporter en raison de sa fin supérieure.

Voici des aveux plus formels et plus graves encore: En mai 1912, le journal la Démocratie sociale avait lancé l'idée d'un prétendu parti nouveau, « social d'abord », qui eût fait, affirmait-on, accueil aux libéraux de toute nuance, et même aux catholiques favorables au « progrès social ». Mais ce journal demandait qu'on se mît préalablement d'accord pour « considérer comme définitivement acquis certains résultats de la politique républicaine passée », et il déclarait qu' « en sortant du domaine religieux les catholiques s'excluraient eux-mêmes d'une République libérale. »

Le Bulletin de la Semaine, qui avait adhéré avec enthousiasme au principe du « parti nouveau », et qui échangeait depuis quelque temps des explications amicales avec la Démocratie sociale, ayant trouvé obscure la formule qu'on vient de lire, on lui répondit avec une clarté éblouissante :

<sup>(1)</sup> Encyclique Immortale Dei, Cpr. Razon y Fè, t. XXXI, p. 242-243.

« Nous demandons aux catholiques la reconnaissance officielle ou tacite, (mais hors de laquelle il n'est point d'apaisement possible) de la situation actuelle, que nous considérons comme définitivement acquise. »

A cette mise en demeure, que répond le Bulletin? Oh ! il ne se fait pas prier !

« Pour notre part, nous n'avons jamais, ici, fait difficulté de reconnaître et de dire que, dans l'Etat moderne, fondé sur la liberté de conscience et l'égalité, les catholiques ne sauraient réclamer ni privilège, ni monopole dans les institutions. Le droit commun pour défendre nos idées, non pour imposer nos croyances. »

« Nous avons trop lutté contre toute idée de parti confessionnel pour que nous ne soyons pas prêts, comme jadis les modérés du temps de la Ligue, à coopérer à toute tentative loyale, sincère et large d'apaisement national. » (1)

C'est-à-dire, en écartant encore les éternelles équivoques de privilèges, de monopole, d'égalité, etc. : Nous acceptons, définitivement et sans esprit de retour, le principe et le fait de la séparation athée de l'Etat d'avec toute religion, toute croyance, le droit commun areligieux avec toutes ses conséquences.

Est-ce assez clair ? Et peut-on imaginer une profession plus explicite de l'erreur condamnée par le Magistère infaillible ? Il y a même ici bien davantage : cette formelle « reconnaissance de la situation actuelle » en France, c'est, dans l'ordre public et

<sup>(1) «</sup> Bulletin de la Semaine », 29 mai 1912, (p. 254, col. 3 et p. 255, col. 1). — Cpr. « Chronique de la Presse », 29 juin 1912, p. 403-405.

social, une totale apostasie non seulement du catholicisme, mais de toute religion; c'est une profession d'athéisme politique et social. C'est bien plus qu'une hérésie.

Et telle est bien, en effet, la doctrine de la neutralité areligieuse, la doctrine de la « séparation », telle qu'elle s'est faite chez nous. C'est précisément sous ce nom : l'athéisme politique, que j'ai eu jadis à signaler cette doctrine chez l'un des plus tristement connus parmi les collaborateurs du *Bulletin*, le porte-parole de sa doctrine au Parlement, le malheureux abbé Lemire.

Si l'on déponillait à ce point de vue le Bulletin depuis l'année 1914, depuis la discussion de la loi de Séparation et les événements qui l'ont suivie, on trouverait à chaque page les déclarations les plus formelles en faveur de cet athéisme social et politique qui n'est pas seulement une erreur, mais qui est la négation et la suppression du fondement même de tout droit naturel, de toute justice, de toute morale et de toute société; — qui n'est pas seulement une hérésie, mais un monstre et une synthèse d'hérésies.

Le 28 novembre 1911, M. Lemire, déjà en révolte ouverte contre l'autorité de l'Eglise et appuyé dans cette révolte par le Bulletin, prononça à la Chambre le discours le plus scandaleux et le plus ouvertement impie qu'on puisse voir. Voici en quels termes je fus obligé d'en indiquer les erreurs :

Ce qui ressort avec évidence de ces textes, c'est que M. Lemire admet comme vraie la doctrine de la séparation absolue, complète, intégrale et adéquate de la poli-

tique d'avec la religion, de toute politique d'avec toute religion, en entendant ces deux mots : religion et politique, selon toute l'étenduc et toute la profondeur de leur signification.

En effet, si « aucun parti politique ne doit être », en aucune manière, « régi par la religion » (et on ne met à cette maxime aucune restriction), il s'ensuit que rien dans la politique ne doit être régi par la religion ; qu'il n'y a, à la base du droit politique et social, aucun principe quelconque d'ordre religieux ; qu'entre la religion et la politique il n'y a aucun terrain commun, aucun principe positif qui s'impose à la politique au nom de la religion ; qu'il n'y a, entre la religion et la politique, aucun point de contact, sinon le principe, purement négatif et extérieur, de la liberté de droit commun, applicable par lui-même au bien comme au mal, à la vérité comme à l'erreur ; il s'ensuit donc que lorsqu'un « parti politique » est arrivé au pouvoir, et devient l'autorité, le gouvernement, l'Etat, - cet Etat ne doit être en aucune manière ni à aucun titre, « régi par la religion », et par conséquent ne doit professer ni reconnaître aucun culte, aucune religion, aucun principe religieux quelconque.

C'est donc bien la séparation areligieuse et antireligieuse de l'Etat d'avec toute idée et toute notion de culte envers la divinité, c'est bien le laïcisme libre-penseur et franc-maçonnique, c'est bien l'athéisme politique et social dans toute sa monstrueuse nudité, que professe ouvertement ce prêtre catholique qui s'appelle M.Lemire. C'est la doctrine formulée en ces termes par M. Ferdinand Buisson, qui s'y connaît : « La laïcité intégrale de l'Etat est la pure et simple application de la Libre-Pensée à la vie collective de la société. »

Car enfin, il faut de toute nécessité, que M. Lemire choisisse l'une de ces deux alternatives :

A ses yeux, oui ou non, l'Etat, en tant qu'il représente et gouverne la société humaine publique, a-t-il le droit d'être, doctrinalement et pratiquement, areligieux ? Si M. Lemire répond oui, c'est l'hérésie formelle et l'impiété la plus évidente.

Si M. Lemire répond non, il renie par le fait même son discours du 28 novembre, qui fait corps avec tout le reste de ses déclarations, de ses actes et de sa vie politique. Malheureusement pour lui, entre ces deux alternatives, M. Lemire a donc choisi.

Pour préciser mieux encore, s'il se peut, M. Lemire daignerait-il répondre aux questions que voici ?

A ses yeux, oui ou non, la politique, c'est-à-dire tout ce qui constitue le gouvernement de la société humaine, est-elle, oui ou non, régie par la loi morale ?

Pour l'honneur de M. Lemire, nous voulons être persuadés qu'il répondrait oui. Allons donc plus loin.

Oui ou non, aux yeux de M. Lemire, la loi morale repose-t-elle, logiquement et réellement, sur cette *unique* base : la religion. les devoirs de l'homme, de la famille et de la société envers Dieu, auteur et maître du monde?

Si par impossible, M. Lemire répondait non, ce serait l'hérésie formelle et l'impiété de la morale laïque, de la morale athée, de l'athéisme tout court.

Mais si M. Lemire répond oui, c'est la négation de son principe que la politique ne doit être en aucune manière « régie par la religion ». C'est la négation de toute sa doctrine et de toute sa vie politique. Il est donc vrai que, malheureusement pour lui, son choix est fait (1).

Il est remarquable, ajoutais-je, que le Bulletin de la Semaine, qui s'est fait l'apologiste de la révolte ouverte de M. Lemire contre son archevêque, souligne et défend surtout la partie doctrinale de son discours. Ses réflexions aboutissent à revendiquer également l'indépendance complète de la politique vis-à-vis de l'Eglise et de tout principe religieux, la séparation adéquate et intégrale du citoyen d'avec le croyant et le chrétien, bref, la

<sup>(1)</sup> La « Foi Catholique », janvier 1912, « l'athéisme politique de M. Lemire », p. 84-96.

légitimité de la doctrine de l'Etat areligieux, du laïcisme et de l'athéisme politique et social.

- « M. Lemire, écrit le Bulletin de la Semaine (1), avec une très grande netteté et aux applaudissemnts de la majorité de la Chambre, a rétabli les distinctions nécessaires. Nous n'y insisterons pas.
- « Nous sommes derrière tout l'épiscopat, contre certains monarchistes qui prétendent dicter aux évêques leur rôle et leur devoir religieux.
- « Nous sommes avec tous les républicains et la plupart des monarchistes qui défendent, contre certaines ingérences religieuses, l'indépendance des groupements politiques.
- "La tradition de la monarchie très chrétienne a été la séparation des pouvoirs : celle de la France moderne et démocratique ne saurait être la confusion de l'Eglise et des partis. Les dissocier est encore la meilleure manière de servir la religion. »

La tradition de la monarchie très chrétienne, continuait la Foi Catholique, a été l'accord de l'Eglise et de l'Etat dans la distinction de leurs pouvoirs ; mais leur séparation, jamais...

Il faut remarquer en effet l'audacieux mensonge historique par lequel M. Lemire veut faire croire que sa doctrine était celle qui régnait dans l'ancienne France (2).

<sup>(1) 3</sup> janvier 1912.

<sup>(2) «</sup> Alors, comme aujourd'hui, chacun chez soi et chacun à sa place! C'est l'ordre... On revendiquait, alors comme aujourd'hui, le libre et public exercice du culte, mais on n'établissait pas la confusion entre une ingérence politique et la religion. » (Discours de M. Lemire à la Chambre, le 28 novembre 1911, d'après l' « Officiel ». Ainsi, d'après M. Lemire, c'est au nom des mêmes principes de droit public qu'aujour-d'hui qu'on revendiquait, sous l'ancien régime, le libre et public exercice du culte! Ainsi la Révolution n'a rien changé aux principes du droit public religieux? Alors pourquoi l'a-ton faite? Cela est d'une ignorance et d'une contradiction tellement ineptes, qu'on rougit de les signaler chez un prêtre. M. Houtin n'avait point tort de dire que M. Lemire « n'avait pas été initié à l'histoire ». Ajoutons : ni à la logique.

Non, ce n'est pas au nom de la liberté vide et vague, égale pour l'impiété comme pour la religion, ce n'est pas au nom du droit commun révolutionnaire que la France était catholique sous la monarchie très chrétienne. C'était au nom du droit naturel, du droit de Dieu et de l'Eglise, au nom du devoir imprescriptible des souverains et de la nation baptisée à Reims. Et les différends suscités parfois entre certains Papes et des rois mêmes très pieux, et qui portaient sur des points de détail et superficiels, n'avaient rien de commun avec la doctrine impie et exécrable de l'Etat sans Dieu, qui est celle de M. Lemire.

N'avons-nous pas le droit de conclure, comme nous le faisions alors : « Le Bulletin de la Semaine peut et doit donc prendre pour son compte nos observations sur la doctrine de M. Lemire. A ce degré et dans ces termes, l'erreur du libéralisme politique devient une hérésie formelle et une impiété (1). »

Les événements d'aujourd'hui donnent à ces réflexions une lamentable actualité.

Le trop fameux journal le *Cri des Flandres*, organe de M. Lemire, condamné à maintes reprises par l'autorité ecclésiastique, nous donnerait, s'il en était besoin, dans son numéro du 18 mai dernier, une nouvelle preuve de la formelle et absolue hétérodoxie de M. Lemire. Il s'agit d'une conférence donnée à Cassel par le néfaste député d'Hazebrouck. Ce compte rendu n'a été l'objet d'aucun démenti, et on peut défier qu'il le soit. Je souligne les formules les plus révoltantes.

M. Lemire, avec sa voix claire et vibrante, son accent profondément sincère, sa grande puissance de persuasion, enthousiasma réellement son auditoire...

<sup>(1) «</sup> Foi Catholique », janvier 1912, p. 96.

Il rappela qu'il y a bientôt quatre ans, il fut élu grâce à l'appui de tous les républicains et du comité de Cassel en particulier : c'est pourquoi il est heureux de se trouver pour la première fois face à face avec les hommes dévoués et actifs qui constituent ce comité.

Il tend franchement la main à ces républicains plus avancés que lui cependant au point de vue politique. C'est que M. l'abbé Lemire n'a pas peur des mots. Il affirme hautement, avec une belle indépendance, qu'il est — lui prêtre — anticlérical. Anticlérical! oui, — car il faut en finir avec les malentendus — toutes les fois que la religion devient un moyen d'oppression, un obstacle à la liberté individuelle. Et, quand bien même il ne le dirait pas — et il le crie avec la plus grande sincérité — on sent que M. Lemire reste le prêtre profondément attaché à sa Foi...

Il tend la main à M. Amat, qui est à l'avant-garde du parti républicain ; il est, lui-même, un républicain, plus récent, mais non moins convaincu : pourquoi ne s'entendraient-ils pas ? Aujourd'hui il s'agit de politique. A part çela, que chacun garde ses convictions.

Qui pourrait ne pas applaudir de tout cœur à de telles paroles ?

Magistralement l'orateur analyse ensuite les grands problèmes politiques qui se posent à l'heure actuelle. Il rappelle quelques-uns de ses votes, quelques-unes de ses interventions à la Chambre et aussi le rôle bienfaisant du *Cri* portant l'idée républicaine là où sans lui elle n'aurait jamais pénétré.

Enfin, voici la question de l'école laïque. L'orateur constate que là comme ailleurs le gouvernement républicain fait preuve d'un véritable respect de la liberté. Des pères de famille veulent faire donner à leurs enfants une éducation religieuse : ils créent des écoles, et ces écoles, on ne peut le nier, se développent actuellement dans une sécurité parfaite. Personne ne les inquiète.

La République, de son côté, a dit : Il faut que tous les Français soient instruits ; l'instruction sera gratuite et obligatoire. Elle a donc multiplié les écoles, où l'on se porne à instruire l'enfant, sans toucher en aucun cas aux questions confessionnelles.

Eh bien ! pourquoi ces deux écoles ne se respectentelles pas mutuellement ?

Pourquoi les attaques violentes, injustes, viennent-elles toujours du niême côté ?

M. l'abbé Lemire a dit aux adversaires de l'école laique : « Ne lassez point la patience du gouvernement ; on amènerait le parlement à des représailles. Quand on a la liberté, il faut s'en servir pour faire mieux et non pour dire plus de mal. Sans quoi on compromet la liberté. Souvenez-vous que les libertés ne se perdent que par le mauvais usage qu'on en fait. »

Toutes ces déclarations ont été interrompues fréquemment par les applaudissements.

De telles paroles dans la bouche d'un prêtre sont un véritable défi à son caractère sacré, à la vérité, à l'Eglisé et à Dieu; elles constituent un odieux attentat à l'âme des enfants chrétiens, une tentative de tromperie criminelle à l'égard des parents, une révolte ouverte et méprisante contre l'Episcopat et le Saint-Siège; elles renferment une profession formelle d'erreur dans la foi et d'impiété; elles déconcertent et rendent muette l'indignation.

Faut-il s'étonner qu'une mesure très évidemment intentionnelle soit venue de Rome et avec des ménagements tout à fait immérités, ait fait prévoir à ce malheureux qu'il ne pourrait, sans une autorisation toute spéciale, voir renouveler son mandat dé député? Un décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, du 9 mai dernier, déclare toujours en vigueur les mesures prises par Sa Sainteté en 1906 et prohibant aux prêtres français de présenter leur

candidature aux élections parlementaires sans l'assentiment préalable de leur Ordinaire et de l'Ordinaire du lieu où ils seraient candidats; en outre, ce décret ordonne que désormais ces mesures atteindront, pour les élections futures, tous les prêtres, quels qu'ils soient, même ceux qui sont actuellement en possession d'un mandat.

A bon droit, le collaborateur et ami du Bulletin de la Semaine s'est senti visé. Et on sait, hélas, comment il a accueilli ce nouvel acte de l'autorité, pourtant si patiente à son égard.

« Je n'admets pas, a-t-il déclaré à Paris-Midi, qu'une autorité se manifeste par des caprices. » — Et au Temps il a dit : « Cela me paraît tellement contraire aux règles ordinaires de la justice, que je ne puis y croire. C'est tout ce que j'ai à dire sur une décision... sur laquelle je fais toutes réserves. » Et non seulement ces propos ne furent point démentis, mais le propre journal de M. Lemire, le Cri des Flandres (i), reproduisit la note du Temps en la faisant sienne.

Les avocats du Bulletin de la Semaine prirent, bien entendu, fait et cause pour le champion parlementaire de sa doctrine politico-religieuse : l'Humanité (2), l'Action (3), le Figaro (4), la Lanterne, etc. L'organe maçonnique et anticlérical de la région flamande, le Progrès du Nord, déclara (5) :

<sup>(1) 22</sup> Juin 1913.

<sup>(2) 15</sup> Juin. Le cas de l'abbé Lemire. — Sous la férule de son Evêque. « La réaction ecclésiastique, qui se manifestait récemment par les interdictions multiples prononcées contre le libéral « Bulletin de la Semaine », se développe irrésistiblement. »

<sup>(3) 30</sup> Juin. Décret romain, par Raoul Allier.

<sup>(4) 28</sup> Juin, article de M. J. de Narfon.

<sup>(5)</sup> Cité par l' « Indicateur de la région flamande », 21 Juin.

« Les Lemiristes ne déposeront pas les armes... Plusieurs croient que si la décision romaine n'est pas retirée, le cléricalisme perdra à tout jamais les Flandres qui semblaient jusqu'ici une citadelle imprenable. »

Le Journal de Genève publia, le 1<sup>er</sup> Juillet, une lettre de Paris où on lisait :

Vous savez que M. l'abbé Lemire, le seul prêtre qui siège actuellement au Palais Bourbon, est poursuivi par la haine des cléricaux, qui le trouvent trop républicain, trop démocrate et trop libéral dans le vrai sens du terme. Son archevêque notamment a juré de l'empêcher de se représenter aux prochaines élections. Jusqu'à présent, le Saint-Siège avait respecté sa situation acquise, mais une récente décision pontificale paraît indiquer qu'on entend lui interdire de se présenter aux prochaines élections, en l'obligeant à solliciter l'autorisation de l'archevêque de Cambrai qui, nul ne l'ignore, est résolu à la refuser.

M. Clemenceau ayant consacré à son cas un article très sympathique, mais plutôt de nature à le compromettre un peu plus aux yeux de ses adversaires d'Eglise, l'abbé Lemire lui a répondu par une très belle lettre qu'a publiée hier L'Homme Libre. Il y défend tout à la fois son Eglise attaquée par Clemenceau et le principe de liberté qu'il considère comme d'essence chrétienne et que ses ennemis foulent aux pieds. Ce document si touchant et si grand mérite d'être lu d'un bout à l'autre. Je souhaite que parmi les catholiques qui s'acharnent contre lui, il se trouve assez de chrétiens pour que ce noble prêtre n'ait pas sa vie brisée? Sera-t-il, sans mourir, un de ceux qui disparaissent? Et l'Eglise catholique entend-elle lier plus que jamais sa cause à celle de certains partis?

On ne saurait rien concevoir de plus honteux, de plus douloureux, de plus humiliant pour une âme

catholique, que ce dialogue qui fut poursuivi pendant plus d'un mois, dans les colonnes de l'*Homme* libre (!) entre M. Clémenceau et le malheureux inconscient que le « tigre » roule entre ses griffes, comme une proie stupide, en le bafouant sans même qu'il s'en doute.

Ne serait-ce que ceci : un prêtre de la Sainte Eglise, traitant publiquement, en de longues pages, de « cher ami » et de « vrai Français » un Clemenceau, ce pitre sinistre et féroce, le plus cynique et l'un des plus cruels ennemis qu'ait jamais rencontrés la religion dans le monde!

Il y a en ce moment trois hommes en vue, trois ennemis de Dieu, à l'égard desquels l'indulgence, les égards mêmes de ceux qu'on appelait jadis les conservateurs, offre le plus honteux spectacle qu'on puisse voir : ces hommes sont M. Briand, M. Jaurès et M. Clemenceau. Quel est le plus méprisable et le plus scélérat ? Sans nul doute celui des trois à qui son âge a donné le temps de commettre le plus d'impiétés : c'est donc Clemenceau, l'homme de toutes les hontes et de toutes les trahisons, l'homme du Panama et de Dreyfus, — le jacobin, auteur et parrain du « Bloc » anti-catholique, à qui il n'a manqué, pour s'abreuver du sang des prètres, que de vivre en 1793, et qui se serait classé au-dessous d'Hébert, de Fouquier-Tinville et de Marat ; — l'être dont l'âme n'est faite que d'une chose, la haine contre Dieu et contre l'Eglise, une haine froide et coupante, on l'a dit, comme un tranchant de guillotine...

C'est aux pieds de ce misérable qu'on voit, à la lettre, s'aplatir un prêtre, tout glorieux, tout gonflé de vanité de ce qu'un tel homme s'occupe de lui, lui tende « une perche de sympathie » à l'encontre des décrets du Pape, et fasse de sa personne un portrait que le malheureux ira colporter dans les couloirs de la Chambre, avec un large sourire béat, rouge de fierté quand Viviani (l'extincteur des étoiles) lui dira en ricanant : c'est du bon Clemenceau!

A ce pauvre être en soutane, égaré (dans tous les sens du mot), en ce mauvais lieu, on pourrait tout pardonner, tout, excepté l'insondable sottise avec laquelle il s'offre, épanoui, provoquant à plaisir en sa personne, contre l'Eglise, contre Jésus-Christ, contre Dieu, les ignobles sarcasmes de ce hideux vieillard, et donnant à cette méchanceté diabolique, en face de la situation absurde et contradictoire d'un prêtre révolté et révolutionnaire par ignorance, vanité et ineptie, le double avantage de l'esprit et de la logique.

"Pourquoi tout ce fracas? Qu'avez-vous fait? Qu'avez-vous dit? Rien, je le sais : voilà ce qui est grave. Sur l'article de la foi, tout le monde reconnaît que vous êtes impeccable. "

Voilà un diplôme d'orthodoxie dont M. Lemire est certainement plus sier que d'une approbation du Pape. En bien non, malheureusement, cela n'est pas vrai, et c'est précisément l'article de la foi qui est gravement, très gravement en défaut.

Mais que peut répondre M. Lemire à ceci :

Le Pape ne veut plus que vous soyez député. En bonne doctrine, c'est son affaire et non la vôtre... Votre Saint-Père vous avait accordé un sursis. Il vous le retire... On ne réplique pas au Pape, mon bon abbé. Il voulait bien. Il ne veut plus. Tout est dit.

Vous me parlerez du Galiléen qui allait au peuple et qui laissait ses disciples « *chaparder* » le blé dans les champs, ce qui est encore bien pis, aux yeux du gardechampêtre, que de s'asseoir au cabaret pour casser une croûte. C'est du très vieux temps. Et puis le Galiléen et le Pape, ça fait deux...

'A mon avis d'hérétique de bon sens, entre le pape et vous, puisqu'il n'y a point de place pour la discussion, la force inéluctable de la fatalité est toute contre vous : ce dont je vous plains de tout mon cœur.

Vous savez qu'hérétique veut dire l'homme qui choisit, c'est-à-dire qui pense par lui-même au lieu de se soumet-tre à la pensée d'autrui. Ce ne peut être un titre auprès de vous, je le comprends bien. Pourtant si le Démon, tout au fond de l'enfer, dit simplement : « Il fait chaud », les anges du Paradis eux-mêmes sont bien obligés de reconnaître que sa remarque n'est pas dénuée d'observation. C'est une concession de ce genre que j'ose solliciter de vous, ò prêtre cruellement éprouvé, lorsque, vous assurant de mes meilleurs sentiments d'humanité compatissante, je vous dis tout bas ; Il n'y a que de choisir entre l'absolutisme et la liberté.

A cette suggestion du vieux Méphisto dégoûtant, que répond M. Lemire? Son « honneur sacerdotal » va-t-il « bondir » (1)? Tout d'abord, avant de répondre ouvertement, il répond dans son journal le Cri des Flandres (2) sous son pseudonyme connu, Parisius, et c'est pour étaler complaisamment son portrait tracé par « l'éminent écrivain ».

« Je tiens à signaler aux lecteurs du *Cri* cet article et à en détacher un fragment qui montrera quel écrivain pénétrant et subtil est cet admirable journaliste, resté jeune et alerte malgré ses 70 ans

<sup>(1) «</sup> Et votre honneur sacerdotal ne bondit pas devant les excitations à la résistance qui vous viennent de toute la presse infernale. » La « Croix du Nord », citée par la « Croix de Paris », 26 Juin.

<sup>(2) 22</sup> Juin 1913.

et plus. Les amis et compatriotes de l'Abbé Lemire y reconnaîtront leur député. »

Hélas, oui!

Quelques jours plus tard, il envoie à l'Homme libre une longue lettre, dont il faut transcrire le début, afin de prouver que je n'ai pas été trop dur en donnant son véritable nom à ce qu'on a trop longtemps appelé, par un euphémisme qui n'est plus de saison, la candeur de l'Abbé Lemire.

### Mon cher Président,

Il faut donc vous répondre, puisque vous l'avez annoncé. Je vous avais écrit que j'en avais l'envie. En le racontant à vos lecteurs, avec ces deux mots d'annonce : « ce sera pour nous plaisir et honneur », vous m'avez gentiment forcé la main. Je ne m'en plains point.

Moi aussi, j'ai plaisir à vous écrire. D'abord, j'ai à vous remercier publiquement de m'avoir tendu une perche de sympathie. Ce faisant, dans les circonstances présentes, vous avez réjoui tous mes collègues de la Chambre. Eux comme vous ont un vieux fond atavique d'estime pour le clergé français, ami de la paix et du pays. Vous me l'avez fait comprendre un jour en me prenant familièrement le rabat et en me disant : « Gardez ça, mon cher abbé ; vous êtes comme les curés de chez nous. »

Il paraît aussi que le portrait que vous avez fait de moi... est réussi. C'est du bon Clemenceau, m'a dit Viviani, en le lisant avec moi dans la bibliothèque...

Peut-on rien imaginer de plus déplacé, de plus plat, de plus écœurant? On pourrait presque dire que les pages les plus tristes, celles que l'on cache, des époques d'apostasies et de lâchetés sacerdotales, n'offrent rien de plus bas que cette attitude, à laquelle Junius (1) applique le mot latin qu'il faut : indecorum, en formulant, pour justifier la mesure prise par Pie X, ce jugement non moins sévère que le mien : « Le plus grand service qu'on puisse rendre aux exaltés et aux naïfs... c'est de les défendre contre eux-mêmes. »

Mais il faut éclairer l'incertitude de Junius quand il ajoute : « Il est possible que cette épître soit absolument correcte dans la doctrine. » Non, encore une fois, et mille fois non, et l'aberration doctrinale est ici pire encore, s'il se peut, que l'indécence morale.

Sous prétexte de démontrer à M. Clémenceau que le catholique, le prêtre ne sont point soumis chez nous au régime de l'absolutisme, M. Lemire esquisse, de l'autorité et de la liberté dans l'Eglise, une théorie à laquelle il ne manque qu'une chose : l'essence même de l'autorité et de la liberté chrétiennes : le surnaturel et Dieu. Il réédite les formules les plus condamnées et les plus fausses de Rousseau et du Sillon.

L'autorité n'est rien qu'un « service social »; le Christ a inauguré une distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, qui serait une absolue et totale séparation, et qui en réalité supprimernit dans le monde le pouvoir spirituel, puisque l'autorité de l'Eglise, ni même celle de Dieu, ne doit plus être aucunement reconnue par la société civile. Tout repose, dans celle-ci sur le « droit commun » areligieux, et dans l'Eglise elle-même, sur un « pacte social. » Bref, pour écarter l'absolutisme, qui est l'abus de l'autorité, M. Lemire supprime dans l'autorité l'élément d'absolu qui lui est

<sup>(1)</sup> Echo de Paris, 1<sup>er</sup> Juillet.

indispensable, et qui est conféré, à l'autorité civile par le Dieu créateur, ordonnateur du monde et auteur de la loi naturelle, — à l'Eglise par Jésus-Christ Révélateur, auteur de la loi surnaturelle ; M. Lemire ne soupçonne pas même l'existence de l'une ni de l'autre de ces deux lois. Je n'invente rien : je défie qu'on trouve dans la théorie de M. Lemire la moindre allusion à l'autorité surnaturelle de l'Eglise ni à l'autorité naturelle de Dieu dans l'Etat. Voici quelques textes :

Autour de vous, a dit le Christ, l'autorité est dominatrice... il n'en sera plus ainsi. A l'autorité « jouissance » personnelle, je substitue l'autorité « service social »...

« Comme vous (mon cher président) dans la famille, dans l'Etat, partout où il y a un lien social, un pacte social, je dois, moi dans l'Eglise concilier les deux, (l'autorité avec la liberté)...

"A César ce qui lui revient, à Dieu ce qui lui appartient. C'est la distinction du spirituel et du temporel... la distinction des deux puissances, la puissance civile et la puissance ecclésiastique, celle-ci préposée aux choses divines, celle-là aux choses humaines, chacune d'elles supérieure dans son genre, ayant sa sphère où elle exerce de plein droit son action. C'est le principe nouveau. Et toute confusion entre les deux puissances sera donc mauvaise, nuisible. Là est l'absolutisme. »

Ces dernières formules pourraient s'entendre en un sens exact. Mais voici, ajoute M. Lemire, comment on doit les comprendre : d'après les principes du droit commun areligieux, de la séparation des Eglises et de l'Etat selon la formule de M. Clemenceau lui-mème : c'est cela qui gâte tout.

« Nous sommes séparés, dites-vous, par une question d'habillement.

Pas même.

La soutane ne signifie pas une investiture religieuse dans l'enceinte du Parlement.

Elle signifie une liberté politique et l'usage d'un droit commun.

Si elle devait... signifier autre chose... vous seriez le premier à me dire qu'il y a lieu de tirer les conséquences dernnères de la séparation des Eglises et de l'Etat...

E. M. Lemire a suffissement expliqué ailleurs que rien, dans la politique, pas même ni surtout les principes premiers, ne doit être « régi par la religion », et qu'il admet pleinement la séparation avec sa base actuelle, l'athéisme politique et social le plus impie.

Telle est la doctrine de M. Lemire, telle est celle du *Bulletin de la Semuine*, qui n'a cessé de défendre, en tout, son collaborateur. Il n'a pas eu cependant le courage de publier toutes les lettres parues dans l'*Homme libre*.

Dans les lettres suivantes, les blasphèmes de M. Clemenceau deviennent plus agressifs, son hypocrisie plus cynique, ses moqueries plus sanglantes : la révolte et l'égarement du prêtre dévoyé se font plus attristants et plus odieux. Le malheureux avoue que toute sa joie ici-bas, tout son idéal, c'est la vie à la Chambre des députés, telle qu'il la mène au milieu de ses amis radicaux et francmaçons : il ne voit rien de désirable ici-bas, audessus de la pourriture parlementaire, du fumier du « Bloc ». « Après vingt ans, quitter la Chambre, tourner le dos à mes électeurs, m'éloigner de Paris, cela ne se fait pas de gaieté de cœur. »

Il se pose en victime, comme saint Paul, tout uniment, — qui fut sans doute victime de saint Pierre, n'est-ce pas ?, mais qui est resté « prêtre et citoyen » (!) — il parle des « abus » de l'Eglise,

qu'il « déplore », des personnes, dont il est « incompris ». Et il larmoie, en bégayant, dans le gilet de M. Clémenceau :

Je veux rester encore sur terre, ... avec vous, mon Président, et dans cette politique qui est... une mission très belle (!)...

Et il faut qu'un Clémenceau le rappelle à la pudeur, au dogme catholique, aux idées chrétiennes et au respect de sa soutane : il y a longtemps, hélas, qu'il a oublié tout cela.

Aussi, tout ce qui m'étonne de votre lettre est que vous ayez quelque tristesse à quitter Paris et les Chambres où vingt ans de travail vous avaient acclimaté. Etes-vous donc si jeune? Quand on est près de quitter le mouvement des hommes pour plus longtemps encore, la mise au point de nos fatalités veut un détachement supérieur. Entre nous, je crois bien que la politique n'a de joies que pour ceux à qui je conseillerais de n'en pas faire...

C'est probablement pourquoi, lorsque je vous rencontre, je me tiens à quatre pour ne pas vous prêcher tout simplement un sermon de curé. J'ai essayé l'autre jour, sans succès. Peut-être est-ce que la vocation me manque?

J'avais pris pour thème le détachement du mondé—sujet propre à nous rapprocher : vous, parce que c'est votre raison d'être ; moi, parce que je suis à la veille de me détacher. Mais vous n'avez rien voulu entendre. Mon poireau, mes poules et mes roses vous font peur, tandis que le Palais-Bourbon vous paraît un heureux séjour, où vous vous proposez d'accomplir une mission-très belle. Mon frère, c'est que vous-êtes mal détaché, permettez-moi de vous le dire. Vous savez pourtant que Paradis veut dire jardin tout simplement, et ce dont se contentent les élus du Seigneur pourrait suffire, ici bas, ce me semble, à votre satisfaction. Vous pensez autrement. Faites donc, mon respectable ami, puisqu'il est

écrit que l'homme le plus vertueux doit faire sa voie à travers toutes les tentations.

J'entends bien que vous invoquez l'exemple de Paul, dont la Réforme (voyez l'écueil) a déjà tant abusé. Mais qui le sait mieux que vous, lorsque l'apôtre s'écria : Je suis citoyen romain », ce n'était pas du tout pour entrer au Sénat, pas même pour revendiquer la plus petite fonction élective sous César. Non, c'était un simple truc de procédure, pour changer de tribunal et échapper au danger le plus pressant. D'ailleurs, Paul n'avait pas de « supérieur », la papauté de Rome étant encore dans l'œuf autant qu'il peut paraître.

Vous, c'est bien différent, vous voulez être apôtre et citoyen actif, comme on disait autrefois. La conquête du Ciel pour vous-même et pour autrui ne suffit pas à votre ardeur militante. Vous y voulez joindre quelque part du gouvernement de la terre par le moyen d'une élection à la Chambre des députés, au Conseil général. à la mairie, c'est-à-dire que dans une démocratie vous rêvez d'être — pour le plus grand bien de tous, cela ne saurait faire doute — une fraction de César. Le plaisir de coudoyer Klotz et Dumont! J'avais cru voir dans votre robe un signe de plus hautes espérances.

Je comprends que le Bulletin de la Semaine n'ait pas publié toute cette correspondance : c'est un « silence calculé » dont on ne saurait, à certains égards, être bien surpris. Cependant l'analogie entre ces lettres de M. Lemire et le mémoire de M. Imbart de la Tour est tellement frappante, qu'il est impossible d'y méconnaître l'inspiration d'une commune doctrine, qui ramène les mêmes équivoques, les mêmes mensonges, souvent les mêmes phrases.

C'est, de part et d'autre, le même sophisme fondamental, la revendication d'une liberté qu'on prétend purement politique, celle d'être républicain, que l'Eglise n'a jamais contestée à personne; mais cette prétendue liberté politique est en réalité une erreur philosophique, sociale et théologique, une hérésie et une impiété, celle du droit commun areligieux, de l'athéisme politique et social, du libéralisme absolu.

« Notre doctrine politique est inattaquable dans ses principes, Eminence (1) .»

(Ma politique) est-elle vraiment inconçiliable avec la politique du catholicisme, avec la qualité de prêtre ? Non (2).

C'est de part et d'autre, la même vaine tentative de diversion, la même clameur de haro contre l'Action française, la même évocation éplorée de Léon XIII.

Républicains, nous ne voulons pas faire le lit du roi; catholiques, nous ne voulons pas nous mettre à la remorque d'un groupe d'athées..., subir, sous prétexte d'union religieuse, l'hégémonie de l'Action française...

Du temps de Léon XIII elle (ma politique) avait la faveur officielle... (3)

C'est de part et d'autre, le même appel à l'avenir, le même aveu, à peine déguisé, qu'on attend, avec rage, la mort de Pie X.

Ecoutez cette jeunesse, Eminence, elle est la vie. Nous sommes déjà le passé. Elle est l'avenir... (4)

Je ne désespère pas cependant d'y arriver (à rester député) grâce à l'appui d'un cardinal, très vieux, très sage, qui m'a été dévoué jusqu'à maintenant, qui

<sup>(1)</sup> Mémoire « confidentiel » de M. I. de la T.

<sup>(2)</sup> Deuxième lettre de l'abbé Lemire à M. Clemenceau. « L'homme libre », 10 Juillet.

<sup>(3)</sup> Ibidem.

<sup>(4) «</sup> Mémoire confidentiel » de M. I. de la T.

réside constamment à Rome où il est toujours consulté et souvent écouté, et qui s'appelle le cardinal « Il Tempo. ». (1)

Et Clemenceau réplique :

Vous me dites : Léon XIV un jour renversera tout cela. C'est possible. Mais plus tard un Pie XI peutêtre... Ni vous ni moi ne pouvons attendre la fin de ce jeu.

Et ni M. Clemenceau, ni M. Lemire, ni M. Imbart de la Tour ne veulent voir ce qui est l'évidence : que Pie X n'a rien innové, et que sa doctrine politico-religieuse, absolument dégagée de tout ce qui est manœuvre et contingence, n'est point une direction transitoire, mais le pur enseignement immuable de l'Eglise, — plus visiblement et définitivement débarrassé qu'il ne le fut jamais des nuages, des équivoques et des caducités de la politique pure, — et que rien au monde ne pourra jamais renverser.

De part et d'autre, chez M. Lemire comme chez M. Imbart de la Tour, ce sont, à l'égard de Rome qui les condamne, les mêmes tentatives d'intimidation, les mêmes menaces, le même appel au bras séculier (ô retour des choses et renversement ironique des doctrines!), disons le mot, le même criminel chantage.

M. Lemire, dont le droit canon vaut la théologie, ne craint pas de menacer audacieusement Rome, si elle persiste à lui interdire d'être député, de la triple intervention « de l'épiscopat, des gouvernements et de la presse (2). »

<sup>(1)</sup> Deuxième lettre de l'abbé Lemire à M. Clemenceau, « L'Homme libre », 10 Juillet.

<sup>(2)</sup> Deuxième lettre de l'abbé Lemire, « L'Homme libre », 10 Juillet.

Lui, prètre ouvertement révolté contre son archevèque, il ose faire la leçon à l'épiscopat tout entier, et le pousser à une indépendance plus que suspecte.

(Les évêques), s'ils se taisent quand une mesure est prise qui restreint le droit commun, ou s'ils la provoquent par d'inutiles consultations, ils ont leur part des inconvénients qui peuvent en résulter. Il ne suffira pas, le lendemain, de les mettre tous à genoux dans une gravure de journal, les bras tendus vers le pape, et criant : Vous seul avez le Saint-Esprit! Ce n'est pas vrai. Les évêques l'ont aussi...

Les gouvernements aussi ont leur mot à dire. Ils ont la garde des intérêts nationaux au dehors, de la paix publique au dedans, des droits civiques partout.

Et sait-on pourquoi M. Lemire regrette, non pas la séparation athée et impie de l'Etat d'avec toute religion (il l'admet et s'en fait gloire), mais pourquoi il regrette la suppression de toute relation du gouvernement français avec Rome? C'est parce que cette situation empêche le gouvernement francmaçon, cher à M. Lemire, de s'opposer efficacement aux « intrusions » de l'Eglise. Cela est écrit en toutes lettres, et nous voilà bien avertis sur les intentions de « rapprochement », prônées par M. Imbart de la Tour et ses amis.

Même quand on est séparé, écrit M. Lemire, il faut communiquer, ne fut-ce que pour maintenir les distances et empêcher les intrusions.

Enfin, M. Lemire compte sur une levée de plumes de toute la presse en sa faveur, d'une presse qui sache « revendiquer les droits locaux » et faire contre-poids à la « concentration universelle des pouvoirs »... Il regrette l'absence en France d'une presse « vraiment catholique et nationale ». If est

bien difficile! n'a-t-il pas à son service le Temps, la Lanterne, le Figaro, l'Action, le Siècle, l'Aurore, le Rappel, l'Humanité, la Petite République, etc., sans compter le Journal de Genève? Tout le bloc maçonnique, protestant et juif! Et il n'est pas satisfait! Et il voudrait que les évêques et les catholiques joignissent leurs voix à ce concert pour combattre les « intrusions » de Rome et le défendre, lui Lemire, contre le pape? C'est vraiment un peu trop de ... « candeur », puisque candeur il y a. « Il n'est que de choisir entre l'absolutisme et la liberté », disait M. Clemenceau. C'est un autre dilemme qu'il faut poser, et dire : Il n'est que de choisir entre M. Clemenceau et l'Eglise catholique. Encore une fois, malheureusement pour M. Lemire, son choix est fait.

Ecoutez-le : c'est à son vrai pape qu'il écrit, c'est avec lui qu'il est en grâce et en communion. Savourez ces effusions de tendresse : appréciez cette unité parfaite de pensée, de doctrine et d'action :

Eh bien ! mon cher Président, c'est l'heure pour nous de nous appuyer sur le bon sens, sur les traditions de l'Eglise, sur les libertés politiques dont nous jouissons comme tous les catholiques du monde, pour persévérer dans notre ligne de conduite.

Rien ne m'arrêtera personnellement. Je subis une opposition qui opère par tous les moyens. Cela arrive à d'autres : vous en savez quelque chose, mon cher Président. Elle ne me lassera point.

Une presse puritaine continuera de dénoncer des hommes qui ne sont coupables que d'une chose : aimer leur pays et leur temps.

Qu'elle me mette avec eux!

On reconnaît l'accent et les termes de M. Imbart de la Tour, se plaignant que Rome condamne le Bulletin de la Semaine parce que ses auteurs sont « des citoyens français, non moins dévoués à l'intérêt national qu'aux libres institutions de leur pays. »

De part et d'autre, dans le mémoire de M. I. de la T. comme dans les lettres de M. Lemire, on trouve l'expression d'un même idéal, un idéal qu'il faut noter, car il est caractéristique de la pensée de ces prétendus catholiques et du terme où nous mènerait leur modernisme. Cet idéal, c'est celui des « modérés du temps de la Ligue ».

M. I. de la T., qui a étudié les Origines de la Réforme de façon à mériter les éloges... des protestants, sait fort bien ce qu'étaient ces neutres, souvent plus dangereux pour l'Eglise que les plus violents ennemis. Et c'est lui certainement qui a inspiré ce culte à son ami M Lemire, peu « initié à
l'histoire »...

Nous avons trop lutté contre toute idée de parti confessionnel, écrit le journal de M. I. de la T., pour que nous ne soyons pas prêts, comme jadis les modérés du temps de la Lique, à coopérer à toute tentative loyale, sincère et large d'apaisement national... (1)

Et dans son mémoire, il prétend, avec une humilité charmante, que son attitude est celle « des grands chrétiens qui ont lutté, au douzième, au seizième, au dix-neuvième siècle, pour le triomphe de la vérité et l'apaisement des querelles religieuses (2). »

Quant à M. Lemire, il rappelle et fait sienne la devise : « Ni huguenot ni papiste, mais bon chrétien

<sup>(1) «</sup> Bull. de la Sem. », 29 Mai 1912, p. 254-255.

<sup>(2)</sup> Mémoire « confidentiel » de M.I. de la T., « Foi Cath. Mai 1913, p. 381.

et bon Français. » Il oppose au « sens très chrétien du plus pur Evangile » (un mot suspect, Monsieur l'abbé!) le « catholicon· d'Espagne » de la satire Ménippée, pour laquelle il ne cache pas ses sympathies, et il ne dissimule point que l'équivalent actuel de ce faux et détestable catholicon, c'est la doctrine de Pie X.

« Ni huguenot ni papiste », c'est-à-dire : ni protestant ni catholique, c'est bien l'impossible situation de ces prétendus « modérés », qui furent (l'histoire en témoigne) les meilleurs alliés de l'hérésie, et qui, se refusant à toute affirmation nette de la vérité catholique, ne pouvaient aboutir qu'à favoriser la négation, c'est-à-dire le protestantisme, qui n'est, en effet, qu'une négation.

On sait en quels termes sanglants Lacordaire stigmatise cette làcheté doctrinale chez Erasme, le vrai modèle des « modérés » humanistes. Il nous le montre, à l'heure où l'Eglise et l'Europe étaient mises à feu et à sang par l'hérésie : ce modéré, « ce grand homme eut le courage... « de rester acadé-« micien, et il s'éteignit à Rotterdam, au bout d'une « phrase, élégante encore, mais méprisée. » Je ne veux pas rechercher à quels hommes pourrait s'appliquer ce portrait trop actuel.

M. Lemire a l'audace d'écrire à M. Clemenceau : « Vous m'avez parlé de Louis XIV. Je vous réponds: Henri IV. »

Si, en face de l'hérésie protestante, alliée et complice de l'étranger en France, il n'y eût eu que les « modérés » chers à M. Lemire et à M. I. de la T., jamais Henri IV ne se fût converti et que fût-il advenu de la France ? De plus, la « séparation » laïque acceptée et prônée par M. Lemire, est précisément tout le contraire du régime religieux en vigueur

sous Henri IV: le catholicisme, religion d'Etat, avec une tolérance raisonnable, mais ferme, à l'égard des protestants. Enfin, il ne faut pas se lasser de redire qu'il n'y a aucune assimilation possible, au regard du droit naturel et de la doctrine catholique, entre le protestantisme (surtout celui d'alors, demeuré religieux et chrétien) et l'athéisme social, la doctrine monstrueuse de la neutralité areligieuse, formellement enseignée et persévéramment défendue—nous l'avons démontré cette fois surabondamment — par le Bulletin de la Semaine.

Donc, non seulement sa doctrine politique n'est point « inattaquable dans ses principes » mais on n'en peut imaginer de plus pernicieuse, de plus scandaleuse, de plus impie et de plus contraire à la foi.

Quiconque relira dans cette lumière la longue fin du mémoire de M. I. de la T. (1) sera stupéfait de l'audace des contre-vérités et des équivoques contenues dans chaque mot.

Quand M. I. de la T. écrit : « distinction des sociétés et des pouvoirs », entendons : séparation de la société publique d'avec tout principe religieux, laïcité intégrale de l'Etat, neutralité areligieuse. — Hérésie et impiété.

Quand il dit : « liberté politique des catholiques, liberté illimitée », entendons : liberté de professer la doctrine du droit commun areligieux, d'en faire la base et l'essence du régime qu'on veut maintenir et promouvoir. — Hérésie et impiété.

Quand il écrit qu'en face des droits imprescriptibles de l'Eglise, « l'Etat a aussi les siens », entendons : l'Etat laïque, l'Etat agnostique. l'Etat areli-

<sup>(1) «</sup> Foi Cath. », mai 1913, p. 376-383.

gieux, l'Etat qui aurait le « droit » d'ignorer Dieu et de traiter la religion comme chose inexistante et socialement inutile. — Hérésie et impiété.

Quand il prétend, et en toutes lettres, que dans la société moderne, l'Etat ne peut « assurer autre chose à l'Eglise, comme à tous, qu'un large droit commun », entendons : le droit commun areligieux, essentiellement contraire au droit naturel et à la foi. — Hérésie et impiété.

Et quand il ajoute que ce droit commun serait « fait de bienveillance et de respect », disons hardiment : contre-vérité. Car le droit commun areligieux, qui ignore la religion, et qui prétend respecter l'athéisme et l'impiété au même titre et au même degré que la religion, fait par cela seul à la religion le plus sanglant des outrages, la nie et la foule aux pieds, prend parti, par le fait même, pour l'athéisme et l'impiété, et ne peut avoir pour l'Eglise ni bienveillance ni respect.

Quand il affirme n'avoir point omis de « déplorer la rupture brutale du Concordat », disons : contrevérité et équivoque. Car, ce que le Bulletin a déploré (oh, très faiblement!) c'est tout au plus certaines modalités dans la forme brutale de la rupture. Mais la séparation elle-même, le principe areligieux de la rupture, il n'a cessé, comme son collaborateur et ami de M. Lemire, de l'accepter, de le prôner, de le défendre, ainsi que toutes ses conséquences, et à l'encontre des plus claires prescriptions et directions de l'Eglise. — Hérésie et impiété.

Quand il a le courage d'invoquer, en faveur de sa doctrine politico-religieuse « l'encyclique *Immortale Dei*, qui est présente à nos mémoires », disons hardiment : contre-vérité et invraisemblable audace. Car cette Encyclique n'a qu'un but : pro-

clamer et prouver que la société publique, les Etats ne peuvent, sans un crime irrémissible et sans se condamner à la ruine, s'établir sur le fondement de l'athéisme social, et se conduire comme si Dieu n'était pas (1) : ce qui est le principe même du droit commun areligieux, professé persévéramment par le Bulletin de la Semaine.

Quand il a le front de demander quels sont les « droits de Dieu » qu'il a méconnus, les « droits de l'Eglise » qu'il n'a point voulu défendre », disons : Contre-vérité et cynisme. Car les droits de l'Eglise les plus indispensables, le droit de Dieu le plus fondamental, celui d'être reconnu et honoré par la société humaine publique, et de voir son nom et sa loi mis à la base de la morale sociale, le Bulletin de la Semaine les nie et les foule aux pieds par sa doctrine impie du droit commun areligieux.

Quand il prétend que son parti est de ceux qui « respectent la religion et la morale » et que sa politique et sa sociologie sont « soumises aux lois de la morale éternelle », disons : contre-vérité. Car les lois de la morale éternelle, pour l'homme, sont fondées sur la religion et contenues dans le Décalogue. Et le droit commun areligieux professé par le Bulletin de la Semaine est la négation et la suppression de la religion et du Décalogue comme base de la morale sociale.

Quand surtout il répète sur tous les tons et fait répéter par toute la presse anticalholique, en France et à l'étranger : « Ce qu'on nous reproche, c'est... notre politique » ; on nous attaque parce que nous

<sup>1) «</sup> Civitates non possunt, citra scelus, gerere se tanquam si Deus omnino non esset. »

sommes républicains, — disons plus haut que jamais :

C'est un mensonge.

Car enfin, voyons:

Etre républicain, d'après vous, cela veut-il dire, oui ou non, accepter et professer la doctrine impie de l'Etat laïque, du droit commun areligieux, de l'athéisme politique et social?

Si vous répondez oui, — et vous ne pouvez faire autrement, puisque nous avons démontré que toute votre œuvre en témoigne, — ne vous étonnez pas que l'Eglise vous condamne, au nom de sa doctrine révélée, au nom du droit naturel, du droit de Dieu qui en est la base, et qu'elle a mission de défendre.

Si vous essayiez de répondre : non, être républicain, ce n'est pas professer cette doctrine, alors vous renieriez toute votre œuvre, et il faudrait en commencer une autre, à frais nouveaux, et toute contraire. Et cette œuvre ne serait pas aisée. Il serait nécessaire d'exposer comment, par quelles affirmations positives, par quelles constructions politiques et sociales durables vous concilieriez les principes religieux du droit naturel et du droit chrétien avec ce que vous appelez démocratie et république.

Le principe démocratique, tel que tout le monde à l'heure actuelle le comprend en France, c'est le numérisme, la force prépondérante et définitive du nombre, exprimée par le suffrage individuel et numérique, dont le résultat est le dernier mot de tout, et fait le droit comme la loi. Or, de toute évidence, ce principe est par lui-même absolument amoral, areligieux, exclusif et négateur de toute limite, de toute vérité antérieure et supérieure, de

tout droit de Dieu et de l'Eglise, de tout élément de droit naturel et chrétien.

Il est donc de toute nécessité que les catholiques qui prétendent comme vous « organiser la démocratie » cherchent tout d'abord à se rendre compte pour eux-mèmes, puis à rendre compte à l'Eglise et au public, des correctifs essentiels, indispensables, durables et indestructibles, qu'ils entendraient apporter, théoriquement et pratiquement, à ce principe athée, impie et dissolvant du numérisme, pour rendre la démocratie habitable à l'Eglise, et la mettre, au moins à un degré *nuinimum*, d'accord avec les principes fondamentaux du droit naturel et du droit chrétien.

Or, non seulement vous ne faites pas cela, mais vous professez ouvertement, « persévéramment », ce qu'il y a de plus erroné, de plus impie, de plus destructeur de toute morale et de toute société, dans le principe du démocratisme athée : le droit commun areligieux. Et vous vous étonnez que l'Eglise vous condamne ! Et vous osez vous poser en victime !

En vérité, si vous êtes conscients, où est votre loyauté ?

Si vous ne l'êtes pas..., ce n'est point à moi à conclure.

Enfin, lorsque M. I. de la T. ose prétendre que ses idées politiques sont celles de Léon XIII, bien mieux, celles de Pie X. et que, depuis les jours de Léon XIII, rien n'a été précisé au sujet de l'action publique des catholiques en France et dans le monde entier (1), il faut dire une fois de plus : contre-vérité. Il faut même le dire deux fois.

<sup>41)</sup> Elles (ces idées) ont été, je le sais, celles de Léon XIII. Et en dépit des assurances suspectes du parti intransigeant, nous

Première contre-vérité. Quant au fait positif de la volonté expresse de Pie X (rappelant simplement la doctrine immuable de l'Eglise) que les catholiques doivent s'unir sur un terrain nettement religieux sous la direction des évêques, M. I. de la T. joue de malheur. Il fallait déjà être aveugle volontaire pour fermer sur ce point les yeux à la lumière, mais un document tout récent vient de projeter sur la question une clarté définitive, et irrécusable même aux aveugles.

On lit dans les « Actes officiels et Communications de l'Evèché » de la Semaine religieuse de Dijon (12 juillet 1913) :

Monseigneur l'évêque écrit à M. l'abbé Bélorgey, chanoine honoraire, la lettre suivante :

## Monsieur l'Abbé,

Il y a un an, vous remettiez directement vous-même à M. le chanoine Poinselin, membre du Conseil de censure, une étude que vous aviez composée. Le procédé était contraire à l'ordre établi, qui laisse à l'évêque la désignation de l'examinateur. Mais aucune remarque ne vous fut adressée. La liberté du choix apparaissait par là incontestable. Du reste, je n'aurais pas indiqué moimème de censeur plus compétent.

Le vénérable doyen du Chapitre ne put conclure au Nihil obstat. C'est le 11 août 1912 que vous m'adressates directement le texte du travail, en m'informant que, l'Imprimatur vous ayant été refusé, vous alliez « vous pourvoir devant S. Em. le cardinal-archevêque de Lyon ».

Votre étude, comprenant trente pages in-4°, traitait du terrain d'action catholique. Vous établissiez qu'il fallait se tenir plus que jamais sur un terrain politique dé-

ne voyons point qu'elles aient été désavouées par S. S. Pie X. » Mémoire de M. I. de la T., « Foi Cath. », mai 1913, p. 381.

terminé. Aux affirmations contraires venues du Saint-Siège, par l'intermédiaire de la plupart des évêques français, vous opposiez vos vues particulières sur la question et vos déductions personnelles. Vous vous refusiez à voir la pensée de Rome dans les déclarations de ceux qui en arrivaient. Vous citiez certaines paroles d'évêques désignés par leur nom, notamment S. Em. le cardinal Luçon et Mgr Gouraud, évêque de Vannes, qui n'avaient pas, en effet, grande signification telles quelles, mais dont les capitales et très importantes indications dans le contexte vous avaient échappé.

Citant d'autres « paroles épiscopales plus embarrassantes que les précédentes, sans désignation d'auteurs », vous affirmiez que « ces déclarations n'engagent que leurs auteurs », ajoutant : « Ce sont des déductions. Rien de plus. »

Appréciant un document de S. Em. le cardinal Merry del Val, vous remarquiez « qu'il s'agit d'une lettre d'un inférieur au Pape, à un particulier. Le secrétaire d'Etat, tout respectable qu'il soit, n'est pas le Pape ; et M. Keller n'est pas l'Eglise de France. »

Bien des fois, moi-même, chef du diocèse, j'avais fait des déclarations identiques, et donné les mêmes instructions. Devant le vénérable Chapitre et le clergé de la ville, à l'occasion du jour de l'an ; aux prêtres réunis pour les deux retraites pastorales ; en des discours publics, j'avais nettement exposé le programme. Etre au-dessus des partis pour avoir la liberté d'attirer toutes les âmes à l'Evangile. N'attacher aucun drapeau à la croix, qui doit être notre signe de ralliement. Appeler tous les hommes de bonne volonté sur le terrain religieux pour y travailler ensemble à la défense de nos droits de catholiques et à la conquête de nos libertés. Et cela sans préconiser l'indifférentisme politique, sans condamner aucun régime établi ou contingent. En dehors de nos œuvres exclusivement confessionnelles, sauf coalitions utiles et prévues, chacun est libre d'adhérer au parti qui lui convient, en sauvegardant les principes de la morale et de l'ordre social.

Ce n'était pas votre sentiment à vous. Votre thèse allait contre la direction officielle de l'autorité hiérarchique, très spécialement contre la mienne. Dans l'espèce, vous expliquiez à votre façon le symbolisme de la croix. Et cependant, en conclusion de votre brochure, croyant utile, disiez-vous, « de rappeler une parole de Pie X, condamnant les erreurs et les exagérations du Sillon », vous invoquiez cette même parole : « Ce que nous voulons affirmer encore une fois, après notre prédécesseur, c'est qu'il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement. »

Je fis alors examiner à nouveau votre brochure. L'examinateur délégué résuma ainsi ses observations :

- 1° Travail inutile en ce qu'il y a de juste dans son exposé. Il n'est pas question de donner aux fidèles une direction différente de celle des Papes sur le point particulier de l'adhésion aux pouvoirs constitués. Le Pape peut grouper les fidèles pour l'action sur un autre terrain que l'adhésion à la constitution du pays, sans faire de celle-ci une condition sine qua non d'action.
- 2º Travail contradictoire en ce qu'il prétend discuter. L'auteur, qui reconnaît qu' « il y a assurément changement d'attitude », ajoute immédiatement : « Mais les mêmes instructions demeurent. » C'est la contradiction dans les termes.
- 3º Travail nuisible dans cette deuxième partic. a) Il prétend rééditer toutes les discussions et divisions de la question du ralliement. b) En contradiction flagrante avec les directions actuelles des cardinaux et évêques français, et de Rome même, et sans respect suffisant, dans un jugement cavalièrement formulé, pour les évêques. c) Nuisible enfin. parce qu'il va à fausser l'opinion au moment de l'organisation des Unions diocésaines ; tendant à modifier l'esprit lui-même dans lequel les Unions doivent être organisées en demandant l'insertion, dans les statuts, de l'adhésion à la République.

Je refusai l'Imprimatur. S. Em. le cardinal Coullié, de sainte mémoire, vous fit répondre que sa santé ne lui permettait pas l'examen du travail et qu'elle ne pensait pas que l'officialité métropolitaine dût s'en occuper. Un autre prélat refusa également son intervention.

Ce fut alors que, nonobstant les observations du doyen du Chapitre de Saint-Bénigne, le refus de votre Ordinaire et la récusation d'un autre évêque; nonobstant l'attitude du Métropolitain, vous voulûtes porter directement l'affaire au Pape lui-même. Vous le fîtes. C'était votre droit, et si je regrettai fort que ce recours fût tant divulgué à travers le diocèse, où les commentaires eussent pu créer de l'agitation si le clergé eût eu l'esprit moins droit et le cœur moins docile, personne ne songea à vous le contester.

Vous vouliez une intervention authentique du Pape. Vous aviez écrit : « Une seule condition est requise pour que les instructions ainsi données soient obligatoires pour tous, c'est que la volonté du Pape soit manifestée d'une manière certaine et authentique... Une certaine promulgation officielle est donc indispensable. »

Un an s'étant écoulé, je croyais cette affaire finie. Je n'y songeais plus. Dans votre désir bien légitime d'être éclairé, avez-vous renouvelé votre instance, ou bien la réponse à votre plainte vient-elle dans son ordre normal? Toujours est-il qu'elle est arrivée lundi matin, au moment où j'allais partir pour la cathédrale, et que je suis chargé de vous la notifier.

Vous vouliez une réponse émanant du Souverain Pontife lui-même. Vous l'avez personnellement provoquée. La voici.

Par lettre, datée du 24 juin 1913, S. Em. R<sup>me</sup> le cardinal de Lai, évêque de Sabine, secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale, dont le Pape lui-même est le Préfet, m'écrit que vous avez très récemment constitué un procureur à Rome auprès de ladite Congrégation, en raison de mon refus d'approuver l'impression et la diffusion de votre opuscule, et qu'après un mûr examen de la question, re mature considerata, la Consistoriale

estime que je vous ai refusé cette autorisation pour de très justes motifs, justissimis causis hanc licentiam denegavisse, et que ma sentence doit demeurer invariable et définitive : et sententiam tuam ratam firmamque manere debere. La Sacrée Congrégation Consistoriale me charge encore de vous signifier son jugement et de vous avertir en outre que vous devez vous soumettre pleinement. Et de hac re certiorem faciendum memoratum sacerdotem ; eum insuper monendo ut prorsus acquiescat.

Voilà mon mandat rempli. Puisse cette sentence, provoquée par vous-même, qui ne condamne aucun parti politique, mais sanctionne la tactique que nous recommandons, vous éclairer. Le clergé diocésain ne manquera pas, j'en ai la certitude, d'être satisfait par la solution d'une question qui l'a, à juste titre, préoccupé.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

JACQUES-LOUIS, évêque de Dijon.

Dijon, le 3 juillet 1913.

C'est le cas de reproduire, à l'adresse du *Bulletin* de la Semaine, ce résumé doctrinal de la question, que nous écrivions en septembre 1912, à propos d'un incident analogue. (1)

Union de tous les catholiques sur le terrain nettement catholique et religieux. D'où deux conséquences qui toutes les deux atteignent directement la doctrine du Bulletin de la Sémaine :

<sup>(1) «</sup> Foi Cath. », 25 sept. 1912. « Les revenants du terrain constitutionnel, rappel de principes politico-religieux, provoqué par un incident récent ». Il s'agissait d'une pseudo-interview de Mgr l'évêque d'Annecy publiée dans le « Matin » par un prétendu « catholique » que tout le monde connaît, et qui fut immédiatement désavouée par le prélat mis en cause.

1º L'union ne peut pas et ne doit pas se faire sur un terrain neutre, non confessionnel, sur le terrain d'un libéralisme négatif, d'un droit commun sans principe religieux, d'un libéralisme areligieux, qui omet l'affirmation franche et positive des droits de la religion et de l'Eglise. C'est la répudiation de l'erreur libérale. Donc, en ce sens, pas de terrain libéral.

2° L'union doit se faire sur un terrain nettement catholique et religieux; donc pas d'autre terrain obligatoire que celui-là; donc aucun terrain politique obligatoire, ni conseillé, ni indiqué, pas plus celui du gouvernement existant que tout autre... Donc, c'est l'effondrement définitif du terrain constitutionnel obligatoire ou conseillé ou indiqué aux catholiques en tant que catholiques. Ce fameux « terrain », qui pratiquement abrita tant de défaites et de compromissions lamentables, s'est dérobé bel et bien, et pour toujours, sous les pas de ceux qui voulaient s'y cramponner. Les catholiques à qui il platt d'essayer d'y manœuvrer encore sont libres de le faire, mais à leurs risques et périls personnels, et non plus en tant que catholiques; et il leur est interdit d'y appeler qui que ce soit à ce titre ni au nom de l'Eglise, ni en vertu d'un conseil autorisé si léger qu'il soit. Donc, pas de terrain constitutionnel obligatoire ni conseillé.

Voilà les deux faits en lesquels se résument ce qu'on a appelé les directions de Pie X. Or, ces directions ont ceci de particulier, qu'elles ne sont point des vues personnelles, des conseils individuels, des directions transitoires, contingentes et changeables; elles ne s'exercent point dans la sphère des contingences politiques, mais dans la sphère des vérités immuables et des intérêts purement surnaturels, dans la sphère où la politique n'est point séparable de la religion.

Ce ne sont donc point des directions politiques, mais religieuses. A vrai dire, ce ne sont pas même des directions, mais c'est le rappel de l'attitude constante de l'Eglise, de sa doctrine normale et éternelle.

Et c'est pourquoi, n'en déplaise aux pêcheurs en eau trouble, elles ont clos, une fois pour toutes, sur la question capitale qui nous occupe, l'ère des équivoques et des nuées.

Quand je dis que telle est la doctrine normale et éternelle de l'Eglise, j'entends sa doctrine normale, en vertu des données éternelles du droit naturel, vis-à-vis des gouvernements modernes, qui ont rompu avec les principes intégraux du droit chrétien. Il en allait autrement quand ce droit, brisé par la Révolution, était en vigueur, et qu'il y avait alliance positive entre les souverains catholiques et la Sainte Eglise. L'Eglise, — qui interdit toujours de travailler à renverser, par des moyens immoraux et anarchiques et par des troubles inutiles, un gouvernement, même de simple fait, qui maintient dans ses lignes essentielles l'ordre matériel et moral, - consacrait alors, par des obligations formelles de conscience imposées aux sujets, les droits des souverains légitimes. Ajoutons que, même aujourd'hui, l'Eglise ne préjuge rien, ni pour ni contre, au point de vue du droit naturel et du droit public, au sujet revendications des héritiers de dynasties le droit détrònées. Il n'est nullement dit que chrétien, aux principes duquel l'Eglise ne saurait renoncer, ne puisse revivre, quelle qu'en soit la forme nouvelle.

Deuxième contre-vérité. C'est une injure sanglante que M. I. de la T. fait à la mémoire de Léon XIII, quand il se permet d'attribuer à ce pontife les idées politiques du Bulletin de la Semaine. Nul Pape n'a protesté avec plus d'énergie et d'éloquence contre la doctrine impie de l'athéisme politique et social, du droit commun areligieux, professée, nous l'avons

démontré, par le *Bulletin*. « Il condamna le libéralisme politique à tous les degrés... tout ce que plus tard on devait appeler modernisme (1). »

Mais bien plus, non seulement la doctrine ponfificale de Léon XIII est l'une des plus traditionnelles et antirévolutionnaires qui soient, mais il est aisé, je crois, de démontrer que si ses vues politiques, même en ce qu'elles eurent de contingent, n'ont pas réussi, la faute en est avant tout à ceux qui s'en prétendirent les adeptes, et qui les invoquent aujourd'hui, très mensongèrement, à l'encontre de la doctrine de l'Eglise, comme le fait M. I. de la T.

C'est un fait hors de conteste que, à côté et comme en marge de son enseignement doctrinal proprement dit, Léon XIII, dans une haute pensée de zèle religieux, poursuivit ou tout au moins encouragea chez nous un plan politique, caressa probablement un rève politique : créer en France un vaste groupement de catholiques qui, sous l'étiquette républicaine, prendrait, pensait-il, une situation prépondérante et pourrait revendiquer efficacement les droits de l'Eglise.

C'est encore un fait incontestable que ce rève est demeuré un rève, que ce plan a échoué. Disons hautement que ce ne fut point la faute de Léon XIII, mais assurément celle des hommes qui prétendirent ou crurent suivre ses conseils et qui dirigèrent ce mouvement. Qu'ils n'accusent point de leur insuccès les autres catholiques qui ne pensèrent pas devoir s'associer à leur tentative et dont l'abstention était, à tous égards, pleinement légitime.

<sup>(1)</sup> A. Houtin, « Histoire du modernisme catholique », p. 124. Ce témoignage n'est point une autorité, mais il est irrécusable.

Que fallait-il en effet pour que ce mouvement réussît ? Le premier devoir de ceux qui s'en constituaient les chefs eût été un devoir doctrinal : mettre sur pied un clair programme, théorique et pratique, de constitution républicaine catholique, conforme aux prncipes du droit naturel à base religieuse et aux données fondamentales du droit chrétien, — un programme qui, répudiant ouvertement les erreurs révolutionnaires incompatibles avec la philosophie catholique et avec la foi, eût montré, dans une lumière éblouissante, comment, par quels organismes stables et immuables, on entendait concilier les exigences essentielles du droit chrétien avec ce qu'on appelait la démocratie, la république... Il y avait parmi les chefs de ce mouvement des hommes de valeur, à qui ne manquait ni la science juridique, ni l'activité... Comment pas un seul sembie-t-il n'avoir songé à cette œuvre première et indispensable? S'ils l'eussent faite, avec quelle joie le Pontife de l'Encyclique Immortale Dei, de l'Encyclique Libertas, n'eût-il pas accueilli, approuvé et béni leur plan! S'ils l'eussent faite, n'eussent-ils pas rencontré bien des sympathies dans la masse des catholiques du pays, qui sentaient, qui sentent encore confusément le besoin absolu, à la base de tout gouvernement et de toute action politique, des principes du droit naturel et chrétien, lesquels forment la vraie tradition de la France catholique, de la France tout court ? S'ils l'eussent faite, cette œuvre, n'eussent-ils pas enlevé aux monarchistes le plus précieux de leurs avantages, le motif le plus grave qui légitimait leur abstention ?

Au lieu de cela, qu'avons-nous eu ? Comme doctrine le Sillon, c'est-à-dire la profession la plus déclarée, la plus dangereuse de toutes les erreurs qu'il fallait précisément éliminer; — comme action, des expédients, de l'opportunisme, un libéralisme pratique hésitant et veule qui, loin d'opposer aux ennemis de l'Eglise une résistance efficace, a favorisé et précipité leur victoire.

Telle est la situation qui attrista la vieillesse de Léon XIII, et en face de laquelle s'est trouvé Pie X. Encore une fois, la faute est une lacune doctrinale, l'absence d'un programme doctrinal, politique et social, conforme au droit naturel et chrétien.

On me dira : mais ne demandez-vous pas l'impossible ? Concilier les principes démocratiques avec le droit naturel et chrétien, n'est-ce pas précisément, surtout en France, la quadrature du cercle ?

Ceci est une autre question: une question de philosophie sociale, de droit public, de théologie, d'histoire aussi, à débattre entre gens compétents (1). Mais la réponse est bien simple. Si cette conciliation est réellement impossible, les catholiques doivent y renoncer. Si elle est possible, que les partisans de cette conciliation se hâtent de le prouver, j'ai dit comment, en tout cas par des moyens absolument opposés à ceux qu'emploie le Bulletin de la Semaine.

Voici seulement ce que je devais noter ici : Tout d'abord, que cette œuvre première et indispensable, qui eût dû être faite par M. Imbart de la Tour et par ses amis, n'a pas même été tentée : à savoir l'élaboration d'un plan doctrinal de démocratie ca-

<sup>(1)</sup> Tous nos lecteurs ont présent à l'esprit le beau travail de M. Le Fur, que nous avons publié : « Démocratie et catholicisme » (25, rue Vaneau : 0 fr. 35 franco). Il est grandement à souhaiter que des travaux de ce genre se multiplient et que celui-ci soit développé et complété.

tholique, conforme au droit naturel et chrétien. De plus, que l'Eglise, en face des prétendus catholiques, qui veulent, comme M. I. de la T., « organiser la démocratie », a le droit et le devoir d'exiger deux choses : premièrement, la répudiation explicite et formelle des erreurs contraires à la philosophie catholique et à la foi, et, avant tout, de l'erreur qui est la source et le résumé de toutes les autres : l'athéisme politique et social, le droit commun areligieux; — en second lieu, l'Eglise doit exiger d'eux l'exposé, non moins explicite et non moins formel, d'un plan doctrinal d'organisation politique et social, conforme au droit naturel et au droit chrétien.

Or, non seulement le Bulletin de la Semaine ne présente point un pareil plan, mais, — nous ne l'avons démontré que trop longuement, — il n'a cessé de professer, sous les formes tantôt les plus cyniques, tantôt les plus perfides, l'erreur impie de l'athéisme politique et social, du droit commun areligieux, et toutes les erreurs qui en découlent.

C'est pour ces erreurs, contraires à la foi, qu'il est condamné, et non parce qu'il est républicain, à moins que, être républicain, ce ne soit, par définition et par essence, professer ces erreurs, auquel cas il est évident que je n'aurais rien à répliquer, et je laisserais au lecteur à tirer lui-même la conclusion.

La vérité, c'est que le Bulletin de la Semaine n'est nullement une œuvre catholique, mais une entreprise à double face. Doctrinalement, moderniste, c'est-à-dire hérétisante, et conduisant au protestantisme libéral sous le masque d'un prétendu catholilicisme conciliateur. Politiquement et socialement, avant tout démocratique, en prenant ce mot au sens de la « fausse démocratie » condamnée dans la lettre de Pie X au Sillon; subordonnant tout, et principalement la religion, au maintien de ce qui existe et de « l'organisation démocratique », — alors que les vrais catholiques prennent comme règle de leur pensée et de leur action, non pas, a priori, le renversement ou le maintien de ce qui existe ou peut exister, mais uniquement : 1° le renversement, s'il le faut, de tout ce qui est incompatible avec le maintien de la foi catholique en France; 2° la création, s'il le faut, ou la résurrection de tout ce qui lui est nécessaire.

Or, il est de toute évidence que, dans ce qui existe, il y a au moins un élément incompatible avec le maintien de la foi en France : c'est l'athéisme politique et social, le laïcisme d'Etat, le droit commun areligieux. Et c'est précisément cela que le Bulletin de la Semaine professe et inculque.

Dans le très faux et très perfide exposé de la situation actuelle, par lequel il termine son mémoire, M. I. de la T. voudrait faire croire que, entre un parti purement politique qui vise ouvertement (et il en a le droit) au renversement du régime actuel — et lui, Imbart de la Tour, qui veut avant tout le maintien de ce régime, il n'y a rien... C'est le plus monstrueux des mensonges. Entre ceci et cela, il y a toute l'Eglise, tout le catholicisme français, parfaitement un et non point divisé, comme le prétend M. I. de la T.. Il y a tout l'épiscopat français, dont la presque unanimité a condamné, par sentence formelle, le Bulletin de la Semaine, et dont l'unanimité, d'accord avec Rome, le réprouve. Il y a tous les catholiques qui, unis à Rome et sous la

direction de leurs évêques, veulent avant tout, à tout prix, et par tous les moyens honnêtes, une seule chose : sauver la foi dans le pays. Tombe ce qui doit tomber, vienne ce qui doit venir : voilà le but et voilà les moyens.

C'est à l'encontre de cette action, catholique avant tout, de cette union indispensable sur le terrain religieux, que le Bulletin de la Semaine, en dépit de ses dénégations, « cherche délibérément à créer une atmosphère de défiance et de découragement. » Et le couplet essoufflé par lequel M. I. de la T. termine son mémoire est une dernière équivoque et une dernière contre-vérité. Si la jeunesse qu'il évoque s'abandonnait au même « rêve » que lui : construire l'édifice social sur ce fondement ruineux et impie : le laïcisme d'Etal, le libéralisme erroné, le droit commun areligieux, l'œuvre de cette jeunesse aurait le même sort que celle de M. I. de la T., elle serait vouée aux mêmes avortements et aux mêmes condamnations (1).

B. GAUDEAU.

<sup>(1)</sup> Nous terminons ici, dans cette Revue, l'étude consacrée à l'affaire du « Bulletin de la Semaine ». On trouvera dans notre volume qui va paraître et qui est annoncé ci-après, « Où en est le modernisme » d'importants compléments à cette question. En voici les principaux : « L'affaire du « Bulletin de la Semaine » en Belgique. — Les catholiques belges et le libéralisme. — Les dernières audaces du « Bulletin de la Semaine » et de ses défenseurs. — Scandale de son attitude actuelle. — Les amis du « Bulletin » au Congrès du progrès religieux. — Conclusions générales de cette étude. — Comment faut-il combattre le modernisme ? — Il faut refuser aux modernistes le nom de catholiques. — Les écrivains anti-modernistes doivent s'intituler « catholiques », tout court. — La presse auti-moderniste : son rôle, ses difficultés, ses « desiderata ».

## LES CATHOLIQUES ET LE SYNDICALISME

## Une lettre de M. le Comte de Mun

Nous avons publié dans notre dernier numéro (1) une lettre importante de M. le comte de Mun, qui a été reproduite par plusieurs Semaines Religieuses, et contenant, au sujet du syndicalisme, un programme dont voici la formule essentielle :

Constituer des groupes de travailleurs catholiques, capables, si les circonstances le permettent, de créer des syndicats également catholiques, et dans le cas contraire, malheureusement trop fréquent, de servir de point d'appui à ceux de leurs membres que la nécessité de leur profession conduirait dans des syndicats non catholiques.

A ce sujet nous nous permettions de poser aux hommes compétents quelques questions que nous résumons ici :

- 1° L'application faite ici à la France, de ce que l'on suppose être la doctrine de l'Encyclique Singulari quadam, qu'on prétend interpréter, est-elle légitime, à quelles conditions le serait-elle, et à quelle autorité appartiendrait-il de prendre les décisions?
- 2° Ne semble-t-on pas donner ici trop aisément comme l'exception le cas où il sera possible de constituer des syndicats catholiques et comme une

<sup>(1)</sup> Foi Cath., juin 1913, p. 471.

règle générale ou une « hypothèse » trop facilement acceptée et trop vite regardée comme acceptable, le cas contraire qu'on nous présente comme « malheureusement trop fréquent ? »

Selon notre promesse, nous continuons à publier simplement quelques textes dont le rapprochement pourra aider à résoudre ces questions.

Parmi les Semaines religieuses qui ont publié ou analysé la communication de M. de Mun (1), celle de la Rochelle (21 juin) résume en ces termes, beaucoup plus nettement orthodoxes en eux-mêmes qu'objectivement fidèles quant à la reproduction de la pensée de l'auteur, le passage qui a trait au syndicalisme.

« (M. de Mun) invite (les Cercles) à créer des syndicats nettement et fortement catholiques, afin de détourner leurs membres des syndicats neutres ou antichrétiens qui ne sont organisés que pour la lutte des classes. »

Le journal l'Employé, du 5 juin 1913, rendant compte du cinquième Congrès national de syndicats d'employés catholiques, tenu à Paris, les 11 et 12 mai dernier, annonçait en ces termes l'œuvre principale de ce Congrès, la création de la Fédération française des syndicats d'employés catholiques.

Cette question de la Fédération soulevait bien des points délicats. Nous les avons abordés franchement. Là où nous pouvions améliorer notre projet et donner satisfaction à des susceptibilités légitimes, nous l'avons fait. Là où notre conscience nous commandait de ne pas céder, nous avons dù maintenir notre conception, au risque de paraître intransigeants. Ce fut le cas pour

<sup>(1)</sup> Le « Bulletin de la Semaine » du 18 juin l'a publiée intégralement.

la question du recrutement. Nous n'avions point pensé que les garanties jugées nécessaires pour les syndicats fussent superflues pour la Fédération. Malgré le talent et la générosité des avocats des formules générales, le Congrès, à la presque unanimité, réclama ces garanties. La Fédération sera donc uniquement composée de syndicats à recrutement catholique, et sous ce rapport, ses statuts ne cacheront aucun piège pour personne.

Ce qui est extrêmement intéressant, c'est la discussion à laquelle cette question donna lieu. Le texte officiel du compte rendu n'aura besoin d'aucun commentaire. Nous soulignerons seulement les formules les plus significatives.

Enfin, Limoges émet le vœu et Lyon pose comme condition sine qua non que le recrutement soit élargi. Ils signalent que certains syndicats s'inspirent dans leur action de la morale cafholique sans que, pourtant, leur recrutement soit confessionnel. Pourquoi ne pas leur permettre d'adhérer s'ils en témoignent le désir ? A cela, Zirnheld répond très nettement : « On est catholique ou on ne l'est pas. » Si on est catholique, pourquoi ne pas le dire au lieu d'employer des périphrases ? Nous avons trop connu de ces syndicats à « tendances » catholiques, qui, faute d'une affirmation nette dans leurs statuts, se sont laissé gagner petit à petit par les neutres et les socialistes jusqu'au jour où ceux-ci ont enjoint aux fondateurs de quitter la maison.

Tel est, en substance, l'exposé de Zirnheld. Comme on le voit, toutes les questions sont franchement posées et il ne reste plus qu'à discuter, texte en main, les modifications apportées aux statuts par le Syndicat de Paris à la suite de la consultation des sections et des syndicats de province.

On vote tout d'abord sur l'opportunité de la Fédération que Lyon avait mise en doute. Unanimement, les délégués proclament la nécessité du nouvel organisme. Puis, successivement, et après une discussion qui ne laisse rien dans l'ombre, les différents articles des statuts sont adoptés. Cependant, on a gardé le gros morceau pour la fin et lorsque la question du recrutement est abordée, Guérin, de Limoges, demande la parole (1).

Tout d'abord notre camarade nous expose comment, après avoir essayé de la pénétration des syndicats rouges, il a acquis la conviction qu'il n'y avait rien à faire dans ce sens et qu'il convenait de former des syndicats d'inspiration catholique. Ces syndicats, ils les conçoit de recrutement très limité à l'origine ; il espère arriver ainsi à former en quelques années une élite composée de catholiques, élite invincible qui pourra alors admettre sans crainte les non catholiques qui ne veulent plus subir la tyrannie des rouges et qui, si nous ne venions à leur aide, se trouveraient sans guide et échapperaient à toute action syndicale. Guérin, d'ailleurs, croit qu'en fait, le recrutement des syndicats dont il parle sera catholique; mais ce qu'il désire, c'est que si quelque camarade qui accepte la morale catholique sans cependant pratiquer notre culte veut entrer dans le syndicat, la porte puisse s'entrebailler pour lui...

C'est avec tout son talent — qui est grand — et tout son cœur, qui est généreux, que Guérin a présenté sa thèsc. Mais, comme il le constate spirituellement en terminant, son procès lui paraît perdu d'avance. l'auditoire étant un auditoire averti. Son éloquente plaidoirie n'en a que plus de mérite.

En sa qualité de rapporteur, Zirnheld réplique. Pour lui, être catholique signifie que l'on pratique et la morale et la religion et non pas seulement l'une ou l'autre. Il se peut que plus tard, nos syndicats à recrutement catholique puissent élargir leur recrutement; en ce qui le concerne, le Syndicat de Paris, qui se recrute depuis

<sup>(1)</sup> M. Guérin, de Limoges, est l'un des principaux rédacteurs du « Petit Démocrate » de cette ville et le collaborateur de M. l'abbé Desgranges. (B. G.)

25 ans parmi les catholiques, ne croit pas ce moment venu. En tout cas, si comme Guérin le désire, on laisse la porte des syndicats et celle de la Fédération s'entrouvrir, l'expérience autorise à croire que ce ne sont pas seulement des presque catholiques qui la franchiront. Quant à nous, nous sommes bien résolus à ne pas tenter pour notre compte une tentative où tant d'autres ont échoué.

Une courte réplique de Guérin termine ce qu'il est permis d'appeler une belle joute oratoire. Et l'on passe au vote sur l'ensemble. A l'unanimité les statuts, tels qu'ils viennent d'être présentés, sont adoptés. La Fédération est fondée. En attendant la nomination du Conseil fédéral, le bureau du Syndicat des Employés de Paris est chargé de procéder aux formalités légales et de recueil-lir les premières adhésions.

Il est plus de 6 heures et c'est au milieu de l'approbation générale que Paul Salvert lève la séance.

Un de nos abonnés, professeur, fort au courant de ces questions, et qui avait remarqué ce très important incident, nous écrit :

Nous sera-t-il permis de constater que la Libre Parole, dirigée de fait par le « catholique social » Henri Bazire et qui compte parmi ses collaborateurs M. Joseph Zamansky, co-directeur de la grande revue de l'Action Populaire, le Mouvement Social, n'a annoncé que le 1er juillet, dans sa rubrique spéciale « Le monde du travail », la constitution de la Fédération des employés, créée le 12 mai. Nous n'avons pu y découvrir la moindre allusion à l'incident soulevé par Lyon et Limoges, incident cependant bien instructif pour ceux qui comme les « catholiques sociaux » ne cessent de proclamer leur absolue soumission aux enseignements du Saint-Siège. Le rédacteur de la Libre Parole qui fait la navette avec le Bulletin de la Semaine a-t-il importé dans la maison la « méthode » des « silences calculés » ?

A propos de M. Zamansky, le Bulletin de la Semaine du 7 mai 1913, rendant compte dans un article signé Maurice Ernst, de divers ouvrages concernant le syndicalisme, analyse en termes fort instructifs une brochure de M. Zamansky, intitulée Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme catholique. L'aveu de M. Zamansky, que le syndicat doit être catholique dans son inspiration et son recrutement, est fort utile à recueillir ; toutefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer, au recrutement et à l'inspiration (qui est un mot vague) il faut ajouter la doctrine et l'action, qui doivent aussi être franchement catholiques. Et en ce point nous demeurêveurs (comme le Bulletin de la Semaine, mais pour une raison toute opposée) devant la parabole du « wagon à couloir ». Voici l'article de M. Maurice Ernst:

Les « éditions d'apologétique sociale » du *Petit Démo-*crate publient, sous la forme d'un petit tract, un discours que prononça M. Joseph Zamansky à Limoges en
janvier dernier, ainsi que les contradictions qui l'ont
suivi. Ces quelques pages constituent ,au milieu de tout
ce qui a paru ces temps derniers sur la question, l'exposé
peut-être le plus net et le plus clair de l'attitude prise
par le syndicalisme catholique en formation, en face du
syndicalisme de la C. G. T.

Les catholiques, d'après M. Zamansky, ne peuvent faire respecter au sein des syndicats rouges les exigences de la morale et de la doctrine catholique. Il faut donc, suivant un mot prononcé à cette réunion, substituer au régime du « grand compartiment commun » celui du « wagon à couloir à compartiments séparés »; lorsqu'un grand intérêt supérieur l'exigera, on sortira ensemble dans le couloir.

M. Zamansky résume sa pensée dans des formules précises que retiendront tous ceux que préoccupe le problème.

- 1º Le syndicat doit être professionnel dans son action. C'est une association de droit civil qui agit sur le terrain professionnel, dans le but de défense des\_intérêts professionnels.
- 2º Il doit être catholique dans son inspiration et son recrutement.

Il y a d'ailleurs autre chose, dans ce plan de syndicalisme confessionnel, qu'une réaction purement négative contre l'anticléricalisme et le matérialisme de la C. G. T.: voici une déclaration qui sera recueillie par les uns comme un gage de vérité sociale, retenue par les autres comme un aveu : « Le syndicat patronal nomme les délégués, le syndicat ouvrier nomme des délégués, et cette double délégation constitue ce que nous nommons: la commission mixte... Vous avez ainsi fixé un régime du travail pour tout un ensemble de patrons et de travailleurs ; voilà une société qui n'est plus seulement syndicale, mais corporative. Le syndicat est la première assise de l'organisation professionnelle ; la corporation est la seconde. Et c'est à l'asociation corporative, représentant patrons et ouvriers, pour le dire en passant, que nous demanderons qu'on donne le droit de propriété illimité, plutôt qu'au simple syndicat. »

En pendant, la thèse « syndicaliste » se trouve résumée par cette phrase d'un contradicteur : « les patrons ne s'inquiètent pas de savoir si leurs collègues sont catholiques, juifs ou libres-penseurs. Ils s'unissent à eux pour la défense de leurs intérêts matériels. La classe ouvrière veut en faire autant et vous l'en empêchez! »

...Mais il paraît (p. 38) que chez les patrons aussi le syndicalisme tend à se confessionnaliser.

Il est intéressant d'opposer l'opinion de M. Zamansky et de ses amis aux conclusions tout à fait différentes de la récente étude de M. Maurice Kellershohn sur le Syndicalisme chrétien en Allemagne : l'erreur, pour M. Kellershohn, « c'est de faire des syndicats des œuvres religieuses ou antireligieuses. Pourquoi isoler sans cesse et une fois de plus les catholiques, jusque dans les tâches

les plus laïques, les plus matérielles, et où le nombre seul entre en jeu ? »

L'avenir nous dira si la parabole du « wagon à couloir », qui semble n'être qu'une métaphore, sera une réponse valable.

Quoi qu'il en soit, et sans avoir la prétention d'indiquer quelle est la meilleure formule actuellement possible pour la réalisation, en notre pays, des enseignements de l'Eglise sur la question syndicale, nous croyons avoir, comme publiciste catholique, le droit et le devoir de signaler les faits qui prouvent que la nécessité absolue de s'affilier aux syndicats neutres ne semble pas être, comme le dit M. de Mun, le cas « malheureusement trop fréquent ».

Le journal l'Echo syndical de juillet 1913, organe mensuel de l'Union des syndicats d'ouvriers catholiques et de la Fédération des ouvriers catholiques du livre, rendant compte de la fête syndicale du 22 juin dernier, cite ces réconfortantes paroles prononcées, dans un toast au Pape et à la France, par M. V. Manquin, secrétaire de l'Union des syndicats.

Dans cette bonne fête de famille où l'on n'aperçoit que physionomies sympathiques et visages amis réunis pour fêter notre quatrième anniversaire, notre pensée, à nous qui fûmes de la première heure, vagabonde quelque peu et se reporte au début, aux premières réunions où nous étudions le principe même de la fondation de Syndicats professionnels où les catholiques pourraient entrer sans arrière-pensée et surtout sans laisser leurs convictions au vestiaire.

« Déjà trompés une fois par les révolutionnaires qui la firent dévier de son but, nos amis se montraient tout naturellement très méfiants à l'égard de toute organisation professionnelle. "Aussi fallait-il leur offrir un organisme sain de corps et d'esprit, s'appuyant sur des fondations solides et présentant toutes les garanties nécessaires.

"Dès les débuts, et sur ce point nous étions tous parfaitement d'accord : " nous décidons, que ne pourront venir avec nous que les catholiques pratiquants."

« Nous avons toujours refusé énergiquement de créer un mouvement à allures larges qui aurait eu pour résultat de nous amener le nombre.

"Aujourd'hui avons-nous à nous en plaindre? Non, n'est-ce pas. Et les prédictions du début se sont-elles réalisées? Non plus. Ceux qui ont dit que nous ne pour-rions pas marcher parce que nous nous enfermions dans un confessionalisme étroit se sont trompés. Nous entre-voyons le nombre et nous avons déjà la qualité.

" Chez nous, pas d'équivoque. Quand on entre dans nos Syndicats on sait que l'on y rencontrera des catholiques et rien que des catholiques convaincus.

"Et ce qui fera notre force et ce qui assurera notre victoire, c'est précisément l'unité de pensée qui nous anime parce que tous catholiques et fiers de notre foi, nous avons à cœur de faire de nos Syndicats, non pas des centres d'où partent les ordres d'insurrection et de révolution, mais des foyers de paix, des secondes familles s'appuyant sur les bras tutélaires de notre sainte Mère l'Eglise.

Et soulignant la netteté de ces déclarations, M. l'abbé Schuh, directeur du Cercle Maurice Maignen, aumônier-conseil de l'Union, ajoutait :

Vous êtes notoirement catholiques ; aussi vous avez voulu instituer à côté de vos syndicats, comme pour les guider, les éclairer, une société de piété, une confrérie (je l'appelle tout de suite par son nom) sur le modèle des anciennes corporations.

La voie est ici clairement indiquée. Syndicats à recrutement exclusivement catholique, doctrine so-

ciale catholique, c'est-à-dire fondée sur le « droit naturel à base rationnelle et religieuse », action sociale catholique, c'est-à-dire combattant franchement les erreurs mortelles du socialisme, du collectivisme et du syndicalisme areligieux : le tout éclairé et échauffé par la piété catholique, qui allume dans les cœurs la flamme de l'apostolat.

Qu'on n'oublie pas l'importante lettre des évêques de Prusse sur la question sociale, quand ils se réunirent à Fulda, au tombeau de saint Boniface, le 22 août 1900. Ce document est tout particulièrement visé par Pie X dans l'Encyclique Singulari quadam, qui en approuve et en recommande les principes (1). Rappelons-en quelques passages : on verra que ni la question, ni la claire indication de son unique solution ne datent d'hier.

Les associations ouvrières catholiques doivent reposer sur uné base religieuse.

Nous ne pouvons mieux faire à ce sujet que de reproduire ce que nous disions il y a quelques années : « Assurément, ces associations ne peuvent ni ne doivent, sous le rapport civil et social, se consacrer exclusivement et de préférence aux pratiques de la vie chrétienne et en particulier aux dévotions de l'Eglise, comme le font d'autres Sociétés qu'on ne saurait trop louer, les confréries et les Congrégations ; mais elles doivent toutes avoir pour fondement la religion, c'est-à-dire un christianisme sincère et vivant, et pour règle la morale chrétienne. Si cela vient à leur manquer, non seulement elles seront stériles et ne dureront pas, mais encore elles dégénèreront vite et ne feront qu'augmenter le mal. »

C'est ce que confirme le Saint Père lorsqu'il dit, dans l'Encyclique Rerum Novarum que nous avons rappelée : « Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet prin-

<sup>(1)</sup> Cette lettre a été publiée par les « Questions actuelles » du 29 décembre 1900.

cipal des corporations qui est le perfectionnement moral et religieux de leurs membres...

D'après ces principes inattaquables, c'est donc une erreur d'affirmer que les problèmes économiques, par exemple l'amélioration des conditions du salaire et du travail, n'ont rien à voir avec la religion, et qu'on peut les résoudre en faisant abstraction des enseignements de Jésus-Christ et de son Eglise; car cela ne signifie rien de moins que l'exclusion de toute intervention religieuse dans les grands conflits sociaux qui troublent si profondément, de nos jours, la société humaine, et qu'une connivence désastreuse avec le dogme capital du socialisme matérialiste, qui est de n'admettre d'autre religion que le bonheur de la vie présente. (Religion des Diesseits.)

Malheureusement, des principes tout contraires et absolument erronés, au sujet de la neutralité des œuvres sociales, s'insinuent et se maintiennent, jusque dans les milieux en apparence les plus catholiques.

La Critique du libéralisme du 1er juillet 1913 cite sans la nommer une Semaine religieuse française du 13 juin, où on lit :

En pratique, en fait, dans « l'hypothèse » où il n'y a pas le choix, où il n'existe que des œuvres et des associations neutres, les catholiques, plutôt que de se condamner à l'isolement et à l'infériorité qui en résulterait, peuvent y coopérer, s'y agréger, moyennant certaines conditions et garanties que l'Eglise a spécifiées à propos des écoles laïques et des syndicats interconfessionnels d'Allemagne. Il faut d'abord que ces œuvres et associations soient nécessaires ou utiles à l'exercice et au développement de leur activité, à la protection et à la défense de leurs intérêts économiques et professionnels. Il faut ensuite que ces œuvres et associations ne soient pas hostiles à la religion, qu'elles soient réellement neutres, en théorie et en pratique, dans la lettre de leur constitution et dans leur esprit. Il faut enfin que le

contact des catholiques avec les dissidents ne fasse courir aucun danger prochain à leurs convictions et à leurs mœurs catholiques, ne les entraîne inconsciemment à aucune compromission, à l'indifférence, au scepticisme, au libertinage. Pour cela, l'Eglise demande que les catholiques faisant partie d'une association neutre à but économique, fassent en même temps partie d'une association à but catholique, où leur soit donnée une formation religieuse et morale qui les prémunisse contre les périls auxquels les expose la promiscuité avec des hétérodoxes. des libres-penseurs et des libres viveurs.

On aura remarqué, ajoute avec une parfaite justesse la Critique du libéralisme, la contradiction entre les deux passages soulignés de cet exposé, de cette hypothèse. D'un côté, « il n'existe que des œuvres et des associations neutres. » D'un autre côté, « l'Eglise demande que les catholiques faisant partie d'une association neutre à but économique, fassent aussi partie d'une association à but catholique. » Mais il n'en existe pas » ; l'Eglise ne peut donc pas tolérer « la participation des catholiques aux œuvres et associations neutres, comme un pis-aller », puisque « les réserves de droit » qu'elle impose ne sont ni réalisées, ni réalisables.

Le rédacteur de la Semaine religieuse en question n'a point vu que ce qu'il dit des « syndicats interconfessionnels d'Allemagne », existant à côté de syndicats confessionnels, ne s'applique pas à la France, pays catholique, où il n'y a pas mélange de syndicats protestants et de syndicats catholiques.

L'Ami du clergé, dans la dernière partie d'une étude importante sur les catholiques et les associations non confessionnelles (1) insiste également sur ce qu'il y a de faux et d'illégitime dans certaines interprétations de l'Encyclique Singulari quadam

<sup>(1) 29</sup> mai 1913.

et dans l'application qu'on voudrait en faire, d'autorité privée, à la France.

Non, il n'est pas vrai que le Saint-Siège approuve dans l'Encyclique les syndicats chrétiens allemands : il les tolère, et rien de plus, ce qui est tout différent...

Mieux que cela : les syndicats mixtes ne sont tolérés : qu'à regret, comme une dérogation malheureusement nécessaire, qu'il faut subir par crainte d'un plus grand mal ; provisoirement, tout juste pour le temps que subsisteront les circonstances majeures qui rendent actuellement juste et opportune la tolérance ; enfin sous condition d'observer les précautions qu'impose le risque fâcheux du contact des ouvriers catholiques avec les protestants.

Et voilà ce qu'on ose appeler *approuvé* et objet de *sympathie* de la part du Souverain Pontife!!...

Fausseté aussi, que l'analogie en vertu de laquelle on voudrait étendre de façon globale aux pays catholiques la tolérance consentie à l'Allemagne. Le texte pontifical fait lui-même justice de ce procédé sophistique, quand il distingue la condition très différente des milieux syndicalistes, suivant qu'ils sont, comme ambiance générale, catholiques ou protestants. C'est pour cette dernière hypothèse seulement qu'est formulée la concession de tolérance, alors que pour les pays catholiques c'est la note opposée qui se fait entendre : « Consociationes catholicæ in regionibus catholicorum institui atque omni ope adjuvari oportet. »

Ajoutons cette remarque importante, que les syndicats allemands dénommés chrétiens, quoiqu'ils soient neutres et comme tels réprouvés en principe, gardent cependant, du christianisme, si vague soitil, dont ils se réclament, un certain fond de droit naturel à base religieuse, qui manque totalement aux syndicats neutres français, réellement areligieux et trop souvent anti-religieux. La situation est donc, doctrinalement parlant, bien différente:

Trop nombreux, croyons-nous, sont encore les diocèses auxquels pourraient s'appliquer les observations récemment formulées par Mgr Duparc, évêque de Quimper, dans une très importante lettre pastorale, sur la survivance de l'esprit sillonniste.

« Il faut bien que je le dise maintenant, les divisions dont nous avons souffert sont nées de l'erreur. Je les attribue en grande partie à la persistance des idées sillonnistes dans l'âme d'un certain nombre de catholiques. Le Sillon a disparu comme groupe. Il a survécu, inconsciemment, je le crois, comme état d'esprit. D'abord insaisissable, il a fini par prendre corps dans un jeune parti politique, la Fédération des Républicains démocrates, qui aura beaucoup à faire pour s'en délivrer.

« Le parti qui s'engage à défendre l'Eglise, mais prétend la défendre autrement qu'elle ne veut être défendue ; qui croit toujours, même après la Lettre du Pape, que la démocratie seule peut procurer le règne de la parfaite justice ; qui rêve pour la société de l'avenir des transformations utopiques, au lieu de suivre franchement l'Eglise dans la restauration de la cité chrétienne, sur ses fondements naturels et divins, d'après ses principes et ses traditions ; qui prone la fraternité et aboutit à la guerre de classes ; qui se glorifie de travailler mieux que d'autres au bien commun, et répugne trop souvent à y travailler avec les autres ; qui veut les œuvres, mais accepte volontiers que ces œuvres soient neutres, même dans un pays tout catholique ; qui affiche l'indépendance à l'égard des évêques et du Pape, quand le Pape a demandé si clairement la docilité à ses conseils comme l'obéissance à ses ordres, je suis bien obligé de dire que ce parti est encore plein des idées du *Sillon* et attaché à toutes ses tendances.

« Je supplie les anciens Sillonnistes, qui se croient en règle avec l'Eglise, parce qu'ils ont renoncé sincèrement à leur erreur, de se rappeler que l'Eglise ne rejette pas seulement les erreurs nettement caractérisées, mais encore les demi-erreurs et les tendances fâcheuses qu'elles entretiennent. Ils parlent beaucoup de la conscience individuelle, et du gouvernement qu'elle doit exercer dans la vie. C'est juste. Mais il convient d'ajouter que la conscience a constamment besoin d'une direction, et doctrinale et pratique. Ne sentent-ils pas que leur souci de se diriger eux-mêmes et l'ardeur un peu fébrile qu'ils apportent à leur action politique et sociale les empêchent souvent d'entendre et de comprendre la voix de l'autorité catholique?

« Je les invite à relire et à s'appliquer ce passage de la Lettre adressée, au nom du Pape, par S. Em. le cardinal Merry del Val, à Mgr l'archevèque de Lyon, à l'occasion du centenaire d'Ozanam : « Le Saint Père fait des vœux afin qu'il se lève de plus en plus, au milieu de vous, une génération de jeunes gens et d'hommes résolus à marcher sur les traces d'Ozanam et de ses compagnons. Il demande à Dieu que ces valeureuses phalanges soient pleines d'enthousiasme dans leurs convictions, disciplinées pourtant dans leurs méthodes, informées des dangers de leur époque, préservées des conceptions chimériques, entièrement disposées, dans la pleine possession des traditions de l'apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'elles une action sainte et

salulaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la charité. » (1)

« Veulent-ils entrer courageusement dans cette voie ? Je les convie à étudier de nouveau, et de toute leur âme, la Lettre pontificale sur le Sillon, pour s'en bien assimiler la doctrine. J'adresse d'ailleurs le même avis à tous les prêtres et fidèles du diocèse ; et je désire que cette étude figure au programme de tous les groupes de la Jeunesse catholique, non point parce que je les soupçonne de quelque sympathie pour l'erreur, mais parce que je tiens à ce que leur âme connaisse à fond la vérité et en fasse la règle de sa pensée et de sa conduite. L'est la bonne manière de rendre féconde leur action catholique en fortifiant son caractère surnaturel. »

Les diocésains de Mgr Duparc semblent avoir eu à cœur de répondre à la volonté, si clairement exprimée, de leur évêque.

Dans la Semaine Religieuse de Quimper, du 20 juin 1913, à propos du Congrès de la Jeunesse Catholique qui vient de se tenir dans cette ville, nous lisons les passages suivants :

« La discussion du remarquable rapport de M. Doaré est ouverte. M. l'Abbé Cornou attire l'attention des Cercles d'études sur la complexité des études sociales et les dangers d'erreurs qu'on y rencontre. Des phares et des points de repère sont nécessaires. Qu'on étudie les Encycliques, principalement la Rerum novarum, la Graves de communi et

<sup>(1) «</sup> Acta Apostolica Sedis », numéro du 16 mai 1913, p. 229.

le Motu proprio qui résume dans un tableau d'ensemble les enseignements des Encycliques précédentes en matière sociale. Monseigneur recommandait de relire et d'étudier la Lettre sur le Sillon. Des commentaires de cette lettre ont paru. Il y en a un qui a été recommandé par Rome, c'est celui de M. le Chanoine Gaudeau, qui a pour titre Le Droit naturel et la fausse Démocratie (1). D'autres documents sont indispensables : l'importante Lettre du Cardinal Merry del Val à M. de Mun...; le discours de M. Louis Durand à Sarlat : Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être catholiques, véritable manifeste dont la diffusion a été recommandée par le Cardinal Merry del Val dans une lettre à Mgr Bougouin, évèque de Périgueux. Qu'on y ajoute les Lettres pastorales de Monseigneur et l'on trouvera dans ces documents des principes surs qui, bien étudiés et bien compris, éviteront des déviations regrettables et des infiltrations dangereuses des doctrines libérale et socialiste. »

- « M. le Chanoine Cogneau regrette que l'enseignement des Encycliques soit si vite oublié. Combien connaissent encore autrement que de nom l'Encyclique sur la condition des ouvriers (Rerum novarum) et le Motu proprio ? Il faut y revenir et avoir ces documents dont vient de parler M. Cornou pour en faire le fond d'une bibliothèque de cercle d'études...
- " M. le Chanoine Kérisil rappelle que l'affichage du *Motu proprio* avait été ordonné dans tous les groupes. N'a-t-on pas oublié cet ordre ?

<sup>18)</sup> Bureau de la « Foi Catholique », 25, rue Vaneau, Paris (7°). (Note de la « Semaine Religieuse » de Quimper.)

« M. le Chanoine Le Roy ajoute que le Pape demandait qu'on en fit l'étude une fois par an. Qu'on s'y mette donc.

« Enfin, pour clore ces observations, M. Hirsch émet le vœu excellent, déjà réalisé en partie, que l'on dresse la liste des ouvrages à recommander à la lecture et à l'étude des groupes. »

Et les congressistes envoyaient à Mgr Duparc, par télégrainme, leur « hommage de soumission absolue en conformité à sa lettre pastorale ».

Si nous prêtons l'oreille aux voix qui nous viennent de l'étranger, nous entendrons, au sujet du terrible danger des syndicats neutres, des avertissements bien éloquents.

Au Canada, dans une conférence faite le 2 mars 1913, à Montréal, sous la présidence de Mgr Bruchesi, pour l'inauguration solennelle du Syndicat catholique des employés du commerce et de l'industrie, M. Arthur Saint-Pierre énonçait des vues très justes, accompagnées de précisions inquiétantes (1).

... Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut choisir entre un syndicat neutre et un syndicat catholique : il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de syndicat absolument neutre. Une association ouvrière qui ne s'appuie pas sur des principes religieux solides devient vite la proie du socialisme et de l'irréligion.

Faut-il donner des preuves ?

Voici des faits incontestables :

A la dernière convention de la Fédération américaine du travail, le tiers des délégués étaient socialistes. Pour-

<sup>(1) «</sup> Chronique de la Presse », 10 juillet 1913, p. 447.

tant, cette grande association ouvrière se prétend plutôt conservatrice, et son président, M. Gompers, est un antisocialiste déclaré (1).

Plus près de nous, le congrès des métiers et du travail du Canada, à ses deux dernières sessions annuelles, a approuvé le principe de l'unionisme industriel, c'est-à-dire, malgré la distinction que l'on a prétendu établir pour rassurer les modérés, le principe du syndicalisme révolutionnaire (2).

Plus près de nous encore, les Unions ouvrières de Montréal soutiennent de leur argent et de leur influence un parti. le parti ouvrier, dont la constitution et le programme contiennent plusieurs articles du plus pur socialisme. Ces mêmes Unions, composées en très grande partie d'ouvriers catholiques et excellents catholiques, gardent cependant à leur tête quelques chefs notoirement socialistes et anticléricaux. Il n'y a là absolument rien qui doive nous surprendre, c'est la logique de la neutralité.

Aussi, malgré, ou plutôt, à cause précisément de l'admiration très sincère que j'éprouve pour eux, je suis obligé de dire aux unionistes qui courageusement ont entrepris de combattre l'influence grandissante du socialisme dans leurs associations, que leurs efforts resteront vains. Ils pourront remporter quelques victoires partielles, je sais qu'ils en ont déjà remporté, mais leur défaite finale est assurée. Aucune puissance humaine ne pourrait défendre notre ville contre l'inondation, si on laissait se produire des brèches dans la jetée qui la protège. La neutralité religieuse est la brèche par où le socialisme pénètre dans nos Unions ouvrières ; tant que cette brèche ne sera pas bouchée, il y péné-

<sup>(1)</sup> Rapport officiel de la convention de la Fédération Américaine du Travail. pour 1912. Les socialistes et les modérés se sont comptés à propos de « l'Unionisme industriel » et sur l'élection du président.

<sup>(2)</sup> Rapports officiels des sessions de 1911 et 1912 du congrès des métiers et du travail du Canada.

trera ; et alors, vienne une crise, une tempête sociale, il balaiera ses adversaires comme des fêtus de paille, et imposera sa domination tyrannique à tous les travailleurs.

Tout commentaire affaiblirait la portée de ces paroles, d'une force vraiment saisissante.

En Belgique, la crise est plus aigue encore. Je tiens à reproduire intégralement l'article suivant de l'Indépendance belge, journal officiel du radicalisme anticlérical et franc-maçonnique, du 8 juin dernier, sous ce litre : Syndicalisme chrétien.

Voici l'incident qui s'est produit hier, à la Chambre, entre M. Petit, député catholique, et M. Vandervelde :

Deux ouvriers d'une entreprise industrielle, dont M. Petit est administrateur délégué, ayant été congédiés, le syndicat chrétien dont ils faisaient partie et dont l'un d'eux était président, fit des démarches auprès de M. Petit pour les faire réintégrer. M. Petit réussit à en faire réintégrer un, l'autre ouvrier congédié ayant trouvé du travail ailleurs. Dans la lettre qu'il écrivit à ce propos, et dont il a donné lecture à la Chambre, M. Petit écrivait à la Commission du Syndicat que l'entreprise industrielle en question n'entendait nullement porter atteinte à la liberté d'association des ouvriers, mais qu'il était évident que l'usage de cette liberté d'association doit se concilier avec le respect de l'ordre et le maintien de la discipline qui sont indispensables dans tout établissement industriel. Pour notre part, nous ne trouvons rien à redire à cela et nous estimons que M. Petit a raison en posant de cette manière la question de principe. Mais l'incident nous paraît extrêmement intéressant, parce qu'il révèle, par certains côtés, l'état des esprits qui domine dans les syndicats chrétiens et qui n'est guère différent de celui qui domine dans les syndicats socialistes.

Ainsi M. Vandervelde a donné lecture d'un ordre du jour adopté par le bureau de la Confédération Nationale des ouvriers chrétiens à propos des deux ouvriers congédiés par l'entreprise industrielle dont s'est occupé M. Petit, et on y voit que ce bureau « parlant au nom de 90.000 ouvriers » proteste énergiquement contre « cet indéfendable et flagrant attentat au droit syndical » et encourage les ouvriers congédiés « à continuer le bon combat pour le droit syndical ». D'autre part, M. Vandervelde a donné lecture d'un article du Bulletin Syndical, organe officiel des Fédérations nationales des syndicats chrétiens et libres des mineurs et carriers de Belgique, article où, toujours à propos du même incident, on lit ceci :

Un souffle de liberté a passé sur la Basse-Sambre. L'ouvrier glacier habitué à courber l'échine sous le poids de l'organisation patronale, a subitement relevé la tête. Ses maîtres, indignés d'une telle audace, ont voulu prendre le fouet. Le patronat, ou plus exactement M. le Directeur, en usant de cette politesse trop française, n'avait oublié qu'une chose : c'est qu'en frappant deux braves ouvriers sans défense, il atteignait du même coup la classe ouvrière tout entière. Sans hésitation aucune, avec une énergique fierté, mais aussi avec une dignité qui a ému les moins sensibles aux souffrances populaires, les travailleurs ont dit : Halte... Vous ne frapperez pas une seconde fois des citoyens libres. Les chrétiens souffrent et meurent, lorsqu'il le faut, avec résignation et même avec joie, ils servent avec docilité et par devoir, mais ils ne supportent pas l'esclavage.

Laissant de côté les vieilles rancunes, créées à l'ombre néfaste des urnes électorales, et fomentées par les histoires de meeting, les anciens camarades d'atelier se sont regardés bien en face et, après une hésitation de courte durée, les mains calleuses se sont rapprochées : Tape-là, a dit le vieux, hier on était frères, pourquoi ne le serait-on plus aujourd'hui? Laissons de côté cette f... politique qui nous divise et à l'œuvre pour la défense des intérêts communs. A bas les pattes au premier qui nous présentera encore ce poison maudit. Les braves cœurs! Il leur a suffi de ce geste si simple pour faire trembler toute l'armée des capitalistes, et pour donner la danse du ventre à leurs sacs gonflés d'or.

N'est-ce pas le ton habituel du syndicalisme le plus violent? Et quand nous disons que le syndicalisme chrétien rompra un jour les liens étroits par lesquels les cléricaux entendent le maintenir et l'empêcher de glisser à la politique de classe, la presse de droite a vraiment tort de railler.

Le syndicalisme chrétien, ce sera le châtiment du cléricalisme réactionnaire : c'est par lui que le cléricalisme périra.

En Autriche, le Sonntagsblatt du 1<sup>er</sup> juin 1913 montre par un exemple stupéfiant à quelles alliances invraisemblables conduit l'esprit soi-disant « chrétien social » qui ne veut pas prendre Rome pour guide de l'action publique des catholiques. L'article est intitulé : La nouvelle organisation d'un Kulturkampf sans bruit contre l'Eglise en Autriche.

Les tendances de l'« Alliance nouvelle de culture allemande » sont recommandées par les feuilles chrétiennes sociales, et l'Association scolaire allemande soi-disant « neutre au point de vue religieux », se laisse complètement influencer par cette espèce de nationalisme allemand, et même fait pour lui de la propagande. Quelques citations des écrits de cette « Alliance nouvelle de culture allemande »... peuvent caractériser l'esprit de ce mouvement soi-disant purement national.

Une brochure intitulée : « Les devoirs présents de l'Alliance nouvelle de culture allemande en Autriche » contient les passages suivants :

« La formation populaire doit changer en petite monnaie la moderne science libre. Elle doit remplacer l'enseignement de foi de la dogmatique ecclésiastique par un enseignement conforme à l'esprit de la science pure et appeler l'attention sur la pensée et la valeur personnelles, libres et audacieuses. La « Nouvelle alliance de culture allemande en Autriche » visera à être, dans ce sens, une association de formation populaire de premier ordre. Convaincue que la meilleure arme dans la lutte contre le cléricalisme est l'élévation de la formation populaire dans l'esprit d'une considération scientifique moderne du monde et de la vie, elle mènera le Kulturkampf (lutte pour la culture) sans bruit, mais d'autant plus surement, avec cette arme très tranchante de la culture populaire. Pour cela, elle prendra soin que les différentes associations pour la liberté nationale aient à leur disposition de bons orateurs comme éducateurs populaires. Elle veut essayer d'organiser l'éducation populaire dans l'esprit de la culture populaire moderne. Elle créera des bibliothèques renfermant avant tout des écrits faciles à comprendre sur les moyens d'obtenir pleinement la santé et la beauté physiques et morales (culture hygiénique, éthique et esthétique), dans l'esprit allemand. Nous projetons la fondation d'une académie populaire allemande. Nous espérons surtout que, des écoles populaires aux écoles supérieures, le corps enseignant prendra part à ces efforts.

« Notre peuple a aussi un pressant besoin de prêtres intègres pour lui enseigner la morale. Avec leur formation supérieure, les vieilles confréries de prêtres perdent de plus en plus l'influence sur les esprits et les cœurs. Mais nous avons tous besoin durant notre vie d'éducation hygiénique, intellectuelle et morale ; aucun homme ne se tient si haut qu'il n'ait toujours besoin d'être rappelé à son devoir d'être sain, sage et utile à tous. C'est pourquoi nous avons besoin, pour ces hommes qui ne peuvent plus croire tout ce qu'enseigne le système actuel des prêtres, d'éducateurs de bonne morale, de guides vers les hauteurs de la noblesse humaine. Que celui qui est intimement séparé de Rome et des autres confessions, s'efforce avec courage de le reconnaître librement, de s'en séparer ouvertement et de le déclarer publiquement en pleine conformité de ce qui est. »

Et les chrétiens-sociaux d'Autriche sont amenés par la logique des idées et des choses à s'unir à de tels hommes et à favoriser de telles tendances! Quelle leçon pour nos « sociaux » de France, et quelle clarté aveuglante projetée sur l'opportunité des condamnations qui viennent d'atteindre le Bulletin de la Semaine et ses amis!

En présence d'une si effrayante concordance de témoignages, n'est-il pas permis de penser que, contrairement sans doute aux intentions de son auteur, la lettre de M. le comte de Mun, que nous avons citée plus haut, ouvre ou tout au moins entr'ouvre au syndicalisme neutre la porte de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, avec un empressement excessif et dangereux et d'une façon qui n'est ni assez prudente, ni assez conforme aux faits eux-mêmes et surtout à l'enseignement de l'Eglise?

B. GAUDEAU.

# La Condamnation du Journal l'« Enquête »

On lit dans la Croix du 25 juillet :

Une dizaine d'évêques ont mis leurs prêtres en garde contre une revue portant ce titre l'*Enquête* et qui, par son esprit de dénigrement et ses tendances doctrinales, leur apparaît plus que suspecte.

Il est de notre devoir de donner cette information. La revue est du reste si peu répandue, et ses procédés sont tels que nous avons adopté jusqu'ici comme principe de l'ignorer.

Les prélats en question sont, après l'évêque de Poitiers, — qui a publié dans la partie officielle de sa Semaine Religieuse du 8 juillet, une condamnation longuement motivée, — NN. SS. les archevêques et évêques de Chambéry, Lyon, Troyes, Montauban, Rennes, Carcassonne, Langres, etc. Nous publions la note de S. G. Mgr de Durfort, dans le diocèse duquel s'imprime la feuille dont il s'agit, note très expressive en sa brièveté.

Sous ce titre « l'Enquête » paraît depuis quelques mois une feuille publiée en notre diocèse sur laquelle notre attention a été attirée spécialement depuis quelques semaines.

L'étude que Nous en avons faite Nous à rapidement et nettement fait connaître l'esprit déplorable de dénigrement qui l'inspire. Les organisations catholiques les plus encouragées par les autorités compétentes et ces autorités elles-mêmes sont l'objet de ses critiques constantes, directes ou détournées.

Cette feuille dont aucun article n'est signé, ne cesse de s'élever contre tout enseignement net et ferme de la vraie, traditionnelle et intégrale doctrine sur quelque terrain qu'elle s'affirme, théologique ou social.

L'attitude de « l'Enquête » au sujet de la récente condamnation du « Bulletin de la Semaine » par un très grand nombre, la presque unanimité des Evêques de France et l'accueil tendancieux fait par cette revue à des décisions romaines, spécialement celles de la Congrégation de l'Index en ces temps derniers, indiquent clairement ses préférences doctrinales et son mépris de la discipline.

Il suffisent à rendre cette feuille très suspecte aux bons catholiques. Ses derniers numéros ont d'ailleurs, sans plus de réserve, souligné ses tendances (pour ne pas dire plus) si fâcheuses. En conséquence, nous invitons les membres de notre clergé et les catholiques placés sous notre juridiction à refuser purement et simplement cette feuille si elle leur est adressée, serait-ce gratuitement.

Cette invitation, étant donné l'esprit qui anime notre clergé et nos fidèles suffira, Nous en avons la conviction, pour empêcher la lecture de cette revue en notre diocèse. Ce faisant, ils nous éviteront d'avoir à prendre une mesure qui s'imposerait à Notre charge s'il en était autrement.

8 Juillet 1913.

OLIVIER-MARIE, Erèque de Langres.

La Croix touche juste en disant que cette feuille est, à tous égards, de celles qu'on « ignore ».

B. G.

Le Gérant: R. SCHMAUDER.

## LES VRAIES CAUSES

## historiques et doctrinales

du Concile du Vatican et de l'Encyclique " Pascendi "

La constitution « Dei Filius », œuvre principale du concile du Vatican, me semble se résumer dans ces deux canons qui en sont comme le centre et le cœur : « Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés...

« Anathème à qui dirait que l'homme ne peut être élevé divinement à une connaissance et à une perfection qui surpassent celle qui lui est naturelle, mais que de lui-même il peut et doit, par un progrès perpétuel, parvenir enfin à la possession de tout vrai et de tout bien. »

La première de ces définitions contient, en effet, sous une forme concise et nette, non seulement ce qui a été exposé plus au long dans le premier chapitre, mais les explications du second sur la connaissance naturelle de Dieu et sur le fait lui-même de la révélation.

La seconde définition nous fait passer à un ordre supérieur, l'ordre surnaturel, qui comporte une connaissance plus élevée et de foi, avec la perfection de tout l'être humain qu'appelle et nécessite cette connaissance et que même elle commence à

réaliser. Ici est le point de jonction où les derniers chapitres s'articulent sur les deux premiers ; leurs relations organiques se laissent pressentir et avec elles apparaît toute la grandeur de l'œuvre conciliaire. Cette œuvre a été tout entière déterminée par la synthèse moderniste; en formation depuis deux siècles et plus ; et l'Eglise, contre laquelle cette synthèse était dirigée, la sentait venir. Je dis, la sentait, car elle aussi est douée d'une immanence vitale, très différente de l'imamence moderniste ; au lieu de s'enfermer dans un subjectivisme étroit, égoïste, l'âme de l'Eglise est ouverte à toutes les influences extérieures et en ressent le contre-coup ; ou plutôt elle s'en laisse pénétrer tout d'abord afin de les analyser et de les bien connaître, pour mieux bénéficier des bonnes et combattre plus efficacement les mauvaises. L'Eglise sentait donc venir le modernisme; elle devinait toute sa malfaisance, ou plutôt elle le connaissait si bien qu'elle le frappa au cœur, en ce qu'il a de plus essentiel, dans cet agnosticisme et cette immanence dont nous avons assez longuement parlé. Pour bien comprendre nous-mêmes et bien apprécier l'œuvre conciliaire du Vatican, nous allons étudier tout d'abord l'élaboration de la synthèse moderniste en Allemagne.

I

# GENÈSE ET ÉLÉMENTS FORMATEURS DE LA SYNTHÈSE MODERNISTE

Auguste Sabatier, naguère doyen de la faculté de théologie protestante à Paris, a été tout à la fois le théologien et le philosophe du modernisme, dans

le plus étudié de ses livres : Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'his-toire, publié en 1897. Un peu plus, tard, le même auteur nous a décrit à sa manière la formation de cette synthèse moderniste dans un livre que j'ai autrefois analysé et qu'il intitula : Les religions d'autorité et la religion de l'Esprit. En voici en quelques mots le contenu : Les religions d'autorité sont le catholicisme et le protestantisme orthodoxe, luthéranisme et calvinisme, rapprochés bien plus que fusionnés dans ce que l'on appela en Allemagne « l'Union évangélique ». Le catholicisme implique en effet deux autorités, l'autorité de la hiérarchie enseignante et l'autorité de la Bible qui, tant qu'on la considère comme inspirée, enseigne elle aussi à sa manière. Au jugement d'Auguste Sabatier, le catholicisme est deux fois mauvais, à cause de cette double autorité qu'il conserve avec grand soin. Luther détruisit autant qu'il put la hiérarchie enseignante, première autorité ; mais il eut le tort de laisser subsister la seconde, l'autorité de la Bible ; et c'est ce qui constitua le protestantisme orthodoxe qui fut quasi l'unique maître, du moins en Allemagne, pendant tout le xviie siècle et au delà. Vint, avec le xviiie, la religion de l'Esprit, le protestantisme libéral ou le modernisme, car c'est exactement la même chose, qui démolit à peu près l'orthodoxie luthérienne et calviniste, l'empire de la « Lettre », pour laisser tout à fait libre la pensée ou l'esprit qui la conçoit sans compter avec l'inspiration biblique. Cette révolution religieuse, qui devait devenir plus tard une révolution sociale et même politique, s'accentua dans la seconde partie du dixhuitième siècle pour se continuer dans le dix-neuvième et aboutir à « l'Agnosticisme » et au règne

de « l'Immanence » tels que l'Encyclique « Pascendi » nous les a décrits en 1907.

Il ne faudrait point cependant nous demander, de ces deux principes, l'un destructeur, l'autre prétendu constructeur, des définitions rigoureuses par le genre prochain et la différence propre. Non! les éléments en sont trop mêlés et trop confus ; aussi y a-t-il bien des sortes d'agnosticismes. A prendre le mot à la rigueur il signifierait « l'incognoscibilité » de Dieu et de son Christ, mais que de gens aujourd'hui prétendent ignorer Dieu ou être dans l'impossibilité de le connaître, afin de pouvoir le blasphémer plus à leur aise et impunément! Ainsi fait l'Agnosticisme qui s'efforce de détruire le Christianisme, le seul vrai, en d'autres termes le Catholicisme, tandis que « l'Immanence » se chargera d'en construire un nouveau, le plus factice, le plus faux et le plus hypocrite qui se puisse concevoir ; nous l'avons déjà démontré.

De même encore, nous nous tromperions en séparant trop, dans la réalité concrète et vivante, l'agnosticisme et l'immanence. Il est bien certain qu'il faut détruire le Catholicisme avant de le remplacer; cependant ces deux besognes pourront marcher de pair et agnosticisme et immanence fonctionner concurremment. L'agnosticisme me semble jouer le principal rôle dans les cinquante dernières années du xviii siècle, tandis que l'immanence remplit de son action malfaisante tout le xix jusqu'au concile du Vatican; elle construit de toutes pièces la synthèse moderniste en Allemagne. C'est là, en effet, au pays de Luther, aux sources premières du protestantisme, que se fit le gros œuvre. Les autres régions envahies par la Réforme, l'Angleterre, par exemple,

n'ont qu'un rôle secondaire, surtout dans la construction de la religion nouvelle ou moderniste; aujourd'hui même l'orthodoxie protestante ou « Haute Eglise » avec son pseudo-épiscopat, semble moins éloignée de nous que les communautés luthériennes et calvinistes. Cette Haute Eglise anglicane ne prétend-elle pas être l'une des trois branches du Catholicisme ; les deux autres seraient l'Eglise de Rome et l'Eglise russe. C'est donc en Allemagne qu'il nous faut chercher la genèse et suivre les développements successifs de la nouvelle religion. Nous en demanderons les traits essentiels et historiques à un homme très connu naguère dans le monde protestant, F. Lichtenberger, autrefois professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, puis doyen de celle de Paris. Non seulement il a publié avec la collaboration de nombreux coreligionnaires une vaste Encyclopédie des sciences religieuses, en 13 gros volumes grand in-8°; mais il avait écrit auparavant en trois volumes une Histoire des idées religieuses en Allemagne, qui me paraît bien en être comme la préface. Nous lui emprunterons quelques brefs renseignements sur les écrivains allemands qui me semblent avoir été, sinon les inventeurs, du moins les principaux propagateurs ou grands patrons tour à tour de « l'Agnosticisme et de l'Immanence », ces deux facteurs de la synthèse moderniste.

#### $\mathbf{II}$

### LESSING ET KANT

Lessing, né en 1729, et mort en 1781, a écrit des ouvrages très retentissants ; mais aucun n'a fait

autant de bruit que « les fragments d'un inconnu » ou « fragments de Wolfenbuttel » dont il se fit l'éditeur et le patron. Cet inconnu était, de son vrai nom, Herman Reimarus, orientaliste et professeur à Hambourg, mort en 1768. (Reimarus, nous dit-on, avait autorisé la publication de ses écrits sous certaines conditions et après sa mort. Partisan de la philosophie de Wolf, il avait perdu la foi dans la révélation et ses doutes s'étaient peu à peu étendus à tout le contenu de la Bible ; il les exprime d'ailleurs sans aucune espèce d'atténuation et de ménagement.) Les seuls titres des trois derniers fragments sont du reste assez significatifs, rapprochés surlout des élucubrations de nos récents modernistes : De l'impossibilité de trouver aucune religion dans l'ancien Testament... Des récits évangéliques relatifs à la résurrection du Sauveur... Du but de Jésus et de ses disciples...

Lessing fut le très digne et très chaud interprète de Reimarus et développa avec beaucoup de fougue toutes les impiétés et les inepties de son inspirateur. L'agnosticisme produisit dès lors toutes ses conséquences; lout y passa: inspiration des Ecritures, dogmes, traditions, arguments historiques, prophéties et miracles... Lui aussi distingue entre le Christ de l'histoire et le Christ de l'Eglise, on ne disait pas encore « le Christ de la foi »; on perfectionnera le système en expliquant le rôle de la foi, mais on n'y ajoutera rien en fait de destructions. Après Lessing et Reimarus il ne restait plus rien du Christianisme protestant ou orthodoxe; Luther avait débarrassé l'Allemagne du joug papal ; Lessing et Reimarus la débarrassent du joug biblique ou, comme ils disent, du joug de la lettre. Cependant restait « l'esprit religieux » qui était lui-même à retrouver.

Avant d'aller à sa recherche avec un nouveau docteur de « l'immanence », disons un mot de la codification philosophique de l'agnosticisme par Kant. Nos lecteurs savent que le Kantisme s'est étendu comme une lèpre endémique et universelle, tout d'abord en Allemagne, et de là sur tout notre monde occidental, au sein des nations civilisées qui se piquent de philosophie et d'esprit philosophique. Ce Kantisme n'est autre chose que l'agnosticisme réduit en système. Lorsque pareille aberration arrive ainsi à dominer des régions entières, nous pouvons dire a priori qu'elle n'est pas seulement le fait de son auteur prétendu ; celui-ci n'est que l'interprète de cent autres, de mille autres peut-être, qui y ont travaillé avant lui. Nous pouvons l'affirmer de l'agnosticisme ; il avait dévasté les communautés protestantes, même avant Lessing et Reimarus qui n'avaient fait qu'accroître sa puissance.

Kant (1724-1804) le porta à son maximum d'intensité en le légitimant et le justifiant dans sa Critique de la raison pure. Ce n'est point à la religion que Kant s'atlaque directement, mais à l'âme humaine, où cetle religion doit s'établir, dont elle doit s'emparer pour l'élever jusqu'à Dieu. Kant est le créateur ou l'inventeur de cette fausse psychologie et de cette mentalité moderniste dont nous avons parlé dans notre étude précédente.

Il n'entre pas du tout dans notre dessein d'analyser le Kantisme, ni même le fragment de son système qui se rattache à la question présente. Tout au plus indiquons-nous un peu plus loin la manière dont le philosophe allemand ampute, dans ses fonctions les plus essentielles, la raison humaine. Il nous suffira ici d'emprunter à une plume autorisée les résultats auxquels Kant est arrivé en fait d'agnosticisme.

Tous les arguments pour l'existence de Dieu, nous dit-on, peuvent suivant Kant se ramener à trois, l'ontologique, le cosmologique et le téléologique. Or tous sont impuissants, aucun ne vaut et la conclusion que l'on en tire est celle-ci : La métaphysique est condamnée, du moins comme science. Et à nous en tenir aux résultats immédiats de la critique, la seule attitude légitime en face de ce que l'esprit tend spontanément à concevoir comme des réalités transcendantes, est « l'attitude agnostique ».

Ce n'est pas, ajoute cependant Kant, que les idées « du monde, de l'àme, de Dieu » n'aient aucune utilité — gardons-nous de confondre avec certitude — car la tendance naturelle de la raison serait alors inintelligible : elles nous aident comme « principes régulateurs » à systématiser nos connaissances ; ce sont « des 'symboles utiles » ou si l'on veut « des foyers imaginaires » où convergent nos conceptions pour y trouver « une unité apparente et commode ». L'artifice de la raison correspond à un besoin « architectonique ». (1)

Nous étions nous-même arrivé à des conclusions analogues dans une modeste étude placée en tête de nos « infiltrations kantiennes ». On voit ainsi comment le Kantisme se rattache au protestantisme libéral ou modernisme, et lui prépare des « symboles utiles » dont ce dernier se servira. Il est vrai, tout cela n'est qu'artifice dont ont profité les architectes de l'immanence et autres constructeurs du pseudo-catholicisme que nous connaissons.

<sup>(1)</sup> Dictionnaire apol. de la Foi cath., col. 743.

#### III

#### SCHLEIERMACHER ET HEGEL

Pour donner en quelques mots une idée de l'influence de Schleiermacher que l'on dit encore aujourd'hui le plus grand théologien de toute l'Allemagne, considérons-le au point culminant de sa carrière : le voici en 1807 doyen de la Faculté de théologie, au sein de cette université de Berlin à la fondation de laquelle il avait puissamment contribué. Les princes lui donnent audience et l'écoutent quasi aussi révérencieusement que ses propres élèves. Il cumule les fonctions de professeur et de pasteur ; et c'est en cette dernière qualité qu'il occupe chaque dimanche la chaire du temple de la Trinité où il fera de la mystique moderniste, tandis qu'il poursuivra à l'université son autre et principale besogne.

Le personnage, considéré en lui-même, se révèle comme l'un des tenants de cette école romantique qui eut en Allemagne un sort peut-être moins éclatant qu'en France, mais exerça cependant une action analogue. Ce qui le caractérise, lui aussi, comme tous les romantiques, c'est une sensibilité très vive, s'exaspérant devant l'obstacle et le renversant par tous les moyens. Son intelligence est mobile, ouverte à toutes les idées favorables à ses entraînements et à ses passions. Et puisque nous analysons ici la méntalité moderniste, distinguons ce genre d'intelligence de la raison au sens propre et élevé de ce mot. La raison, c'est l'intelligence riche de principes qui l'éclairent et la dirigent vers ses fins, je veux dire vers les objets divers qu'elle a besoin

de saisir et de s'approprier pour en vivre. Supposez une intelligence dénuée de ces principes, vous êtes en présence d'une âme déséquilibrée, sans orientation ferme et sûre, qui consumera ses forces en des égarements d'autant plus lamentables, que ces forces étaient grandes et hautes. Ce qui la conduit c'est le sentiment, l'impressionnabilité; pour tout dire en quelques mots, cette intelligence si belle et si vive est à la remorque des facultés inférieures qui l'oppriment et l'entraînent au lieu d'être dirigées par elle. Nous avons là les éléments composants de ce que l'Encyclique « Pascendi » appelle « l'immanence vitale » qui est tout l'opposé de la raison et l'ennemie de tout intellectualisme.

Tel était Schleiermacher.

Aussi pour lui, nous dit l'un de ses biographes E. Stroehlin, la religion est avant tout « une intuition », un sentiment, une révélation de l'infini dans le fini, « la conscience immédiate et vivante » de l'être fini et passager dans l'être infini et éternel. Pour en découvrir le véritable siège, il faut descendre jusque dans le sanctuaire intime de l'ame humaine ; ètre religieux, c'est adorer Dieu dans la nature et dans l'histoire, s'efforcer de percevoir la vie universelle dans ses manifestations les plus humbles et de découvrir, sous les phénomènes incessamment variables, l'accomplissement des lois éternelles ; c'est retrouver le génic de l'humanité dans chacun de ses membres, s'édifier de l'harmonie de l'ensemble, se réjouir avec ses frères de tout ce qui est vrai, beau et divin. Par la proclamation du principe « de l'immanence »... Schleiermacher donna à l'apologétique moderne (disons : et moderniste) son fondement inébranlable (1).

<sup>(1)</sup> Encyclopédie des sciences religieuses, tome 13, p 523.

Notons que le critique biographe qui écrit ces choses a commencé par reconnaître ce qu'il appelle les lacunes du système religieux de Schleiermacher, et quelles lacunes! « la négation de la personnalité divine et de l'immortalité individuelle, la confusion panthéiste de Dieu et de l'univers, l'aspect vague, plus esthétique que moral de toutes ses conceptions religieuses. » Nous le pressentions déjà : le panthéisme est le résultat logique ae l'immanence vitale telle que la décrit l'Encyclique et telle que l'implique l'analyse qu'on vient de nous faire des doctrines de Schleiermacher. Pour ce qui est de l'immanence, nous dit l'Encyclique, « les uns l'en-« tendent en ce sens que Dieu est plus présent à « l'homme que l'homme n'est présent à lui-même ; « ce qui, sagement compris, est irréprochable. D'au-« tres veulent que l'action de Dieu ne fasse qu'un « avec l'action de la nature, la cause première péné-« trant la cause seconde : ce qui est en réalité la « ruine de l'ordre surnaturel. D'autres enfin expli-« quent tellement la chose qu'ils se font soupçonner « d'interprétation panthéiste ; ceux-ci sont pleine-« ment d'accord avec eux-mêmes et vraiment logi-« ques. »

On n'est à l'abri de toute erreur panthéistique qu'à la condition d'être très nettement fixé sur ces deux points essentiels : Dieu absolument indépendant et distinct de sa créature, parce qu'il trouve en lui-même la raison pleine et entière de son existence et de toutes ses perfections infinies : la créature tirée du néant par la seule efficacité du vouloir divin et ne subsistant dans sa totalité que par la permanente efficacité de ce Vouloir. Dès lors la causalité créatrice et conservatrice de tout être créé est sauvegardée et cet être créé ne saurait être confondu

avec le Créateur. Si au contraire cette distinction, avec son double fondement, n'est pas posée à la base de toutes les spéculations de l'immanence, elles risquent d'aboutir au panthéisme.

On voit dès lors combien les doctrines protestantes, ci-dessus énumérées, étaient comme tatalement entraînées vers cet abîme. En effet Schleiermacher et cent autres avec lui, non seulement ses disciples immédiats mais tous ceux qui ont subi. leur influence, nient Dieu et l'immortalité individuelle. Avec eux, ne parlons plus de création ni d'influx conservateur; toute causalité créatrice et conservatrice ne se conçoit même pas; mais il faudra bien la remplacer par quelque chose pour expliquer l'existence de cet univers. Indépendamment de ces origines, comment subsiste-t-il?

Si vous ne placez pas en Dieu la raison de son existence et de sa conservation, vous la placerez nécessairement en lui-même, à charge d'expliquer par l'évolution ses développements et ses progrès. Ce monde, tel qu'il s'offre à nos regards, a un double aspect, une double substance, la matière et l'esprit ou l'idée qui transparaît à travers la matière ellemême. Chercherez-vous dans la matière la raison de son existence ? Vous y placez par le fait le principe de son organisation comme Hœckel ; en d'autres termes vous la doterez d'une force qui lui sera propre et inhérente à son être, tandis que l'expérience scientifique au contraire constate son inertie native, essentielle, et par suite, sa distinction de la force immatérielle dont elle peut être douée. Vous ferez ainsi du monisme matérialisfe.

Votre monisme, en évoluant sans doute, produira les espèces animales et l'homme lui-même avec son idéal le plus élevé, ou si vous voulez, avec le sens du divin. Il lui faut un dieu et, puisqu'il repousse le Dieu véritable, il s'en fera un qu'il ne manquera pas d'adorer; ce faux et triste dieu, ce sera lui-même. lui individu. Peut-être encore n'osera-t-il l'avouer tout simplement; il prendra un biais, mais pour aboutir au même résultat. Aujourd'hui surtout l'homme aime à se considérer comme un animal social; c'est un moyen de se grandir en se hissant à la hauteur de la collectivité. N'osant s'adorer lui directement et comme individu, il s'adorera dans la masse; c'est l'humanité qui sera son dieu et sa religion s'appellera « la sociologie »; nous pourrons en demander la formule exacte à Auguste Comte.

Il y a, en tout ceci, une sorte de logique calquée sur la vraie, la logique de l'erreur qui suit des voies parallèles aux voies de la vérité, mais pour la ruiner et la détruire. L'humanité qui s'adore après s'être créée elle-même, se soutenant d'elle-même aussi dans l'existence, se perpétuant le long des siècles, se multipliant à travers les espaces; c'est là tout le panthéisme matérialiste.

Il en est un autre plus répandu et qui affecte des formes plus élevées. Le principe créateur est, d'après lui, non la matière mais l'idée, d'autres diront l'esprit qui du reste est un et identique avec l'idée et nous apparaît avec tous les caractères de « l'Absolu » au sens rigoureux du mot. Hégel vous en exposera la théorie avec une autorité sans égale :

L'absolu est supérieur à toute distinction, à toutes ces oppositions que nous pouvons constater dans le monde; non qu'il plane au-dessus et en dehors de ces contraires car à ce compte il en serait exclu ; il leur est immanent, et le vrai infini est l'unité du fini et de l'infini,

du temporel et de l'éternel, du réel et de l'idéal, du subjectif et de l'objectif, de la nature et de l'esprit. Ces différences sont des moments de son essence...

Dieu est la subjectivité absolue, non un sujet spécial et opposé à d'autres sujets. Il n'est pas un être achevé, perpétuellement le même, excluant le « devenir » ; il est au contraire un « processus » vivant, une perpétuelle réalisation de lui-même, réalisation qui s'accomplit dans l'ensemble des êtres de l'ordre sensible et spirituel... (Encycl. des sciences relig., au mot Hegel.)

L'auteur de ce système était, en même temps que Schleiermacher, professeur à l'Université de Berlin; l'un et l'autre ont travaillé à la même besogne, leurs théories sont des fruits de l'immanence, mais l'hégélianisme nous semble se mieux prêter encore aux fantaisies modernistes, telles que nous les avons vues s'étaler sous nos yeux. Pour le comprendre il suffit de se rappeler ce que nous en avons déjà dit-L'immanence implique tout d'abord le besoin du divin, émergeant de la subconscience, ou, si vous voulez, des profondeurs de « l'absolu hégélien ». Ce besoin crée la foi qui a pour objet et pour principe en même temps, Dieu, un dieu purement subjectif pour le simple philosophe, en d'autres termes un dieu qui n'est qu'une idée ; mais l'idée n'est-elle pas la grande réalité ? Voici que cette idée chez le théologien s'extériorise dans un symbole, une profession de foi qui sera un instrument en même temps qu'un symbole; instrument de propagande créant une communauté, une église... Et nous voici relancés dans la voie des grandes créations modernistes, créations religieuses, mystiques, apostoliques, si vous voulez. Ce sera la parodie, nous l'avons déjà expliqué, du catholicisme lui-même, de ses enseignements, de sa hiérarchie, à la condition que tout cela demeurera perpétuellement vide des vérités

substantielles, remplacées par des symboles ou allégories.

Les savants de l'Allemagne, hégéliens et non hégéliens, vous broderont sur ce thème autant de variations que vous voudrez; chacun aura la sienne et pourvu qu'il soit doué d'un peu d'ingéniosité, il saura se distinguer de tous les autres et ajouter à leurs élucubrations les plus opaques et les plus ténébreuses quelque chose de nouveau et de plus inexplicable encore. Tous ou presque tous se rencontrent cependant en ceci : le panthéisme fait le fond de leurs systèmes; la littérature allemande en semble imprégnée à jamais. Le panthéisme est la maladie philosophique d'Outre-Rhin.

Résumons, pour finir, la théologie de Schleiermacher ou l'application de sa théorie plus ou moins panthéiste à la dogmatique chrétienne. Nous remarquerons ses ressemblances avec notre modernisme contemporain. Nous empruntons ce résumé à son biographe Stroehlin:

La dogmatique de Schleiermacher ne peut être comparée qu'à l'Institution chrétienne de Calvin ; jamais depuis le seizième siècle il n'avait, au sein de la théologie protestante, été procédé avec une sûreté plus magistrale à un essai plus grandiose de réforme. La religion se dépouille du caractère intellectualiste qu'elle avait revêtu sous l'orthodoxie pour redevenir une puissance de vie spirituelle, une force primitive innée au cœur de l'homme, antérieure à toute conception de sa pensée comme à tout acte de volonté. La forme des croyances ne fut cherchée ni dans un aphorisme de la raison pure, ni dans la lettre d'un texte scripturaire, ni dans un symbole quelconque, mais dans les manifestations du sentiment religieux. Tout dogme, avant d'être admis, eut à se légitimer devant la conscience et à trouver un écho dans ses profondeurs les plus intimes...

Le christianisme demeure la religion définitive de l'humanité; mais, grâce à ce critère aussi simple que fécond, il se voit ramené à ses parties éternellement vivaces, tandis que les éléments qui lui sont étrangers, les branches mortes, les excroissances malsaines, sont rejetées dans le domaine de la métaphysique ou de la légende. Schleiermacher concentre sur le phénomène de la rédemption toutes ses forces spirituelles. Le Christ est pour lui l'homme parfait, idéal, qui nous élève à une existence supérieure et rétablit nos rapports avec Dicu, brisés par le péché; mais la conscience ne réclame rien de plus, ni dogme traditionnel des deux natures, ni préexistence dans le ciel, ni, pendant sa carrière terrestre, miracles qui provoquent entre notre piété et nos connaissances de conflits insolubles...

Schleirmacher repousse comme extérieures et magiques les notions orthodoxes de la coulpe et de l'expiation: l'essence de la rédemption réside. à ses yeux, dans l'union intime et permanente du fidèle avec son sauveur. L'Eglise, qui n'est pour lui autre chose que la communauté des croyants, agit à son tour sur les individus, non point en vertu d'une autorité soi-disant infaillible, mais comme héritière de l'esprit du Christ, pour les initier à des vérités plus hautes et les conduire de perfections en perfections.

Nous reconnaissons là les procédés modernistes, leur perfidie et aussi leur puissance de dépravation intellectuelle et religieuse.

#### IV

## ENVAHISSEMENT DES FACULTÉS CATHOLIQUES ALLEMANDES PAR LE MODERNISME

Les catholiques étaient demeurés beaucoup plus nombreux dans certaines régions de l'Allemagne qu'en Angleterre par exemple ; aussi un certain mélange s'était établi entre eux et les protestants, sous des formes qui n'excluaient pas tout péril, particulièrement en matière d'enseignement. Aujourd'hui encore les facultés de théologie catholique comme encastrées dans les universités protestantes et font corps avec elles. Les évêques allemands en sentent les inconvénients mieux que personne; aussi que de fois ils ont été obligés d'intervenir par l'interdiction de tels cours de dogmatique ou autre science religieuse, aux candidats du sacerdoce qui se partagent entre ces facultés et des grands séminaires pareils aux nôtres. Si, en France, le contact de nos jeunes gens avec l'université très laïque que nous avons n'est pas sans périls, que serait-ce, si pour établir le trait d'union entre elle et ces mêmes jeunes hommes, nos instituts catholiques étaient soudés à la sus-dite université

Ce sont donc les professeurs des facultés catholiques allemandes qui furent les premiers atteints par toutes ces doctrines perverses que nous décrivions tout à l'heure. Nous nous contenterons d'en désigner quelques-uns ; Hermès et Gunther sont les plus connus. Hermès imbu des doctrines de Kant devint professeur de théologie dogmatique à l'université de Munster en 1809 ; il était prêtre depuis dix ans. Son enseignement y fut très remarqué et il le résuma dans son Introduction philosophique à la théologie chrétienne catholique publiée en 1820. Cet ouvrage, dont le seul titre révèle un peu l'esprit, provoqua des protestations qui déterminèrent sans doute le transfert de l'auteur à Bonn, où le corps professoral se divisa à son occcasion et où il fut combattu surtout par un docteur Leber... Mais des sympathies nombreuses le soutinrent et ce qu'il y

eut de plus tristement significatif, c'est qu'elles étaient partagées par ses supérieurs ecclésiastiques, notamment par l'archevêque de Cologne qui se constitua son principal défenseur.

L'Hermésianisme est une application partielle du Kantisme aux doctrines chrétiennes ; ainsi Hermès admet la disjonction entre la raison pure et la raison pratique et bon nombre des conséquences qui en découlent. Nous empruntons un résumé de son enseignement à M. l'abbé Vacant : Etudes historiques sur les Constitutions du Concile du Vatican.

Il n'y aurait, d'après Hermès, d'autre preuve certaine de l'existence de Dieu que l'argument tiré par la raison théorique de la nécessité d'une cause première, pour rendre compte de l'existence des êtres contingents. Les autres démonstrations fournies par la raison théorique sont sans valeur. Telle est en particulier celle qui est fondée sur l'ordre du monde, car cet ordre pourrait être l'effet du hasard. Les arguments qui s'appuyent sur nos devoirs et rentrent dans la raison pratique sont tous nuls. La raison du devoir, c'est en effet la dignité de l'homme; il n'est donc pas besoin que Dieu existe pour que nous soyons tenus de nous respecter et de remplir nos obligations...

Voilà pour l'existence de Dieu. Voici maintenant pour son essence et ses attributs. La raison théorique prouve que Dieu est une substance existant par ellemême, unique, éternelle, personnelle, distincte de ce qui change dans le monde... Mais la raison ne peut démontrer que Dieu diffère d'une substance immuable qui ferait partie du monde, tout en restant séparée des changements dont il est le théâtre...

Pour nous, il nous est impossible de voir là autre chose qu'un panthéisme à peine déguisé. Que peut bien être cette substance unique, éternelle, personnelle, qui n'est distincte que « de ce qui change dans le monde », en d'autres termes, des purs phénomènes, alors que l'on suppose dans ce même monde « une substance immuable » servant de substratum à ces changements, et dès lors se confondant avec Dieu ? C'est du pur panthéisme.

Quant à l'ordre surnaturel, d'après Hermès, les faits miraculeux sur lesquels il repose sont simplement probables. La certitude de la foi vient tout entière de la raison pratique, ce qui équivaut à dire qu'elle n'est point une vraie certitude. Nous avons intérêt à croire ainsi, notre nature étant donnée; donc il faut croire ainsi. Qu'en est-il au point de vue théorique ou de la réalité démontrée et démontrable ? nous n'en savons rien. C'est ce que nous appellerions aujourd'hui « du pragmatisme ».

Gunther est plus incohérent encore. Voici sa doctrine sur la Trinité: Dieu se pose d'abord comme sujet et s'appelle le Père; il s'oppose à lui-même comme objet: c'est le Fils; le Père et le Fils prennent conscience de leur égalité et engendrent le Saint-Esprit; mais la substance n'est point une et identique et cela fait trois dieux. Gunther prétend éviter le panthéisme en maintenant la distinction entre Dieu et la créature; toutefois la création serait nécessaire et comporterait une seule et unique substance; cette substance unique et nécessaire, rapprochée de la théorie trinitaire, si étrange, fait songer à « l'idée absolue » de Hegel et à ses manifestations multiples et sans cesse renouvelées.

Quant à l'Ordre surnaturel tel que le conçoit Gunther, le Christ est bien Dieu et homme, mais l'union des deux natures reçoit une explication à peu près nestorienne ; de plus la révélation des vérités dites surnaturelles n'est nécessaire qu'aux ignorants ; les initiés aux mystères de la philosophie peuvent les

connaître et les expliquer par leur seule raison, ce qui ne paraît guère chez Gunther en personne. Les définitions ecclésiastiques sont progressives, à la manière de celles de « l'Ecclesia discens » inventée par nos récents modernistes ; aussi peut-on se mettre fort à l'aise avec elles, comme le faisait Gunther.

Et ce sont ces misérables aberrations qui divisèrent pendant tant d'années les Eglises d'Allemagne, y compris les autorités ecclésiastiques chargées de leur gouvernement!

A la mort d'Hermès, écrit Vacant, ses doctrines étaient enscignées dans plus de trente chaires de théologie. Peu après une revue fut fondée pour les défendre contre les attaques dont elles avaient été l'objet dès 1820-1825, mais qui se multiplièrent à partir de 1831.

Enfin on donna au public (1834-1836), avec l'approbation du vicaire général de Cologne, trois volumes inédits d'Hermès, sous le titre de Dogmatique chrétienne catholique. Des dissentiments tout aussi graves se produisaient plus tard autour du Gunthérianisme, protégé par des cardinaux contre les sentences de l'Index qui ne le frappèrent qu'en janvier 1859.

Nous le voyons, la crise moderniste était quasi aussi grave en Allemagne chez les catholiques que chez les protestants dans la première moitié du xix° siècle, et si elle n'aboutit point aux mêmes résultats, on le doit à la Papauté et à un réveil de l'épiscopat allemand à la suite de l'incarcération de Clément Auguste Droste Vischering, archevêque de Cologne, aussi ferme contre l'Hermésianisme que son prédécesseur avait été indulgent et faible. M. Goyau a, sur cet épisode, des pages fort instructives et plus encore sur les causes qui le déterminè-

rent. Je ne puis résister au désir de reproduire les lignes suivantes :

Deux professeurs hermésiens, Helvenic et Braun s'en furent à Rome ; ils virent Roothaan, général des Jésuites, Lambruschini, secrétaire d'Etat, Grégoire XVI lui-mème. « Vous venez pour enseigner le Saint-Siège, leur dit le Pape, alors que c'est vous qui devez être enseignés » ; et ce mot définissait la portée du débat. L'Hermésianisme, comme jadis le jansénisme, dessinait un mouvement tournant : on se mettait à distinguer entre la question de droit et la question de fait, entre ce que Hermès avait dit et ce que Rome avait condamné comme se trouvant dans Hermès, et les susceptibilités tenaces dont les disciples de Saint-Cyran donnèrent l'exemple étaient accentuées et fortifiées dans les cerveaux hermésiens par leur attachement naturel aux droits de la science théologique... Une science doit être libre ; de quel droit cet administrateur qu'était Droste, venaît-il se mêler de science ? Et que pesait une mitre, conférée par le Pape, en face d'une toge, conférée par un cénacle de savants ? La notion même de l'évêque, gardien de la foi, était oblitérée dans les esprits universitaires. (1)

Ce qui était oblitéré surtout dans ces cerveaux, c'est le bon sens. De quel droit appeler « Science » une philosophie abstruse et des systèmes théologiques aussi incohérents que ceux dont nous avons vu quelques échantillons ?

L'opposition à la définition de l'infaillibilité pontificale et à la promulgation de la Constitution « Pas-

<sup>(1)</sup> L'Allemagne religieuse, Le Catholicisme, tome II. pp. 168, 169.

tor æternus » vint surtout de l'Allemagne; et c'est ce pays qui en avait le plus besoin; nous venons d'en voir les motifs... Lorsque la doctrine court de semblables périls, les décisions du Magistère ecclésiastique ont besoin d'être promptes; il faut qu'une parole autorisée se fasse entendre, ou bien les querelles s'éternisent; l'esprit d'erreur et de mensonge entoure de ténèbres les vérités les plus claires et les plus indiscutables. Jamais je n'avais aussi bien compris l'opportunité ou plutôt la nécessité de la proclamation de l'Infaillibilité pontificale, qu'en lisant cette histoire allemande et en regardant agir nos modernistes français et autres.

J. FONTAINE.

## ÉLIE DE CYON

## La valeur anti-kantienne

de ses découvertes physiologiques.(1)

En collaboration avec son frère, M. de Cyon a révélé, pour la première fois avec précision, les fonctions des nerfs dépresseurs et des nerfs accélérateurs du cœur, qui placent le cœur sous le contrôle du cerveau pour la régularisation de ses mouvements. Cette découverte n'est pas seulement d'une importance capitale pour la physiologie, elle intéresse aussi au plus haut point la psychologie.

« D'une manière générale, fait observer avec rai-« son de Cyon, l'homme place la source même de « ses sensations et de ses sentiments divers dans les « organes où il croit les éprouver... Aussi la connais-« sance vulgaire a-t-elle considéré depuis un temps « immémorial que le cœur constitue la source prin-« cipale de nos sentiments et de nos mouvements « affectifs. Cette conviction a trouvé son expression « dans toutes les langues et chez tous les peuples.

<sup>(1)</sup> Voir Foi Catholique, juillet-août 1913, p. 40.

« Philosophes et poètes attribuèrent également l'ori-

« gine des nuances les plus délicates de leur vie

« affective à un organe situé dans la poitrine. »

Cependant il y avait impossibilité pour le penseur d'admettre que, tandis que tous les appareils affectifs et sensitifs avaient leurs sièges au cerveau, le centre de nos sentiments et de nos affections fût placé au cœur, quoiqu'il ne pût d'ailleurs contester que toute émotion ne produisit immédiatement un déréglement dans le mouvement du cœur, ni que toute accélération ou toute dépression dans les mouvements du cœur, occasionnée même par une cause purement physique, comme l'inhalation de l'oxygène ou du carbone, ne fit naître chez nous des sentiments de joie ou d'abattement.

La découverte des nerfs dépresseurs et accélérateurs des mouvements du cœur (1) a fait connaître le véritable rôle du cœur dans nos impressions émotionnelles. Elle a montré l'action que l'accélération, le ralentissement, la dépression et l'arrêt des mouvements du cœur exercent sur les appareils sensitifs du cerveau, et réciproquement, l'action que l'excitation et l'innervation consécutive des appareils sensoriels du cerveau exercent sur les mouvements du cœur. Dans cette action réciproque, l'initiative n'appartient au cœur que lorsque le trouble est causé par un accident, survenu sur un point quelconque dans la circulation du sang ; elle vient, au contraire, du cerveau quand l'origine du phénomène doit être recherchée dans nos sensations ou dans nos sentiments. Ainsi se trouve confirmée encore une fois l'admirable unité qui règne sans

<sup>(1)</sup> Les nerfs du cœur, anatomie et physiologie, par E de Cyon. (Paris, Félix Alcan).

exception, dans le corps et dans l'âme de l'homme. Ainsi se trouve consacré le monopole du cerveau pour l'exercice de toutes les fonctions qui sont placées sous la direction immédiate de l'âme, soit en tant que sensitive et affective, soit en tant qu'intellectuelle, rationnelle et volontaire. Ainsi se trouvent définitivement réfutées par l'expérience toutes les erreurs physiologiques ou psychologiques fondées sur l'existence de deux centres de sensibilité chez l'homme, placés l'un dans le cœur et l'autre dans le cerveau, et de deux âmes correspondantes, l'une affective et l'autre rationnelle.

. .

Fort de ces localisations nouvelles et s'appuyant aussi sur des localisations analogues mises en lumière par d'autres physiologistes ses prédécesseurs ou ses contemporains, Elie de Cyon a pensé qu'il était indispensable pour le progrès de la science de renouveler la psychologie, au moins dans sa partie qui a pour but la conception des processus psychiques et leurs rapports avec les fonctions cérébrales, ainsi que l'appréciation et le choix des moyens les plus propres à en assurer l'étude féconde.

« Les oppositions, les contradictions inextricables « des théories psychologiques courantes, nous dit de « Cyon, ne résultent pas seulement des difficultés « inhérentes aux problèmes qu'elles soulèvent. La « variété et la multiplicité des branches scientifiques « qui ont concouru à l'édification de la psychologie « devait fatalement aboutir à cette conséquence « qu'au fur et à mesure de l'accumulation des faits, « leur utilisation devenait de plus en plus difficile, « et cela à cause de l'impossibilité d'apprécier à leur « juste valeur et d'un point de vue unique, des ré-« sultats obtenus à l'aide de méthodes radicalement « différentes. »

De Cyon se désend de vouloir proposer de nouvelles hypothèses ou de nouvelles théories. « Il « poursuit avant tout, dit-il, un but méthodologique. « Il ne se met pas en opposition avec les classifica- « tions existantes. Il vise plutôt à réaliser un certain « accord. » En dépit des circonlocutions et des précautions oratoires, le but réel qu'il se propose apparaît dès les premières pages de son étude. Il avoue que le principal effort de son entreprise doit porter sur ce point : « éliminer aussi complètement que « possible des fonctions psychiques tout processus « et tout produit de l'esprit, ce qui suppose, bien « entendu, une transformation complète du concept « de l'âme. »

Une transformation complète du concept de l'âme, ce n'est pas une affaire de mince importance, la philosophie et la théologie elle-même y sont intéressées non moins que la psychologie et la physiologie.

C'est dans la deuxième partie de son livre Dieu et science (1), intitulé Corps, âme et esprit avec ce sous-titre : « Différenciation des fonctions psychiques », que de Cyon entreprend la démonstration de son système. Dieu a créé l'homme avec un corps et une âme, indissolublement unis tant que dure notre vie terrestre, mais qu'il ne nous faut jamais confondre sur aucun point, car leur nature et leur essence diffèrent absolument, comme leurs moyens d'agir et leurs fins. Certains philosophes ont osé nier l'exis-

<sup>(1)</sup> V. Dieu et science, essais de psychologie des sciences, par Elie de Cyon. (Paris, Félix Alcan).

tence de l'âme et, sous prétexte que l'âme ne tombait pas sous le scalpel de l'opérateur, prétendre que l'homme ne serait que matière. D'autres nient l'existence de cette même matière. Le système de M. de Cyon constituerait une sorte de moyen terme: corps, àme et esprit. L'âme ne serait que la fonction du système nerveux. En d'autres termes, l'âme éprouverait les sensations, elle serait la conscience du moi, distincte de la conscience générale, qui est le domaine exclusif de l'esprit ; elle percevrait les sensations, à l'aide du langage elle en formerait les pensées. L'esprit ne doit, en aucune façon, être considéré comme une fonction des organes cérébropsychiques qu'il domine. Il forme des concepts, formule des jugements, tire des conclusions, développe des hypothèses et des théories. L'activité de l'esprit ne possède aucun substratum matériel accessible à nos sens. Il en est tout au contraire de l'âme, qui ne fonctionne qu'à l'aide des organes sensoriels et du système nerveux central et qui est préposée à la vie motrice et à la vie sensible. Cette âme, l'a-t-il vue, est-elle tombée sous son scalpel ? Est-elle de la même essence que le corps ? Il ne nous le dit pas formellement. En tout cas, elle n'est pas de la même essence que l'esprit, car l'esprit seul est immortel.

Cette âme, il l'appelle tantôt âme vitale et tantôt âme sensorielle, quoique ces deux épithètes ne soient pas synonymes. En un mot, il abandonne le terrain solide de l'expérience pour se lancer dans le domaine des systèmes imaginaires. Après avoir justement critiqué Kant et les méta-mathématiciens pour avoir prétendu, par des arguments aprioristiques, limiter la portée et les possibilités de nos organes sensoriels, il prétend par des expériences

La première objection contre l'hypothèse de M. de Cyon, c'est qu'elle n'aide en rien à la solution du problème qu'elle doit avoir pour but principal d'élucider: quel rapport y a-t-il entre certains mouvements des atomes physiques du cerveau et ce fait que nous sentons la douleur, que nous pouvons entendre des sons, voir des couleurs, éprouver des plaisirs? Quel rapport y a-t-il entre ces mouvements et la conscience que nous avons de notre existence? L'impossibilité de saisir cette relation reste aussi grande après que vous avez intercalé entre le corps et l'esprit, capable seulement des concepts abstraits et des intuitions géniales, une âme sensitive ou vitale, dont la présence ne fait que compliquer une question déjà insoluble. D'autant plus que le problème est exactement le même, qu'il s'agisse des sensations les plus élémentaires de douleur ou de plaisir, éprouvées par un homme de l'intelligence la plus inférieure ou de la pensée d'un Descartes et de la fantaisie créatrice d'un Shakespeare ou d'un Raphaël.

En définitive, cette différenciation entre les fonctions psychiques de l'àme mortelle et les processus de l'esprit immortel à quoi aboutirait-elle si elle était adoptée ? A faire faire un progrès à la science? Nullement. A élargir, en dehors de ses limites véritables, le domaine de la physiologie au détriment de la psychologie. C'est une erreur à laquelle les esprits les plus éminents ne savent pas se soustraire. Chaque savant, épris des méthodes, des procédés d'investigation ou de raisonnement qui ont été, pour lui, des instruments sûrs de découverte, tant qu'il

les a maintenus dans la sphère de leur compétence, veut les appliquer dans un domaine où ils n'ont pas leur emploi et où ils deviennent une source d'erreur.

De Cyon, après sa belle découverte du sens mathématique, après avoir rattaché le centre émotionnel du cœur au centre sensitif et affectif du cerveau et exposé leur action réciproque, s'est cru en possession de l'explication non seulement de l'activité sensorielle du corps mais de l'activité sensitive et intellectuelle de l'àme, de la partie immatérielle de l'homme, au moins dans ce qu'il appelle ses fonctions psychiques, dans lesquelles il comprend non seulement la sensation et la perception, mais encore la formation de la pensée, son expression par le langage et le raisonnement qui en découle. Il ne résérve pour l'esprit, seul domaine de la psychologie et de la philosophie, que les concepts abstraits et les intuitions qui, par un éclair de génie, permettent au penseur de découvrir la vérité. Il fait un saut dans l'inconnu.

Essayons de dégager le rôle qui, dans ce système nouveau, appartiendrait au cerveau, à l'àme, à l'esprit. C'est le point capital, mais il n'est pas le mieux éclairei.

Dans son chapitre, intitulé : le tonus musculaire, les fonctions inhibitrices du labyrinthe et les sources de l'énergie psychique, de Cyon nous montre les organes périphériques (peau, muscles, tendons, articulations, etc.) dont les appareils nerveux terminaux forment les sources des excitations, il les appelle énergigènes; les racines nerveuses postérieures, ainsi que toutes les fibres spinales et cérébrales qui transmettent ces excitations au cerveau (il les qualifie d'énergidromes); les régions centrales de la

moelle, du cerveau et du cervelet, où s'emmagasinent ces excitations, et qu'il désigne sous le nom d'énerginomes; enfin l'appareil semi-circulaire tout entier est chargé de régler et de mesurer l'intensité et la durée des innervations : c'est l'énergimétrie.

Les forces d'excitation accumulées dans les centres moteurs n'épuisent pas toutes leurs sources d'origine périphérique. Grâce aux fonctions inhibitrices du labyrinthe de l'oreille, une partie de ces forces est emmagasinée dans les centres du cerveau et du cervelet où elles entretiennent un certain degré d'excitation favorable à leur fonctionnement. Ni nos organes sensoriels, ni nos organes sensitifs ne connaissent d'intervalles vides de toute excitation. Un certain nombre de ces excitations seulement sont destinées à produire des sensations conscientes.

De ces constatations expérimentales, de Cyon conclut : « Tant qu'il s'agit de sensations, de perceptions et de représentations immédiates, incontestablement nous nous trouvons en présence de phénomènes psychiques dont l'étude appartient au domaine de la physiologie expérimentale... Le redressement des images rétiniennes devant forcément s'accomplir dans le cerveau même, peut, par conséquent, être encore considéré comme une fonction psychique des centres cérébraux où aboutissent et se rencontrent les fibres nerveuses optiques et les fibres vestibulaires. »

De l'expérience scientifique, il résulte que le point 0 du système de coordonnées idéal formé à l'aide des trois sensations de direction fournies par le labyrinthe, correspond à notre conscience du moi. Donc la conscience du moi doit être considérée comme une fonction de l'âme-cerveau et non comme une manifestation de l'esprit. L'étude de cette conscience appartient à la physiologie. Il faut écarter l'opinion de Leibniz que la conscience du moi serait identique à la conscience générale. Les fonctions de la conscience du moi sont remplies par les appareils nerveux et ganglionnaires, en conséquence elles sont du domaine des fonctions psychiques et de la physiologie.

De ces fonctions de l'âme dépendant des organes corporels, il faut soigneusement distinguer les opérations de l'esprit, qui ne sont pas des fonctions au sens propre du mot, car elles ne dépendent d'aucun organe.

De Cyon ajoute : « L'étude des manifestations de « l'esprit appartient à la philosophie. Les philoso-« phes ont seuls la liberté nécessaire pour formuler « des questions qu'ils savent par avance ne pas « comporter de réponses décisives, pour donner des « définitions d'idées abstraites et de concepts dont « l'origine n'est pas suffisamment précisée, et pour « édifier des hypothèses, dont le caractère éphémère « ne fait de doute pour personne. »

On sent ici percer le dédain que le physiologiste professe trop souvent pour les travaux du métaphysicien. Il est injuste, le métaphysicien arrive à la vérité comme le physiologiste, mais à la condition, comme le physiologiste, de ne pas se tromper de méthode. En métaphysique comme en physiologie, nous nous trompons en n'utilisant pas certaines facultés à l'usage auquel elles sont destinées et en employant certaines autres facultés à un usage auquel elles ne sont pas destinées.

La formation des concepts abstraits de temps et d'espace constitue une pure opération de l'esprit, d'après de Cyon, quoique la physiologie du labyrinthe de l'oreille nous ait montré que la notion de l'infinité du temps et de l'espace nous était fournie par les sensations de direction. Une fois les processus de l'esprit éliminés de l'ensemble des fonctions psychiques, il devient évident que le mot psychologie ne devrait plus servir qu'à désigner ces dernières, c'est-à-dire que la psychologie telle qu'elle est actuellement comprise, devrait s'absorber dans la physiologie d'une part et de l'autre dans le néant.

De Cyon recourt à une terminologie nouvelle pour désigner l'activité de l'esprit. Il se refuse à dire les fonctions de l'esprit comme il dit les fonctions de l'àme, car, pour le physiologiste, il n'existe pas de fonction qui ne soit l'expression de l'activité d'un organe et l'activité de l'esprit ne possède aucun substratum matériel. De Cyon propose l'expression « processus ».

Quels sont ces processus ? L'esprit forme des concepts, formule des jugements, tire des conclusions, développe des hypothèses et des théories. Il généralise la pensée. Il utilise les perceptions et représentations sensibles, à l'aide de l'abstraction, en vue de former des concepts devant servir à leur tour de point de départ à l'activité ultérieure de l'intelligence scientifique. Ni le temps ni l'espace n'imposent de limites à la productivité de l'esprit, tandis que, quelque merveilleuse que soit l'activité des cellules ganglionnaires, elle n'en est pas moins limitée dans le temps et dans l'espace. Aussi tandis que nous expliquons les fonctions de l'âme par l'activité des cellules ganglionnaires, la productivité créatrice de l'esprit nous amène à le considérer comme une émanation « des forces cosmiques primitives » : origine vague et obscure, on en conviendra.

Cependant, le même de Cyon nous a appris, dans les chapitres précédents, que « ces associations de « perceptions, de représentations, d'impressions, d'i- «, mages, de pensées ont lieu, en dehors de toute « intervention de l'esprit, grâce aux trajets fibril- « laires qui relient les cellules ganglionnaires dans « lesquelles ces perceptions et représentations « d'idées sont accumulées...

Comment le psychologue pourra-t-il distinguer les processus de l'esprit et les fonctions de l'âme, puisqu'ils sont formés exactement des mêmes éléments? De Cyon essaie bien de nous insinuer, sans oser nous le dire clairement toutefois, que l'esprit possède deux facultés que l'âme n'a pas et à l'aide desquelles il construit la science, l'abstraction et la généralisation. Un métamathématicien, ignorant de la physiologie du langage, aurait lancé hardiment cette assertion. De Cyon connaît trop la matière pour oser se le permettre.

Lui-même nous a appris qu'il fallait localiser dans le limaçon de l'oreille l'organe qui nous permettait, en mesurant la hauteur des sons, de les articuler, de former des syllabes, des mots et des phrases ; si l'homme n'a pas à sa disposition le limaçon de l'oreille, il perd l'instrument du langage. Or tout langage humain, quelque primitif qu'on le suppose, n'est qu'une série d'abstractions et de généralisations. Quand je dis « les arbres » j'entends éliminer toutes les qualités distinctives des objets extérieurs qui n'appartiennent pas aux arbres et ne retenir que celles qui leur sont propres. Je veux, en même temps, généraliser mon appellation à tous les objets qui ont ces qualités. Donc le langage est une fonction de l'âme dépendant à sa manière des organes sensoriels de l'oreille, d'après de Cyon luimême, et l'abstraction et la généralisation, qui sont les génératrices psychiques du langage, sont des fonctions de l'âme. L'abstraction et la généralisation sont, d'après de Cyon, des fonctions de l'âme pensante de la même nature que la mémoire ou l'imagination. Elles ne peuvent être d'une autre essence.

Le rôle de l'esprit reste donc bien indéterminé et la nécessité de son intervention peu justifiée. De Cyon l'a bien compris et il lui a cherché un refuge dans l'intuition des découvertes et des inventions scientifiques. Il va jusqu'à écrire : « On ne saurait « omettre de mentionner ici une troisième catégorie « de personnes, qui n'appartiennent pas au monde « des chercheurs, mais qui forment l'immense ma-« jorité de l'espèce humaine : nous voulons parler « des hommes qui ne connaissent pas la pensée « dans la haute acception du mot. C'est une hypo-« thèse plausible que ceux-là disposent seulement « des fonctions de l'âme exercées par le cerveau, « mais ne possèdent pas l'esprit créateur.Leurs pro-« cessus psychiques, de moindre valeur, reposeraient « ainsi, en grande partie, sur le fonctionnement de « mécanismes cérébraux purement automatiques ; « ils seraient comparables, quoique quantitative-« ment et qualitativement plus parfaits, à ceux des « vertébrés supérieurs. »

Ainsi voilà l'immense majorité de l'espèce humaine réduite au rang des animaux, dépouillée de la spiritualité et de l'immortalité, privilèges exclusifs des surhommes doués de l'intuition des découvertes et inventions scientifiques.

L'orgueil du philosophe l'aveugle ici évidemment. Il oublie que l'homme n'a pas été mis sur la terre pour rechercher le vrai seul, mais aussi le bon et le beau. L'immortalité céleste n'a pas été promise à la science mais à la vertu, à la piété et à la foi. Les chefs-d'œuvre littéraires ou artistiques, les grands traits de caractères sont destinés à survivre à leurs auteurs pendant une durée aussi prolongée que les découvertes scientifiques qui, ne contenant qu'une partie infinitésimale de la vérité, renferment aussi nécessairement une part d'erreur et sont condamnées à être reléguées au second rang par d'autres plus parfaites.

L'âme est un tout indivisible. Les psychologues, pour la facilité de leurs études, peuvent donner des noms différents à ses différentes facultés et étudier séparément les modes et les résultats de l'activité de chacune d'elles, mais ils ne peuvent pas leur assigner une place déterminée dans l'espace et les séparer l'une de l'autre comme le physiologiste sépare avec son scalpel un nerf d'un autre.

De Cyon dit qu'il n'existe pas de maladies mentales, mais seulement des maladies de l'àme, c'està-dire des maladies cérébrales.

J'admets volontiers avec de Cyon qu'il n'y a pas de maladies mentales, au moins dans le sens pathologique du mot (1). Les maladies mentales sont les défauts et les vices, mais les maladies cérébrales ne sont pas les maladies de l'âme, ce sont les maladies du cerveau. Par la volonté expresse de Dieu, l'âme est indissolublement unie au corps pendant la vie, elle ne peut agir sur le monde extérieur qu'à l'aide

<sup>(1)</sup> V. la Foi Catholique du 15 novembre 1911, Lettre ouverte à M. Bernard Gaudeau, directeur de la Foi Catholique par M. Flourens, ancien ministre, Erreur de méthode chez Descurtes et chez Kant. — Comment Miss Hellen Keller a vu naître son âme.

des organes sensoriels. Quand ces organes sont partiellement supprimés ou détériorés ou momentanément paralysés, l'exercice de ses facultés est forcément en partie suspendu, arrêté, embarrassé ou ralenti comme le travail d'un ouvrier dont les outils sont cassés et devenus plus ou moins inutilisables. Mais les facultés de l'âme restent les mêmes et elles rentrent en activité dès que l'obstacle à leur exercice a disparu.

De Cyon se moque, avec raison, des philosophes du xviii siècle qui disaient que la pensée est une sécrétion du cerveau, parce que, fait-il observer, le cerveau ne secrète rien. Il commet une erreur aussi grossière, quand il prétend qu'elle est une fonction du cerveau. L'appareil nerveux central transmet les excitations nerveuses qu'il éprouve, soit intérieurement soit extérieurement conformément aux lois de sa construction. Voilà tout Là s'arrète son rôle. Il ne perçoit pas, il ne pense pas.

L'ame sent, l'ame perçoit, l'ame pense ; à l'aide du mécanisme du langage, elle fait des abstractions el des généralisations, sur ces abstractions et généralisations, elle en construit de nouvelles à l'infini. A l'aide de la volonté et de l'attention, elle exige de nouveaux efforts de son cerveau, de sa sensibilité et de son intelligence, et arrive à faire, chaque jour, de nouvelles découvertes. Elle bâtit ainsi tout l'élifice de la science. L'intuition est une faculté commune à tous les hommes comme l'imagination, l'abstraction ou la généralisation. Sans doute, la puissance intuitive, comme la puissance imaginative, comme la puissance généralisatrice, varient indéfiniment suivant les individus. Chez les uns elle s'élève au sublime, chez les autres elle tombe au niveau le plus infime. Mais il ne faut pas oublier que l'héroïsme du caractère fait d'un esprit même médiocre l'égal des génies scientifiques et littéraires, que la charité donne à l'âme une grandeur divine et que le plus humble d'esprit peut par une piété sincère s'élever au-dessus des savants dont la moralité n'égale pas l'intelligence.

Donc les expériences de M. de Cyon, si elles font faire un grand pas à la science physiologique, ne lui permettent pas d'instituer entre l'âme et l'esprit une différenciation arbitraire et qui n'éclaire aucun problème.

Il y a environ quarante ans, le célèbre physiologiste du Bois-Reymond, parlant des rapports entre le corps et l'esprit, lançait son fameux « Ignorabimus » qui eut un grand retentissement. En 1873, de Cyon adhérait lui-mème à cette manière de voir. « Dans l'histoire de la physiologie de ces derniers « temps, disait-il, il y eut un moment où, éblouis « par les succès sans exemple dus à l'introduction « des vues mécaniques dans l'étude des phénomènes « de la vie, les physiologistes s'imaginèrent qu'il « leur suffirait d'introduire les mèmes vues et les « méthodes de recherches exactes dans l'étude des « phénomènes intellectuels, pour cueillir des lau- « riers aussi glorieux. »

« Quelques succès obtenus par la psycho-physique « semblaient promettre aux physiologistes qu'ils « réussiraient enfin à expliquer le mystère qui a ré-« sisté, pendant des milliers d'années, aux vigou-« reux efforts des plus grands penseurs de tous les « pays. Ainsi l'enfant, voyant à l'horizon le point de « jonction apparent du ciel et de la terre, croit qu'il « lui suffira d'arriver à cette limite imaginaire pour « escalader le ciel. L'inutilité de ses efforts éveille « chez lui, d'abord, le sentiment de la difficulté de « l'entreprise, mais sa raison n'en admet l'im-« possibilité que lorsqu'on lui expose les véritables

« relations de notre planète avec le système solaire.» Depuis lors les progrès de la physiologie ont fait changer de Cyon d'avis. Il nous montre les fibres nerveuses sensorielles qui, sous forme de fibres de projection, se propagent dans toute l'étendue de la substance corticale du cerveau, s'y terminent séparément pour chaque sens, sans s'entremêler avec les fibres d'un autre sens. La substance corticale présente ainsi un agrégat de régions distinctes pour chaque sens, qu'il appelle sphères sensorielles.

L'hypophyse est un foyer central qui domine les fonctions vitales les plus importantes. On peut donc la considérer comme le régulateur de l'activité sensorielle générale et, dans le système de M. de Cyon reposant sur la séparation de l'âme et de l'esprit, le véritable siège de l'âme vitale. L'hypophyse remplirait donc entre l'âme et l'esprit, entre la conscience du moi et la conscience générale l'office, sinon d'un pont, au moins d'une tête de pont ; elle présiderait à l'interruption et au rétablissement des communications entre l'âme-cerveau et l'esprit.

Pour nous déterminer à nous engager sur ce pont imaginaire, de Cyon multiplie les comparaisons qui ont toujours été la ressource de celui qui n'a pas de raisons.

- « Si l'on hésitait autrefois, nous dit-il, à admettre « la possibilité d'une transmission directe des ima-
- « ges des objets extérieurs par les fibres nerveuses,
- « il n'en est plus ainsi maintenant que nous con-

« naissons le téléphone. » Le problème n'est pas du tout le même. Il est très explicable qu'une vibration imprimée à un fil se transmette par un appareil, acoustique artificiel à notre appareil acoustique naturel et aux fibres de notre cerveau. Il est moins explicable qu'un pur esprit soit impressionné par ces vibrations et reconstitue les sons transmis mécaniquement. C'est là qu'est le mystère toujours aussi insondable.

« Supposons qu'un physiologiste, continue-t-il, au « courant des progrès faits par la physiologie, pé-« nètre dans la machinerie de notre cerveau comme « dans un moulin et se mette à étudier la marche « des phénomènes psychiques, depuis l'excitation « de la rétine jusqu'à la perception des sensations « visuelles par la conscience. (Comment verra-t-il la perception par la conscience ? la perception n'est pas une opération physiologique qui tombe sous le scalpel de l'opérateur, ni sous l'œil de l'observateur). « Il verra d'abord apparaître sur la rétine l'i-« mage renversée de l'objet lumineux extérieur « exacte au moins dans ses contours principaux. « L'image se transmettra ensuite par la voie des « fibres nerveuses aux centres ganglionnaires cor-« respondants, situés dans la sphère visuelle. Avant « d'être perçue, l'image rétinienne sera projetée sur « le système de coordonnées dù au fonctionnement « du labyrinthe, où ses formes seront précisées et « localisées et l'image entière se trouvera redres-« sée. »

Ainsi voilà terminée la fonction de l'âme, au moins telle que la conçoit de Cyon. Quels vont être les processus de l'esprit, au moins chez ceux qui sont doués d'un esprit, car nous avons vu

que la très grande majorité des hommes, dépourvus d'un pur esprit, doivent être relégués au rang des animaux vertébrés supérieurs ? L'esprit est doué d'une *intuition* qui lui permet de voir directement dans la conscience toutes ces images fidèles des objets extérieurs, par voie d'abstraction il en déduit ses concepts et par voie de généralisation les lois de la nature.

Fort bien, mais, si l'esprit voit directement, dans les centres nerveux, l'image rétinienne des objets extérieurs qui est, elle-même, un objet matériel comme eux, il peut également voir directesent, par intuition, ces objets extérieurs euxmêmes sans avoir besoin du concours ni des sens, ni de la conscience. A quoi bon tout ce mécanisme si complexe ? L'esprit humain voit directement les objets, les yeux du corps et ceux de la conscience sont inutiles. Or Dieu ne crée rien d'inutile.

En un mot, le système de Cyon se résume en ceci: deux classes d'hommes, les hommes de première classe, les surhommes qui ont une àme corporelle et un pur esprit; les hommes de seconde classe qui n'ont qu'une âme corporelle. Le rôle de l'esprit chez ceux qui en ont, se borne à se loger dans la conscience corporelle du moi, à s'y installer, comme un vieux savant, assis dans son fauteuil et armé de ses lunettes, pour observer les images rétiniennes, les découper et les rattacher à sa fantaisie et en faire des abstractions et des généralisations.

Ce système ne nous explique pas comment la volition, la sensibilité, la pensée, choses incontestablement incorporelles, sont des fonctions d'une âme corporelle et comment l'esprit fait des images rétiniennes, qui sont matérielles, des concepts qui sont immatériels.

C'est le mystère de la Création. Dieu, pur esprit, crée la matière et la conserve par sa seule volonté. Comment ? Je crains que nous ne devions nous borner à répetér, avec du Bois-Reymond : Ignorabimus.

De Cyon tente une dernière comparaison : « Le « déroulement de tous ces processus psychiques rap-« pelle à l'observateur les manipulations qu'un sa-« vant photographe, très habile, exécute dans son « laboratoire, muni de tous les appareils perfection-« nés, mème de ceux qui sont destinés à la trans-« mission électrique des dessins, à la cinématogra-« phie, etc. Le redressement de l'image renversée « lui rappellera la manière dont ce phénomène s'ac-« complit à l'aide d'un simple prisme dans la cham-« bre noire du photographe. Il admirera la marche « parfaite des diverses parties de la machine, il « reconnaîtra la supériorilé infinie des merveilleux « mécanismes cérébraux, la finesse et la « plexité incomparables de leur fonctionnement. « Les créations les plus achevées de la mécanique « moderne lui paraîtront, par comparaison, n'être « que des jouets d'enfants. Mais, dans cette admira-« ble machinerie, il ne rencontrera rien qui dépasse « son entendement. »

Sans doute, rien dans la machinerie ne dépassera son entendement. Il comprendra les merveilleux mécanismes cérébraux, comme le fonctionnement de la machine industrielle. Mais ce qu'il ne comprendra pas, c'est que la machine reste et restera toujours inerte, tandis que les mécanismes cérébraux sont en activité perpétuelle, c'est que les mé-

canismes cérébraux obéissent à la libre impulsion d'une volonté réfléchie, aussi distincte d'eux par son essence et son fonctionnement, qu'elle l'est de la machine industrielle. La question n'est pas de savoir si telle machinerie est plus ou moins compliquée, plus ou moins perfectionnée que telle autre, mais si le photographe qui les met toutes les deux en mouvement est un être autonome ,agissant librement, dans les limites de la potentialité que lui a conférée le créateur, ou si c'est un automate, agissant sous l'impulsion des forces inconscientes de la nature. Il n'y a plus de place pour le matérialisme mème partiel et illogique, la lutte est entre le déisme et le panthéisme ; de Cyon, en réduisant la psychologie à l'étude d'un esprit sans personnalité puisqu'il n'a ni volonté, ni sensibilité, la réduit à zéro.

E. FLOURENC.

## L'IMPOSSIBLE ACCORD ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT LAÏQUE

Examen de trois formules toutes récentes : celle de M. Poincaré, celle de M. Barthou, celle de S. G. Mgr Fuzet.

« Faut-il un nouveau Concordat? »

Il y a trois ou quatre mois, M. Jacques Bonzon, avocat à la Cour de Paris et directeur de la revue trimestrielle *La Liberté d'Opinion*, me fit l'honneur de m'écrire pour me demander de répondre à cette question, et de participer ainsi à l'enquête qu'il ouvrait à ce sujet.

Le manque de loisir, entre autres raisons, m'empêcha de le faire, et j'avoue que je le regrette assez peu. L'esprit dans lequel était faite cette enquête n'était point obscur. Le principal motif pour lequel M. Bonzon souhaiterait un nouveau concordat, ce serait asin de libérer le clergé français du joug insupportable de l'Eglise romaine. Voici en quels termes il le déclare :

La loi (de 1905)... n'aboutit maintenant qu'à l'écrasement du clergé moyen par ses chefs épiscopaux, euxmêmes agenouillés humblement devant le Pape. Nulle parole indépendante ne se peut plus élever. Voyez Mgr Lacroix, contraint de quitter le siège de la Taren-

taise pour une chaire des Hautes-Etudes, lorsqu'il veut rester prêtre et historien. Voyez Marc Sanguier baisant l'anneau pontifical sur la main qui l'a courbé dans la poussière où un Lamennais ne voulut pas traîner ses sandales (1).

Les prêtres ne seraient-ils pas soutenus efficacement contre l'oppression romaine si leurs fidèles pouvaient leur donner au village, dans chaque quartier des grandes villes, un appui légal ? Il ne s'agit en aucune manière de revenir aux honneurs officiels, aux appels comme d'abus, aux dogmes tels que l'Immaculée Conception, interdite dans les chaires catholiques par décret de Napoléon III (?) Ce qu'il faut, c'est, en protégeant la religion à l'égal des autres manifestations de la vie sociale, nous protéger contre la revanche que prépare envers la liberté civile l'Eglise ultramontaine (2).

Les quarante réponses que vient de publier M. Bonzon (3) nous offrent, à côté de quelques lueurs de bon sens, une telle collection d'insanités, que le voisinage en est peu flatteur pour les rares catholiques dont la prose s'y trouve noyée.

Il va sans dire que je ne compte point ici parmi les catholiques l'inévitable M. de Narfon, de Genève, qui admet dans sa réponse l'athéisme de l'Etat comme intangible, et qui déplore hypocritement pour l'Eglise le désastre financier que Pie X « a rendu aussi complet qu'inévitable. » — M. Mathiez, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, déclare qu'il faut faire la séparation « dans les âmes, et reprendre l'éternelle lutte de la raison contre la

<sup>(1)</sup> Faut-il un nouveau Concordat? p. 9.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 15.

<sup>(3)</sup> M. Jacques Bonzon, Faut-il un nouveau Concordat? (Paris, Editions Presse Française, 1913).

foi, de l'homme libre contre le magicien »... -- M. le député Beauquier écrit solennellement : « La religion, dites-vous, est un fait social... J'estime que c'est un fait déplorable, que nous devons nous efforcer de changer, de modifier, voire de supprimer si possible... » A la bonne heure! Ceux-là sont les vrais « laïques » ; ils sont logiques et parlent clair. — M. Bonzon se permet de ciler dans son livre un extrait d'une lettre circulaire de S. G. Mgr Monestès, évêque de Dijon. Inutile de dire que le prélat n'a point répondu à son enquête, mais l'indique seulement comme un signe des temps. -- Citons encore M. Seignobos : « Ce n'est pas le gouvernement français, c'est le Pape Pie X qui a détruit le Concordat en l'empêchant de fonctionner. Le but de la Cour de Rome a été d'enlever au clergé français des garanties d'indépendance... » — Et M. Desdevises du Dézert, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand : « Il est souhaitable que l'Eglise de France reste libre, s'accoutume à la liberté, devienne de plus en plus libre, dut cette liberté aller jusqu'à la séparation avec Rome. Amen!»

Quant aux catholiques dont la réponse figure dans l'ouvrage de M. Bonzon, ils ont tous pris la question par le dehors et par les petits côtés. M. de Mun, en de belles phrases verbeuses, démontre abondamment ce dont personne ne doute, à savoir l'intérêt souverain qu'il y aurait pour la France à l'extérieur à ce que son gouvernement put traiter avec le Pape. Mais pas un seul n'aborde le fond du débat, la discussion de principe : peut-il exister un accord entre l'Eglise et un Etat qui affiche la prétention irréductible d'être laïque, c'est-à-dire athée ?

Là est pourtant tout le problème, problème absolument nouveau dans l'histoire... Si j'eusse répondu à M. Bonzon, je n'aurais pu que le renvoyer à l'étude que j'ai publiée sur cette question en 1905, au moment où la loi de séparation se discutait au Parlement. Me sera-t-il permis de dire que plusieurs publicistes, aujourd'hui très catholiques, m'ont avoué que la lecture de ce livre avait définitivement arraché de leur esprit les dernières traces de l'erreur libérale? C'est une victoire rare et précieuse (1).

La thèse de cet ouvrage, plus actuelle aujourd'hui que jamais, se résumait dans les lignes suivantes :

Entre l'Eglise et l'Etat, il y a un principe absolu de séparation : le laïcisme. Et ce principe, c'est la mort de la France.

Entre l'Eglise et l'Etat, il peut y avoir un principe d'accord : ce serait le respect et la mise en valeur sociale du fait religieux contenu, pour la France, dans l'Eglise catholique. Ce respect et cette mise en valeur sous une forme qui peut être très moderne, très libérale au meilleur sens du mot, c'est une condition essentielle de vie pour la France.

Entre l'Eglise catholique et la doctrine sectaire du laïcisme, il n'y a aucun accord possible. L'une est la négation de l'autre. C'est la guerre sans trève. Et ce n'est pas l'Eglise qui en mourra.

Encore une fois, concluais-je en 1905, il ne s'agit pas seulement de la dénonciation du Concordat ni de la suppression du budget des cultes. Cette dénonciation et cette suppression, qui seraient une souveraine injustice et la faillite à un engagement national, ne sont pourtant qu'une question secondaire. Le laïcisme va

<sup>(1)</sup> L'Eglise et l'Etat laïque, étude de principes. Nouvelle édition, en préparation, 25, rue Vaneau.

bien plus avant : il sépare la société d'avec l'idée religieuse elle-même : il sépare le corps de l'âme. Le laïcisme tue infailliblement les nations.

A l'heure présente, la question posée par M. Bonzon est, sous une forme ou sous une autre, dans tous les esprits et sur toutes les lèvres. Non seulement tout le monde y pense, mais tout le monde en parle. Et ce qui est frappant, c'est que ce n'est point l'Eglise qui se montre pressée. Cette vérité, effrayante pour nous, commence à se faire jour. c'est que l'Eglise manque à la France beaucoup plus que la France à l'Eglise. Pour parler brutalement, l'une des deux, mais une seule, peut vivre sans l'autre, et ce n'est pas la France. Les sectaires eux-mêmes commencent à sentir cela. Un député radical, M. Deloncle, écrivait le 17 septembre dans Paris-Journal:

Voyons, voyons! La France cause journellement avec ses adversaires les plus avérés; elle a les relations les plus courtoises de forme et de fond avec l'Allemagne. Et elle persisterait dans sa « muflerie » d'ignorer diplomatiquement le Saint-Siège!

Voyons, vraiment, le Pape et toute l'insluence extérieure qu'il détient ne valent-ils pas un coup de chapeau ? Demandez-le à Guillaume II, empereur protestant, qui est en train de prier Pie X d'installer une seconde nonciature à Cologne!

Allons-nous continuer à bouder stupidement ainsi contre nos droits, nos intérêts, nos traditions, notre influence, uniquement pour faire la joie du roi de Prusse?

Avec une impudence dont la grossièreté ne trompe personne, M. Clemenceau fait semblant de croire à un complot des catholiques et des modérés, ourdi, avec la complicité du gouvernement et de M. Poincaré en personne, pour faire brèche au prin-

cipe sacro-saint de la séparation, de la laicité intégrale de l'Etat. M. Clemenceau sait à merveille qu'il ment une fois de plus; mais le grondement du tigre suffit à faire peur aux renards et autres bêtes couardes, et voici la réponse de M. Poincaré. M. Bonzon pourrait l'enregistrer dans son enquête. La formule est vraiment lapidaire:

« Nos populations, — a-t-il déclaré à Toulouse, — « voient dans la laïcité de l'Etat le corollaire de la « souveraineté populaire et dans la neutralité de « l'école publique la garantie de la liberté de « conscience. »

Là-dessus, la Petite République a raison de constater que « rarement on entendit venir de l'Elysée des déclarations plus nettes, — et le Ràdical, organe de M. Combes, de s'écrier : « Cette affirmation solennelle de notre doctrine laïque, en présence des prétentions de l'Eglise romaine, marque l'orientation décisive de la République. L'école laïque est la pierre angulaire du régime ; la séparation des Eglises et de l'Etat est le fondement de la politique intérieure de tout gouvernement républicain. »

Élevons-nous au-dessus des questions de personnes, des hideuses manœuvres de partis qui éclatent ici, et où s'agitent ces misérables politiciens : allons aux doctrines, aux principes : le Radical a parfaitement raison. La formule de M. Poincaré renferme en quelques mots toute la philosophie politico-religieuse du régime, et l'accord est parfait entre lui et M. Clemenceau. La ·laïcité, c'est-à-dire l'athéisme d'Etat, est le corollaire inéluctable de la souveraineté populaire selon Rousseau et la Révolution. Si le peuple est souverain en ce sens qu'il n'y rien au-dessus de sa volonté exprimée par le nombre, si aucune

loi antérieure et supérieure ne s'impose à lui, la laîcité, c'est-à-dire l'athéisme d'Etat est le fondement même du régime. Or, jamais personne n'a pu indiquer quelle serait dans une démocratie ainsi entendue ( et tout le monde l'entend ainsi) la force théorique et pratique capable d'imposer à la volonté populaire une loi supérieure et absolue. L'athéisme d'Etat est donc bien de l'essence même de la souveraineté populaire.

Par suite la neutralité areligieuse de l'école est « la pierre angulaire du régime », car elle est, comme le dit fort bien M. Poincaré, la garantie de la liberté de conscience » selon la Révolution, c'est-à-dire de la liberté qui prétend libérer l'esprit et la conscience de l'homme de tout dogme, de toute vérité absolue, de toute loi morale ou sociale, supérieure et divine, — de la liberté qui rend l'homme pleinement autonome et indépendant.

La philosophie de M. Poincaré est ici en parfaite concordance avec celle de M. Ferdinand Buisson : « La laïcité intégrale de l'Etat est la pure et simple application de la libre pensée à la vie collective de la société » (1).

Ce qui est effrayant, c'est que ces deux dogmes impies et sataniques, qui n'en font qu'un : la neutralité areligieuse de l'école, et la laïcité ou athéisme d'Etat, — (et qui rendront toujours absolument impossible tout accord réel avec l'Eglise), sont aujourd'hui unanimement acceptés dans les sphères politiques, depuis l'extrême-gauche jusqu'au Journal des Débats inclusivement, et peut-être faudrait-il aller plus avant encore vers la droite.

<sup>(1)</sup> Déclaration votée par le Congrès de la Libre Pensée à Rome, en 1904.

J'ai nommé le Journal des Débats, parce que voici les lignes incroyables qu'on y lit, le 19 septembre 1913, précisément à propos du discours de M. Poincaré à Toulouse et de ses affirmations sur la laïcité de l'Etat:

Le discours que M. Raymond Poincaré a prononcé hier à Toulouse a la fortune rare d'être approuvé par le Radical... C'est surtout la laïcité de l'Etat qui est, paraît-il, le premier dogme de l'Eglise radicale. Entendons-nous d'abord sur les termes. La laïcité de l'Etat, c'est le caractère d'un gouvernement qui n'entend avoir rien de confessionnel. Dans nos sociétés modernes, et tout spécialement dans la nôtre, un État qui ne serait pas laïque, amènerait des querelles religieuses. Aussi les partisans de la liberté de conscience sont-ils pour la laïcité de l'Etat, et M. Aynard l'a proclamé à la tribune. Si c'est ce que réclament les radicaux, ils enfoncent une porte ouverte. La très grande majorité du pays, et sans doute l'unanimité des républicains, est pour l'Etat indépendant de la religion. A chacun son rôle et son domaine : la société civile est laïque comme les sociétés religieuses sont confessionnelles, — par définition...

Il en va de même de la neutralité de l'école publique. Les modérés et les libéraux ne demandent pas autre chose, on peut même dire que personne ne la demande et n'y tient autant qu'eux.

Faut-il rappeler aux universitaires du Journal des Débuts que lors de la discussion des lois Ferry sur la laïcité de l'école, les protestations les plus éloquentes contre l'impiété de l'école neutre vinrent de Jules Simon, au nom de la philosophie, au nom de la raison, au nom de l'Université ? Faut-il redire que la neutralité areligieuse de l'école et de l'Etat est la pire des impiétés, parce qu'elle apprend à l'enfant et au citoyen à se passer totalement de la religion et de

Dieu dans la vie, parce qu'elle leur fait croire, par la pratique, que leur éducation, leur formation peut être parfaite, leur progrès moral et social complet sans Dieu et sans religion et que dès lors la religion el Dieu sont des mensonges, car l'un et l'autre mentent en s'affirmant nécessaires. Faut-il redire que l'Etat areligieux ne peut pas être respectueux de la religion, pas plus qu'un Etat amoral ne pourrait respecter la morale, pas plus qu'un Etat apatriote ne pourrait respecter la patrie? Et que, plus encore que la propriété, la famille, la patrie et la morale, Dieu et la religion constituent le premier des dogmes nécessaires, qu'on ne peut respecter qu'en les affirmant? Bref, qu'il est impossible, sans le plus évident des mensonges, de voir sur ce point l'ombre d'une différence entre la doctrine de M. Poincaré ou du Journal des Débats, et celle de M. Clemenceau ou de M. Combes (1).

<sup>1)</sup> A propos de cet article du « Journal des Débats », la « Croix » du dimanche 21 septembre écrit : « Il n'en reste pas moins vrai que le mot « laïque » — si bénin qu'on en fasse le sens - signifie ce qui veut se passer de Dieu et l'ignorer de parti pris. Un certain libéralisme peut s'en contenter; nous ne l'accepterons jamais. » Bonne déclaration, mais ces mots : « un certain libéralisme peut s'en contenter » contiennent encore une légère équivoque, en un point où il n'en faut plus l'ombre. Répudier le libéralisme qui se contenterait de la laïcité, si bénin qu'on fasse le sens du mot laïque, c'est fort bien, et c'est répudier, en particulier, le libéralisme anticatholique du « Bulletin de la Semaine » ; mais c'est aussi répudier toute doctrine qui, dans ses revendications politiques, n'affiche aucun autre principe, aucun autre mot que la liberté égale pour tous, — car c'est là, logiquement, la laïcité, — et n'afsirme pas ouvertement, positivement et franchement les droits de Dieu et de l'Eglise dans la société : or tel fut, tel est le libéralisme de l'Action libérale populaire et de la plupart des catholiques sociaux. Oui ou non, la « Cróix » répudie-t-elle

Enfin faut-il redire que ce n'est point là un pur raisonnement, un effort de dialectique vaine et arbitraire, mais la plus vivante, la plus cruelle des réalités, puisque l'application de cette doctrine impie de la laïcité de l'Etat, de la neutralité areligieuse de l'école, mise en jeu par toutes les forces de l'immense machine gouvernementale, travaille chaque jour, depuis 1881 et surtout 1905, et avec une épouvantable efficacité, dans toutes les villes, dans tous les hameaux, à arracher la foi catholique et tout germe de religion à des centaines de mille d'enfants, de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes et de femmes du pays de France et à pervertir leurs cerveaux, leurs consciences et leurs cœurs. Nos prêtres ne savent-ils pas que lorsque les enfants des écoles laïques arrivent dans nos patronages catholiques, on trouve en eux, non seulement une ignorance dont auraient rougi les païens, mais des préjugés souvent inguérissables, un venin d'erreur qui a empoisonné, presque dès le beceau, ces pauvres petites âmes, faussé l'axe même de la raison, dépravé la conscience et détruit sans remède les germes de vie déposés en elle par le baptême ? Il faut discuter souvent inutilement avec ces incrédules et ces sceptiques de dix ans et leur faire de véritables cours d'apologétique. Et en dépit de tous les efforts de notre admirable clergé, l'œuvre abominable de laïcité se poursuit méthodiquement, automatiquement, et dé-

cette doctrine et cette pratique? C'est là que demeure l'équivoque. En outre, revendiquer positivement et ouvertement les droits de Dieu et de l'Eglise dans la société, à l'encontre de toute laïcité, comme le fait ici la « Croix », c'est professer une doctrine qui ne peut plus à aucun titre s'appeler libéralisme : ce mot « libéral » est donc une étiquette incurablement équivoque et trompeuse.

truit sans retour la religion dans toute l'étendue des campagnes, c'est-à-dire dans toute la masse du peuple.

Et en présence de cette situation humainement désespérée, nos libéraux prétendus catholiques sont tout prêts à s'agenouiller devant ce régime de laïcité forcément sectaire, et à se déclarer pleinement satisfaits si, dans son unique intérêt, sans donner à l'Eglise aucune garantie et sans rien répudier de sa doctrine impie ni de son œuvre diabolique, ce régime se montrait désireux de négocier d'une façon quelconque avec Rome sur des questions purement extérieures! Et ils accuseraient aussitôt l'Eglise d'intransigeance si elle osait revendiquer, en faveur des àmes qu'elle doit sauver, le strict minimum de ses droits ! N'est-ce pas la plus criminelle des aberrations? Car enfin il est trop clair que le simple fait d'une « causerie » quelconque avec Rome n'impliquerait ni la répudiation de la doctrine infernale, à jamais inacceptable, de la laïcité de l'Etat et de la neutralité areligieuse de l'école, — ni l'affirmation de l'indispensable doctrine contraire, imposée, à toute société qui veut vivre, par la raison même et par le droit naturel.

Et précisément, sur cette question brûlante de l'expérience faite par la France depuis six ans, de la loi de séparation, d'autres paroles viennent d'être écrites, qu'il importe à tous de méditer. Le Bulletin religieux de Rouen du 13 septembre 1913 publiait l'avant-propos que Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, a placé en tête de ses écrits parus depuis la séparation. On y trouve une profession de foi et l'expression d'un espoir.

Intransigeant sur le terrain religieux, conciliant sur le terrain politique, nous aurons du moins, à défaut d'autres mérites, celui d'être resté fidèle à nos convictions.

Nous avons été soutenu dans cette attitude par l'espérance d'ajouter aux premières années de la Séparation, les premières années de la réconciliation, car, même aux heures les plus sombres, nous avons toujours cru que nous verrions l'aurore de la paix religieuse se lever sur les ruines consolées de l'Eglise de France.

« Intransigeant sur le terrain religieux, conciliant sur le terrain politique » : la formule est parfaite, mais à la condition de bien comprendre ce que veut dire l'éminent prélat, et d'aller jusqu'au bout de sa pensée et de son texte.

Car enfin, la conciliation sur le terrain politique a-t-elle, oui ou non, des limites, et quelles sont-elles? Cette conciliation pourrait-elle, oui ou non, aller jusqu'à accepter, jusqu'à tolérer tout au moins, le principe et la pratique de la laïcité de l'Etat et de la neutralité areligieuse de l'école ? Ce terrain-là, est-ce le terrain religieux ? est-ce le terrain politique ? N'est-ce pas à la fois, inévitablement, l'un et l'autre ? N'est-ce pas le point où il faut, de toute nécessité, que la politique se déclare pour ou contre la religion, où il est indispensable qu'un régime, qu'un Etat se décide à être, de deux choses l'une, ou religieux ou areligieux : il n'y a pas de milieu possible. Entre ces deux doctrines : celle du droit naturel à base religieuse, qui impose à tout régime, à tout Etat, le devoir imprescriptible de reconnaître le Dieu réel, personnel et Créateur, et d'observer sa loi, — et la doctrine de la laïcité révolutionnaire, qui proclame l'autonomie, l'indépendance, la souveraineté absolue de l'homme, du peuple, du nombre, et

qui met dans le suffrage numérique le dernier mot de tout droit, il faut choisir. Et avec l'éloquence distinguée qui lui est propre, l'archevêque de Rouen explique nettement en quel sens il faut que la France choisisse, si elle ne veut pas périr. Nous citerons intégralement cette belle page.

Certes, à ne considérer que le mouvement qui emporte la société, cette espérance semble chimérique. Ne nous enfonçons-nous pas, chaque jour, plus profondément dans l'anarchie? Mais c'est précisément cette marche incessante aux abimes qui nous fait concevoir la fin prochaine de nos malheurs.

Dans son beau livre sur Jeanne d'Arc, M. Hanotaux, décrivant l'étal de la France au xve siècle, fait cette remarque qui s'applique à tous les temps où il y a grande pitié en notre pays : « Quand toute hiérarchie est abolie, quand le commandement a dissipé lui-même son autorité, quand, par ses fautes, il a laissé se perdre le respect, quand l'organisme social jonche la terre, le champ est libre aux initiatives individuelles. Elles surgissent, et, selon les lois naturelles, cherchent leur, croissance et leur floraison dans la déliquescence des institutions détruites. Il est des peuples qui ne veulent pas mourir et dont les racines gardent la sève qui nourrira de nouveaux rejetons. » Cette volonté de vivre qui produisit la poussée de patriotisme dont la Pucelle d'Orléans fut en son temps la radieuse incarnation se mauifesta aussi au commencement du xixe siècle. L'organisme social jonchait la terre. Au milieu des ruines de l'ancien régime détruit, un homme apparut qui, grandi au sein du désordre, avait le génie de l'ordre. Il se rendit maître des forces éparses de la Révolution pour les discipliner, pour les diriger, pour les employer à la constitution d'une société nouvelle. Jamais Bonaparte n'aurait accompli son œuvre, s'il n'avait eu pour le seconder la volonté de vivre répandue dans tout le pays et la réserve de traditions religieuses, toujours vives dans les

masses populaires, qu'il eut le mérite et la gloire d'appeler à servir ses desseins. Il connaissait la haute valeur morale de la religion. « Elle est, disait-il, la sauvegarde du système social. »

Verorns-nous, de nos jours, se renouveler ces miracles de la volonté de vivre? Je le crois. Nous arrivons fatalement à cette heure où la légalité, impuissante à sauver l'ordre indispensable à la vie nationale, fait place aux initiatives individuelles de salut public. Ces initiatives n'ont jamais manqué à la France, quand une crise profonde met en péril ses destinées. D'où qu'elles viennent, sous quelques formes qu'elles se produisent, elles auront à discipliner les forces démocratiques, à organiser une société nouvelle dans ses institutions, mais assise sur les principes de droit qui sont les bases, éternellement nécessaires, de toute société qui ne veut pas périr. Dans cette réorganisation, on ne pourra pas ne pas donner à l'Eglise la place que lui assignent l'histoire et la puissance dont elle est le foyer.

Il y a quelque chose de plus fort que la volonté des politiques épris de séparation et d'idéal laïque, c'est la poussée de l'âme nationale pétrie de longs siècles de catholicisme : elle commence à se dégager, elle se dégagera tout à fait des entraves où on voudrait l'étoùffer, et s'épanouira de nouveau librement.

L'Eglise et l'Etat reprendront alors, dans certaines conditions qu'ils fixeront d'un commun acord, les relations si malheureusemnt brisées.

Nous espérons vivre assez pour voir ces temps réparateurs que nous appelons de tous nos vœux.

J'ai souligné les mots essentiels : « les principes de droit qui sont les bases, éternellement nécessaires, de toute société qui ne veut pas périr » ; — et la nécessité absolue pour la France, si elle veut vivre, de répudier la doctrine « des politiciens épris de séparation et d'idéal laïque ». C'est ainsi que Mgr l'Archevêque de Rouen indique nettement le

correctif à apporter à l'absolu de sa formule : « Intransigeant sur le terrain religieux, conciliant sur le terrain politique. »

Plus haut dans cette même préface, Mgr Fuzet avait écrit :

Nous n'ignorons pas quels rêves de transformation totale hantent certains esprits spéculatifs qui élaborent les plus beaux programmes du monde, plus attentifs aux mirages de leur imagination qu'aux réalités de notre situation. En attendant la terre nouvelle et les cieux nouveaux qu'on nous promet, nous continuerons, avec une application ferme et tranquille, notre labeur...

Cette élégante et hautaine ironie a sans doute pour but de railler les rêves fous de « transformation totale » qui hantent les cerveaux des socialistes. Car il y a une « transformation totale » dont Mgr Fuzel vient de prouver admirablement la nécessité absolue. C'est la transformation qui consiste à répudier définitivement la doctrine de souveraineté du nombre et « d'idéal laïque », qui hante les cerveaux non seulement des sectaires, mais des libéraux, — et à ramener la France, si elle veut vivre, à ses traditions nationales. Sous la « poussée de l'âme nationale, pétrie de longs siècles de catholicisme », Bonaparte (Mgr Fuzet le rappelle fort à propos) esquissa un retour vers la religion. Mais il faut ajouter que Bonaparte, étant ce qu'il était, et n'ayant point en réalité renié les principes révolutionnaires, qui sont d'essence « laïque », ne pouvait faire qu'une œuvre de force, insuffisante et passagère. L'expérience a prouvé qu'il nous faut aujourd'hui une « transformation » plus « totale » encore, « d'où qu'elle vienne ». On doit remercier Mgr Fuzet de nous en avoir donné, dans cette préface, une si éloquente et opportune démonstration.

En dernièree heure, voici M. Barthou qui, au au Congrès de la Ligue maçonnique de l'Eseignement, tenu à Aix-les-Bains, — parmi d'autres déclarations du sectarisme le plus provocant et le plus lâche (car ces gens-là n'agissent que par peur) — nous donne de la laïcité une nouvelle formule, parfaitement logique et cohérente, mais qu'on peut appeler funambulesque, tant elle montre avec crudité l'insanité impie de la doctrine.

En ce qui concerne la défense laïque, nous serons aisément d'accord, parce qu'une loi nous a fourni la formule nécessaire. J'aime à croire que personne ne pourra, de bonne foi, refuser au parti républicain de défendre l'école laïque par les mêmes moyens, par les mêmes pénalités qui sont inscrites dans la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour empêcher les attaques dirigées contre un culte public ou contre ses ministres, et, Messieurs, je viens dans ces deux phrases de caractériser, de formuler, de définir la politique générale du gouvernement dans l'ordre laïque ou dans l'ordre des questions religieuses.

Cette fois, voici l'axe social bel et bien retourné. D'après la raison, le bon sens, l'histoire et la nature inéluctable de l'homme et des choses (et d'après la doctrine de l'Eglise qui ne fait que confirmer toutes ces lois positives de la vie). la société repose sur des principes immuables et absolus de droit, de morale et de conscience, qui sont eux-mêmes, logiquement et réellement, basés sur Dieu seul, Créateur et Maître du monde. Porter atteinte à ces principes et à leur base fut toujours considéré, par toutes les sociétés qui ont vécu, comme un sacrilège. Aujour-d'hui la doctrine de la laicité supprime ces principes en supprimant leur base : elle élimine Dieu, purement et simplement, de la vie publique des na-

tions. Et c'est cette doctrine que M. Barthou, avec le cynisme le plus candide, érige aujourd'hui en doctrine sacrée et en faveur de laquelle il ressuscite la loi du sacrilège.

L'Eglise, la religion, Dieu sont exposés sans aucune défense, sans aucune garantie (M. Barthou ment comme un misérable en affirmant le contraire) à toutes les attaques du sectarisme sous toutes ses formes, dans la presse, dans l'école, dans le pays, et à la pire de toutes les attaques, qui est la doctrine impie de la laïcité. Et c'est cette doctrine elle-même qui est garantie désormais par la loi du sacrilège. Désormais porter atteinte à la doctrine qui élimine Dieu du monde est un sacrilège. Donc affirmer que Dieu et la religion sont nécessaires au monde, donc affirmer Dieu tout uniment, c'est un sacrilège, c'est même l'unique sacrilège possible. Du moment que « nous avons rempacé Dieu par la raison » (c'est le mot de M. Marcel Sembat, parlant au nom de la Révolution et de la franc-maçonnerie), du moment que la société humaine remplace Dieu, l'unique criminel dans le monde, c'est Dieu. Et nous voilà à la doctrine de M. Sébastien Faure.

Désormais quiconque ose affirmer Dieu tombe sous le coup de la nouvelle loi du sacrilège, du nouvel institutum neronianum de la laïcité : non licet esse vos.

Et encore une fois, M. Barthou est togique. Les timides jérémiades du *Journal des Débats* n'y peuvent rien, non plus que les périodes sonores, mais vides et menteuses, de nos libéraux prétendus catholiques. Pas un révolutionnaire de doctrine, pas un partisan du véritable libéralisme ne peut renier les conclusions de M. Barthou.

L'unique question de vie ou de mort pour la France, c'est la question Dieu. L'affirmer ou le renier : il faut choisir.

Et comme l'Eglise catholique est aujourd'hui la seule puissance doctrinale qui ose, au nom de la raison comme de la foi, affirmer Dieu dans le monde (un Dieu réel et personnel), la conclusion s'impose avec une évidence qu'elle n'avait jamais eue.

« Laïques » ou catholiques : contre Dieu ou pour Dieu. Il n'y a plus de place entre les deux pour les « libéraux » qui sont des « neutres », c'est-à-dire par définition, précisément des « laïques ».

B. GAUDEAU.

# LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES ÉVÈNEMENTS

# Lettre de S. E. le Cardinal Merry del Val à M. l'Abbé Fontaine.

On sait déjà que notre éminent collaborateur M. l'Abbé Fontaine a reçu une lettre de S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat, en réponse à l'hommage de son beau livre : Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine, dont plusieurs chapitres ont paru d'abord dans la Foi Catholique. Nous n'avions pu encore publier cette importante lettre : nous lenons tout particulièrement à le faire en ce moment.

### Dal Vaticano, le 31 Mai 1913.

Mon Révérend Père,

Le Saint Père Pie X a eu pour très agréable l'hommage filial de votre nouvel ouvrage, honoré d'une élogieuse lettre de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Rennes, et intitulé : « Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine ».

En l'heureuse et mémorable circonstance du 50° anniversaire de votre ordination sacerdotale,

vous ne pouviez d'abord mieux évoquer cette effusion de grâces qui marque le jour ineffable de la prêtrise, et inonde l'âme du jeune lévite, devenu ministre de Dieu, et caractérise tout le cours de sa vie, qu'en traitant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi et de notre sainteté.

Vous ne pouviez surtout laisser de cette fête jubilaire un souvenir plus touchant et plus profond, que celui d'offrir à vos frères dans le sacerdoces des pages si pleines de doctrine sur cet important sujet.

Dans ce beau livre, dans cette synthèse lumineuse de la vie surnaturelle, vous avez fort opportunément résumé les enseignements de vos nombreux et remarquables ouvrages, les idées qui furent la consolation de votre vie, toute consacrée à la défense de la Vérité catholique.

En priant Dieu de de soutenir vos forces, l'auguste Pontife vous accorde, de tout cœur, comme gage de sa paternelle bienveillance, une spéciale Bénédiction.

Veuillez agréer, avec mes félicitations, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

Card. MERRY DEL VAL.

## Les Collectivités religieuses en face de l'État

Le 37° Congrès des Jurisconsultes catholiques se réunira à Lyon, les 27, 28 et 29 Octobre, sous la présidence de S. G. Monseigneur Sevin et de M. de Lamarzelle, sénateur (1).

Les collectivités religieuses en face de l'Etat, tel sera cette année l'objet de ses travaux. Son programme comprend des problèmes d'une suprême importance et d'une pressante actualité. La situation faite dans l'Etat à la collectivité catholique, le statut de son clergé, celui de ses associations et groupements divers, son droit d'usage sur les églises, son droit de posséder et les moyens d'assurer la perpétuité de ses œuvres, les réparations et les sécurités nécessaires dont la revendication doit être poursuivie, telles sont les graves questions sur lesquelles le Congrès sera appelé à délibérer. Elles méritent d'attirer l'attention des Jurisconsultes et de tous ceux qu'inquiète l'avenir de la France catholique.

Leur solution s'impose, car, de l'aveu de tous, le provisoire actuel ne pourra se prolonger longtemps.

Voici en partie le programme des travaux du Congrès. SITUATION ACTUELLE. — Lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Collectivité ou communauté catholique. — La collectivité catholique est reconnue par la loi. Projets de son organisation et de sa subordination dans la loi de 1905. Les associations cultuelles base de cette loi. Leur. condamnation par l'autorité religieuse. Le lègislateur de 1907 et 1908, contraint et forcé, reconnaît la collectivité catholique, son organisation, son dogme et sa hiérarchie. Mise

<sup>(1)</sup> Seront présents S. Em. le Cardinal de Cabrières, Mgr Métreau, évêque de Tulle, et plusieurs autres prélats.

à sa disposition des édifices du culte. Sa capacité limitée à cet objet.

Le Clergé. — La loi refuse de voir en lui une collectivité distincte de la collectivité catholique. Nécessité au a été le législateur de reconnaître le caractère du prêtre pour assurer l'exercice du culte. Incapacités spéciales qui frappent le prêtre. Infractions pénales qui lui sont propres.

#### APPLICATION DES PRINCIPES

Edifices du culte. — Leur propriété et leur affectation. Les fidèles et le prêtre occupants sans titre. Qui a droit à cette occupation? Précarité et dangers de cette situation. Droits et obligations qui en découlent. Usage de l'église et du mobilier. Détention des clefs. Usage des cloches. Quêtes et troncs. Bureau de bienfaisance. Charges des impôts, des assurances, de l'entretien. A qui elles incombent. Droits sur l'extérieur des édifices. Affichage et pavoisement.

Eglises et chapelles propriété privée. — Liberté d'ouverture. Liberté de réunion.

Manifestations extérieures du culte. — Messes et cérémonies en plein air. Convois funèbres, processions, port du viatique. Signes et emblèmes extérieurs.

Congrégations religieuses. — Suppression et confiscation par la loi de 1901. Anéantissement poursuivi. Refus de toutes les demandes d'autorisation. Scandales des liquidations. Nécessité des congrégations.

Les associations avec but religieux. — Droit commun. Associations sacerdotales, mutualités. Ligues et syndicats de prêtres. Confréries, tiers-ordre. Les associations ayant un but religieux en face de la loi et de la jurisprudence fiscales...

#### L'AVENIR

Nécessité de reconnaître le chef de la collectivité catholique. Nécessité de donner à cette collectivité un statut stable. Nécessités politiques intérieures et extérieures.

Le Gérant: R. SCHMAUDER.

## PREMIÈRE RÉPLIQUE DU CONCILE DU VATICAN A L'AGNOSTICISME MODERNISTE

# Preuves rationnelles de l'existence et des perfections de Dieu

Il n'y a pas dans la Constitution Dei Filius, je ne dirai pas un alinéa, mais même une seule ligne, qui ne soit dirigée d'une façon au moins indirecte contre les doctrines de mensonge que nous avons exposées dans notre précédente élude (1). Ce qui est surtout visé, c'est l'agnosticisme dont les négations se concentrent sur deux points principaux, l'existence de Dieu et le fait de la Révélation. Le canon que nous avons cité au début de notre dernier article nous dit ce que nous devons penser de la démonstration de l'existence de Dieu. Lui-même se réfère à un passage du concile, plus explicite encore, qui vaut d'être cité : « La sainte Eglise notre « mère tient et enseigne que, par la lumière de la « raison humaine, Dieu principe et fin de toutes « choses peut être connu avec certitude au moyen « des choses créées, car depuis la création du « monde ses perfections sont vues par l'intelli-« gence des hommes au moyen des êtres qu'il a « faits. » Ailleurs le saint Concile nous donne en

Voir « Foi Catholique », juillet-août et 25 septembre 1913.

quelques mots un commentaire de sa déclaration : C'est la vérité « intrinsèque des choses », nous ditil, qui est pénétrée par la lumière naturelle de la raison humaine. « Intrinsecam rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam ».

Nous croyons, pour notre part, que le Pape Pie X s'appuyait sur ce dernier passage conciliaire, lorsque, dans le serment antimoderniste, il ajouta au canon concernant la certitude naturelle de l'existence de Dieu, ces mots : Adeoque demonstrari eliam posse profiteor ». La démonstration d'une chose va plus loin que sa simple connaissance, et cette démonstration est possible, lorsque la raison pénètre la vérité intrinsèque de la chose en question, ou des motifs qui l'appuient.

Notre dessein est de rechercher, dans la simple interprétation de ces textes, une réfutation au moins suffisante de l'agnosticisme concernant l'existence de Dieu, sa Providence et ses perfections essentielles. Sans doute notre démonstration demeurera incomplète, on est toujours incomplet en ces sortes de questions; à défaut de plénitude, nous essaierons de lui donner de la concision et de la clarté.

1

#### CONTRE LE CRITICISME KANTIEN

Ce criticisme est directement atteint par les textes précédents. Kant reconnaît en nous tous une « intuition sensible » qui s'empare des phénomènes, et avec cette intuition il prétend constituer les sciences physiques et naturelles. Ces sciences ont, il est vrai, pour objet direct non seulement les phénomènes, mais aussi leurs rapports et les lois qui les régissent. Pour arriver à une suffisante possession de cet ensemble : phénomènes, rapports et lois phénoménales, Kant est contraint de faire appel à deux catégories qui lui sont fournies, dit-il, par la raison théorique et non point par l'intuition sensible. Ces deux catégories sont celles de l'espace et du temps dans lesquelles sont repartis et ordonnancés les phénomènes observables. Aussi des critiques compétents ont-ils reproché à Kant de s'être montré, sur ce point, inconséquent avec luimème. Pourquoi attribuer à l'entendement une valeur démonstrative sur les deux points en question, lorsqu'il la lui contestera ensuite sur tout le reste?

Sans nous arrêter davantage à cette difficulté dans un système qui en offre tant d'autres, nous acceptons pleinement et parfaitement du reste ce que Kant enseigne sur l'intuition sensible et ses résultats pour la constitution des sciences physiques et naturelles... Mais c'est pour nous séparer de lui immédiatement, et revendiquer contre lui une intuition plus haute qui complètera la première en la dépassant de beaucoup, car son objet direct et immédiat est le fond et la substance de l'être; nous voulons parler de « l'intuition intellectuelle ».

Kant appelle « noumène » ou « inconnaissable » ce fond et cette substance de l'être. Ainsi, nous nous dit-on, « d'après Kant, le moi ne s'apparaît pas à lui-même comme il est en soi, dans son essence métaphysique, dans son existence nouménale, mais comme moi empirique. C'est de ce moi-là que parle le sens commun. Mais du moi pur, que savons-nous ? que pouvons-nous savoir ? une

seule chose seulement, et c'est négatif : c'est qu'il est la condition de la connaissance, son supposé nécessaire. Est-il une substance ? Ne l'est-il pas ? Est-il matériel ou spirituel, mortel ou immortel ? autant de questions auxquelles, suivant Kant, il est impossible de répondre, car ni l'analyse ni l'expérience ne sauraient nous renseigner. D'une part en effet on ne peut extraire de la notion de « condition » celle de substance, puisque ces deux notions sont adéquatement distinctes. Mais d'autre part on ne peut davantage espérer se donner l'intuition du moi pur, en dehors des lois mêmes de l'intuition, (espace et temps). » (1)

A prendre cette argumentation à la rigueur, on devrait s'en tenir à la simple constatation des phénomènes, pensées, volitions, sentiments, et de leurs rapports respectifs, sans même se poser la question de ce « moi phénoménal » ou substratum conditionnel qui ne signifie plus rien, quand du moins il est entendu à la manière de Kant, tout opposée à celle du « sens commun ». Nous nions absolument que le « sens commun » ait jamais compris ainsi le moi phénoménal...

En ce moment, les pensées que j'exprime sont liées les unes aux autres et, en ce sens, se conditionnent ou se déterminent; c'est là ce que nous appelions autrefois « la causalité phénoménale ». Mais conditionner ici n'est pas produire, et sous cette causalité phénoménale le « sens commun », dont on nous parle en le dénaturant, a su toujours chercher et trouver « la causalité substantielle », qui, si elle n'est pas impliquée dans la première, est toujours supposée par elle au point de ne s'en

<sup>(1)</sup> Dictionnaire apolog. de la Foi Cathol. tome I, Col. 740.

séparer jamais... Le principe producteur de mes pensées, volitions et autres phénomènes psychologiques, c'est mon âme elle-même. C'est là le vrai « moi » tout à la fois empirique et substantiel, car il n'y en a qu'un ; le dédoublement qu'en fait Kant est arbitraire et contre nature. Il nous faut donc, avec le sens commun, unir la notion de substance à celle de condition, sinon l'en extraire. Kant nous avertira en vain que l'intuition sensible ne saisit pas le moi pur ; nous l'admettons parfaitement, mais la question est précisément de savoir si, à côté ou au-dessus de l'intuition sensible, n'en existe pas une autre, plus puissante et plus profonde, qui atteindrait ce moi pur ou substantiel, principe vrai de la vie phénoménale.

Déclarons-le sans ambages; nous n'acceptons rien de la théorie kantienne; nous professons, non pas seulement au nom du Concile du Vatican, mais au nom de la philosophie la plus réfléchie et la plus scientifique, qu'il y a au fond de la raison humaine, de notre intelligence telle que Dieu l'a faite, une force lumineuse qui va bien au delà des phénomènes saisis par nos sens, jusqu'à l'intime de l'être pour le pénétrer et se l'approprier. Le premier principe de cette philosophie se formule habituellement en ces termes : Illud quod primo cadit in apprehensionem est ens ». L'intelligence pourrait se définir : la faculté de l'être et elle ne se conçoit que par sa relation avec l'être pris en lui-même et dans sa vérité intrinsèque. Je ne fais que traduire les mots du concile, déjà cités : « Intrinsecam rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam. »

Ma faculté est « intelligente » ou plutôt est « intelligence » et l'être est « intelligible » ; ils sont faits l'un pour l'autre ; ce n'est point mon intelligence,

comme on nous l'a reproché, qui prétendrait imposer sa loi aux choses; bien plutôt ce serait les choses qui lui imposeraient la leur en la modelant sur elles-mêmes. Je crois entrevoir une formule plus exacte : au-dessus des choses et des intelligences se trouve dans l'essence divine, créatrice des unes et des autres, une loi supérieure qui les relie, les rattache, et en contient la dernière explication. C'est le bon sens qui dit cela, et le bon sens vaut mieux que la philosophie abstruse de Kant et de ses congénères.

Est-ce à dire que, dans le fond même de l'être, il n'y aura pas, pour nous tous comme pour Kant, d'insondables mystères? Je le reconnais : nous ne comprenons le tout de rien, pas même du plus petit des êtres. Cependant nous en comprenons assez, même par delà sa partie phénoménale, pour nous permettre de dire que nous le connaissons. L'incompréhensibilité et l'incognoscibilité ne sont pas deux synonymes, et entre les deux il y a de la marge, alors même qu'il s'agit de la plus petite des créatures.

Quant aux questions connexes, posées par Kant, relativement à la « spiritualité » ou à la « matérialité » du moi nouménal ou de notre àme, et par suite à sa « mortalité » ou son « immortalité », elles nous entraîneraient trop loin de notre sujet. Mais ne reçoivent-elles pas dans ce que nous venons de dire un commencement de solution ? Comment concevoir un « moi matériel » s'emparant ainsi des choses, disons mieux de leurs lois, des lois qui les régissent, lois nécessaires et universelles ? Nous aimerions à l'expliquer plus au long, l'être que saisit notre intuition intellectuelle est régi par une dou-

ble loi, soumis à un double principe, le principe d'identité et le principe de contradiction. L'être est ce qu'il est dans ses déterminations essentielles, et il ne peut pas être et n'être pas en même temps et sous le même rapport. Sur ce double principe d'identité et de contradiction se greffent tous les autres qui régissent l'univers entier, car ils s'imposent aux choses et à nous-mêmes.

Et Kant imaginerait que des intelligences capables de saisir et de s'approprier ces principes, avec leurs caractères « d'universalité » et de « nécessité », principes dépassant par conséquent toutes les limitations spatiales et temporelles, seraient matérielles! Poser ainsi la question, n'est-ce pas déjà la résoudre? Et si ces intelligences échappent, par la compréhension de leur objet, à toute mesure spatiale, pour quoi n'échapperaient-elles pas de la même manière à toute limitation temporelle, ce qui implique l'immortalité?

Mais, nous l'avons dit, ce sont là des questions connexes auxquelles nous ne pouvons nous arrêter.

Π

# EXISTENCE DE DIEU CONNAISSANCE RATIONNELLE QUE NOUS EN POUVONS ACQUERIR

D'après ce que nous venons d'exposer, l'homme est doué d'une double intuition : « intuition sensible » qui saisit les phénomènes et leurs relations, « intuition intellectuelle » qui le met en possession de l'être lui-même en ce qu'il a de plus intime. Les ètres qui nous entourent sont substantiels et distincts, unis par mille liens allant parfois jusqu'à une sorte de compénétration réciproque qui cependant ne détruit point leur essence. Dans les influences qu'ils exercent les uns sur les autres, le « statique et le dynamique « pour parler le langage à la mode, se font équilibre. Nous repoussons ainsi les différentes formes de panthéisme qui ne veulent voir dans cet univers qu'une substance unique sous la variété et la multiplicité des phénomènes; ou bien encore un flux de phénomènes sans substances, jaillissant sous notre regard, comme pour nous tromper par sa perpétuité mème... Il ne nous convient pas davantage d'accepter le système intermédiaire de « l'intériorité » ou du « tout est dans tout », qui rève entre les substances une sorte de fusion analogue au panthéisme.

Pénétrons un peu plus avant dans l'être substantiel, caché sous l'être phénoménal et dans ce qu'il a pour nous d'intelligible, ce que peut en saisir notre « intuition intellectuelle ». L'être substantiel nous apparaît « un » et « permanent », et nous voyons là une manifestation du double principe qui le régit, le principe « d'identité et de non-contradiction ».

Et d'abord cet être est « un »; nous voulons dire par là qu'il est constitué en premier lieu par un principe formel, d'où procèdent les phénomènes qui apparaissent à sa surface et qui s'y rapportent comme à leur cause. Ainsi, pour prendre comme exemple le « moi humain », je sens et je vois que pensées, volitions et sentiments, viennent, en dépit de leur variété et de leur multiplicité, d'un principe unique. Alors même que je ne pourrais pénétrer ce principe en tout ce qu'il a de mystérieux, je me rends parfaitement compte que les pensées qui s'élèvent dans mon esprit, les émotions qui agitent mon cœur ou ma sensibilité, les résolutions qui se forment dans ma volonté, se rejoignent à leur origine première, procèdent d'un fond commun d'activité, ne sont point étrangères les unes aux autres, ont au contraire des relations fort étroites, assez étroites pour constituer la même vie. Tout cela manifeste « l'unité » de mon être substantiel.

Et cet être est « permanent » dans ce fond substantiel, qui demeure toujours le même sous le flot phénoménal qui s'écoule à sa surface. Il sera demain ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il était hier, du moins quant à sa substance, et c'est ce fond substantiel qui le fait lui, qui le constitue ce qu'il est.

Aussi ai-je dit que l'unité et la permanence n'étaient que la réalisation de ces deux lois métaphysiques, propres à l'être lui-même en tant qu'être, et qui se retrouvent par conséquent dans tous les êtres individuels: les lois dites d'identité et de non-contradiction. Au fond ces deux principes n'en font qu'un, sous une double forme, affirmative et négative; l'identité est la forme positive; la non-contradiction, la forme négative.

Faisons un pas de plus dans la pénétration de l'être substantiel et constatons en lui ce que nous appellerons des potentialités, autrement dit, des forces latentes susceptibles de développements. Cela s'aperçoit surtout dans les espèces vivantes, végétales et animales ainsi que dans l'espèce humaine. Voyez l'arbre; il grandit et se développe en vertu du principe caché qui constitue son unité substantielle; à ce principe se ramènent toutes ses énergies vitales qui se répandent dans son tronc et ses branches, jusque dans ses feuilles et ses fruits. La

vie animate nous apparaît beaucoup plus complexe; les sens perfectionnés de la bête la mettent en rapport avec le monde extérieur, et chacun de ces sens saisit son objet par le côté qui lui convient.

Nous percevons beaucoup plus distinctement en nous-mêmes ces potentialités diverses ou facultés, qui ont chacune leur fonction propre dont tous nos actes sont le produit. C'est par l'introspection ou observation psychologique que nous sommes renseignés sur le fonctionnement de ces facultés; mais l'explication dernière de cette vie intérieure, si complexe et si riche, appartient à « l'intuition intellectuelle » qui va jusqu'à la racine de toutes ces multiples activités.

Nous touchons au point le plus essentiel de notre démonstration : la question qui se présente tirera sa solution de ce principe absolument indéniable : Tout ce qui est a sa raison d'être; ou mieux encore : Tout être doit avoir su raison suffisante, et pour que cette raison suffise réellement, il faut que, par elle, s'expliquent toutes les déterminations de l'être, toutes ses propriétés essentielles, son unité, sa permanence, ses potentialités et leur mise en œuvre.

Cette raison suffisante se trouve-t-elle dans tous ces êtres substantiels dont nous avons parlé jusqu'ici et tout d'abord en nous-mèmes ? Pour rendre la question plus précise : Le principe formel que nous avons constaté au fond de tous ces êtres, suffit-il pour expliquer leur existence ? Contient-il leur raison d'être ?

Il ne paraît pas : prenons le composé humain tel qu'il se présente et est en réalité; rien n'est plus vacillant et plus fragile, puisqu'il peut à tout instant se désagréger et périr. Je ne suis pas sûr d'achever la ligne que je trace en ce moment; l'arbre que je vois sous ma fenètre, projette sur la rétine de mon œil son image qui, de là, passe dans ma faculté imaginative pour, en se transformant, atteindre mon intelligence et contribuer à la formation du concept que je garderai de lui. De subites influences pourraient porter le trouble dans mes facultés et arrêter en chemin l'élaboration, pourtant assez rapide, de ce concept. Et à tout cela je ne puis rien, mon être et ma vie ne m'appartiennent pas.

Egalement tous les êtres qui m'entourent, l'univers entier, ne subsistent que par une causalité extrinsèque à eux-mêmes ; cette causalité toule puissante ne peut se trouver que dans un être transcendant qui possèdera en lui sa propre raison d'ètre, la raison de son existence avec toutes ses déterminations. Nous l'appelons « l'être nécessaire » et ce qui constitue formellement son essence, c'est d'être par soi, c'est son « Aséité », comme parlent les théologiens. Cette « Aséité » s'oppose à la contingence. L'être contingent en effet est fini, limité et dépendant ; il dépend de l'être nécessaire qui lui a donné l'existence et cette dépendance s'étend à tout luimême, à tous les atômes qui le constituent ; il est fini, limité par son essence même qui a commencé d'être et ne subsiste que d'emprunis.

L'être nécessaire est infini et indépendant; non fini et non-dépendant. Ne nous laissons pas prendre aux apparences négatives de ces mots qui expriment les idées les plus positives qui se puissent concevoir. L'être nécessaire exclut, par son concept même, toute limitation; l'indépendance accompagne cette infinité et vient comme elle de la source commune, « l'Aséité » ; l'être qui est par soi, ne

peut relever que de soi et c'est le propre de l'indépendance.

Nous avons dit que l'être contingent, tel qu'il nous apparaît dans cet univers, est « un »; cependant ne nous y trompons pas, cette unité n'est point absolue mais très relative; elle implique la composition dans la constitution même de cet être, fait d'éléments divers; et de plus elle implique la multiplicité et la diversité dans les phénomènes de ce même être contingent.

L'être nécessaire est un, d'une unité qui exclut toute composition, même métaphysique, et ne s'exprime bien que par un mot, la simplicité; mais la « simplicité » dans la richesse des attributs ou des perfections, infinies comme l'être nécessaire luimème.

Nous avons dit encore que l'être contingent est « permanent »; et nous ferons sur cette permanence la même observation que sur « l'unité » dont elle est comme le prolongement; elle aussi est faite de multiplicité; ce qui la constitue ou plutôt la mesure, c'est la succession des phénomènes qui procèdent de cet être contingent.

L'être nécessaire est éternel, en vertu de cette transcendance qui le place en dehors de l'espace et du temps, comme de toutes les successions et compositions qui s'y remarquent et dont nous venons de parler. Boëce a donné de cette éternité cette belle définition si connue : « Tota simul et perfecta possessio vitæ interminabilis », « la possession simultanée et parfaite, c'est-à-dire toujours pleine et entière, d'une vie qui ne connaît pas de termes. » N'ayant ni commencement ni fin, elle demeure dans un immuable épanouissement d'elle-même.

M. Loisy a répété tout récemment après tant d'autres que notre conception de Dieu n'était qu'anthropomorphisme, une projection à l'infini d'un concept tout humain. Nous avons fait de Dieu « un grand individu ». Il faut avouer du moins que ce grand individu se distingue par des perfections essentielles, qui ne conviennent guère aux tout petits individus que nous sommes tous, et qu'il y a là des antinomies plus irréductibles que celles de Kant. Nous reviendrons sur cette idée. Reprenons notre argumentation.

Nous avons dit que l'être contingent possédait des potentialités qui nous ont semblé du reste très précieuses. Cependant qui dit « potentialités » dit imperfections et défaillances, alors même que ces potentialités sont susceptibles d'agrandissements. Un ètre en puissance est un ètre inerte et comme enseveli dans une indétermination dont il ne peut sortir seul; et c'est bien là l'effet direct, immédiat, de la contingence. Quand on n'existe que par un autre, on n'agit aussi que par lui. L'activité de l'être nécessaire revêt dans ses relations avec l'être contingent un triple caractère : elle est « créatrice, conservatrice et motrice » de nos propres puissances. Cette activité se mêle à la nôtre pour l'exciter et la déterminer à l'acte. Voyez notre intelligence, elle ne pense qu'avec le concours de la Causalité créatrice et conservatrice.

Reprenons le petit exposé de principes que nous venons de faire, en le concrétant dans un exemple : Ma double intuition sensible et intellectuelle s'est arrêtée sur mon voisin, Pierre ; j'ai découvert en lui un être « substantiel, un et permanent ». En analysant cet être substantiel, j'ai vu qu'il était fait

non d'une, mais de deux substances unies par un principe formel, de manière à ne former qu'un seul être ; cet être est intelligent et libre, en pleine possession de lui et de ses actes, ce qui lui donne un caractère de personnalité, ou mieux, ce qui en fait une personne.

Pierre est « un et permanent », un et le même ; je le vois tous les jours. Il ne m'a pas été difficile d'apercevoir que cette « unité » est riche d'une multiplicité de phénomènes très divers ; les actes qu'il pose sont nombreux et variés sans entamer pour cela l'unité de sa personne ; c'est bien le même homme, Pierre, qui travaille, se promène, parle, écrit... Et cela dure, à ma connaissance, depuis plusieurs années. Sa permanence se mesure sur le nombre des jours ainsi vécus, ou mieux encore, d'après la succession de ses actes.

Voici donc une foule de notions relatives à Pierre, qui se sont précisées et clarifiées dans mon esprit; il m'a fallu poser moi-mème bien des actes intellectuels pour préciser toutes ces notions, les rapprocher les unes des autres, les comparer et les apprécier : concepts, jugements, raisonnements, pour voir et dire en quoi ces concepts diffèrent ou se ressemblent. Il y eu là, à propos de Pierre, un enrichissement intellectuel qui m'a fait mieux comprendre bien des choses. Mais cet enrichissement intellectuel, c'est encore de l'être, un développement de mon être, de toutes mes facultés, car toutes ont pris part à ces opérations plus multiples et plus variées qu'il ne paraît à première vue.

Or, aucun être n'est sans raison suffisante, l'être qualificatif pas plus que l'être substantiel. Je le répète, cette raison suffisante n'est pas en moi; je parle de la raison dernière vraiment explicative de

mes opérations, qu'il faut chercher plus haut que mes facultés elles-mèmes. Cette raison de mes opérations intellectuelles doit, être prise dans l'être créateur et conservateur qui me soutient et me porte dans l'existence; cet être est moteur de mes facultés qui n'entrent en exercice que sous son influence, sous son action perpétuellement créatrice d'être. Cette action se mêle à la mienne, la soutient, la porte, l'active. Comment s'opère ce mélange de deux forces influiment distantes et infiniment distinctes? En quoi consiste exactement ce « nexus », cette jonction entre ce qui est et ce qui n'est pas, entre Dieu et moi, l'être et le non-être? Qui l'expliquera jamais!

Nous touchons ici au mystère des mystères, qui consiste en ce que Dieu est « *Ratio sui* » et « *causa alienorum* », l'être vivant par soi et faisant exister tout le reste.

Tout ceci jette une très vive lumière sur la nature propre de l'être créateur, qui nous apparaît de plus en plus dans sa souveraine puissance. Notons en effet que l'influx créateur et conservateur se manifeste dans tous les ètres contingents, quels qu'ils soient, à tous les degrés et dans toutes les sphères de cet univers, dans le monde physique aussi bien que dans le règne végétal ou animal. Pas un mouvement ne s'y fait sentir, pas une vibration ne s'y produit sans attester la présence, l'action et le souverain empire de l'être nécessaire. Sous toutes les substances, si multipliées elles-mêmes et si diverses, nous découvrons, en vertu de l'intuition intellectuelle, ou si vous aimez mieux, par la force propre de notre esprit, selon les termes du concile du Vatican; oui, nous découvrons l'action créatrice et conservatrice. La pierre subsiste en vertu d'une

force attractive qui tient serrés et unis les éléments qui la constituent; c'est là le principe formel de son unité et de sa perpétuité. Le végétal possède un principe de vitalité plus élevé et plus fécond dont les propriétés nous apparaissent mieux dans les fruits qu'il nous fournit et que nous aimons. L'animal s'approche de nous par une réelle similitude de sensations et de besoins. Partout il y a unité et permanence substantielle sous la variété et la multiplicité des phénomènes dont le flux ininterrompu se déroule sous notre regard.

Et tout cela ne tient, ne subsiste, n'agit et ne se développe que par l'être souverainement un et éternel qui subsiste par soi, toujours identique à luimême, où tout est acte pur, où, à la place de cette multiplicité d'éléments et de cette succession de phénomènes qpi composent la durée, règne la pleine et immuable possession d'une infinie et éternelle indépendance. Nous apercevons à travers les choses du temps les reflets de la lumière de l'éternité, le rayonnement de ces perfections divines que le concile du Vatican énumère dans la partie du chapitre De Deo rerum omnium creatore, qui correspond au canon dont nous achevons le commentaire : « Per ea quæ facta sunt naturali rationis humanæ lumine certo cognosci posse. »

#### III

# LA PROVIDENCE DIVINE : SA COGNOSCIBILITE ET SES PREUVES

Pour comprendre ce monde tel qu'il s'étale sous nos yeux, il nous manque un principe sans lequel tout ce que nous venons de dire demeurerait sans

signification; le principe de finalité. Il se formule habituellement en ces termes : « Omne agens agit propter finem ». Tout agent, quelqu'il soit, agit pour un but, en vue d'une fin ; et cette fin est prédéterminée à son action elle-même, puisque c'est cette fin qui la régit, étant sa raison d'être. La causalité efficiente rejoint ainsi la causalité finale; celle-ci est la dernière dans l'exécution, mais en réalité elle tient la première place dans la préparation de l'acte ou de l'œuvre à accomplir. Et cela a lieu à tous les degrés de l'être, dans le monde physique, matériel, comme dans les espèces vivantes. On le comprend, sans qu'il soit besoin de le dire, dans ces règnes inférieurs, l'agent peut très bien ne pas soupçonner la finalité à laquelle il tend; cette finalité n'en sera que plus sûrement atteinte. Nous n'en serons que plus autorisés à dire que tout agent agit pour une fin, « Omne agens agit propter finem », à charge pour nous de rechercher plus haut que lui la raison d'être de ses déterminations.

On distingue d'ordinaire dans les êtres deux finalités, plus nettement marquées à mesure que l'on s'élève dans l'échelle de la création; la finalité interne, intrinsèque qui régit l'être lui-même en ce qu'il a d'intime, dans ses organes essentiels par exemple, s'il est organisé; une finalité externe qui est la raison d'être de ses relations avec le dehors et qui les régit. Ces finalités sont ébauchées dans le règne minéral.

La pierre ne subsiste, avons-nous déjà di;, que par ce que la philosophie scolastique appelle son principe formel, ce que les modernes appellent une force d'affinité qui tient liées les unes aux autres toutes ses parties. L'adhérence déterminée par cette force donne à la pierre cette consistance plus ou moins considérable qui fait toute sa valeur. N'est-ce pas la même force se manifestant sous une formalité différente qui détermine ses rapports avec les corps qui l'entourent ? Elle s'appelle alors la force attractive que les corps exercent les uns sur les autres, en proportion de leur grosseur et de la distance qui les sépare. La pierre lancée par une main vigoureuse est bientôt ramenée vers la terre en raison de son poids et de la distance qu'elle a parcourue. N'est-ce pas la combinaison de ces forces attractives qui tiennent dans un équilibre admirable, incompris des plus habiles astronomes, les sphères célestes qui roulent à travers les espaces?

Ces corps sont faits, paraît-il, des mêmes éléments que notre petite terre; en tout cas ce sont des masses brutes, dénuées de toute intelligence; la matière première qui les compose est inerte et si une force s'y révèle pour la tenir agglutinée, cette force est aveugle; ainsi aveugles et inertes sont ces astres qui nous apparaissent si resplendissants. Le mouvement auquel ils obéissent ne leur appartient pas en propre; il est causé, en d'autres termes, il vient d'un autre en tout ce qui le constitue, en tout ce qui le fait être tout ce qu'il est. Et quelle puissance il révèle! Qui pourrait arrêter cette petite terre dans l'élan vertigineux qui l'emporte autour du grand astre qui la tient captive, sans rien saisir lui-même de cette captivité?

Mais voici que je découvre dans ce mouvement quelque chose de bien plus étonnant que sa force, c'est son intelligence. Oui, il est intelligent, je veux dire ordonné, harmonieux, se combinant avec le mouvement de tous les autres astres avec lesquels il entrerait sans cela en conflit et se détruirait lui-

même. Il est donc nécessaire et, seul, répond à son objet. Il faut une intelligence dont les limites ne nous apparaissent pas, pour régler tous ces mouvements harmonieux, une intelligence égale à la force qui les produit. Force et intelligence dans un monde purement matériel qui ne saurait en être le foyer, la source productrice. D'où proviennent l'une et l'autre? Nous sommes en droit de le conclure : de l'être nécessaire dont la Causalité officiente rejoint ainsi la Causalité finale, selon des lois dont la permanente exécution produit ces universelles harmonies qui nous ravissent.

Chétifs humains que nous sommes, revenons à notre petite planète, arrivée depuis des milliers de siècles à un point de condensation qui permet à la vie de s'y épanouir sous les rayons du soleil. Cette vie s'épanche dans des milliers, peut-être des millions d'espèces et de variétés végétales, qui toutes se ressemblent par certains éléments communs, mais dissimulés sous des diversités innombrables. Prenons la plus humble des plantes; elle a ses finalités interne et extrinsèque. Ainsi elle s'alimente par les racines, respire par les feuilles, promène sa sève au moyen de canaux artériels dans son tronc et ses branches et en concentre la meilleure part dans les fruits que recueille celui qui la cultive. Je viens de marquer en ces quelques mots sa finalité interne, tout ce qui concerne sa vie; et aussi sa finalité extrinsèque, c'est le fruit que nous lui demandons. Les millions de variétés dont nous parlions il n'y a qu'un instant, ont de la même manière leurs finalités qu'elles atteignent par leur efficacité propre, ne dit-on pas, par leur vertu?

Les espèces animales les surpassent sinon par leur nombre, du moins par l'intérêt qu'elles éveil-

lent. Et d'abord il est de toute évidence que les substances inférieures, végétales, leur servent de mille manières impossibles à décrire. La subordination d'un règne à l'autre est écrite dans la constitution de tous les deux; la démonstration en est aisée. Dans toutes les bètes vivantes un peu perfectionnées se remarquent à peu près les mêmes organes : organes de nutrition et de respiration bien autrement agencés et admirables que dans la plante ; organes de circulation et de sécrétion, et ensin de locomotion et de reproduction. Tous ces différents organes sont disposés de manière à se prêter un mutuel secours ; leur fonctionnement normal constitue la vie animale et cette vie est la finalité intrinsèque à laquelle tous ces organismes se rapportent.

Leurs finalités extrinsèques sont atteintes avec la mème sûreté : les organes digestifs trouvent dans les substances végétales dont nous avons parlé les éléments de nutrition qui servent à réparer les moindres atòmes dont est fait le corps de la bête. Ainsi s'unissent les deux règnes; nous découvrons dans cette union même quelque chose de plus merveilleux encore : il y a une sorte de rythme entre la respiration des plantes et celle des animaux et des hommes; tandis que la respiration animale charge l'atmosphère d'acide carbonique qui en s'accumulant lui deviendrait funeste, la respiration des plantes décompose cet acide carbonique pour nous restituer à tous l'oxygène dont nous avons besoin-Quelle merveilleuse harmonie, et si secrète que la science la mieux renseignée la soupçonne à peine, règne d'une extrémité à l'autre de cet immense univers où notre petite terre se trouve comme perdue!

Notons que les finalités extrinsèques, dans les espèces animales, sont atteintes instinctivement; ces instincts, chez la bête, sont aveuglès, non raisonnés ni réfléchis, mais ils n'en sont que plus sûrs. Il y a au fond de cet automatisme une rectitude qui lui vient toute entière de l'intelligence créatrice et ordonnatrice de leur être. La Causalité efficiente qui les a constitués ce qu'ils sont, les entretient dans une sorte de contact immédiat avec les finalités qu'ils doivent atteindre.

Que dirons-nous de l'homme, de l'espèce humaine tout entière? Si la remarque que nous avons faite précédemment est vraie et si la double finalité intrinsèque et extrinsèque devient plus visible à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, les plans et desseins du Créateur vont devenir plus manifestes et son œuvre plus admirable.

Et d'abord l'homme concentre en lui toutes les vies inférieures que nous avons étudiées, et par conséquent leurs finalités sous des formes particulières et avec les modifications qu'exige la vie proprement humaine qui couronne toutes les autres. Le caractère propre de cette vie humaine est la rationalité; là est la différence propre qui distingue notre espèce; il importe de connaître tout ce qu'elle implique. L'intelligence apparaît au premier plan avec sa double intuition sensible et intellectuelle; la première, qui nous rend maîtres des phénomènes et de leurs lois ; la seconde, qui pénètre jusqu'à l'essence des choses et à leur causalité substantielle. Notre faculté morale est encore plus complexe dans ses opérations ; la volonté est d'abord aimante, son premier mouvement est de s'attacher à l'être qui lui est montré par l'intelligence. Ce mouvement est plus ou moins vif et surtout durable selon les

qualités de l'être aperçu ou plutôt selon la sûreté et la pénétration de l'intuition que l'on en a eue. La psychologie de la volonté aimante est tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus difficile dans l'étude de l'àme humaine.

Ajoutons que la volonté agit selon le mouvement affectueux ou répulsif qui l'entraîne et cette action est de telle nature qu'elle se fait sentir sur tous les ressorts de l'être humain; elle commande à toutes ses forces et souvent les captive, les subjugue. Cette volonté aimante et agissante est libre par sa nature propre; je veux dire que, bien avertie par la raison, elle doit trouver et de fait elle trouve en elle-même les ressources suffisantes pour se déterminer en résistant, si besoin est, aux entraînements des facultés inférieures, imagination et sensibilité. et même pour tenir sous le joug les passions ou mouvements désordonnés qui soulèvent ces facultés subalternes. Toutefois reconnaissons-le, il y a là des occasions de luttes acharnées et parfois dramatiques où la destinée humaine est toute entière engagée.

On le voit, les facultés spécifiques qui constituent notre être intellectuel et moral nous apparaissent avec un caractère très particulier; elles sont toutes dirigées vers une finalité intrinsèque qui se laisse déjà entreyoir, une vie intérieure en rapport avec le plan providentiel qui s'ébauche peu à peu sous notre regard. Cette vie intérieure dépend elle-même en grande partie des finalités extrinsèques de l'être humain, qui, elles aussi, sont très complexes. La plus immédiate, sans être la plus importante, est l'exploitation et une certaine domination de cet univers physique et de tout ce qu'il contient; l'une et

l'autre sont nécessaires à notre vie corporelle. Cette domination ne s'établit et cette exploitation ne devient fructueuse que par l'intelligence. Ce n'est point par ses forces physiques que l'homme dompte la nature, mais par les forces de son esprit; le lion a plus de vigueur et d'agilité que l'homme pour s'emparer de la proie qu'il convoite; les espèces animales savent tout aussi bien et mieux que nous rechercher et choisir, dans les substances végétales, ce qui convient à leurs besoins organiques. Elles utilisent à leur manière les ressources de cet univers physique, mais elles ne le dominent pas.

C'est que pour dominer la nature, il faut en connaître les lois, les pénétrer au moins en une certaine mesure, en savoir le pourquoi, les suivre dans leurs applications. Les sensations de la bête ne vont point jusque-là ; il y faut l'intelligence humaine avec sa double intuition sensible et intellectuelle ; et plus cette pénétration va loin, plus la domination que l'on exerce sur la nature est entière, plus son exploitation est fructueuse. Sans doute l'intelligence ne fait pas tout, c'est la volonté qui agit dans la mesure où elle se passionne pour les résultats entrevus ; mais comme toujours l'intelligence a commencé ce travail d'assujettissement et en a assuré le succès. Si nos savants n'avaient pas découvert les lois qui régissent les grandes forces naturelles. la vapeur et l'électricité par exemple, au moyen desquelles s'opèrent les travaux industriels et autres, les richesses économiques du monde moderne ne seraient pas même soupçonnées.

Toutefois ces finalités extrinsèques, la domination

Toutefois ces finalités extrinsèques, la domination et l'exploitation de l'univers, ne sont point les plus hautes ni les plus importantes; elles répondent seulement à la partie inférieure de l'homme, disons à son animalité beaucoup plus qu'à ce qui le fait homme, au plein sens de ce mot, sa rationalité. Or, nous avons remarqué jusqu'ici que tous les êtres trouvaient leur finalité suprême et dernière plus haut qu'eux-mêmes, dans des êtres supérieurs ; c'est la loi de tous leurs progrès, écrite jusque dans leur propre constitution : le minéral est fait pour le végétal et celui-ci pour le règne animal, tandis que l'homme, résumant en lui tous ces ordres inférieurs, les élève jusqu'à sa personnalité.

Tel nous est apparu le plan providentiel : va-t-il se démentir sur le point de s'achever, et s'écrouler en quelque sorte sur lui-même ? L'homme, se retournant sur les règnes inférieurs, va-t-il y choir de toute la hauteur où nous l'avons vu placé ? Sa fin est-elle, comme celle de la bête, de boire, manger et dormir plus à l'aise qu'elle, pour crever ensuite de la même manière, ou plus tristement, parce qu'il sentirait davantage sa misère ? Personne ou presque personne ne s'y résigne ; tous aspirent à mieux, beaucoup ne savent trop à quoi ; la finalité suprême se dessine fort imparfaitement à leurs yeux, ils ne font souvent que la pressentir ou simplement l'entrevoir.

Voici d'où vient cette obstination dans l'attente, sinon dans la poursuite d'une fin supérieure. Nous savons qu'on a découvert assez récemment des rayons obscurs qu'on ne sait trop comment nommer, les rayons X qui ont cette propriété de pénétrer les corps les plus opaques ; la science médicale s'en sert pour inspecter les plaies les plus cachées dans notre organisme. Je connais d'autres rayons X qui vont plus loin et éclairent plus à fond tous les êtres créés. Ce sont ces principes métaphysiques

dont nous avons parlé, celui de « la raison suffisante» par exemple, qui nous a servi à découvrir, à la racine de tous les êtres contingents, la Causalité créatrice. Elle n'est autre que cet être nécessaire, simple, éternel, éternellement agissant, sans potentialités ni défaillance aucune, acte pur enfin, conduisant par son influx conservateur et moteur tous les êtres vers des finalités prédéterminées par Lui et selon les lois de sa volonté souveraine.

Ces principes métaphysiques sont comme des rayons tombés de sa face sur notre intelligence qu'ils éclairent au point de lui donner toute sa valeur; ce n'est pas assez dire, ils la font ce qu'elle est, tout ce qui constitue au sens propre et rigoureux notre rationalité. Nous jugeons tout à leur lumière, un peu comme nous voyons les choses matérielles à la lumière du soleil; ils nous montrent surtout la voie dans laquelle nous devons marcher, pour arriver à notre fin dernière et suprême qui est Dieu,

Cette conduite providentielle convient admirablement à notre nature, telle que nous l'avons analysée. Si, au lieu de ces rayons tombés de son front sur notre intelligence, Dieu nous eût montré de plus près son être lui-même, notre volonté aimante eût été entraînée vers lui par une attraction plus violente et plus rapide que celle qui attire vers le sol la pierre lancée dans les airs. Aucune liberté ne serait demeurée dans ce mouvement qui implique tous nos actes en définitive, notre conduite toute entière. Or, c'est la liberté de ces actes qui constitue leur mérite. Dieu a voulu nous amener à notre fin en respectant notre liberté; il nous sollicite, il nous presse sans jamais nous contraindre. Notre volonté

aimante doit agir pour accroître son amour et, en agissant, elle se développe, se fortifie et surtout s'enrichit par ses œuvres.

Son mérite grandissant est dans le choix sans cesse renouvelé entre cette fin qui est Dieu, et les biens terrestres qui souvent la sollicitent en sens contraire. J'ai dit souvent, non toujours : quand elle s'est définitivement orientée vers sa fin, qu'elle la préfère à tout le reste et la met dans ses appréciations et son estime au-dessus de tout; notre volonté alors absolument libre se fait des choses terrestres, de tous ces intérêts et de toutes ces affaires qui l'occupent sans l'absorber, autant de moyens pour l'atteindre.

Sa liberté s'exerce encore et sans cesse dans le choix qu'elle fait entre ces moyens qui s'offrent à elle dans une diversité sans cesse renouvelée. Où d'autres trouvent des obstacles, elle se crée d'inappréciables ressources et ainsi se réalise, dans l'ordre naturel, ce que l'on a dit d'un ordre supérieur : Tout est profit pour les hommes libres et sincères qui répondent par leurs actes au dessein du Dieu créateur et de son adorable Providence.

#### IV

# CARACTERE ANALOGIQUE DES NOTIONS PHILOSOPHIQUES SUR DIEU ET LES PERFECTIONS DIVINES

Pour confirmer et résumer tout ce qui précède, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici cette déclarations du Concile du Vatican (Chap. I. De Deo rerum omnium creatore) : « La sainte

« Eglise catholique, apostolique, romaine croit et « confesse qu'il y a un seul Dieu vrai et vivant, « Créateur et Seigneur du Ciel et de la terre, tout-« puissant, éternel, immense, incompréhensible, in-« fini en intelligence, en volonté et en toute per-« fection, qui étant une substance spirituelle, uni-« que par nature, tout à fait simple et immuable, « doit être déclaré distinct du monde en réalité et « par son essence, bienheureux en lui-même et par « lui-même, élevé indiciblement au-dessus de tout « ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui. »

Cette définition descriptive du Dieu que nous adorons a été certainement éclairée et surtout rendue plus solide, plus ferme, dans l'intelligence humaine, et même plus complète, par la divine révélation; mais il n'en demeure pas moins que les atlributs divins énumérés ci-dessus penvent être déduits philosophiquement de la notion de Dieu Créateur et Seigneur, telle qu'elle se dégage du spectacle de l'Univers, contemplé et étudié un peu à fond par la raison. En sorte que nous sommes amené à déclarer également vrai et indiscutable le canon confirmatif de la déclaration conciliaire : « Ana-« thème à qui prétendrait que le Dieu unique et vé-« ritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être « connu avec certitude par la lumière naturelle de « la raison humaine, au moyen des êtres créés. »

Aucun homme sensé ne prendrait à sa charge le reproche d'anthropomorphisme que nous adressait plus haut M. Loisy; aucun philosophe un peu averti surtout n'oserait soutenir « que la notion de Dieu n'a jamais été qu'une sorte de projection idéale, un dédoublement de la personnalité humaine. »

Comment donc avons-nous expliqué philosophiquement, en tout ce qui précède, la notion de Dieu? L'avons-nous tirée de la seule connaissance de l'homme? Non, mais de la création toute entière, de l'ensemble des êtres créés et plus encore des principes rationnels et métaphysiques, inscrits, il est vrai, au fond de notre conscience, mais qui pénètrent en même temps tous les êtres pour les éclairer et les régir, car ces principes sont les lois mêmes de l'être.

A la lumière de ces principes, nous avons remarqué dans l'ensemble des êtres certaines perfections qui dépassent tous les genres et toutes les espèces, en ce sens qu'elles se retrouvent en tous et qu'elles n'impliquent par elles-mêmes aucune limitation. Ainsi en est-il des notions d'être, d'unité, de vérité, de bonté; ces perfections sont spécialement attribuables à Dieu que nous concevons comme l'Etre, la Vérité, la Bonté; mais leur concept reçoit alors dans notre esprit, une transformation qui le dégage de tout anthropomorphisme et le rend simplement « analogique », d'une analogie de proportion.

Ainsi nous disons: Dieu est « l'être ». Est-ce un être semblable à ceux que nous voyons autour de nous? Non, et nous l'avons longuement expliqué. Il est l'être par excellence qui transcende tous les genres et toutes les espèces, dès lors qu'il est l'être par soi, ayant en lui la raison de son existence, tandis que les autres n'existent que par lui.

Nous disons encore : Dieu est un. Est-ce de cette unité qui appartient à chaque être substantiel? Non, avons-nous répondu, mais d'une unité, d'une simplicité, qui exclut toute composition, toute multiplicité.

De même dirons-nous encore : Dieu est vie, vérité, bonté, parce qu'il est « l'acte pur », l'ètre élevé au-dessus de toutes les potentialités. Cette notion transcendentale ne se tire pas du tout, on le comprend, des expérimentations que nous pourrions faire sur notre propre vie ; elle n'est pas par conséquent anthropomorphique. Notre intelligence est conçue comme une faculté se rapportant à l'être et faite pour s'approprier tout ce qui est intelligible. Mais elle le fait laborieusement, imcomplètement, et par des exercices que nous avons déjà analysés. Son acte ou son intellection est transitoire, défaillante et toujours limitée. Elle ne s'approprie son objet, l'être considéré comme vérité, que partiellement et par la lumière qui s'en dégage.

L'intellect divin au contraire est toujours en acte et ,conçu comme tel, il s'identifie avec l'intelligible souverain. Lui-même est l'objet de sa vision ; en lui ou dans sa propre essence il voit tout le reste, nous voulons dire, toutes les choses créées comme dans leurs types ou raisons primordiales ; et aussi dans l'Acte volontaire et souverainement libre qui les fait exister.

Nous disons enfin que Dieu est la « Bonté », comme il est la « Vérité », parce qu'il est l'Etre » : « Ens et bonum et verum in se convertuntur » ; l'être par excellence, principe de tous les êtres contingents créés par lui dans la plénitude de leur être, en tout ce qui les constitue, substances et accidents ou modifications phénoménales.

L'être substantiel se possède enfin comme il se connaît; il s'aime et jouit de lui par cette connaissance et par cet amour, « acte unique » et parfait auquel rien en nous ne ressemble, si ce n'est de très loin et par pure analogie. Qu'entendons-nous par ce mot ? Il est temps de le dire aussi brièvement que possible.

L'analogie ontologique, c'est-à-dire considérée dans l'être lui-même et non dans les mots qui l'expriment, est une similitude lointaine, mêlée à beaucoup de dissemblances essentielles, car elles sont prises dans des genres différents. Ainsi nous disons dans le langage courant « la vie végétative, la vie animale, la vie humaine » sachant très bien que le mot « vie » exprime ici choses tout à la fois semblables et très différentes parce que chacune de ces vies repose sur un fond propre qui n'appartient qu'à elle.

La vie animale a une ressemblance lointaine, mais réelle, avec la vie de la plante, elle l'implique d'une certaine manière: il y a en effet une sorte de vie végetativé dans la bête. Et pourtant combien celle-ci diffère de la plante! c'est que, sur cette vie végétative partout répandue dans ses organes, s'est greffée la vie sensible et à proprement parler animale qui, par les sens dont elle est douée, la met en rapport avec tout ce qui l'entoure... Ressemblance éloignée, dissemblance essentielle, voilà l'analogie.

L'homme, avons-nous dit, possède ces deux vies inférieures; il végète comme la plante, il sent et est organisé comme l'animal : deux similitudes au moins lointaines. Mais il pense, il veut, il aime, il agit, il se passionne, il dompte les obstacles, il triomphe de la nature entière... Quelles dissemblances! Comparez la différence propre qui le caractérise, aux deux genres éloignés, végétal et ani-

mal, qui ne lui sont point étrangers; vous tirerez de celte comparaison une notion analogique.

Lorsque nous nous occupons de Dieu, pour nous en faire une idée aussi exacte que possible, procédons par analogie; c'est notre droit puisqu'il nous a créés à son image et ressemblance. Ne nions point cette image ni cette ressemblance, mais prenons garde de l'exagérer. Ce serait une faute bien grave, car elle pourrait aller jusqu'à l'altération essentielle de la notion de Dieu. Ici ce ne sont pas des genres distincts que nous rapprochons, comme le genre végétal et animal : c'est l'être transcendant, infiniment distant et infiniment distinct de tous les genres et de toutes les espèces, que nous essayons d'atteindre à la lumière des rayons tombés de sa face sur nous, de son intelligence sur la nôtre. Analysons les rayons, voyons bien tout ce qu'ils nous apportent; rapprochons-les de ce que nous sommes, comparons et prononçons. De cette opération, la plus haute, la plus délicate et la plus complexe à laquelle l'esprit humain peut se livrer, nous extrayons une connaissance analogique. Nous constatons entre notre être et l'être divin une analogie de proportion, une analogie proportionnelle aux deux êtres, ainsi rapprochés et comparés, étant donnée l'infinie différence de leur nature.

Notre conclusion sera: Dieu est incompréhensible! Oui, absolument incompréhensible, pour cette raison bien simple, que le fini ne saurait contenir l'infini; cèci soit dit en écartant toute image spatiale. Donc, incompréhensible, Dieu l'est évidemment. Mais, inconnaissable! jamais on ne nous le fera dire. Nous soutiendrons tout le contraire contre Kant, Herbert Spencer et tous les agnostiques passés, présents et futurs!

#### V

#### LA RAISON SPONTANEE ET

#### L'AGNOSTICISME MODERNISTE

Ce n'est pas seulement la raison spéculative ou scientifique qui atteint ainsi Dieu Créateur et Seigneur, selon les termes du Concile du Vatican, mais la raison spontanée elle-même, le simple bon sens de l'homme du peuple, surtout quand il a vécu à l'abri des corruptions intellectuelles, créées par le modernisme. L'ouvrier, le paysan, a lui aussi, au fond de son âme, ces principes rationnels que nous traduisons en langage savant : principes de contingence et de causalité, d'identité et de non contradiction, de raison suffisante; il les exprime à sa manière qui vaut la nôtre ou plutôt m'a semblé parfois meilleure. J'ai connu et fréquenté de ces esprits sans culture aucune qui, pour toute science, n'avaient que la rectitude de leur bon sens : Quand on savait les comprendre, comme ils vous traduisaient en termes vifs et saisissants leur dépendance à l'égard de Dieu, nous dirions, nous, leur contingence; ils semblaient avoir la perception sensible de l'efficience divine, les portant dans l'existence qu'elle leur avait donnée; et ils disaient tout cela avec des mots lumineux et forts qui me ravissaient.

Les expériences que j'ai faites sur ces hommes dans les meilleures provinces de notre France, m'ont persuadé qu'ils étaient doués, pour toutes ces choses de haute intellectualité religieuse, d'une intuition bien autrement puissante que ces pseudointellectuels, atrophiés pour avoir vécu dans des J'en ai rencontré dans les coins les mieux gardés de la France méridionale, dans cette région des Basses-Pyrénées par exemple, assez mal représentée sous ce rapport par le Président du Conseil qui récemment se livrait en plein Parlement à des invectives non oubliées encore contre Dieu. Basques et Béarnais de ce pays-là l'auraient désavoué s'ils avaient pu l'entendre. Il suffirait, j'en suis sûr, de leur exposer dans un langage simple et clair les preuves les plus accessibles de l'existence et des perfections de Dieu, pour les faire tressaillir, comme j'en ai été témoin dans la Cathédrale de Bayonne et à plusieurs reprises.

C'est cette mentalité faite de raison, de bon sens et de droiture, que le modernisme travaille à détruire et qu'il a déjà ruinée en partie ; c'est là son grand crime et aussi le dommage le plus profond, le plus difficile à réparer, dont notre société francaise est aujourd'hui victime. Il se fait là, au fond des âmes, une perversion dont personne ne saurait calculer les conséquences : ce pays est en train de perdre Dieu, son Dieu, et avec ce Dieu sa raison, sa droite raison philosophique et scientifique, sa raison spontanée et populaire, et avec cette raison, sa morale, toute morale, toute idée du bien, du devoir et de la vertu. Cette mutilation de l'être intellectuel et moral se poursuit froidement, systématiquement, délibérément, sur l'ame française. On la prend non encore formée, dès la petite adolescence; on la livre dans cent mille écoles primaires, à de pauvres ignorants que l'on a fanatisés eux-mêmes en vue de cette triste besogne, conduite depuis trente ans au moins par le protestantisme libéral le plus

avancé. Naguère il était représenté à Fontenay-aux-Roses, pépinière de ces violateurs de la conscience nationale, par le très habile Pécaut. Le mouvement était conduit par M. Ferdinand Buisson. Depuis trente ans on a violenté, meurtri, amputé la conscience religieuse de la France, l'âme de toutes les jeunes générations à mesure qu'elles arrivaient à la vie intellectuelle. Et c'est après cette dure, douloureuse et meurtrière expérience, que le député Barthou, trahissant les vœux et la pensée de ses électeurs, a répondu à M. Groussau, le représentant le plus autorisé des catholiques de la France entière, parce qu'il est le plus généreux et le mieux avisé : « Dieu dans l'école, Dieu pour vos enfants, Dieu pour les enfants de la France, n'en parlons plus, notre mentalité ne le l supporterait pas. » Voilà l'œuvre du modernisme qui n'est que le déguisement criminel de la libre-pensée la plus négative.

J. FONTAINE.

# L'AFFAIRE du "BULLETIN de la SEMAINE" et le libéralisme en Belgique et en Allemagne

L'épisode belge n'est qu'un « hors-d'œuvre », machiné par M. Imbart de la Tour et par un de ses collaborateurs, correspondant parisien du XX° Siècle. Cette feuille est un journal « démocrate » de Bruxelles qui, grâce surtout au correspondant en question, propage activement et perfidement les mèmes idées que le Bulletin de la Semaine, et qui, en outre, se donne beaucoup de mal pour paraître bien vu de certains ministres belges. Du coup on devine la tactique. Faire croire que le Cardinal Andrieu, en condamnant le Bulletin, n'avait condamné rien de moins et rien de plus que certaines déclarations politico-religieuses des ministres dont il s'agit et d'autres hommes politiques, obtenues à force de démarches par le rédacteur dont nous avons parlé, arrangées » plus ou moins habilement par lui et enregistrées avec complaisance par le Bulletin. Dès lors, crier au scandale, à l'usurpation sur les fonctions du nonce de Bruxelles, organiser une campagne de presse, menacer le Vatican d'un incident diplomatique : rien que cela ! Bref, une tentative, à la fois stupide et incroyablement audacieuse, de diversion politique et d'intimidation ou chantage moral. Dans tout le mémoire « confidentiel » dé-

<sup>(1)</sup> A la demande de nos abonnés, nous leur donnons ce complément des études publiées en mai, juin et juillet dans la Foi Catholique.

sormais fameux, il n'est point de page où l'insolence et le mensonge (il faut bien appeler les choses par leurs noms) éclatent aussi hardiment que dans celle-là.

Ceci est de conséquence, Monseigneur. Vraiment, les coups de ciseaux de vos censeurs ont été un peu hàtifs. Certes, nul ne pensera que vous ayez voulu engager une controverse contre des ministres étrangers; encore moins discréditer, devant l'opinion bordelaise, leur orthodoxie. Vous n'ignorez point, en effet, que, ces gouvernements ayant des représentants auprès du Saint-Siège et le Saint-Siège auprès d'eux, s'il y avait dans leurs actes ou leurs paroles la moindre atteinte aux droits comme aux vérités du catholicisme, c'est aux nonces seuls qu'il eût appartenu d'intervenir...

Résumons très brièvement les faits, qui ont perdu presque tout leur intérêt, la manœuvre de M. I. de la T. et de son agent ayant piteusement échoué; et disons un mot des questions doctrinales fort intéressantes, que ces faits ont soulevées.

Tout d'abord ce n'est que grâce à de véritables falsifications de textes, aussi grossières que honteuses, que M. I. de la T. (membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'histoire) a pu introduire dans son mémoire cette manœuvre louche.

Le Cardinal Andrieu, condamnant le Bulletin parce que « ce recueil soutient la théorie de l'indé- « pendance totale du citoyen catholique et même « du prêtre en matière politique et sociale », avait désigné, sur ce point, les numéros du Bulletin des 26 avril 1911, 13 décembre 1911 et 31 juillet 1912 : qu'on veuille bien noter les dates.

## M. I. de la T. réplique :

Que dirons-nous encore de cette accusation d'avoir proclamé dans les articles des 26 août 1911, 13 décem-

pre 1911, 31 juillet 1912 « l'indépendance totale » du catholique en matière sociale et politique ?...

Si je relis le premier de ces articles, je n'y vois, au sujet d'incidents provoqués par quelques journaux à la Rochelle ou à Hazebrouck, qu'une déclaration sur la nécessité de séparer plus nettement l'action religieuse et l'action politique (nous y reviendrons, d'ailleurs).

Première... erreur : au numéro du 26 avril 1911, indiqué par le Cardinal Andrieu, M. I. de la Tesubstitue ici le numéro du 26 août 1911, que le Cardinal ne visait pas.

Deuxième... erreur : Ce n'est pas dans « le premier de ces articles » (26 avril ou 26 août 1911) qu'il est question des incidents de la Rochelle et de Hazebrouck : c'est dans le deuxième, 13 décembre 1911.

Admettons avec indulgence que ce ne soient là que des *lapsus* purement matériels : ils dénotent en tout cas une légèreté et une « hâte » que l'insolence de M. I. de la T. sera deux fois mal venue à reprocher à son juge. Ce qui suit est plus grave.

Quant aux deux autres... oh! Monseigneur, souffrez qu'ici je vous exprime toute ma surprise. Il ne s'agit plus de nous, mais bien des hommes d'Etat d'Espagne et de Belgique: M. Canalejas, MM. de Broqueville, Carton de Wiart et Wæste. Ce que vous censurez, ce sont leurs déclarations, non les nôtres. Les erreurs doctrinales que vous relevez, ce sont les définitions mêmes qu'ils nous ont données de leur politique ou de leur parti.

Commençons par écarter le nom de M. Canalejas. Le Temps lui-même, en reproduisant ce passage, a supprimé ce nom. Le journal protestant a senti combien il était honteux et intolérable, de la part de catholiques, de se réclamer de la doctrine politico-religieuse d'un Canalejas, et combien outrageant ce rapprochement pour des hommes d'Etat

catholiques comme MM. de Broqueville, Wæste et Carton de Wiart; ceux-ci ont dû sentir l'injure et en garder au correspondant parisien du  $XX^e$  Siècle et à M. I. de la I. la reconnaissance qui convient.

Mais il y a mieux.

Le numéro du Bulletin du 31 juillet 1912, désigné par le Cardinal Andrieu, contient en effet une courte lettre de M. Wæste, mais j'ai démontré au moment même, d'après une information des plus autorisées et d'après le texte (et les journaux belges ont reproduit cette remarque) que le Cardinal Andrieu n'avait nullement eu à viser la lettre de M. Wæste, puisque, disait l'information en question, « dans le fascicule du 31 juillet 1912, tout lecteur peut constater que ce n'est point par le subterfuge d'une interview politique, mais au nom de sa propre rédaction, que le Bulletin de la Semaine, au cours de son article « éditorial » imprimé en caractères spéciaux, recommande aux « catholiques » qui « entendent jouer un rôle public » d'avoir « le souci de se dégager des formes purement confessionnelles et de séparer nettement leur action politique ou sociale des organismes religieux. »

Est-ce assez clair? Le *Bulletin* se condamne donc ouvertement lui-même, et les déclarations de M. Woeste, d'ailleurs assez anodines et réservées, sont pleinement hors de cause.

Allons donc plus loin, car c'est ici que le cas devient véritablement stupéfiant.

M. I. de la T. affirme hautement et formellement que les numéros du *Bulletin* visés par le Cardinal de Bordeaux contiennent des déclarations politicoreligieuses de M. de Broqueville et de M. Carton de Wiart. Il l'affirme avec l'accent d'une pudibonde indignation, avec un vrai luxe de figures de rhétorique : suspension, exclamation, apostrophe, etc...

Quant aux deux autres... oh! Monseigneur, souffrez qu'ici je vous exprime toute ma surprise! Il ne s'agit plus de nous. mais bien... de MM. de Broqueville, Carton de Wiart... Ce que vous censurez, ce sont leurs déclarations, non les nôtres...

Eh bien, cela est-il vrai ? Les numéros visés par le Cardinal Andrieu contiennent-ils les déclarations de M. de Broqueville et de M. Carton de Wiart ?

Non. Cela n'est pas vrai. C'est un mensonge. C'est un faux.

L'interview de M. de Broqueville se trouve dans le numéro du *Bulletin* du 17 juillet; celle de M. Carlon de Wiart dans le numéro du 24 juillet, et l'Archevêque de Bordeaux n'a pas fait la moindre allusion à l'un ni à l'autre de ces deux numéros.

C'est un faux pleinement conscient et volontaire, mais qui était indispensable pour servir de base à la machination, pour faire croire que le Cardinal Andrieu avait attaqué la doctrine politico-religieuse des ministres belges. Peut-on imaginer un procédé qui disqualifie davantage son auteur? Et devant un pareil acte, l'honorable académicien, l'intègre historien qu'est M. I. de la T. n'hésite pas un seul instant! Et ce même homme a osé écrire dans son mémoire : « C'est l'honneur du Bulletin de la Semaine, Eminence, d'avoir imposé à la presse religieuse ces procédés de discussion auxquels tous rendent justice. Nous n'en tirons point vanité. C'est une méthode... Nous estimons qu'un grand progrès serait accompli si les catholiques pratiquaient... cette charité intellectuelle qui est faite de loyauté et de iustice. » (1)

<sup>(1)</sup> Ci-dessus, p. 99-100.

Le plus cruel châtiment qu'on pût infliger à M. I. de la T. était de mettre sous les yeux des lecteurs, à côté d'une pareille profession de loyauté et de justice, les preuves de son inqualifiable conduite. On demeure confondu devant un état d'esprit et d'âme qu'un seul mot peut caractériser, mais il faut donner à ce mot toute sa force étymologique : c'est une complète inconscience, c'est-à-dire une absence complète de conscience. (1)

Si nos excellents confrères, les journalistes catholiques belges, eussent connu ces détails, leur honnête bon sens eût dès le premier instant fait justice par le silence de ces méprisables manœuvres et de leurs auteurs. De l'énorme tapage soulevé autour de cetle question dans toute la presse belge par le  $XX^{\circ}$  Siècle, il résulta seulement avec évidence que le

<sup>(1)</sup> Remarquons que dans chacun des trois numéros visés par le Cardinal Andrieu, 26 avril 1911, 13 décembre 1911, 31 juillet 1912, il est prouvé que le « Bulletin », en son propre nom et par la plume de ses rédacteurs attitrés, « soutient, comme le dit la sentence qui le condamne, la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre en matière politique et sociale. » — 1° 26 avril 1911 : le rédacteur « social » du « Bulletin » loue l'esprit nouveau « qui détermine « les peuples les plus divers à considérer le terrain économique « comme un terrain neutre sur lequel peuvent et doivent se « rencontrer sans distinction de croyances et de convictions « tous ceux qui aspirent à plus de justice ». «p. 198, col. 2). — 2º 13 décembre 1911 : voir ci-dessus p. 98 et 176 : c'est l'approbation complète de l'athéisme politique de M. Lemire. 3º 31 juillet 1912 : voir ci-dessus, p. 72 ; éditorial du « Bulletin » recommandant aux catholiques de séparer nettement leur action politique ou sociale des organismes religieux. (p. 361, col. 1). Donc, lorsque M. I. de la T. à propos de ces mêmes numéros, ose écrire : « Il ne s'agit plus de nous, mais des hommes d'Etat d'Espagne et de Belgique ». c'est, il faut le redire, le plus impudent des mensonges.

Cardinal Andrieu n'avait eu nullement besoin, pour censurer le Bulletin de la Semaine, d'incriminer les déclarations d'un ministre belge quelconque, et que la Belgique devait, en l'occurence, demeurer « bien tranquille »; mais que le Bulletin de la Semainc était bel et bien condamné par Rome et par l'épiscopat français pour cause d'hérésie moderniste et d'erreurs doctrinales contraires à la foi, - et en même temps disqualifié par une tentative maladroite de mystification malhonnête. L'unique succès de M. A. Virey-Janne, rédacteur au Bulletin de la Semaine et au XXº Siècle, et qui s'était fait l'interviewer, en la circonstance, des ministres belges, fut d'ameuter, pendant trois mois, toute la presse anti-cléricale et franc-maçonne de Belgique contre l'Eglise et contre les ministres eux-mêmes dont il s'était constitué le porte-parole plus ou moins fidèle et très peu autorisé.

Mais, à considérer les choses objectivement et après coup, n'y a-t-il pas lieu de retirer de ce vilain incident quelque instruction utile ?

Les déclarations des ministres belges, au moins telles que les rapportait M. Janne, étaient faites pour étonner.

M. le baron de Broqueville aurait dit, en parlant du « parti catholique »:

Autonome, il n'admet pas l'ingérence de la hiérarchie ecclésiastique dans sa direction. Nous sommes les fils les plus dévoués et les plus obéissants de l'Eglise; mais sur le terrain politique, nous gardons notre complète indépendance dont nous sommes fort jaloux. En vous disant cela je crois traduire les sentiments de tous les représentants catholiques.

M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, se serait exprimé ainsi : Un groupement confessionnel est nécessairement soumis à la direction de l'Eglise, à sa hiérarchie. Nos associations « catholiques et constitutionnelles » — c'est ainsi que nous désignons nos organisations politiques et électorales — sont absolument indépendantes; elles sont dirigées par des laïcs, et nos évêques n'interviennent jamais dans leur fonctionnement. Un protestant, un juif, un libre-penseur peuvent-ils en faire partie? Cela n'est pas douteux.

Comme l'écrit mon éminent prédécesseur, le « parti catholique » se fait honneur de continuer les traditions libérales et généreuses qui régnaient au congrès de 1830, et qui ont inspiré la constitution belge... Oh! je sais ce que vous allez me dire : « l'erreur n'a pas les mêmes droits que la vérité, etc... » Sans doute, mais il y a la thèse et l'hypothèse. Nous sommes en plein dans l'hypothèse; nous y sommes d'autant plus que nous sommes le gouvernement... Nous sommes le vrai parti libéral; nous avons l'amour passionné de la liberté, du mot comme de la chose.

Et croyez bien que les libres-penseurs non sectaires, comme les fidèles des autres cultes, nous rendent justice. C'est par milliers, vous le savez, que nous avons gagné des voix libérales (1) à Bruxelles, à Liège, à Gand, à Anvers. Nous avons reçu les félicitations de la communauté israélite orthodoxe de Bruxelles (2).

### M. Wæste, ministre d'Etat, écrivait :

Nous nous appelons le parti catholique, d'abord à raison de notre dévouement aux intérêts religieux, et ensuite parce que le nom de catholique constitue entre nous un trait d'union.

Autrefois, nous nous appelions conservateurs; puis l'école démocratique a surgi. Pour empêcher que ces appellations diverses ne creusent un fossé entre nous,

<sup>(1)</sup> Libéral, dans la langue politique belge, signifie libre-penseur. (B. G.)

<sup>(2)</sup> Ce dernier point a été démontré faux. (B. G.)

nous revendiquens la qualification de catholiques, et nous cherchons à nous abriter derrière elle, au milieu des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises.

Nous ne sommes cependant pas un parti confessionnel. Un parti confessionnel est un parti fermé et revendiquant des privilèges pour une confession déterminée. Or, nous ouvrons nos rangs à tous les hommes de bonne volonté, et de fait, aux dernières élections, beaucoup de libéraux modérés ont voté pour nous. Nous désirons en attirer à nous un plus grand nombre.

D'autre part, nous nous contentons, pour l'Eglise et pour le clergé, de nos libertés constitutionnelles, ce qui ne nous empêche pas de pratiquer « l'alliance », dans les questions mixtes : enseignement, charité et temporel du culte. Mais nous n'allons pas au-delà.

Le Bien Public de Gand, journal catholique que certains nommeraient en France libéral, puisqu'il répudie toute solidarité avec ceux qui s'intitulent catholiques romains intégraux, dut cependant intervenir et rappeler des distinctions indispensables :

Jamais — faut-il le dire ? — ni M. de Broqueville, ni M. Wæste, ni M. Carton de Wiart, n'ont soutenu la théorie de l'indépendance totale (1) du citoyen catholique dans les questions où sont engagés les droits de Dieu et de l'Eglise, et les principes de la doctrine et de la morale catholiques. Le citoyen catholique, par le fait même qu'il se proclame catholique, affirme sa volonté de conformer sa conduite publique à la doctrine et aux règles prescrites par l'Eglise. On a vu, il est vrai, des mandataires de la nation, se disant catholiques de religion, donner leur concours à la franc-maçonnerie pour déchristianiser l'école, pour refuser au soldat l'accomplissement de ses devoirs religieux, pour soumettre la libre action du clergé à une véritable inquisition, etc. Mais ces hommes-là se classaient eux-mêmes dans les rangs du parti

<sup>(1)</sup> Ce mot, que je souligne, est le mot essentiel, mais il est totalement oublié dans les textes que nous a donnés M. Janne.

libéral, aux côtés de la libre-pensée, dont le parti libéral n'est que l'expression politique organisée. On n'a pas vu les chefs du part, catholique établir entre leur foi religieuse et leur action publique la cloison étanche dont s'autorisent toutes les contradictions de conduite et tous les reniements (1).

Cela est parfait, mais voici qui est un peu plus subtil :

Le parti catholique belge n'est pas un parti confessionnel, en ce sens qu'il ne réclame de privilège pour aucune confession déterminée.

Mais il ne s'ensuit nullement que le parti catholique belge soit un parti « neutre », principalement appliqué à éliminer de son œuvre politique et sociale toute préoccupation dont les hommes d'ordre non catholiques pourraient prendre ombrage.

Ce n'eût pas été la peine d'échanger son ancienne dénomination de « conservateur » contre sa dénomination nouvelle de catholique, s'il avait voulu adopter en même temps une politique en contradiction avec son titre.

La défense et la propagation de la vérité religieuse constituent le mobile et le lien de nos activités diverses. Et si nous ouvrons nos rangs à tous les citoyens de bonne volonté, nous veillons à ce qu'ils ne se méprennent jamais sur le but que nous poursuivons. Ils savent que, par les moyens dont la Constitution nous arme, nous voulons assurer à toutes nos œuvres de foi, de moralisation, de relèvement social, la force de diffusion et la liberté nécessaires pour tenir en échec l'incrédulité et la Révolution. Loin que cette action soit de nature à nous alièner des sympathies désirables, elle attire à nous, peu à peu, les hommes de bonne foi que le libéralisme avait égarés dans les routes dangereuses, et que la leçon des événements a instruits sur les conditions de vie, de paix et de progrès, dans la société moderne (2).

<sup>(1) «</sup> Bien Public », 18 mai 1913.

<sup>(2) «</sup> Bien Public », 3 juin 1913.

Un parti qui s'intitule « catholique », mais qui n'est point « confessionnel », et qui est ouvert aux libres-penseurs de bonne volonté; mais un parti qui, tout en étant ouvert aux libres-penseurs, n'est cependant pas « neutre » au point de vue religion. et pour lequel « la défense et la propagation de la vérité religieuse constituent le mobile et le lien des activités » qu'il groupe... Un parti ouvert aux librespenseurs, mais dont le but est « d'assurer à toutes nos œuvres de foi... la force de diffusion et la liberté nécessaires pour tenir en échec l'incrédulité et la Révolution... » On permettra à la logique française de trouver cette définition au moins paradoxale, sinon quelque peu incohérente, et de constater que les libres-penseurs qui accepteraient sincèrement ce programme : « tenir en échec l'incrédulité », seraient d'une espèce assez particulière.

Et en effet, le correspondant romain du *Bien Pu-blic* est obligé de le reconnaître lui-même en ces termes :

Par la force des choses, de pareils hommes seront toujours rares et seront pratiquement, dans le parti, ce que l'on appelle en Allemagne des hospitants. Maintenant s'il plaît à quelqu'un d'appeler confessionnel un pareil parti, il aurait quelque raison pour lui donner cette qualification. Aucune autre forme de parti dit confessionnel n'est d'ailleurs possible dans l'état constitutionnel de la Belgique. Par contre il reste toujours vrai que cette qualification de parti confessionnel n'est pas applicable au parti catholique belge dans le sens strict du mot, par le fait même qu'il est constitutionnel, et que la constitution n'est pas confessionnelle (1).

Ce serait donc la constitution belge qui, ouverte elle-même, dans sa lettre, sinon dans son esprit, à

<sup>(1) «</sup> Bien Public », 12 juin 1913.

la libre-pensée, obligerait tout parti catholique à subir le même sort, et introduirait chez nos voisins cet inextricable imbroglio.

S'il en est ainsi, s'il y a cette contradiction intime et essentielle entre l'âme d'un pays tout catholique comme la Belgique, et le texte de la constitution que ce pays s'est donnée, on comprend que Léon XIII, dans une audience accordée aux journalistes catholiques belges en 1879, leur ait dit au sujet de la Constitution belge : « Elle consacre quelques prin-« cipes que je ne saurais approuver comme Pape. » Le mot est clair et porte loin. Et, bien que Léon XIII conseillât alors aux catholiques belges de ne pas attaquer cette constitution, le sens de ce conseil, d'ordre contingent, est fort justement indiqué par la Correspondance Catholique de Gand :

On ne saurait s'autoriser de ces paroles d'apaisement, transmises par Léon XIII à un gouvernement sectaire, en 1879, en pleine guerre confessionnelle, pour soutenir que le parti catholique belge doit « établir sa politique sur le terrain strictement constitutionnel ». On établit une politique sur un principe. Or Léon XIII exprime clairement que la Constitution belge ne saurait être un principe, mais, au contraire, est un fait transitoire, auquel, comme tel, est dû un respect relatif, une approbation conditionnelle, une obéissance, temporaire comme la Constitution elle-même. Le simple fait de l'existence d'une Constitution revisible et même abolissable par la seule volonté instable de l'homme, on en conviendra, ne sera jamais un principe et encore moins le fondement possible d'une politique.

Aussi, cette ancienne controverse constitutionnelle est-elle abandonnée depuis longtemps parmi les catholiques belges. Il a fallu l'exhumer uniquement pour faire diversion à la question confessionnelle, qui, celle-là, s'est posée de nouveau nettement, par la condamnation du Bulletin de la Semaine...

Si Léon XIII, en 1879, désire que les catholiques n'attaquent point la Constitution, « il est loin de laisser même sous-entendre qu'il entre dans les vues du Saint-Siège que les catholiques belges fondent un parti adoptant pour bases de sa politique les « principes » — condannés — de la Constitution. Interpréter de la sorte la pensée de Léon XIII, ce serait faire passer le grand pape comme un illustre suppôt du libéralisme... Telle n'est point l'idée du Bien Public.

Si donc certains catholiques se méprennent terriblement en voyant dans ces paroles de Léon XIII la consécration de leur constitutionnalisme, est-ce clair qu'on ne saurait s'autoriser de leur bévue, pour en déduire que le parti catholique ne serait pas un parti confessionnel!

Pour dissiper définitivement, s'il se peut, l'équivoque sans cesse renaissante de ce mot confessionnel, — équivoque qui ne sévit pas moins, semble-til, en Belgique qu'en France, — rappelons une fois de plus une vérité qu'un trop grand nombre de nos excellents voisins les catholiques belges semblent parfois un peu oublier, au moins dans la pratique.

C'est qu'il y a un « confessionnalisme » (il faut bien employer ces mots lourds et barbares), absolument indispensable, non seulement à tout homme dans sa vie privée, mais à tout Etat, à toute société qui ne veut pas périr : un confessionnalisme contre lequel ne pourra jamais prescrire ni prévaloir aucun fait, aucune hypothèse, aucune constitution, aucune loi.

C'est le confessionnalisme de la religion naturelle, celui qui consiste, pour toute société, pour tout Etat, à « confesser » sa croyance en un Dieu réel, à professer, à défendre, à protéger, à promouvoir la religion, base essentielle, base unique de tout l'ordre moral et social. Cette « confession »-là est impo-

sée à l'homme en tant qu'homme, à l'Etat en tant qu'Etat (quelle qu'en soit la forme constitutionnelle) par la raison humaine, par la philosophie, par le droit naturel, c'est-à-dire par la droite nature, par ce qu'il y a dans la nature elle-même de droit, de sain, de normal, de réellement viable, durable et progressif. Par conséquent, cette « confession »-là est imposée à toute société, à tout Etat par les principes absolus, immuables, imprescriptibles du droit politique, au sens honnête et élevé de ce mot. Donc, au nom même de la raison, de la nature et du droit politique, une nation, quelle qu'elle soit, ne peut et ne pourra jamais, sous peine de disparaître dans l'anarchie morale et sociale, mettre sur la même ligne et en possession publique des mêmes droits la religion et l'incrédulité, la croyance en un Dieu réel et l'agnosticisme religieux, la foi religieuse et la libre-pensée, — pas plus, et moins encore, qu'elle ne pourrait, sans se détruire elle-même, mettre sur la même ligne et en possession légale des mêmes droits la morale et l'immoralité, la famille et les doctrines et pratiques qui détruisent la famille, la patrie et l'antipatriotisme. Professer, défendre et protéger la religion, et par conséquent réprouver l'incrédulité et la libre-pensée, réprimer autant qu'il est nécessaire leurs manifestations publiques (tout en respectant les libertés d'ordre strictement privé), c'est là, pour l'Etat, quel qu'il soit, un devoir plus absolu, une nécessité plus impérieuse que de professer et de protéger, par les mêmes moyens, la morale, le respect de la propriété, le culte de la famille et celui de la patrie ; parce que, encore une fois, la religion, le culte d'un Dieu réel est l'unique fondement, logique et réel aussi, de toute morale, et par conséquent de toute vie sociale.

Je dis : l'unique fondement, logique et réel, de toute morale. Et cette vérité, qui est pour les catholiques (nos libéraux y pensent-ils assez ?) un dogme de foi — apparaît à tous avec une évidence aveuglante par les honteux et criminels essais de morale laïque dont la Belgique, comme la France, commence à être victime, par l'impuissance absolue de la libre-pensée, du laïcisme à fonder une morale quelconque, à établir un seul précepte de morale sur une base raisonnable, à donner à l'homme, à l'enfant, un seul moyen efficace de pratiquer la morale. Et quant à ceux des libres-penseurs qui gardent dans une mesure plus ou moins large, le culte de la « morale de nos pères », de la famille, de la patrie, ce qu'ils en gardent est précisément, par un heureux illogisme, un reste inconscient de leur religion, de leur christianisme. Ils sont, dans la mesure exacte où ils restent attachés au culte de ces idées sacrées, religieux et chrétiens sans le savoir et malgré eux. Mais cette mentalité et à plus forte raison celle des athées logiques qui tirent les conséquences de leurs négations, ne peut être dans la société qu'une anomalie exceptionnelle, et l'autorité sociale ne doit pas, ne peut pas l'ériger en règle et regarder ni traiter l'athéisme, la mentalité a-religieuse comme un état normal pour l'humanité, pas plus qu'elle ne peut regarder comme un état normal la mentalité de ceux qui se déclarent, par leurs doctrines et par leurs actes, sans morale, sans famille, sans patrie. Un Etat qui professe ignorer Dieu est encore plus monstrueux, plus anti-social qu'un Etat qui professerait ignorer la morale , la famille et la patrie.

Rappelons quelques textes dont nul ne pourra récuser l'autorité.

L'Etat, dit Mgr d'Hulst, a un devoir naturel de religion à remplir, antérieurement à toute révélation surnaturelle. Les conséquences de ce principe vont fort loin. Supposons, en effet, ce que nous établirons plus tard, à savoir : que la diversité de croyances entre les citoyens, quand elle arrive à un degré de division extrême, peut rendre impossible à l'autorité publique la profession d'une religion d'Etat, cela devra s'entendre d'une religion positive ; mais rien ne saurait dispenser une nation, représentée par ses princes ou ses magistrats, de remplir d'une certaine façon le devoir du culte envers la divinité ; car c'est là une obligation de droit naturel qu'aucune circonstance contingente ne saurait rendre caduque.

Et, de fait, nous voyons en Europe une petite République, la Suisse, et, de l'autre côté de l'Océan, une grande République, les Etats-Unis, allier sans embarras le respect de la liberté de conscience avec la manifestation officielle et nationale du sentiment religieux (1).

Que l'Etat respecte la liberté chez ceux qu'une fausse philosophie égare, rien de mieux ; mais là s'arrêtent pour lui les devoirs de la tolérance ; il ne doit pas sacrifier aux dissidents de la raison les intérêts et la conscience de la nation.

Mais la question est de savoir si ces monstruosités intellectuelles, parce qu'elles ont cessé d'être rares, constituent, pour les représentants des sociétés modernes, un droit ou même un devoir d'ignorer officiellement le Créateur. Cette question, nous n'hésitons pas à la trancher négativement : car il n'appartient pas à un nombre plus ou moins grand d'esprits faussés de changer les bases essentielles de la vie humaine. Les athées se placent en dehors des conditions nécessaires de l'existence sociale.

Pas plus que la morale, la religion naturelle ne peut être supposée non existante.

<sup>(1)</sup> Mgr d'Hulst, « Conférences de Notre-Dame ». Carême 1895, p. 74-79 et 340-342.

M. l'abbé Vacandard, qui n'est point suspect d'intransigeance doctrinale, écrit dans son opuscule : de la tolérance religieuse (1):

La règle de la tolérance est la même pour l'Etat que pour l'individu. Il doit respecter les personnes et frapper les erreurs.

Et après avoir cité quelque chose des textes de Mgr d'Hulst que je viens de rappeler, il ajoute :

S'ils (les dissidents de la raison) attaquent la religion, qui est l'un des fondements de la société, le droit de l'Etat, je dirai plus, son devoir est de réprimer leur audace, dans la mesure où cette répression est nécessaire pour le maintien de l'ordre public.

Ou il faut nier en effet que la société repose sur la religion, aussi bien (2) que sur la famille et sur la propriété, ou il faut reconnaître que l'Etat doit la protéger, au mème titre que la propriété et la famille... L'Etat n'a pas à voir si les athées sont convaincus de la justesse de leurs théories. Qu'un savant préfère dans son for intérieur le matérialisme au spiritualisme, c'est son affaire. Mais on ne saurait tolérer qu'il essayât de porter atteinte à la religion, sur laquelle repose la société. En lui opposant la force, l'Etat ne fait que défendre les intérêts que la société lui a confiés.

Mais c'est une atteinte à la liberté ? « Il ne peut y avoir de liberté contre l'ordre public ». Le mot est de Waldeck-Rousseau. Et comme cette expression : l'ordre public, est équivoque et que la formule ainsi conçue pourrait être exploitée au profit de la tyrannie, disons plutôt : « Il n'y a pas de liberté

<sup>(1)</sup> Bloud, 1908, p. 17, 18, 19. Je souligne les expressions les plus caractéristiques.

<sup>(2)</sup> Et même beaucoup plus, car la famille et la propriété ne reposent, logiquement et réellement, que sur la religion. (B. G.)

contre les principes du droit naturel, qui sont la base de l'ordre public. »

Dès lors, continue avec justesse M. l'Abbé Vacandard, l'Etat a le droit et le devoir d'empêcher toute propagande contre l'idée religieuse. Et les athées, ainsi tenus en respect, ne peuvent se réclamer de la liberté : il n'y a pas de liberté contre la religion, qui fait partie de l'ordre public.

M. l'abbé Vacandard démontre ensuite que, aux temps où régnait le droit chrétien, lorsque, même par la force, « l'Etat défendait, au moyen-âge, contre les hérétiques, la conscience chrétienne et l'unité de foi, il ne faisait que remplir sa mission : il n'outrepassait pas son droit », pourvu qu'il y mît la modération nécessaire

L'auteur en vient alors à examiner la question de la tolérance dans ce qu'il appelle l'Etat neutre : il entend par là (et cette appellation est quelque peu équivoque et arbitraire), un Etat qui n'est plus l'Etat chrétien parfait, un Etat où ne règne plus l'unité complète de croyances, et qui doit laisser subsister dans son sein, sans les réprimer, des cultes dissidents. Un tel Etat, écrit-il, « même neutre, ne peut pas plus se désintéresser de la religion qu'il ne peut se désintéresser de la morale... Autre chose est de respecter une croyance qui ne porte pas atteinte à la société, autre chose est de tolérer une doctrine qui en saperait la base. Or, nous l'avons déjà dit, la religion en soi est un des fondements de la vie sociale (1). L'Etat, quel qu'il soit, ne peut donc tolérer quo'n essaie de la miner. »

Les athèes professionnels se trouvent, par là-même, exclus du bénéfice de la tolérance : j'entends que l'Etat

<sup>(1)</sup> En dernière analyse, c'est l'unique fondement.

manquerait à sa mission de gardien de l'ordre public, s'il confiait à ces ennemis avérés de la morale religieuse une fonction officielle où ils pussent exercer leur influence néfaste.

Est-il, pour le dire en passant, une fonction officielle où l'influence de l'athéisme, même simplement agnostique, soit plus néfaste que celle de l'enseignement à tous les degrés ?

Il est donc du devoir de l'Etat, conclut M. l'Abbé Vacandard, d'empêcher la propagation de théories qui compromettraient fatalement la sécurité de l'ordre public. Imaginez un vaisseau qui porte dans ses flancs des passagers de toutes opinions. Il est naturel que le capitaine accorde à tous la même liberté de parole et de gestes, sauf pourtant à ceux dont les gestes inconsidérés menaceraient de faire sauter le navire ou de le jeter sur les récifs. Or, les athées sont des maladroits, sinon des coupables, dont les manœuvres mettent en péril le navire qui porte les destinées de la société. C'est au pilote, c'est à l'Etat qu'il appartient de conjurer leurs criminelles tentatives.

Que faudrait-il dire si les passagers du navire poussaient l'aberration jusqu'à confier leurs destinées à des pilotes, à des capitaines qui seraient euxmèmes les insensés, les coupables dénoncés ici par l'écrivain, c'est-à-dire les athées dont les « criminelles tentatives » soustraient au vaisseau sa boussole et son lest en lui enlevant Dieu ?

Telle est exactement la situation dans l'Etat a-religieux. Et il va sans dire que les théologiens, philosophes et sociologues catholiques belges ne peuvent être d'un avis différent.

Voici, pour mémoire, l'énoncé de quelques thèses d'un traité classique de droit naturel : des devoirs

de la société civile à l'égard de la religion (1). Tous les autres auteurs disent la même chose.

- I. La profession de la religion par la société civile est indispensable à l'existence et à la stabilité de la société, et par suite une société d'athées est impossible.
- II. L'autorité publique est tenue de donner à la vraie religion une pleine liberté dans sa sphère, de la défendre et de la promouvoir.
- III. L'autorité publique est tenue de proscrire une religion qui serait évidemment contraire à la loi naturelle et qui corromprait les bonnes mœurs.
- IV. En principe, l'autorité publique a le devoir de ne donner qu'à la seule vraie religion une pleine liberté dans sa sphère et de la promouvoir elle seule ; par suite la tolérance absolue des cultes et des religions est à réprouver. Mais une certaine pluralité des cultes (pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la loi naturelle ni à la religion naturelle) peut être introduite dans l'Etat (ou, une fois introduite, être tolérée) dans l'hypothèse où cette tolérance est nécessaire pour éviter un plus grand mal ou pour obtenir ou conserver un plus grand bien.

On le voit, la seule hypothèse admissible, au point de vue du droit naturel, est ici indiquée et l'hypothèse de l'Etat a-religieux est à jamais écartée comme monstrueuse et nécessairement mortelle à la société.

On trouverait les mêmes principes, mêlés à quelques incohérences et assertions inexactes, que je ne puis relever ici (2), dans le traité de Droit naturel du P. A. Castelein, dont voici la première thèse :

<sup>(1)</sup> De officiis societatis civilis erga religionem, auctore Lahousse, S. J. — Thèses 31, 32, 33, 34.

<sup>(2)</sup> On les trouvera prochainement discutées dans la « Foi Catholique », ainsi que certaines idées, ou plutôt certaines lacunes de l'ouvrage récent du P. A. Vermeersch, « La Tolérance ». (Beauchesne, 1912).

Dicu a fait du devoir religieux le premier devoir de l'homme. Ce devoir a un triple objet : la science de la Religion ; le culte tant interne qu'externe, et non seu-lement privé, mais public et social, de la Divinité ; la loi morale, reconnue et acceptée, dans sa portée universelle, comme Loi divine (1).

Et, un peu plus loin, voici des précisions excellentes :

Dans l'hypothèse de la division religieuse, l'Etat doit protéger le règne des vérités religieuses communes aux diverses religions positives, et régler sa législation sur les prescriptions de la loi et de la religion naturelles, sans violer le droit de conscience des divers croyants.

... Le droit des enfants d'être élevés dans la morale et la religion, où se trouvent de fait leur fin et les obligations de leur conscience, prime tout autre droit. Le droit des parents d'élever les enfants selon leurs croyances tire toute sa force de la mission primordiale et inaliénable qu'ont les parents de procurer le vrai bonheur de leurs enfants.

Voilà donc un fait pleinement établi. Il y a un confessionnalisme indispensable à tout Etat, à toute société qui ne veut pas périr. C'est le confessionnalisme de la religion naturelle, celui par lequel l'Etat doit « confesser » sa croyance en un Dieu réel, professer, pratiquer, défendre et promouvoir la religion, réprouver l'incrédulité et la libre-pensée, réprouver la neutralité qui ferait l'homme et l'Etat verbalement indifférents entre la religion et la libre-pensée, donc réellement étranger à la religion et à Dieu, donc réellement partisan de la libre-pensée, qui est la pensée sans Dieu.

<sup>(1) «</sup> Droit Naturel », p. 27. Paris, Lethielleux, 1903.

Et il faut, de toute nécessité, choisir entre ce confessionnalisme de la religion naturelle, du droit naturel religieux, et le confessionnalisme à rebours de la laïcité, de l'Etat a-religieux qui établissant la société hors de la religion et de Dieu, supprime et détruit dans la société Dieu et la religion, et qui est la formule même de l'impiété nécessairement sectaire et oppressive.

Et ce n'est pas à un pays catholique comme la Belgique à demander quelle est cette religion naturelle que tout Etat doit, en priorité logique, professer, quel est ce Dieu qu'il doit adorer? Car ce Dieu, les catholiques le connaissent, non seulement, comme « tout homme venant en ce monde », par la raison, mais ils le connaissent, en outre, dans une lumière beaucoup plus vive et plus parfaite, par la Révélation catholique. Cette religion naturelle, dont les linéaments existent dans la raison et la conscience de tout homme normal, elle existe en eux, mais complétée, surélevée, perfectionnée par le surnaturel chrétien. Et cette concordance transcendante de la religion catholique avec la religion naturelle apparaît avec une telle clarté aux yeux de tout homme de bonne foi, que dans une nation presque unanimement catholique comme la Belgique, l'Etat, au nom même du droit naturel, ne devrait pas se contenter du confessionnalisme de la religion naturelle ; son devoir ne consisterait pas seulement à réprouver et dans la mesure nécessaire, à réprimer l'incrédulité, l'irréligion, la libre-pensée ; l'Etat devrait être confessionnel en ce sens qu'il devrait professer, pratiquer et protéger efficacement la religion catholique. Non pas l'imposer, à aucun degré et sous aucune forme (et c'est là l'éternel sophisme, l'éternel mensonge du libéralisme à l'adresse de l'Eglise), mais encore une fois la professer, la pratiquer et la protéger efficacement, ce qui n'est pas du tout l'imposer... Réelle et légitime liberté doit être donnée aux adeptes des cultes dissidents : protestants, schismatiques, juifs, musulmans dans les pays où ces religions existent. Mais l'ereur, l'illusion d'un trop grand nombre de catholiques belges consiste à assimiler pratiquement, ou même théoriquement, au point de vue du droit social et public, la libre-pensée et l'athéisme à ces cultes dissidents, et de ne pas comprendre que la profession et la protection efficace de la religion, la réprobation et la répression de l'irréligion et de l'impiété (répression conciliable avec le respect des libertés d'ordre strictement privé) sont le premier devoir de l'Etat dans une société qui veut vivre ; et qu'enfin, si l'on tient à donner pour devise à l'Etat moderne : « Respect de toutes les croyances », on ne doit pas, on ne pourra jamais ajouter : « et de loutes les incroyances ». Là est la limite.

Au reste, le solide bon sens des catholiques belges a l'instinct, quoique un peu confus, des incohérences au milieu desquelles ils se débattent. N'avons-nous pas vu le Bien Public, — essayant de corriger les déclarations inconsidérées de certains ministres belges, et de ménager à la fois, chose malaisée, la vérité catholique et le libéralisme démocratique, — amalgamer dans ce qu'il appelle le parti catholique les ingrédients les plus inattendus : c'est un parti « non confessionnel, ouvert aux libres-penseurs », mais dont le mobile est « la défense et la propagation des idées religieuses », et dont le but est de « tenir en échec l'incrédulité et la Révolution » ! (1)

<sup>(1) «</sup> Bien Public », 2 juin 1913.

N'avons-nous pas vu le XX° Siècle, le défenseur du Bulletin de la Semaine, enregistrer cette définition, quoique à son corps défendant, et feindre de ne pas comprendre la leçon qu'elle contenait pour lui ? (1)

Et dans un article bien plus curieux encore, ef dù à la plume de son directeur (2), n'est-ce pas le même  $XX^{\circ}$  Siècle qui, à l'occasion de la loi militaire française de trois ans, écrivait ces paroles pleines de justesse :

Ce qui vient de se passer en France justifie parfaitement, ne trouvez-vous pas ? la doctrine qui fait le fond du Syllabus. Non, toutes les religions ne sont pas bonnes, toutes les idées n'ont pas un droit égal à la prédication publique. Pie IX l'a affirmé solennellement. Le gouvernement français, composé de libres penseurs notoires, vient de l'affirmer avec une rude énergie : et M. Clémenceau, antipapiste farouche, ennemi juré de la « faction romaine » comme il dit, l'encourage de ses applaudissements. C'est le glas du libéralisme dogmatique, l'acte de décès de l'indifférence en matière de religion et en matière d'idées...

La très grande majorité des Français professe et pratique en ce moment avec une admirable ardeur la religion du patriotisme...

Mais on a vu surgir une minorité d'hérétiques qui, non contents de combattre avec fureur une loi militaire déclarée de salut public par les chefs de la nation, osent blasphémer la patrie et prêcher la révolte aux soldats. Du point de vue du libéralisme dogmatique, ces citoyens ont parfaitement le droit de débiter ces sermons, de proférer ces blasphèmes.

<sup>(1) «</sup> XX Siècle », 4 juin 1913.

<sup>(2) «</sup> XXº Siècle ». 8 juin 1913. « MM. Barthou et Clemenceau paraphant le Syllabus », Article signé F. N. (Fernand Neuray).

Heureusement pour la France, le gouvernement républicain, en présence des ravages de cette « hérésie », n'a pas hésité un moment. Au diable la liberté des opinions. Dangereuse pour l'unité de la patrie et la santé morale de la nation, cette doctrine a été tout de suite frappée d'excommunication. Rien de plus juste. L'instinct de la conservation nationale a commandé automatiquement cet acte de vigueur...

C'est bien fait. Cela était nécessaire. Une question de vie ou de mort se posait devant la France. La Liberté ou la mort — hurlaient les grands ancêtres. Parole prophétique. Il faut que la France choisisse à présent entre le libéralisme et la vie. Ni M. Barthou ni même M. Clémenceau n'ont balancé un moment. Qui répugnerait à les féliciter de travailler à la victoire de la vérité sur l'erreur, de l'ordre sur l'anarchie, de l'autorité sur l'individualisme, et de sauver leur pays à ce prix ? Mais quelle revanche, d'autre part, pour le Syllabus et la « faction romaine » l...

Mais par la plus inconcevable des contradictions, l'auteur de l'article continue en se défendant avec horreur de vouloir ressusciter pour la Belgique le *Syllabus* et un régime de privilèges quelconques en faveur de la religion et en particulier de l'Eglise catholique.

« Jamais de la vie ! s'écrie-t-il... Le Syllabus est un recueil de principes, non un manuel de gouvernement. » Et il réédite la stupide équivoque où se complaît M. Imbart de la Tour : « Est-ce que les âmes se gagnent à coups de bâton ? »... Est-ce qu'il faut « demander au pouvoir de se faire le gendarme des dogmes de l'Eglise et d'imposer par la force la pratique de ses commandements ? » Etc., etc. Comme si protéger efficacement la religion contre les assauts de l'impiété, c'était imposer la foi par la violence aux incrédules !... Et comme si c'était là

pour la religion et pour l'Eglise un « privilège », et non pas un acte de la plus stricte justice, en faveur de la société elle-même!

L'auteur écrit cependant, toujours dans ce même article :

Nous croyons fermement, avec l'Eglise, avec les Papes, cette vérité de bon sens, incontestable sinon incontestée, qu'aucune société humaine ne peut, sans s'exposer à un péril mortel, permettre de tout publier, de tout prêcher, de tout imprimer.

D'après quelle règle, d'après quel symbole l'Etat, qui n'est pas confessionnel et se déclare pleinement indépendant de l'Eglise, fera-t-il le départ entre ce qu'il sera permis de publier, de prêcher, d'imprimer et ce qui sera défendu ? Quelle autorité infaillible dénoncera les « hérétiques » dont parlait l'auteur, et les frappera d'excommunication ? Le directeur du  $XX^e$  Siècle ne nous le dit pas. Il ajoute seulement :

Nous demandons simplement aux honnêtes gens de toute croyance de s'unir pour défendre, contre d'insolents et audacieux libertaires, le fonds d'idées morales qui, issues de l'Evangile et répandues dans le monde par le christianisme, sont à la fois le signe et le résumé de la civilisation.

Si ce galimatias moderniste avait une signification quelconque, il voudrait dire que, dans un pays qui jouit, comme la Belgique, de la civilisation chrétienne, issue de l'Eglise, l'Etat a le devoir de défendre, et au besoin par la force, — contre les socialistes, les matérialistes, les incrédules, les libres-penseurs, les agnostiques, les modernistes — les dogmes esentiels sur lesquels repose la civilisation catholique, à savoir : la propriété, la famille chrétienne, la patrie et surtout ces réalités plus essentielles en-

core et sans lesquelles ces dogmes ne peuvent subsister : la religion, Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise catholique... Mais cela, c'est la lutte contre les erreurs du laïcisme, du modernisme, professées par le Bulletin de la Semaine : c'est précisément ce dont le XX° Siècle ne veut à aucun prix.

Un trop grand nombre de catholiques belges sont en proie à l'illusion de cette tactique décevante. dont la définition a été donnée, si je ne me trompe, par un de leurs ministres : « rechercher toujours une formule qui soit acceptée par l'adversaire. » Or, il y a longtemps que toutes les formules acceptables par les catholiques sont épuisées et dépassées. A l'heure actuelle, l'unique formule de « l'adversaire » en Belgique comme en France, c'est la laïcité : c'est: « Dieu éliminé de la vie publique et sociale. » Si vous acceptez, sous une forme quelconque, si déguisée qu'elle soit, cette formule infernale, vous êtes perdus. Vous êtes enfermés avec « l'adversaire » dans l'impasse mortelle de l'athéisme social. Vous êtes, s'il était permis de plaisanter en un tel sujet, dans la position du soldat de la légende qui, à la fin d'une bataille, criait à son chef : « Mon capitaine, j'ai fait trois prisonniers! - Eh bien, amèneles. - Ah! mais, c'est qu'ils ne veulent pas me lâcher...»

De telles naïvetés ne sont point désormais inoffensives. Il y a un certain parti-pris d'optimisme béat qui, en présence de la guerre faite à la vérité dans le monde, n'est plus de la candeur, mais devient, à l'encontre des intentions de ceux qui le professent, de l'aveuglement, de la défection, de la trahison.

Je parle ici pour la France, car en Belgique et principalement dans quelques contrées, l'œuvre de déchristianisation est moins avancée et l'état de la foi dans les masses est encore assez florissant pour faire illusion, même (et peut-être surtout) aux prêtres. C'est l'excuse de l'aimable correspondant qui m'écrit de ce pays, au sujet de l'œuvre de sincère exposition doctrinale poursuivie par la Foi Catholique. Je souligne quelques passages de sa lettre.

Dans l'ordre des idées, des principes, votre position torce la curiosité, puis l'admiration de l'esprit par sa franchise, sa sincérité complète, car il faut bien, dans cet ordre, qu'il y ait de l'absolu et il est beau de le voir proclamer de cette façon. Mais ne pourrait-on distinguer un autre ordre, l'ordre des intentions où il y a bien, cette fois, du relatif et des mélanges de bien et de mal?

Cet ordre, Monsieur le Chanoine, ne seriez-vous pas d'avis qu'il est meilleur dans notre société contemporaine, que le premier?

Les principes, la théorie du monde moderne est détestable, je l'admettrais avec vous, mais sa pratique, ses intentions ne sont-elles pas meilleures?

Ces hérésies du libéralisme, du socialisme, etc., ne se distinguent-elles pas des hérésies d'autrefois en ce qu'elles ne sont que l'exagération humaine d'une vérité divine révélée, en ce qu'elles enferment en elles plus de vérité religieuse (exagérée, déformée, cela est certain), et d'intention sont chrétiennes?

Vous allez me juger bien sévèrement peut-être pour avancer pareille opinion, mais je suis là-dessus profon-dément optimiste. Je crois que le monde agit de plus en plus chrétiennement. Je crois que ce qu'il y avait de bon dans ces hérésies modernes l'emporte de plus en plus sur ce qu'il y avait de mauvais et que le christianisme imprègne de plus en plus la conscience humaine.

« Il faut bien qu'il y ait de l'absolu dans l'ordre des idées, mais plus l'humanité abandonne cet ab-

solu pour penser mal, mieux elle agit et plus elle vit chrétiennement ». C'est à quoi se résume l'argumentation de mon excellent correspondant ; et on avouera que, au point de vue du bon sens comme de la foi, une telle logique n'est pas seulement déconcertante, mais réellement effarante. Et il résume sa pensée en cette formule plus que hardie :

Je n'en admire pas moins votre travail et ne l'estime pas moins nécessaire parce que, si le monde devient de plus en plus chrétien, j'avoue qu'il pense de plus en plus mal.

El sentant évidemment l'énormité de ce paradoxe, il ajoute :

Mais plutôt il commence à se dégoûter de la pensée telle que l'avait déformée la Renaissance païenne du seizième siècle, et des observateurs chrétiens (Mgr Mercier dernièrement) observent dans ce salutaire dégoût d'un faux intellectualisme un besoin plus profond et qui gagne toutes les couches sociales, des réalités concrètes de la religion. Ce concret de la religion, il me semble que vous le faites magnifiquement ressortir en l'exposant dans toute sa lumière, un peu vive pour nos yeux fatigués de rèveries, tandis que des égarés comme Bergson cherchent, de bonne foi, en tâtonnant, à le rejoindre.

Faut-il redire que les esprits les plus « païens » de la Renaissance du seizième siècle étaient infiniment plus près du catholicisme que les anti-intellectualistes d'aujourd'hui, parce qu'ils n'avaient point, comme ceux-ci, rompu incurablement avec la raison et le sens commun ? Recta ratio fidei fundamenta demonstrat (1).

Et quant aux prétendus efforts de l'école bergsonienne pour « rejoindre, en tâtonnant, le concret de

<sup>(1)</sup> Concile du Vatican, Const. « Dei Filius ».

la religion », hélas, hélas ! que mon correspondant les voit de loin !...

Enfin je prends la liberté de vous transcrire, Monsieur le Chanoine, pour justifier l'optimisme que je garde au fond du cœur malgré tout le mal que vous dites « du jour où nous vivons », cette phrase de Hamelin : « L'humanité, pour qui on avait fait de Dieu un obstacle à ses aspirations les plus légitimes, ou, à tout le moins, au détriment de préoccupations plus prochainement urgentes, l'objet d'une contemplation absorbante et prématurée, serait bien capable de repenser à lui quand il ne la gènera plus et qu'elle aura accompli les tàches qu'elle ne pouvait pas remettre. »

Est-ce complètement faux cela? N'est-ce pas la faute des scholastiques décadents et radoteurs si la pensée du quinzième et du seizième siècle a tourné le dos à la tra-dition chrétienne et s'est pour ainsi dire paganisée aux sources de la Renaissance? Le Paganisme a gâté les esprits, les cœurs sont restés chrétiens et le XX° siècle verra sans doute s'épanouir, avec une splendeur qu'il n'aura pas encore connue, le règne de Dieu et de J. C.

Car « la Renaissance est close », disait il y a quelques années notre Godefroid Kurth...

L'accent sincère, l'élan généreux, la vive et intelligente ouverture d'un esprit cultivé, qui respirent dans cette lettre, auront frappé nos lecteurs. Je ne relève pas ce qui est dit des « scolastiques décadents et radoteurs » qui ont vraiment bon dos. Mais l'inepte et odieux blasphème contenu dans les lignes d'Hamelin, qu'on vient de lire, aurait-il échappé à mon correspondant? Hélas! combien le malheureux philosophe dit vrai! Oui, l'humanité est en train de se fabriquer un Dieu qui « ne la gênera plus », qui ne gènera ni ses passions ni son orgueil: le Dieu immanent du modernisme panthéistique,

dont le règne, destructeur de toute religion réelle, commence à s'établir dans le monde par l'avènement du collectivisme humanitaire et international.

Et ce qui est « clos » de la Renaissance, ce n'est point malheureusement son paganisme, c'est au contraire ce qu'elle contenait de bon, de légitime et de nécessaire, c'est son culte de la raison et de la saine nature dans sa vérité et dans sa beauté : c'est ce par quoi, moins païenne qu'on ne pense, elle a contribué, pour une si large part, à produire notre dix-septième siècle, si grand et si chrétien, et que la Belgique sait admirer comme il convient.

Le paganisme qui nous menace et qui déjà nous dévore, c'est celui de la laïcité, introduite dans le monde par le modernisme et le libéralisme que professe le Bulletin de la Semaine : paganisme autrement redoutable, bien plus profond et incurable, que celui de la Renaissance.

Il y a déjà plusieurs années, traitant du laïcisme scolaire en France, et rappelant l'admirable et triomphante campagne menée jadis par les catholiques belges, il y a quelque trente ans, contre la « loi de malheur », j'écrivais :

Nos frères de Belgique ont donc « su vaincre »; je ne me permettrai pas de demander, en leur appliquant une parole célèbre, s'ils savent, au même degré, « profiter de la victoire ». S'ils ne le savaient pas et si jamais celle-ci (quod Deus avertat!) leur échappait, ce serait qu'ils auraient eu le malheur, par une sorte de coquet-terie bien déplacée de libéralisme, de trop se rapprocher à leur tour de l'idée et de la pratique de cette neutralité a-religieuse qu'ils ont si vaillamment combattue. (1)

<sup>(1) «</sup> Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire », 1908, p. 29-30.

L'excessive générosité que les catholiques belges seraient tentés de témoigner à leurs adversaires libres-penseurs serait d'autant plus déplacée que, lorsqu'on demande aux catholiques qui agissent de la sorte : « En cas d'interversion des rôles, seriezvous payés de retour ? », ils sont bien obligés de répondre avec empressement : « Certainement non !»

Ayons donc le courage de reconnaître et de proclamer que, pour que la vérité soit libre, (j'entends le minimum de vérité religieuse, morale et sociale sans lequel un peuple ne peut vivre) il faut que l'erreur ne le soit pas tout à fait. Ce qui revient à cette vérité de bon sens, que la liberté des honnêtes gens ici-bas est, dans une certaine mesure, exclusive de la liberté des... autres. C'est la condamnation définitive du libéralisme, soit théorique, soit pratique.

En Allemagne, la condamnation du Bulletin de la Semaine. sans faire autant de bruit qu'en Belgique, souleva d'importantes polémiques entre les vrais défenseurs de l'Eglise, catholiques tout court, et la presse plus ou moins vaguement « chrétienne », qui, sous un masque de catholicisme, est systématiquement hostile à l'autorité de Pie X et à ses prescriptions les plus essentielles en matière même dogmatique.

Rien n'est plus instructif que l'analogie entre cette situation et la nôtre, analogie révélée notamment par le Sonntagsblatt de Vienne et les Petrus-Blaetter, de Trèves.

Sous ce titre : Condamnation ecclésiastique d'une feuille de la tendance de Cologne, le Sonntagsblatt publiait le 1<sup>er</sup> juin 1913 une longue étude dont voici

quelques fragments : la perfidie des manœuvres du Bulletin y est appréciée avec une pénétration et une justesse remarquables.

La proscription de cette feuille catholique libérale, qui représente en France la même tendance « chrétienne » que soutiennent en Autriche et en Allemagne un grand nombre de feuilles chrétiennes-sociales, a sans aucun doute la plus grande importance.

La revue Le Bulletin de la Semaine n'est nullement une ennemie déclarée de l'Eglise. Au contraire, elle soutient extérieurement l'Eglise catholique contre ses ennemis les plus violents. Mais elle le fait d'une manière qui ne s'inspire pas du caractère surnaturel et divin de l'Eglise. En effet, elle réclaine simplement pour l'Eglise catholique cette liberté qui, d'après les lois de l'Etat, doit revenir à toutes les associations. Les directions du Saint-Siège et les décisions des autorités ecclésiastiques sont presque ignorées d'elle. L'intérêt national français et les questions économiques sont mises au premier plan des discussions de presse. Les appréciations et les manières de voir du Saint-Siège ne sont pas directement combattues, mais sont enserrées des critiques de quelques feuilles libérales, peu flatteuses pour les décisions de la suprême autorité religieuse. Ces façons d'agir, jointes à une défense purement apparente des droits de l'Eglise catholique, ont absolument le même caractère catholique-libéral chez maintes feuilles d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie et chez le Bulletin de la Semaine.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que des journaux français approchant de fort près la franc-maçonnerie (nommons seulement le *Temps* et la *Revue Bleue*), ont pris parti pour le *Bulletin de la Semaine* tout comme les journaux nationaux-libéraux d'Allemagne et d'Autriche prennent la défense de la presse catholique-libérale du Centre en Allemagne et des feuilles chrétiennes sociales d'Autriche dès qu'elles sont critiquées par les feuilles catholiques. La connexion de ces sympathies n'est en tout cas pas fortuite, mais a de profondes racines. On sait très bien que seule une presse résolument catholique est en état de soutenir avec succès les droits de l'Eglise catholique. C'est précisément pour ce motif que les libres-penseurs de toutes les nations cherchent à soutenir dans une certaine mesure la presse indécise nationale chrétienne parce qu'elle attire l'attention des prêtres catholiques aussi bien que des laïques beaucoup plus sur les questions nationales et économiques que sur les intérêts religieux surnaturels, qui sont intimement liés avec les droits de l'Eglise sur l'école et sur toute la vie publique.

Comme pour illustrer cet article du Sonntagsblatt, un numéro du Bulletin, que je n'avais pu encore analyser, celui du 9 Juillet 1913, m'apporte deux textes intéressants à rapprocher. Dans l'éditorial (p. 325, col. 1), le leader anonyme qui tient la plume de M. I. de la T., applaudissant aux succès de M. Barthou (dont les odieuses professions de foi d'athéisme étaient toutes récentes), proclame que « sa grande force, c'est de tout ramener à un seul point de vue, de tout subordonner à une seule préoccupation : l'intérêt public et la défense nationale. » Moyennant quoi le Bulletin soutient avec enthousiasme le gouvernement athée de M. Barthou et insère pieusement, quelques pages plus loin, sous le couvert du point de vue « national », un communiqué en faveur de la « mission laïque française », nommée en propres termes, voire en termes « formels » (1). Ne dirait-on pas les chrétiens sociaux d'Autriche marchant et travaillant de conserve avec les associations allemandes libres-penseuses, comme l'indique le Sonntagsblatt?

<sup>(1)</sup> P. 332, col. 1.

Une autre étude non moins bien raisonnée, intitulée Une condamnation ecclésiastique de la tendance de Cologne (1), démontre point par point que « les principes qui ont provoqué la condamnation du Bultin se trouvent être ceux des défenseurs de la tendance de Cologne et de ses organes. »

Ceux-ci, en effet, et notamment la Gazette populaire de Silésie, prirent ouvertement la défense du Bulletin. « Un seul destinataire, beaucoup de gens visés », écrivaient les Petrus-Blaetter (2) en enregistrant la condamnation du Bulletin par la Consistoriale. Et le journal catholique remarquait avec raison que le principal motif de la condamnation, à savoir « cette idée de l'indépendance à l'égard de l'Eglise et de la religion dans les questions politiques et sociales, ressemble, comme un œuf à un autre œuf, à la théorie soutenue en pays allemand, de la politique pure et de l'économisme pur (3). »

En résumé, les débats soulevés à l'étranger autour de la condamnation du Bulletin de la Semaine révèlent l'existence d'un mal profond chez les catholiques de plusieurs nations des plus importantes. Co mal est l'affaiblissement et la perte du sens catholique, l'effacement des frontières dogmatiques entre le catholicisme et le protestantisme, entre le catholicisme et la libre-pensée ; c'est l'oblitération, dans les esprits, des principes les plus essentiels de la foi catholique, de la théodicée et du droit naturel à base religieuse ; c'est, en un mot, la laïcisation progressive de la pensée et de l'action des catholiques. De là une hostilité foncière et systématique contre

<sup>(1)</sup> Sonntagsblatt, 15 juin 1913.

<sup>(2) 20</sup> juin 1913.

<sup>(3)</sup> Petrus Risetter 12 iuin 1012

l'autorité de Rome et des évêques quand cette autotorité affirme les principes et impose des directions sur le terrain philosophique et social. Et l'on arrive à cette hostilité à l'égard de la suprême autorité religieuse presque sans s'en douter, en commencant par d'injustifiables concessions pratiques, suggérées soi-disant par les nécessités de « l'hypothèse », puis en acceptant des erreurs de doctrine destinées à légitimer ces concessions ; enfin on refuse de répudier ces erreurs sous prétexte qu'elles sont dénoncées par des « flaireurs d'hérésies » ; les passions politiques aidant, on s'obstine de plus en plus et on s'endurcit peu à peu dans un état d'hérésie ou de demi-hérésie plus ou moins inconsciente, mais trop réelle, où l'on n'a plus de catholique que le nom, un nom dont on ne se sert que pour s'aveugler soi-même et pour égarer les autres.

N'est-ce pas là un portrait auquel pourraient se reconnaître, si la grâce leur dessillait les yeux, un trop grand nombre de malheureux errants, en Belgique comme en France, en Italie comme en Allemagne?

## Dernières Condamnations et derniers Avocats du "Bulletin de la Semaine"

Nous l'avons déjà constaté : il y a quelque chose de plus écrasant peut-être pour le *Bulletin de la Se*maine que les condamnations, pourtant souveraines et définitives, qui l'ont frappé : ce sont les sympathies unanimes des ennemis de l'Eglise et de Dieu-Toutes les sectes du protestantisme, toutes les nuances de la libre-pensée et de l'anticléricalisme, tous les suppôts de l'impiété, la plus enragée comme la plus hypocrite, toutes les feuilles vendues à la francmaçonnerie ont « donné » en sa faveur avec un ensemble merveilleux, en France et à l'étranger. Pas une note ne manque à ce concert, et c'est là une contre-épreuve tellement démonstrative, qu'il est impossible d'y rien ajouter. Aux avocats du Bulletin, déjà indiqués par nous, on peut joindre la revue protestante libérale Foi et Vic (16 juin 1913) ; le Témoignage. « journal de l'église évangélique luthérienne », qui, le 27 juin 1913, consacrait six grandes pages au panégyrique de M. Imbart de la Tour et de sa revue, victime de la « tyrannie spirituelle » de Rome et ajoutait avec vérité : « Entre l'esprit des ultramontains et leur esprit, il y a un abîme »; la Lanterne du 16 juillet, qui assène à ses protégés un pavé magistral : « Mieux vaudrait pas d'Eglise du tout ; mais, à choisir, mieux vaudrait une Eglise indépendante qu'une Eglise serve de l'étranger » ; l'anticlérical Corriere della Sera de Milan, qui, le 24 juin, annonçait avec un calme cynisme cette monstrueuse ineptie : « L'archevèque de Paris vient de transmettre à Rome une protestation des députés catholiques et libéraux, qui renonceront à soutenir au Parlement la cause catholique et, par exemple, à combattre les projets de loi sur l'enseignement laïque, si on continue la persécution contre l'organe dirigé par l'un des catholiques les plus autorisés et les plus éclairés. » Il ne serait peut-être pas très difficile de deviner celui des lieutenants de M. Imbart de la Tour qui a pu inspirer au Corriere della Sera

cette tentative de chantage, trop grossière pour

« passer » dans les journaux français.

Mais le pire de tous les châtiments pour le Bulletin de la Semaine, — oui, pire que les éloges d'un Clemenceau, d'un Jaurès, de la Lanterne ou du journal officiel des prêtres apostats. - c'est le suffrage réitéré de M. Julien de Narfon.

Dans le Figaro du 26 mai, celui-ci avouait qu'il avait longtemps gardé le silence sur la question, espérant (comme l'avait déclaré le Temps avec une insolence naïve), que l'acte de Bordeaux demeurerait isolé. Lorsque la majorité de l'épiscopat eut condamné le Bulletin, il se décida à parler : admirons en passant comment les lecteurs du Figaro sont bien et rapidement renseignés!

Cependant l'article du Figaro gardait encore une certaine tenue : la maison vaut bien quelques sacrifices de forme : on se rattrape ailleurs.

Dans la Petite Revue du 10 juillet, le vrai Narfon se débonde. Le Bulletin de la Semaine est désormais dondamné par la « presque unanimité des évêques de France », selon la constatation de Mgr de Durfort (1). M. Imbart de la Tour permet sans doute à son avocat de marcher à fond, sentant qu'il n'y a plus grand'chose à perdre.

Tout le monde sait qu'à l'heure actuelle le chroniqueur prétendu « religieux » du Figaro est universellement connu pour ce qu'il est, et qu'il ne pourrait plus faire illusion qu'à ceux qui voudraient absolument être trompés. Ce n'en est pas moins faire œuvre de salubrité publique que de montrer le personnage en ses libres ébats. Rarement son hérétique impudence s'est donné aussi pleine carrière pour

<sup>(1) «</sup> Semaine Religieuse » de Langres, 5 juillet.

insulter à pleine bouche l'Episcopat, le Saint-Siège, l'Eglise, la foi de son baptème et la vérité. Inutile, bien entendu, de venger ceux qu'il voudrait bafouer on salir : ceux-là seuls sont à plaindre, que loue une telle plume. Voici sa prose. Le morceau est intitulé : La raison d'autorité et l'autorité de la raison. Il suffira d'y piquer ça et là quelques annotations.

On sait que le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, a trouvé, sans le chercher bien entendu, le moyen de diviser un peu plus l'épiscopat français en condamnant le Bulletin de la Semaine, revue catholique qui se publie d'ailleurs à Paris, et en obtenant du cardinal Merry del Val une lettre par laquelle le secrétaire d'Etat du Saint-Siège déclarait approuver cette mesure, ce qui devait naturellement provoquer un mouvement général d'adhésion à l'ordonnance bordelaise de la part de ceux de nos évêques au loyalisme desquels il ne suffit pas d'interpréter comme des ordres les moindres désirs de Rome et qui se croient obligés de traduire comme autant de désirs ses moindres gestes.

De rares prélats avaient adhéré, dès les premiers jours, à l'initiative du cardinal Andrieu. Quand on sut que le secrétaire d'Etat du Saint-Siège la trouvait sage et opportune, ce fut une coline qui applaudit à cette sagesse et à cette opportunité.

- 1° « Le Bulletin de la Semaine, revue catholique ». On sait ce que vaut le mot « catholique » sous la plume du « Catholique » du Matin.
- 2° « De rares prélats »... Mensonge. Au moment où fut publiée la lettre du Cardinal Merry del Val, vingt adhésions exactement avaient déjà paru, bien que la plupart des évêques fussent alors en tournée pastorale.
- 3° M. de Narfon se garde bien de parler de la plus grave de toutes les condamnations qui ont atteint le *Bulletin* : celle qui émane de la S. Congrégation

Consistoriale : cette omission voulue est une fourberie, aussi maladroite d'ailleurs que déloyale.

4° M. de Narfon intercale ici un persiflage outrageant, dans le style de la Lanterne, contre le Cardinal Andrieu, au sujet de la très sage et courageuse ordonnance de ce prélat, relative aux externats ecclésiastiques de lycéens. Il continue :

Dans l'affaire du Bulletin, Rome, priée d'intervenir, est intervenue en effet. Et cette intervention a abouti à couper l'épiscopat français en deux fractions à peu près égales. Je dois dire que la fraction adhérente est maintenant un peu plus nombreuse que la fraction qui se tait.

« Un peu plus nombreuse »... Mensonge. A l'heure où écrivait M. de Narfon, soixante évêques français avaient, par sentence formelle, condamné le Bulletin. Or, il y a 84 sièges épiscopaux dans la France continentale, et 7 dans les colonies. Donc les deux tiers de l'épiscopat français ont condamné publiquement le Bulletin. C'est ce qui met en rage M. de Narfon. Aux sentences que nous avons citées plus haut (i), il faut ajouter celles de Nos Seigneurs les Archevêques et Evèques de : Alger et Carthage (Mgr Combes), Evreux (Mgr Déchelette), Moulins (Mgr Penon), Saint-Flour (Mgr Lecœur).

Le cardinal Andrieu peut se vanter d'avoir fait là un beau travail. Dans la moitié des diocèses de France il est défendu, dans l'autre moitié, il demeure permis de lire le Bulletin de la Semaine. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Depuis longtemps nous n'avions vu l'autorité religieuse divisée aussi exactement contre elle-même. Il ne me paraît pas que ce spectacle soit réconfortant pour la foi des simples. Ceux-ci, il est vrai,

<sup>(1) «</sup> Foi Cath. », mai et juin 1913.

ont la ressource de croire avec l'abbé Gaudeau, un Jésuite sécularisé qui a trouvé un provisoire refuge dans le zèle doctrinal le plus hargneux et le plus dénué de sens commun, que les évêques qui n'adhèrent pas sont au cœur avec ceux qui adhèrent : sur quoi le Jésuite sécularisé d'affirmer avec le plus tranquille cynisme la varfaite unanimité de l'épiscopat...

1° « Hargneux » ? Non, sincèrement, ce n'est pas mon caractère. Je n'ai souvenir d'avoir exécuté à fond dans ma vie qu'un seul personnage, c'est M. J. de Narfon (1). Si j'en crois quelques-uns de ses anciens amis eux-mêmes, qui n'ont pu s'empêcher de rire, je ne l'ai pas fait sans bonne humeur : Dieu m'est témoin que je l'ai fait sans haine. Mais il faut lui pardonner de s'en souvenir, car l'opération a été si définitive, qu'il n'a pas même essayé de trouver dans son sac, à défaut de raisons, une cabriole ou une grimace nouvelles. A qui connaît le comédien, le fait semblera prodigieux.

Les injures de M. de Narfon, qui ne sont appuyées ni par la raison d'autorité ni par l'autorité de la raison, me causent presque autant de joie que les encouragements reçus directement de la Sainte Eglise et de son Chef: ceci est la contre-épreuve de cela. Il faut toujours en revenir à la doctrine du doux saint François de Sales, et ne pas s'étonner que les abois et au besoin les coups de crocs du chien de berger semblent, au loup déguisé qui rôde, totalement « dénués de sens commun ».

Ceci dit, allons aux choses-

1° J'ai non pas affirmé, mais prouvé que la Sacrée Congrégation Consistoriale étant l'organe officiel

<sup>1) «</sup> Foi Catholique », 25 février 1913. « Lettres de M. J. & Varfon, et réponses », p. 116-128.

par lequel s'exerce l'autorité du Pape sur les Evêques, un acte doctrinal de cette Congrégation, comme celui qui a atteint le Bulletin, a une portée universelle dont la valeur s'impose, dans la mesure qu'ils connaissent à merveille, à tous les évêques et que interpréter, en une telle occurrence, le silence d'un évêque comme une non-adhésion de cœur à la portée doctrinale de cet acte (à plus forte raison comme une approbation de la doctrine condamnée), c'est au point de vue de la théologie et de la raison, une sottise, et au point de vue moral, un outrage à l'égard des évêques dont il s'agit.

3° J'ai non pas affirmé, mais copieusement démontré que, de la part de lout catholique, ne pas adhérer de cœur à la condamnation des erreurs doctrinales contraires à la foi, professées formellement par le Bulletin de la Semaine, et des hérésies proprement dites ouvertement patronnées et fomentées par lui, c'est être hors de la foi. Il est donc indubitable que l'unanimité absolue des évêques condamne réellement et de cœur, le Bulletin de la Semaine, et que en dépit des désirs hérétiques de M. J. de Narfon, l'autorité religieuse n'est nullement « divisée contre elle-même ».

Suit, dans l'article de la *Petite Revue*, le développement de la rengaine, connue de nos lecteurs, et platement répétée : Le *Bulletin de la Semaine* a été frappé, parce qu'il est républicain. Et M. de Narfon continue ses injures à l'adresse de l'épiscopat et d'abord du Cardinal Andrieu.

Eh! oui, et voilà peut-être le vrai grief, le grief de fond du cardinal Andrieu contre le Bulletin de la Semaine. Devons-nous le croire ? La chose paraîtra invraisemblable à ceux qui se souviennent du passé républicain du cardinal Andrieu, lequel a dù — sous le régime concordataire — sa nomination comme évêque de Marseille au patronage de M. Jaurès... Mais « le vrai peut quequefois n'être pas vraisemblable ». Et au surplus la séparation de l'Eglise et de l'Etat a opéré dans l'épiscopat français bien d'autres conversions politiques que celle du cardinal Andrieu. Invraisemblable ou non, je ne crois pas qu'il y ait de meilleure explication de l'ordonnance de Bordeaux contre le Bulletin.

Ce qui met M. de Narfon en fureur, c'est l'actuelle indépendance des évêques vis-à-vis de la secte maçonnique, âme du gouvernement cher à son cœur.
Ce qu'il regrette amèrement, c'est l'époque honteuse
où son ami le franc-maçon Dumay faisait peser sur
l'épiscopat français un joug plus avilissant que
celui du Bas-Empire.

Et j'en appelle à ceux qui lisent sans parti pris cet organe, libéral, oui, dans le bon sens du mot, encore que d'un libéralisme souvent bien timide, mais par-dessus tout soucieux de la vraie orthodoxie, non d'une orthodoxie de surenchère, et respecteux de l'autorité religieuse, d'un respect, il est vrai, qui n'exclut ni toute clairvoyance ni toute critique, du scul respect enfin qui convienne à des êtres doués de libre arbitre, de raison et justement convaincus que la loyauté se concilie avec toutes les obligations de foi.

Ceux qui ont lu la présente étude savent que le « libéralisme » du Bulletin de la Semaine consiste à favoriser, aussi sournoisement que possible, l'hérésie la plus venimeuse, à faire « à l'Eglise une guerre » acharnée, mais « conforme au protocole le

lisme « timide », parce que le sien, plus ouvertement négateur, c'est le protestantisme libéral le plus complet, l'hérésie la plus formelle : j'en répéteral tout à l'heure la démonstration. Ce qui ne l'empêche pas de s'acharner à se dire « catholique », comme le fait aussi M. Paul Sabatier, pasteur protestant. Continuons la lecture de ses outrages à l'adresse de l'épiscopat.

Mais le lisent-ils, le Bulletin de la Semaine, ceux qui ont adhéré à l'ordonnance de Bordeaux? Quelques-uns, oui, probablement. Tous, assurément non, et je ne sais trop si c'est là une circonstance atténuante ou, au contraire, une circonstance aggravante de leur adhésion. Toujours est-il que plusieurs avouent sans ambages, dans l'acte même par lequel ils déclarent adhérer, qu'ils ne savent pas très bien à quoi précisément ils adhèrent. Car quel autre sens peut-on donner à cette formule qui se retrouve dans certaines des ordonnances épiscopales dont il s'agit : « Le Bulletin de la Semaine n'est-pas lu dans notre diocèse. Cependant, désireux de pourvoir à l'intégrité de la foi..., etc. »

D'ailleurs je pourrais citer un évêque qui, au reçu du mémoire justificatif, a écrit à M. Imbart de la Tour qu'il ne connaissait pas du tout son *Bulletin*, mais qu'il adhérait tout de même à l'acte de Bordeaux parce que le plus onctueux » (1). M. de Narfon trouve ce libéra-

<sup>(1)</sup> Le mot est de M. Georges Sorel (dans « L'Indépendance », 15 novembre 1912) qui relevait l'attitude louche de cette feuille, et l'hypocrisie de gens qui écrivent contre Rome tout en faisant profession par certaines formules, et parfois par leur situation même, de fidélité au Saint-Siège. Ces simples constatations mirent le « Bulletin » en fureur. Voir « Bulletin », 4 décembre 1912, et les réponses de l' « Indépendance », 15 janvier et avril-mai 1913.

cardinal Andrieu « n'avait pas dû agir à la légère ». Sincèrement, que valent de telles adhésions ?

Tiens, tiens! M. Imbart de la Tour communique donc à M. de Narfon ses petits papiers? Nous sommes donc en présence de deux compères? Si peu flatteur qu'il soit pour M. Imbart de la Tour, le fait est bon à noter.

Et quant aux adhésions de ceux qui ont adhéré en connaissance de cause, de quelle manière se justifierontils de n'avoir pas d'eux-mêmes condamné plus tôt le Bulletin de la Semaine? Comment donc! Ils savaient que la lecture de ce Bulletin constituait un grave danger, mettait en péril la foi de leurs diocésains, et ils ont attendu, pour se décider à conjurer ce péril, à pourvoir au salut des âmes dont ils ont la responsabilité devant Dieu, ils ont attendu qu'un signal leur fût donné de Bordeaux ou que le cardinal Merry del Val leur notifiat qu'il aurait pour agréable qu'ils pourvussent au salut de ces âmes en conjurant ce péril! Il me semble qu'il n'y aurait pas là, pour nous, de quoi être pétrifiés d'admiration.

Un Narfon dictant à l'épiscopat le moment où celui-ci doit parler! Le malheureux a perdu le sens du ridicule. Dans l'odieux récit qu'on va lire, je supprime les noms propres, que M. de Narfon imprime tout vifs. Procédé ignoble, rapproché des courbettes, des roulements d'yeux, des protestations de foi et de dévouement que M. de Narfon prodiguait (s'il ne les prodigue pas encore) aux évêques qu'il trahit de cette façon écœurante. Ceux qui ne le connaîtraient pas tout à fait seront désormais pleinoment avertis.

Et que dire de ceux qui ont attendu, pour envoyer leur adhésion que la moitié plus un de leurs collègues eussent adhéré! C'est le cas, par exemple, de Mgr X.,

évêque de Y. Mgr X. est un spécialiste des adhésions tardives. Je serais désolé d'ajouter aux ennuis personnels qui l'ont suivi de Z. à Y. - post equitem sedet atra cura — mais je ne puis taire que lorsque je l'ai vu adhérer à son tour - adhérent de la onzième heure à l'acte de Bordeaux, je me suis rappelé dans quelles conditions spéciales il adhéra, il y a quelques années, à certaine pétition de l'épiscopat qui, en son temps, fit grand bruit. J'avais publié dans le Gaulois le texte de cette pétition, alors que des missi dominici allaient d'évêché en évêché recruter les signatures. Un jour je rencontrai dans l'antichambre de M. Dumay, directeur général des cultes, l'évêque de Z. C'était sous le pontificat de Léon XIII, et Mgr X... me témoignait une réelle bienveillance. Il vint à moi et me tint ce langage : « Ah! vous venez de nous rendre un fameux service en publiant prématurément cette pétition. Grâce à vous, c'est un coup d'épée dans l'eau. Très peu d'évêques ont signé. C'est fini, enterré, on n'en parlera plus. Et quant à moi, je viens donner à M. Dumay l'assurance que, quoi qu'il arrive, je ne signerai pas. »

— « Monseigneur, répondis-je, vous êtes mal renseigné. La pétition, contrairement à ce que vous croyez, marche fort bien. Et j'ai des raisons sérieuses de croire que l'on a recueilli à l'heure actuelle des signatures de la presque totalité des évêques. »

Or, le lendemain soir. *l'Univers*, qui était encore à cette époque un journal religieux (1), publiait officiellement le document épiscopal en le faisant suivre des signatures. Il en manquait quatre ou cinq à peine. Celle de Mgr X., évêque de Z., n'y manquait pas, mais il est vrai qu'elle était la dernière de toutes.

Je le demande sincèrement : de quel poids peut bien être l'adhésion de Mgr X. à l'ordonnance du cardinal Andrieu ?

<sup>(1)</sup> Les seuls journaux « religieux », c'est le « Figaro » et le « Journal de Genève », n'est-ce pas ?

Il faut que M. de Narfon sente que sa situation de « catholique » est désespérée, pour avoir signé de son nom cette malpropreté. Jusqu'à présent il n'avait outragé ou calomnié aussi ouvertement que des évêques morts, tel le Cardinal Mathieu, à qui il prêta une parole répugnante contre Pie X, sûr de ne pas recevoir de démenti.

Je ne prétends pas que dans la masse des adhésions reçues par son Eminence il n'y en ait pas quelques-unes qui comptent vraiment. Mais il m'est impossible de ne pas songer à celles qui lui sont refusées. Notamment il n'a pas reçu et il ne recevra pas celle qui aurait pour lui le plus de prix. Je parle de l'adhésion du cardinal archevêque de Paris.

Franchement, si le Bulletin de la Semaine, qui se publie à Paris, est répréhensible au point que sa lecture induise les ames en damnation, il est surprenant que le cardinal Amette ne s'en soit pas aperçu. Les esprits droits jugeront probablement qu'il aurait été le premier à s'en apercevoir. Et si ces esprits droits ont en même temps le sens catholique de la hiérarchie, peut-être s'étonneront-ils que l'archevêque de Bordeaux soit parti en guerre contre un organe parisien sans même avoir avisé de ce belliqueux dessein l'archevêque de Paris. On ne songe pas à contester le droit strict du cardinal Andrieu. Mais Summum jus summa injuria, et le moins que l'on puisse dire c'est que l'initiative bordelaise n'apparaît pas d'une irréprochable correction. Il est fâcheux que l'appréhension (1) du secrétaire d'Etat du Saint-Siège ait sanctionné ce manquement et que tant d'évêques aient cru pouvoir s'y associer ou peut-être s'y soient associés sans y réfléchir.

L'Eglise, a dit Guizot, est une grande école de respect. Certes, mais il serait bon que les personnages ecclésiastiques les plus élevés dans la hiérarchie ne négligeas-

<sup>(1)</sup> Il faut lire sans doute « approbation ».

sent famais de donner à cet égard le grand exemple du respect mutuel. De ce point de vue (et de plusieurs autres, je pense), l'initiative du cardinal Andrieu contre le Bulletin de la Semaine est une faute grave et dont la levée de crosses qu'elle a provoqué accentue la gravité.

M. de Narfon outrage ici, dans une égale mesure, l'Eminentissime Archevêque de Paris, celui de Bordeaux et tout l'épiscopat. En ceci, il a partie liée avec la Lanterne (16. juillet) et le Corrière della Sera (24 juin), l'un des plus venimeux des journaux francs-maçons d'Italie ; avec eux, il obéit évidemment à un mot d'ordre occulte ; et ce mot d'ordre était d'essayer de faire voir, comme l'écrivent les Petrus-Blaetter du 11 juillet, « une sorte de rébellion « du cardinal Amette contre le Vatican dans le fait « qu'il n'a pas suivi l'exemple des évêques français « condamnant officiellement le Bulletin de la Se-« maine. Mais, ajoutent les Petrus-Blaetter, l'infor-« mation de cette feuille milanaise tombe d'elle-« même si nous affirmons avec l'Unita Cattolica « (N° 141) que déjà, avant la condamnation portée « par le Cardinal Andrieu, de Bordeaux, le Cardinal « Amette avait rappelé à l'ordre ces Messieurs du « Bulletin de la Semaine et leur avait donné le bon « conseil de ne pas dérailler. »

Cette information de l'Unita Cattolica et des journaux qui l'ont suivie vient de la Foi Catholique qui fit ressortir (1), d'après le mémoire de M. Imbart de la Tour, la valeur de l'aveu arraché et imposé à celui-ci, au sujet de la monition que le Bulletin de la Semaine avait reçue de l'Archevêque de Paris

Quant à l'impudence d'un Narfon accusant le Cardinal de Bordeaux de « faute grave » et enseignant

<sup>(1) 25</sup> mai 1913.

à l'épiscopat et à Rome elle-même ce qu'est le « sens catholique de la hiérarchie », elle ne paraîtra plus que bouffonne, si on se rappelle que ce docteur de l'Eglise est un hérétique formel et déclaré.

J'ai démontré, par des textes qu'il faut remetrre sans cesse sous les yeux du public, que, après la condamnation des hérétiques modernistes par l'encyclique *Pascendi*, M. de Narfon leur conseillait ouvertement de garder leurs idées et de rester dans l'Eglise pour l'infecter de leur venin. Il écrivait dans le *Journal de Genève*, le 4 novembre 1907 :

« J'estime que les catholiques libéraux ont le devoir et parce qu'ils sont catholiques et parce qu'ils sont libéraux, de rester dans le sein de l'Eglise, nonobstant les encycliques qui condamnent leurs doctrines particulières ou refoulent leurs aspirations et édictent contre eux des mesures draconiennes. Les encycliques passent... elles ne sont point irrévocables... Les encycliques passent, mais l'Eglise demeure... »

Et ceux à qui il donnait ce coneil, ce n'était point, comme il me l'a mensongèrement écrit, des libéraux qui avaient gardé la foi et qui acceptaient l'autorité de l'Eglise, c'étaient les chefs les plus ouvertement révoltés, ceux dont l'hérésie fut solennellement dénoncée et punie par l'excommunication nominative. Il écrivait dans le même article :

Au contraire de Lamennais, les modernistes que l'encyclique Pascendi vient de condamner croient pouvoir et devoir rester dans l'Eglise. Le plus grand nombre d'entre eux et les plus atteints ou les plus visés, l'abbé Loisy, le père Tyrrel et bien d'autres, ne renoncent pas, pour autant, à leurs idées.

C'est leur droit, s'ils s'estiment vraiment en possession de la verite, et je ne me reconnais pas celui de les juger. On leur fera d'ailleurs expier durement, ils peuvent s'y attendre, leur obstination ou leur fidélité...

Ainsi, d'après M. de Narfon, la règle suprême de la foi, le dernier critérium pour un homme dont l'hérésie est condamnée par l'Eglise, c'est l'estimation personnelle et subjective qu'il est en possession de la vérité.

Je demande qu'on m'indique une formule plus parfaite du libre-examen protestant, que M. de Narfon prétendait répudier, et une négation plus cynique de l'autorité doctrinale de l'Eglise, que M. de Narfon voulait faire croire qu'il admettait. A ce degré, l'audace du mensonge perd son nom pour s'effondrer dans la plus contradictoire ineptie : c'est là que disparaît le « catholicisme » de M. de Narfon.

Tel est le dernier avocat du Bulletin de la Semaine. Et ce qui est triste pour cette feuille, ce n'est pas seulement d'être ainsi défendue, c'est de l'avoir mérité. Nous avons constaté que M. J. de Narfon et M. Imbart de la Tour s'entendent pleinement. La cause et l'avocat, c'est démontré par tout ce qui précède, sont dignes l'un de l'autre.

Laissons donc M. de Narfon promener ses masques troués et sa prose louche de l'indulgente maison de Figaro au Matin et aux Nouvelles, et du Journal de Genève à la Petite Revue et au Congrès, protestant. libre-penseur et maçonnique, du progrès religieux, dont il est, autour du buste d'Hyacinthe Loyson, l'un des plus dignes ornements.

Et laissons aussi, de son côté, le Bulletin de la Semaine rentrer peu à peu dans le néant. Il mourra condamné comme fauteur d'hérésie, mais sans l'avoir même laissé soupçonner à ses lecteurs, qui seront ainsi jusqu'au bout « admirablement renseignés sur les choses religieuses ».

# LA VÉRITÉ, DON DE DIEU AU MONDE PAR L'ÉGLISE

Tel est le sujet du mandement par lequel S. G. Mgr Métreau, évèque de Tulle, prend possession de son diocèse. La preuve que le prélat a touché juste et parlé la langue qu'il faut, c'est que les ennemis de l'Eglise se sentent touchés, et semblent deviner, en l'auteur de ces claires et fortes pages, qui sont l'expression de la plus pure doctrine évangélique, un redoutable adversaire. La Lanterne et les Nouvelles désignent, par leurs attaques, cet enseignement à la respectueuse attention et à la reconnaissance des catholiques.

L'Eglise apporte le bienfait de la vérité aux âmes individuelles, mais aussi aux nations. C'est cette seconde partie de l'œuvre de Mgr Métreau qui a surtout eu le don d'exciter la colère des feuilles impies. En voici quelques extraits :

Il a été dit de l'homme qu' « il ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » La même chose peut être dite des nations : elles ne vivent pas uniquement de pain ; elles ont une âme. Ce n'est pas non plus l'or, ni même le fer, qui, seuls, les peuvent maintenir. Si l'or achète bien des choses, c'est que partout bien des choses sont à vendre ; mais parmi celles-ci, combien qu'il eût mieux valu ne jamais connaître! Quant au fer, il peut être l'épée du chevalier,

il peut être aussi le marteau du barbare ou le poignard du sicaire. Il faut à une nation autre chose que le pain, l'or et le fer.

C'est une pensée qui n'est pas nouvelle que l'idée mène le monde; mais elle le mène par des chemins divers qui aboutissent à la terre promise ou à l'abîme. Le chemin n'est pas indifférent à la nation, ni l'idée qui l'y engage. C'est par l'idée qu'elle monte ou descend, qu'elle va droit ou s'égare, qu'elle vit ou meurt. Les nations ne meurent pas du choc des armées ou des ruses de la diplomatie, mais des erreurs sociales qu'elles ont acceptées. Elles vivent de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, c'est-à-dire de la vérité.

Expliquons cette doctrine. Une nation ne se peut développer ,ni même maintenir sans une autorité fortement établie ; sans des lois adaptées par cette autorité aux besoins réels de la nation et acceptées par celles-ci ; enfin sans un lot commun à tous les membres de la nation de vertus sociales qui font que l'autorité gouverne avec sagesse et que le peuple obéit avec générosité.

Or, pour qu'une autorité soit solidement établie, est-il indifférent qu'elle vienne de plus haut qu'elle ou de plus bas qu'elle ? qu'elle repose sur l'immuable ou le changeant ? Quel est le juge de cette autorité ? Est-ce Dieu, l'éternelle sagesse, Dieu l'indépendant, l'incorruptible, à qui rien ni personne n'échappent, qui, pour cela, juge les justices d'ici-bas, qui judicas justitiam (1) ? Est-ce la masse toujours facile à séduire et à qui, pour peu qu'on sache s'y prendre, on fera demander cela même qui doit amener sa mort? Les lois où prennent-elles leur source? Dans la sagesse infinie de celui qui est l'auteur des nations comme des individus ? ou bien dans le caprice électoral des mêmes hommes qui doivent obéir à ces lois ? Enfin les vertus nécessaires aux nations : la clairvoyance et la fermeté chez ceux qui doivent gouverner, le désintéressement et l'abnégation chez ceux qui doivent obéir, le sens et l'amour de l'intérêt général chez tous, si

<sup>(1)</sup> Ps ix, 5.

chacun voit la nécessité de ces vertus, quelle est la doctrine qui enseignera la manière de les acquérir ? Serait-il impossible de rencontrer des doctrines qui sont la négation des vertus sociales, ou, — ce qui pratiquement revient au même, — arrivent à détruire ces vertus dans les âmes ?

Il n'est donc pas indifférent à une nation, qu'elle ait accepté de vrais principes ou de faux principes. Les premiers renouvellent constamment en elle les éléments de vie ; les seconds introduisent en elle des éléments de mort. Et nous n'ignorons pas, certes, que le poison, introduit dans les veines d'une nation, ne fait parfois son œuvre que très lentement. La nation est de bonne race, son sang est généreux, sa première nourriture fut saine, sa première éducation forte ; grâce à tout cela, elle est douée d'une robuste constitution : voilà certes bien des éléments de résistance à toute intoxication. Il en faut bénir Dieu, en même temps que garder l'espoir d'un rétablissement toujours possible, sanabiles fecit nationes (1). Mais cependant, qui oserait nier que l'intoxication, chaque jour renouvelée, ne fasse aussi son œuvre, qui, plus ou moins lente, est une œuvre de mort ? Les nations comme les individus ont besoin de la vérité...

Non, César n'est point le maître de tout. Un domaine lui échappe : celui des âmes. S'il faut de l'or à César, qu'on lui en donne. Mais point d'encens : Dieu seul a droit à nos adorations. De plus, César, dont le droit est toujours limité par celui de Dieu, n'est pas justiciable que de lui-même, ni, — ce qui n'est guère plus rassurant, — que du peuple qu'il peut séduire ou que d'autres peuvent tromper. Dans l'intérêt même de ce peuple et, pour la protection des plus faibles, il faut que le chef dépende d'un juge qui, lui, ne sera pas jugé parce qu'il est l'infini. César, qui assistes, couronné de roses et entouré des compagnons de tes débauches, aux massacres que ton caprice a ordonnés, prépare le compte sévère

<sup>(1)</sup> Sap. 1, 14.

que tu devras rendre bientôt de ton gouvernement à un plus puissant que toi. Comme le plus petit de ces esclaves dont le supplice fait rire ton mépris, tu seras jugé, récompensé ou puni par celui qui « juge toutes les justices d'ici-bas »!

Tel est, nos très chers frères, le principe sur lequel l'Eglise, dès le premier jour, appuya son enseignement relatif à l'origine, à la nature et aux limites du pouvoir civil. Cet enseignement fut vraiment un bienfait, parce qu'en même temps qu'il tendait à fortifier l'autorité de celui qui gouverne, il veillait à protéger la faiblesse de celui qui obéit. D'atteindre ce double but fut la préoccupation constante de l'Eglise... jusqu'au grand bouleversement de la Révolution.

Alors tout l'ancien ordre de choses fut renversé en un jour. Le catéchisme de Rousseau remplaça celui de l'Eglise. Origine du pouvoir et sa nature, source des lois, vertus sociales, tout fut tiré du Contrat social. A la sagesse divine de l'Evangile, la société moderne devait préférer désormais les réveries d'un fou éloquent. Si, le premier jour, on admet encore l'existence d'un Etre suprème, — assez vague d'ailleurs pour se pouvoir prêter aux plus bizarres définitions, - on a hâte d'affirmer que l'organisation des sociétés lui échappe et qu'il n'a point, par conséquent, à leur imposer sa volonté. On le boucle dans les consciences, avec défense d'en sortir, sous peine de se voir dresser procès-verbal par la police de l'Etat souverainement indépendant. Le pouvoir ne vient pas de Dieu. « Le principe de la souveraineté réside essentiellement dans la nation (1) ». Les lois ne sont plus, comme jadis dans l'Etat chrétien, l'expression humaine du droit naturel ou divin, mais simplement « l'expression de la volonté générale (2) », c'est-à-dire d'une majorité d'occasion. Enfin ce n'est plus la morale chrétienne qui enseignera les vertus sociales. Celles-ci doivent être indépen-

<sup>(1)</sup> Déclaration des droits.

<sup>(2)</sup> Ibid.

dantes de toute autorité supérieure à l'homme ; elles seront désormais le fruit des morales variées et souvent contradictoires qu'enfanteront les esprits émancipés.

Doit-on s'étonner que l'Eglise, reine des sociétés autant que mère des hommes, ait, dès le premier jour, protesté, au nom du salut des nations, contre des erreurs qui renfermaient tant de germes de mort ? Sa protestation, elle l'a répétée maintes fois depuis, montrant avec autant de clarté que d'abondance, la folie dangereuse de ce qu'on a si pompeusement appelé les conquêtes modernes.

Dieu n'a donc rien à voir au gouvernement des sociétés! Si Dieu est cependant, Il est l'infini; mais s'îl est l'infini, comment la société peut-elle échapper à ses prises? Comment, Lui qui est tout, n'est-il pas la source du pouvoir? Au contraire, quelle force peut avoir ce pouvoir qui tire uniquement son autorité de ceux qui lui doivent obéissance? Ils obéiront mieux au mattre de leur choix? Mais à la condition que celui-ci ne leur commande que ce qu'ils veulent. Ce que veut la masse est-il toujours ce qu'il lui faut? Dieu ôté du sommet, c'est la lumière qui disparaît. Chef ni peuple ne voient plus clair. L'abîme est devant eux; ils y courent; ils y seront précipités, qu'ils chanteront encore le triomphe de leur raison.

"La loi n'est que l'expression de la volonté générale. "Mais est-il donc impossible que cette volonté soit pervertie? Qui l'oserait soutenir? Si elle l'est, que devient la loi, expression de cette volonté pervertie? Une loi maumaise apparemment. Mais voici que cette volonté générale pervertie n'a rien devant quoi elle doive s'incliner. Le droit divin n'existe plus. Elle a la force, elle oblige d'obéir à une loi mauvaise. Connaissez-vous rien de plus tyrannique? C'est l'anarchie organisée.

Enfin quelles vertus durables peuvent fleurir sur le terrain continuellement bouleversé des morales contradictoires? Désintéressement, abnégation, esprit de sacrifice, sens et amour de l'intérêt général sont des vertus chrétiennes. On les voif encore s'épanouir chez nous, et il en faut bénir Dieu; mais c'est qu'elles ont germé au sein des familles chrétiennes, encore nombreuses sur notre sol de France. Faites disparaître des âmes françaises la foi chrétienne; l'égoïsme les aura bientôt envahies. L'égoïsme! Par quoi combattrez-vous ce dissolvant des nations? Par l'égoïsme, sans doute, celui de la peur, si vous avez la force? Mais c'est tourner dans un cercle vicieux. Une nation qui veut durer ne peut se passer d'union, et il n'est pas d'union sans amour.

Les conseils de l'Eglise ont été méprisés. Elle avait beau parler le langage du bon sens : l'Eglise était le passé, la Révolution était l'avenir. Rendons cette justice à la Révolution de reconnaître qu'elle n'a jamais encore été le présent.

Dès le premier jour, des craquements sinistres se firent entendre dans l'édifice. Tout de suite il fallut commencer des réparations qui ne sont pas encore achevées. Nous n'ignorons pas, sans doute, que la direction des travaux n'a pas toujours été heureuse, et que souvent, de bien mauvaise qualite ont été les matériaux employés. Mais cela seul peut-il expliquer l'impossibilité où l'on est depuis si longtemps, de consolider l'édifice ? Cessons donc de nous plaindre toujours des hommes, attaquonsnous courageusement aux principes. S'imaginer que le remplacement de ceux qui tiennent la truelle par d'autres ouvriers pétris de la même argile et ayant fait leur apprentissage dans le même atelier, c'est assurer enfin la solidité de l'édifice, voilà qui est se bercer de bien dangereuses illusions et se préparer un réveil sous les ruines. N'oublions pas la parole du Psalmiste : « On n'a pas voulu de Dieu pour architecte ; les constructeurs de la maison n'ont fait qu'un travail inutile : Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam (1). » L'édifice serà toujours branlant ; bien plus, les lézardes, qui inquiètent aujourd'hui, s'agrandiront tous les jours, tant qu'on sc refusera à revenir au

<sup>(1)</sup> Ps. cxxvi.

ciment divin et à unir les pierres de l'édifice social par le sang du Christ. Ciment indestructible de toute construction chrétienne, ce sang est aussi la vie des nations comme des âmes. C'est dans ce sang que la France fut plongée au baptistère de Reims. Le Christ l'a tellement compénétrée alors, qu'elle est devenue toute Lui. Elle ne peut plus avoir d'autre vie que celle de Jésus-Christ. La France périra ou redeviendra catholique.

Elle le redeviendra parce qu'elle se rendra enfin aux enseignements de l'Eglise. C'est l'Eglise, vous le savez, nos très chers frères, « qui a les paroles de la vie éternelle. » Chargée par le divin Maître de donner au monde la vérité, nous vous disions tout à l'heure qu'elle est restée fidèle à son devoir, devenu pourtant bien difficile, dans la révolte universelle du xixº siècle. Tour à tour Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et, dans ces dernières années, notre inébranlable Pie X n'ont cessé de rappeler aux nations égarées, tout particulièrement à la nôtre, qu'on ne peut rien fonder de durable sur les faux principes de la Révolution et qu'il faut en revenir aux vrais principes de l'Evangile si l'on veut consolider, d'une manière définitive, l'édifice national qui fut l'œuvre de l'Eglise et qui sans elle, quoi qu'on fasse, ne restera pas debout.

Le clergé et les fidèles de Tulle, initiés jadis aux clartés de la plus haute doctrine par le surprenant génie de Mgr Berteaud, l'ami légendaire de Louis Veuillot, ont tressailli à ces courageux accents.

On comprend que cet éloquent réquisitoire contre l'athéisme qui nous gouverne ait ému la secte. Puisse-t-il être entendu! Et puisse le pieux et sage prélat, qui laisse à Tours de si profonds souvenirs et à qui l'église de Tulle vient de faire un si grand accueil, voir briller le jour où la France « redeviendra catholique »!

# LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES ÉVÈNEMENTS

### Le Congrès des Juriconsultes catholiques à Lyon

S. G. Mgr Sevin, archevêque de Lyon, a reçu du Cardinal Secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, la très grave lettre qu'on va lire. Rien ne saurait mieux montrer l'importance exceptionnelle que le Saint-Siège attache, dans les circonstances actuelles, aux travaux de ce Congrès, qui se réunit (nos lecteurs le savent), les 27, 28 et 29 octobre.

SEGRETARIA DI STATO DI SUA SANTITA N° 67 061

Dal Vaticano, 14 octobre 1913.

Monseigneur,

Le Saint-Père a éprouvé une vive satisfaction, en apprenant, par la lettre de Votre Grandeur du 29 septembre dernier, que le 37° Congrès annuel des jurisconsultes catholiques de France, qui se tiendra à Lyon, sous votre présidence, le 27 octobre prochain, aura pour objet de ses travaux les « rapports entre l'Eglise et l'Etat ».

Pour l'étude et la discussion d'une matière aussi importante, les jurisconsultes catholiques trouveront la route tracée avec toute la sûreté et la clarté désirables dans les enseignements pontificaux; c'est pourquoi ils ne sauraient mieux faire que de s'en tenir fidèlement à la doctrine exposée dans les immortelles Encycliques de Léon XIII, et, pour ce qui regarde en particulier les événements survenus récemment en France, ils s'attacheront aux actes si sages du Souverain Pontife, Pie X, actuellement régnant.

Cette doctrine du Saint-Siège a été mise en lumière par d'insignes théologiens et juristes, au nombre desquels, à côté des cardinaux Tarquini et Cavagnis, dont Votre Grandeur rappelle si opportunément les noms, il convient de mentionner aussi l'Eminentissime cardinal Billot, honneur de l'Eglise et de la France.

On trouvera dans cet arsenal précieux de quoi réfuter les erreurs anciennes et modernes dont sont imbus les ennemis de l'Eglise, et desqpelles ne semblent pas toujours tout à fait exempts quelques-uns même des écrivains catholiques, notamment quand ils conçoivent les deux sociétés ecclésiastique et civile, comme simplement coordonnées entre elles, ou quand ils limitent à un pouvoir purement directif, la juridiction indirecte que l'Eglise a le droit d'exercer sur les choses temporelles, lorsqu'elles ont un côté surnaturel.

Une fois que les congressistes auront nettement affirmé les vrais principes fondamentaux, qui règlent les rapports entre l'Eglise et l'Etat, principes basés sur le droit divin et par conséquent immuables, il leur sera facile d'apprécier avec justesse les relations de l'Eglise avec les Etats particuliers, aussi bien dans leur évolution historique, que dans l'état actuel, aussi bien en général, que par rapport à chacune des institutions juridiques. Ils en arriveront alors à conclure, que si, d'une part, la réalisation de la concorde entre les deux pouvoirs, conformément aux vraies maximes du droit public ecclésiastique, est souverainement avantageuse au bien des âmes et à la sélicité des peuples, par contre, la situation qui est faife à l'Eglise dans un bon nombre d'Etats, est bien loin de répondre aux principes susmentionnés, et, qui plus est, cette situation saite à l'Eglise est parfois injurieuse et intolérable, au grand détriment de la paix religieuse et même de la concorde et de la prospérité civile.

Plaise à Dieu que les études et les résolutions des jurisconsultes catholiques, suivies d'une action pratique constante et féconde, contribuent à ramener les esprits vers la profession des pures et saines doctrines, et au respect dés droits inviolables de l'Eglise, instituée par Jésus-Christ comme Société indépendante et parfaite.

Pour procurer ces heureux résultats, le Souverain Pontife envoie bien volontiers à Votre Grandeur, aux congressistes et à leurs travaux, sa meilleure bénédiction.

Recevez, Monseigneur, avec mes vœux personnels pour la pleine réussite du Congrès, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

## LE PANTHÉISME CONTEMPORAIN LE MAL — LE REMÈDE

Cours d'Apologétique à l'Institut Catholique de Paris, du 10 nc vembre 1913 au 19 janvier 1914 le lundi à 5 heures et quart du soir.

(M. le chanoine Gaudeau)

Première Leçon, 10 novembre 1913. — Spinosa et Kant, les deux maîtres d'erreurs de la pensée contemporaine. — Le panthéisme, point de convergence de tous les courants doctrinaux hors du catholicisme.

DEUXIÈME LEÇON, 17 novembre 1913. — Le panthéisme, forme trompeuse de l'athéisme moderne. — Le panthéisme de M. Emile Boutroux.

Troisième Leçon, 24 novembre 1913. — Le panthéisme de M. Henri Bergson. — Pourquoi le fond de la doctrine de M. Bergson est incurablement anti-catholique.

Quatrième Leçon, 1<sup>er</sup> décembre 1913. — Le panthéisme du protestantisme libéral. — D'Auguste

Sabatier à M. Ferdinand Buisson. — Rôle du panthéisme dans les attaques doctrinales du laïcisme contre l'Eglise.

CINQUIÈME LEÇON, 8 Décembre 1913. — Le panthéisme de la théosophie, du spiritisme, des occultismes, des sociétés secrètes. — La gnose agnostique contemporaine.

Sixième Leçon, 15 décembre 1913. — Essais d'invasion du panthéisme au sein du catholicisme. — Le panthéisme des modernistes : Tyrrell, Murri, M. Loisy, etc. — Y a-t-il un « panthéisme orthodoxe »?

Septième Leçon, 22 décembre 1913. — Lutte de l'Eglise contre le panthéisme depuis le Concile du Vatican jusqu'à l'encyclique Pascendi. — L'existence d'un Dieu personnel, nœud vital de toutes les questions contemporaines. — Le panthéisme du socialisme humanitaire international.

Septième Leçon, 5 janvier 1914. — De la méthode de la philosophie catholique dans la démonstration de l'existence d'un Dieu réel, personnel et créateur.

Neuvième Leçon, 12 janvier 1914. — Du vrai rôle de l'intuition et de l'argumentation ontologique (mais non a priori) dans la démonstration scolastique de l'existence de Dieu. — L'unique moyen d'échapper à Kant.

DIXIÈME LEÇON, 19 janvier 1914. — Examen des objections du panthéisme contemporain contre la doctrine de la personnalité de Dieu et de la création. — Reproches d'anthropomorphisme et d'extrinsécisme. — Conclusions.

Le Gérant: R. SCHMAUDER.

#### L'IMMANENCE VITALE ET RELIGIEUSE principe constructeur du modernisme d'après l'encyclique "Pascendi"

Le Modernisme, au sens plein de ce mot, n'est rien autre chose qu'une adaptation du protestantisme libéral le plus avancé et le plus audacieux, aux formes extérieures du Catholicisme. Mes lecteurs n'ont qu'à se reporter à ce que nous avons dit précédemment sur les vraies causes historiques et doctrinales du Concile du Vatican, pour savoir assez exactement en quoi consiste ce protestantisme libéral. Il n'est au fond qu'un vaste ensemble de ces négations, dont Lessing et Schleiermacher se firent les propagateurs en Allemagne, dans la dernière partie du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième.

Ce protestantisme ainsi fait, ou plutôt défait, a donc entrepris d'envahir l'Eglise catholique ellemême, de s'y établir à demeure afin d'en changer peu à peu l'essence, d'y transformer dogme, morale, sacrements, rites liturgiques et jusqu'à sa constitution hiérarchique. On le conçoit, de grandes précautions étaient nécessaires ; il y fallait surtout beaucoup de dissimulation, une grande douceur de procédés au début, des protestations réitérées de dévouement, d'obéissance à la hiérarchie, en deux mots, de la déférence envers les personnes et un

respect absolu des choses. Mais pour qui regarde le fond, le dessein bien arrêté était ce que nous avons dit : conserver l'écorce, les dehors, pour mieux dévorer les mealles, la substance. On parlera de Dieu, du Dieu immanent ou intérieur, pour ruiner la croyance au Dieu transcendant et véritable ; du Christ de l'Evangile pour lui substituer le Christ très humain du subjectivisme ; de la révélation chrétienne pour la remplacer par la révélation du cœur ou de la conscience religieuse. Et ce qui prouve que l'entreprise était assez bien combinée, c'est qu'elle a reçu parmi nous, au sein de l'Eglise catholique et en dépit des efforts de celui qui la gouverne, un commencement de réalisation, bientôt arrêtée cependant.

Il faut bien l'avouer, les meneurs du protestantisme libéral ne sont point de purs spéculatifs, égarés et comme perdus dans des projets à première vue monstrueux et irréalisables; non, il y a en eux un certain sens pratique, de l'audace, beaucoup de décision et surtout d'opiniâtreté. Politiciens plus encore que prosélytes, ils savent apprécier les hommes et les situations, tirer parti de tout, chercher et multiplier par leur adresse les éléments de succès. Ils ont appris cette tactique dans la guerre de deux siècles qu'ils mènent contre leurs frères, les orthodoxes ainsi qu'on les appelle, parce qu'ils ont gardé quelque chose de la foi et des doctrines du fondateur même du protestantisme, le moine apostat, Luther.

Le protestantisme libéral est en train de tuer, dans ces pauvres communautés orthodoxes, ces débris de croyances; et il y réussira certainement dans un avenir plus ou moins éloigné. Il a en sa faveur la logique des idées et c'est déjà beaucoup, et, en plus, les passions et les instincts d'incrédulité

qui travaillent les peuples depuis les débuts de la Réforme et qui sont devenus bien plus intenses et bien plus puissants à partir du dix-huitième siècle. Le jour approche où la séparation se fera entre ces communautés orthodoxes et les gouvernements qui les soutiennent plus ou moins timidement. Les premiers symptômes s'en font déjà sentir un peu partout, même en Angleterre où l'union entre le gouvernement et l'Eglise établie était si étroile. Cela s'appelle le « désétablissement », désiré et demandé par les sectes dissidentes qui se sont multipliées autour de l'Eglise anglicane. Pareille révolution est commencée en Allemagne sous des formes très différentes qui ne parviennent point à en dissimuler la gravité. Les orthodoxes seront de moins en moins soutenus par les pouvoirs publics contre les libéraux qui, à certains jours, jouissent de véritables faveurs. Qu'on lise attentivement le volume de M. Goyau: l'Allemagne protestante, on y rencontrera des preuves suffisantes de ce que j'écris en ce moment

Bref, le protestantisme libéral poursuit, sous le nom de Modernisme, une révolution religieuse qui bouleversera le monde entier et, déjà, se fait sentir jusqu'au fond de l'Orient.

Mais quel est donc son but dernier et définitif, en travaillant ainsi à détruire et protestantisme et catholicisme? Qu'espèrent ces hommes qui, je l'ai dit, sont des politiciens avant d'être des pasteurs luthériens, calvinistes ou anglicans, en poussant les peuples dans une voie en apparence sans issue? Ce qu'ils veulent, ils l'ont dit et je citerai au besoin leurs textes : fondre ensemble, fusionner toutes les religions, si différentes soient-elles, pour n'en faire qu'une dont ils seront les créateurs et les maîtres :

ce sera le catholicisme de l'avenir. De dogme, il n'en aura point ; quelques idées communes se dégageront de tous les cultes, de toutes les superstitions et cela suffira pour établir une certaine unité de sentiments entre tous les peuples. La divinité qui jaillira de la conscience humaine recevra les hommages de tous, car elle sera la personnification de l'humanité s'adorant dans son image.

Ce mouvement n'est pas seulement religieux, mais en même temps social et politique. Il faudrait avoir perdu, avec tout bon sens, l'appréciation la plus élémentaire des hommes et des choses, pour s'imaginer qu'une telle révolution dans les idées et dans les doctrines, ne fût pas accompagnée ou du moins suivie d'une révolution en tout pareille dans les faits sociaux, politiques et économiques. Ce sont deux mouvements parallèles, exerçant l'un sur l'autre des influences réciproques ; un jour ils se rapprocheront pour se confondre ou s'identifier. Le mouvement social correspondant au mouvement religieux moderniste est tout entier dans une « démocratisation » universelle et socialiste. Cette démocratisation garde les mêmes ménagements que le modernisme religieux : elle s'opère en respectant, dans une certaine mesure au moins, les formes politiques établies .Ses tendances les plus accentuées vont à une fusion des intérêts économiques ; mais la fusion économique entraînera tout le reste. Le rève de Victor Hugo, de Lamennais et de beaucoup d'autres se réaliserait ; nous aurions les « Etats-Unis de l'Europe » avec le Socialisme économique à la base, la république au sommet et la démocratie partout.

Quoi qu'il en soit de ces prévisions politico-sociales, l'Encyclique va nous dire ce que le modernisme dogmatique a fait : 1° de Dieu, et c'est l'objet des deux premiers paragraphes ; 2° du Christ ; 3° de l'Eglise, questions incluses dans le troisième paragraphe intitulé : le moderniste théologien. Nous y insisterons davantage. Les paragraphes suivants, sur le moderniste historien, critique, apologiste, réformateur, nous semblent contenir des élucidations précieuses sur les points touchés dans les trois premiers, dont ils ne seraient ainsi que des annexes. Ces quelques observations indiquent l'ordre que nous allons suivre dans nos commentaires.

Ι

### LE DIEU DE L'IMMANENCE VITALE

Nous sommes contraint de revenir un peu sur ce que nous avons dit dans notre premier article concernant le double mécanisme du modernisme, à savoir l'agnosticisme et l'immanence vitale. L'agnosticisme est le principe destructeur ; il commence par nier toutes les preuves rationnelles de l'existence de Dieu que nous avons étudiées récemment, par le fait même qu'il déclare ce Dieu inconnaissable. Le Dieu de la raison et de la nature étant ainsi supprimé, il va de soi que les fondements de la révélation s'écroulent : qu'attendre d'un Dieu dont nous ne connaissons absolument rien ? A supposer qu'il existe, et veuille entrer en communication avec nous, nous sommes dans l'impossibilité

de prendre une connaissance utile de ce qu'il voudrait nous dire. Qui nous en garantirait l'exactitude ? Sa véracité ? Mais d'après l'agnosticisme, rien ni personne ne nous la montrera jamais ; il établit ainsi un abîme infranchissable entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme.

L'immanence va pourtant essayer de le combler. Avant d'étudier les procédés qu'elle emploie et leur plus ou moins grande efficacité, notons seulement ceci : c'est que l'agnosticisme, le même que nous connaissons, viendra reprendre un à un tous les résultats de cette immanence, sitôt qu'ils se produiront au dehors, dans ce monde extérieur, phénoménal, qui relève de la science et non de la foi ; cet agnosticisme les passera au crible de sa critique et il aura bientôt fait de les détruire. Ceci nous apparaîtra surtout lorsqu'il s'agira du Christianisme.

Maintenant il s'agit de Dieu; voici ce qu'en pense le moderniste philosophe et croyant : il estime que la foi est une affaire de cœur ou de sentiment. En effet, on ressent dans les profondeurs de la subconscience le besoin du divin; ce besoin éveille un sentiment particulier qui à lui seul rend Dieu présent en quelque sorte, et l'enveloppe comme objet et comme cause intime de la foi. Cette foi orée ainsi un double lien entre l'âme et Dieu, tout ensemble révélateur et révélé.

Ce système paraît à première vue d'une grande richesse psychologique, puisqu'il suffit à expliquer l'origine de la religion, ou plutôt de toutes les religions, sans exception aucune. En effet ce sentiment révélateur du Dieu qu'il appelle et implique, se manifeste tout particulièrement dans les hommes privilégiés, créateurs des religions: L'Inconnaissable, c'est-à-dire Dieu, apparaît comme lié à certains faits de leur vie et dès lors à leur personne. La foi les transfigure eux-mêmes en les élevant à la hauteur de cet Inconnaissable : ainsi en fut-il du Christ qui, en devenant le Dieu de la foi, perdit par une sorte de défiguration nécessaire certains caractères propres à la simple humanité. Il fut soustrait par cette défiguration aux conditions spatiales et témporelles. Nous ne faisons que commenter l'encyclique.

Ici intervient un nouvel élément dont nous n'avons pas encore parlé et qui va compléter le travail commencé par la foi ; c'est l'expérience religieuse. Elle établit une différence entre le moderniste simplement philosophe et le moderniste croyant. Le moderniste philosophe admet bien la « réalité divine » impliquée dans le sentiment religieux qu'appelle et nécessite en quelque sorte le besoin du divin. Seulement cette réalité, pour lui, philosophe, n'a d'existence que dans l'âme même du croyant, c'està-dire comme objet de son sentiment et des affirmations qui le traduisent. Tout est purement subjectif; mais ce subjectivisme correspond-il à quelque chose de réel et d'extérieur ? Le moderniste ptilosophe ne s'en occupe pas, il en fait abstraction, ou plutôt et à dire vrai, il n'y croit pas. De Dieu, il n'y en a point, ou ce Dieu est inconnaissable ; bien plus il est inaccessible à la volonté aussi bien qu'à la raison et, par suite, aucun moyen de l'atteindre. Le moderniste philosophe n'en a nul souci, il est radicalement agnostique.

Cependant si ce moderniste philosophe s'appelle Ferdinand Buisson ou Paul Sabatier et qu'il entreprenne de vous gagner à ses idées, c'est-à-dire à son scepticisme et à son hypocrite impiété, il vous van-

tera les merveilles de cette foi révélatrice et subjectiviste qui implique et possède son dieu, le dieu intime, le dieu de la conscience, le dieu qui est bien à vous, qui vous appartient parce qu'il vous aime. Paul Sabatier vous expliquera que ces merveilles de l'immanence sont en tout pareilles à celles dont fut favorisée la grande âme de saint François d'Assise, le thaumaturge démocrate qui remua l'Italie religieuse du treizième siècle. Il les connaît bien ; ne les a-t-il pas fait revivre dans 418 pages bien comptées, qui parurent si séduisantes qu'elles reçurent, prétend-on, une approbation habilement extorquée de la cour romaine. Qui ne s'y serait laissé prendre! Ecoutez ce qu'il disait dans la préface du susdit volume « aux fils spirituels » de saint François, dispersés dans les montagnes de l'Ombrie et de la Toscane :

« Chers habitants de Saint-Damien, de la Portioncule, des Carceri, de l'Alverne, de Monte-Colombo, vous vous rappelez peut-être cet étrange pèlerin qui sans avoir ni le froc ni la corde, vous parlait du Séraphique Père avec autant d'amour que le plus pieux Franciscain; vous vous étonniez de son ardeur à tout voir, à tout regarder, à courir dans des sentiers inexplorés. Il vous arrivait de chercher à le retenir, en lui répétant que dans les grottes lointaines où il vous entraînait, il n'y avait ni la moindre relique, ni la plus maigre indulgence; mais vous finissiez par le suivre, pensant que, seuls, des Français peuvent avoir la dévotion aussi ardente et aussi indiscrète... » (1)

Au premier aspect, la différence entre le moderniste philosophe et le moderniste croyant semble

<sup>(1)</sup> P. XXIX.

considérable ; pour le premier, Dieu, le Dieu de la foi et de l'immanence, n'a aucune réalité en dehors de la subjectivité du croyant ; celui-ci, au contraire, « estime, nous dit l'Encyclique, qu'il atteint la réalité mème de Dieu : d'où une certitude de son existence qui dépasse toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. Beaucoup cependant la méconnaissent et la nient, tels les rationalistes ; mais c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. »

Cette prétention du moderniste croyant ne saurait être acceptée par quiconque en considère les fondements. D'où procède en effet cette expérience prétendue religieuse sur laquelle il s'appuie ? de la subconscience, du cœur, du sentiment, de l'imagination, facultés passionnelles, on le nierait en vain. Et cette expérience, notons-le, demeurera toujours privée, individuelle ; rien ni personne ne peut la contrôler, pas plus que l'expression qu'elle reçoit, je veux dire les symboles qui la traduisent plus ou moins exactement : « Ce qu'on demande à ces formules symboliques, nous dit encore l'Encyclique, c'est l'adaptation au croyant et à sa foi. » Mais sa foi est invérifiable, le symbole en est l'image plus ou moins représentative et « suggestive », nous dit-on encore. Où nous conduira cette suggestion? Il est difficile de le prévoir avec certaines natures romantiques pour lesquelles et par lesquelles a été construite cette théorie de l'expérience religieuse.

Si l'on veut juger de la diversité ou plutôt des contradictions de ces expériences religieuses, on n'a qu'à parcourir le livre beaucoup trop vanté de William James : L'expérience religieuse, Essai de psychologie descriptive, traduit par Abauzit. On verra qu'il n'y a pas de maladies intellectuelles, morales, j'allais dire de tares psychologiques, qui n'aient contribué ou servi de matières à ces expériences prétendues religieuses. Le psychologue américain les étale à côté des extases de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. Tout cela se mêle et se confond sous son regard et sa plume, et possède à peu près la même autorité objective, nulle ou presque nulle.

L'Encyclique le constate, à un tout autre point de vue sans doute : « Ce que nous voulons observer ici, nous dit-elle, c'est que la doctrine de l'expérience, jointe à celle du symbolisme, consacre comme vraie toute religion sans en excepter la religion païenne. Est-ce que l'on ne rencontre pas dans toutes les religions des expériences de ce genre ? Beaucoup le disent ; or, de quel droit des modernistes dénieraient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font par exemple dans la religion mahométane ? et en vertu de quels principes attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies ? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. »

Le seul « criterium » de vérité qu'ils admettent, c'est la vie : « toutes les religions vivantes ou simplement existantes sont vraies ». Or, comme ces religions existantes se contredisent sur les points les plus essentiels, même sur la notion de Dieu et ses attributs divins ; sont également vrais le « oui » et le « non », le « réel » et « l'irréel » ; et il faut proclamer l'identité des contraires et dire qu'une chose peut être et n'être pas en même temps et sous le même rapport.

Voulons-nous aller au fond des choses et expliquer d'un mot cette perpétuité ou ce qu'ils appellent à torl cette « vie » des fausses religions ? Il y a en chacun de nous deux hommes, deux natures, ou pour parler plus exactement, deux principes contraires et toujours opposés, le principe du bien et le principe du mal, ce que saint Paul appelle l'esprit et la chair, la nature primitive et bonne en parlie gardée, et les troubles produits en elle par la prévarication adamique. Les fausses religions caressent plus ou moins, et souvent préconisent la chair contre l'esprit, le principe du mal contre le principe du bien, l'homme déchu contre l'homme régénéré. El comme ces deux hommes ennemis, toujours en lutte, se perpétuent à travers les siècles et sont l'un et l'autre inexterminables, les fausses religions existeront toujours en face de la vraie ; elles vivront, se propageront avec le vice et par le vice.

Voyez l'Islam, la meilleure d'entre elles : par quoi dure-t-il et se propage-t-il, pensez-vous ? Par le dogme de l'Unité de Dieu qu'il a emprunté au Christianisme ? Non certes ; s'il n'y avait eu dans l'Islamisme que ce dogme avec ses conséquences, la fusion se serait faite depuis longtemps entre lui et le Catholicisme. S'il se perpétue toujours hostile, c'est par son immoralité incurable et son fatalisme, par ses harems, la multiplicité des femmes et tous les vices de la chair qu'il préconise saus parler d'autres tares bien connues.

Ouvrez les Annales du Musée Guimet, ou même simplement l'ouvrage du vulgarisateur qui, à une certaine époque, s'en faisait l'interprète, M. de Milloué, vous trouverez dans les religions orientales les mêmes corruptions morales, mêlées à des aberrations intellectuelles, étrangères au Koran.

Que des catholiques cessent donc de nous vanter, même avec des réserves, « l'âme de vérité » que chacune de ces religions porte, nous dit-on, dans son sein. Cette âme de vérité ou débris de croyances contenue dans le Bouddhisme, le Shintoisme et autres superstitions, y est captive dans l'injustice, comme saint Paul le reprochait aux païens. Bon nombre de catholiques font un mérite à nos pires adversaires de ce qui attirait les condamnations du grand Apòtre. Ils semblent enchantés lorsque les modernistes consentent à placer le catholicisme ausommet de cet entassement de faux cultes et de fausses doctrines. Comme le remarque l'Encyclique : « La religion catholique serait considérée comme plus vraie parce qu'elle est plus vivante ; ou bien encore elle serait plus digne du nom de chrétienne parce qu'elle répond mieux que toute autre aux exigences du Christianisme ».

Et l'Encyclique ajoute : « Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres dont nous aimons à penser que de telles monstruosités leur feraient horreur, se comportent néanmoins dans la pratique comme s'ils les approuvaient pleinement. »

En vérité, je leur préfère pour ma part, comme sagacité et même comme sincérité, le plus renommé docteur de ces expériences religieuses, William James, qui pour conclusion de son ouvrage écrit : « Dieu est-il nécessairement unique et infini ? Cette affirmation des philosophes et des mystiques n'est pas confirmée par les expériences religieuses. Un certain panthéisme a toujours été la religion de ces peuples et l'est encore aujourd'hui. »

### Le vrai but

Ma conviction profonde et très réfléchie est que les modernistes dirigeants ont pour but ultime d'opérer une fusion de tous les cultes et de toutes les fausses religions, idolàtriques ou non, comme l'Islam, afin d'étouffer sous cet amas la Religion véritable, la seule qu'ils détestent, le Catholicisme. Ils y sont aidés par l'immense concentration des hommes et des choses qui s'opère d'un bout à l'autre de l'Univers : Idées, passions, intérêts, tout tend à se fusionner par mille moyens qui, chaque jour, deviennent plus puissants. Pourquoi ne pas fondre tous les cultes, toutes les doctrines religieuses, en une religion unique qui serait le catholicisme de l'avenir ?

J'ai déjà dit que les principaux apôtres de cette religion moderniste étaient les protestants libéraux. Ils sont partout, mais nous en sommes peu impressionnés parce qu'ils ne forment qu'une faible minorité parmi nous. Nous oublions trop qu'ils ont des complicités innombrables et puissantes, au sein des sphères gouvernementales et aussi dans les masses ouvrières en France, en Italie et même en Espagne, c'est-à-dire au sein des principales nations catholiques. De plus, les races latines sont, je crois, plus promptes dans la réalisation de leurs idées que les races germaines et saxonnes. Est-ce plus grande vivacité de caractère ou plus de lucidité d'esprit ? Peut-être les deux à la fois. Toujours est-il que le modernisme sociologique, social, économique et politique, est plus avancé chéz nous que chez les Allemands par exemple. Or, il tient au modernisme dogmatique dont il n'est qu'une conséquence, de même que la morale et le droit naturel ne sont que les conséquences de la théodicée.

Avec toutes ces ressources, la religion de l'Immanence vitale, la religion du sentiment et du romantisme, ennemie de toute foi raisonnable et de tout intellectualisme, s'est déjà répandue dans le monde entier.

Tout dernièrement l'un de nos missionnaires de Shanghaï appelait notre attention sur la Société de littérature chrétienne pour la Chine, qui célébrait son 25° anniversaire. Elle a, nous disait-il, de très puissants comités protecteurs en Angleterre et en Ecosse; à l'origine elle poursuivait un quadruple but : le soulagement matériel du peuple, les œuvres sociales, le maintien de la paix au dedans et au dehors, puis l'éducation d'après les principes modernes. Je crois que ce dernier but était le principal et le résultat final a été la révolution républicaine, au dire des membres dirigeants de cette association.

La nature de leurs efforts nous semble très bien expliquée dans les lignes suivantes : « On aura remarqué que la Société de littérature chrétienne comprend des anglicans, des méthodistes, des Wesleyens, des baptistes, des épiscopaliens... Il est sans doute admirable que des hommes appartenant à des dénominations si différentes, aient pu s'unir en vue d'une œuvre commune. L'union, disait il y a quelques années le Révérend Pott, n'est possible qu'à la condition que chacun fasse quelque sacrifice. Or, ces Messieurs, pour s'unir, n'ont rien trouvé de mieux que de sacrifier leur Credo, ou du moins, la confession extérieure de ce Credo. Leur protestantisme est généralement du type le plus libéral qui se puisse concevoir. Comme ils ne s'entendent ni sur Dieu, ni sur la Trinité, ni sur le Christ, ni sur les conditions de salut, leur religion se réduit à une vague phraséologie d'ordre sentimental. Je ne vois pas pour ma part comment cela pourrait conduire au Christianisme. Les faits ne manquent pas pour prouver qu'en réalité cela n'y conduit pas, mais bien plutôt au rationalisme, à l'agnosticisme, au nihilisme confessionnel » (1).

Des tentatives tout à fait analogues avaient élé faites par les protestants libéraux d'Allemagne, sur les principaux centres de l'Empire russe, au cours du dix-neuvième siècle. On en trouverait des preuves discrètes dans le tome III de l'Histoire des Tsars par Leroy-Beaulieu, et je crois que ce fut là une préparation très efficace, quoique lointaine, aux insurrections dont cet Empire a manqué d'être victime à la suite de ses revers dans la guerre contre le Japon. Ces conspirations odieuses n'avaient-elles pas à leur tête les intellectuels, c'est-à-dire les hommes qui avaient reçu quelque culture de ces protestants libéraux qui avaient fait invasion en Russie?

On nous dit que les Japonais ont puisé les mêmes doctrines dans les Universités occidentales, en France, en Allemagne, en Angleterre, où sont venus se former leurs hommes de guerre aussi bien que leurs hommes d'Etat (2).

<sup>(1)</sup> Etudes, 5 juillet 1913, p. 75.

<sup>(2)</sup> Depuis quelque temps les renseignements abondent sur les missions protestantes en Chine; le difficile est de les bien apprécier et de se faire une idée, même approximative, de leur influence, et plus encore de la nature et de la qualité de cette influence. Est-elle commerciale, industrielle, politique, diplomatique même en certains cas, plus que religieuse? On ne sait.

Voici quelques chiffres empruntés à une étude du P. Schwager, parue dans la revue allemande de « la

Par une sorte d'alternance qui s'explique tout naturellement, les doctrines religieuses de l'Orient faisaient invasion dans nos littératures occidentales. On commença d'étudier l'histoire des religions et tout le monde sait la place que l'on a dû leur don-

science des Missions »: Les missions protestantes posséderaient un personnel, surtout anglais et américain, de 1836 missionnaires ordonnés, 1337 femmes de missionnaires; 1379 autres femmes missionnaires; 285 médecins hommes; 130 médecins femmes... 693 résidences principales érigées dans 614 villes; 3588 stations secondaires...

Ces Anglo-Américains auraient plus ou moins à leur service un personnel indigène ou chinois de : 502 pasteurs ordonnés ; 7281 auxiliaires non ordonnés ; 1106 femmes bibliques ; 7281 maîtres d'écoles ; 418 aides infirmiers, en tout 12089 chinois. Que vaut ce personel et que fait il en réalité ? qui nous le dira ?

Ce qui semble le plus sérieux, ce sont des cercles de jeunes gens avec une « œuvre de presse » se rattachant à la « Société de littérature chrétienne » dont on nous a parlé précédemment. Le seul cercle de Shanghaï aurait à lui seul 2 revues ; à côté 9 sociétés de tracts auraient vendu 7 millions et demi de tracts en un an. Des missions médicales, subventionnées par l'or américain et anglais, auraient 15 facultés de médecine avec 170 hôpitaux, 151 pharmacies, 258 médecins-hommes, 130 médecins-femmes.

Encore une fois, sont-ce là des entreprises économiques, sociales, industrielles même, pour la propagande des firmes nationales, plus encore que pour la diffusion d'un christianisme fort mêlé, puisque toutes les sectes y sont représentées ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que ce mouvement d'invasion protestante dans ce pays, est bien fait pour éveiller, avec toutes nos craintes, notre plus sérieuse attention.

ner dans nos Instituts catholiques eux-mêmes. Depuis longtemps, le musée Guimet exposait au centre de Paris les objets de leurs cultes et publiait ses Annales, où sont consignées toutes leurs superstitions. Les hommes qui ont le plus de compétence en ces matières, y collaborent. La section des sciences religieuses, annexée à la Sorbonne par Jules Ferry, n'avait pas d'autre but que d'exploiter contre le Catholicisme ce nouveau domaine, plus ou moins historique. Les facultés de théologie protestante s'associèrent tout naturellement à cette besogne; les professeurs étaient parfois les mêmes. Professeurs et pasteurs, animés du même esprit, conduisirent le mouvement vers le même but, celui que j'ai indiqué.

Si on en doutait, on n'aurait qu'à lire les trois derniers chapitres du livre de M. Bonet-Maury sur le Congrès des religions à Chicago en 1893, M. Bonet-Maury est lui-même professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris. Le congrès de Chicago, que l'on a appelé « le Parlement des religions» ne fut qu'un épisode du mouvement que je décris; les catholiques y furent représentés ; c'est l'acte d'interconfessionalisme le plus considérable qui ait été posé ; je ne crois pas que nous ayons eu à nous en applaudir. La conduite des catholiques y fut correcte, comme elle devait l'être nécessairement, puisque des évêques étaient là pour la diriger. Et cependant elle n'empêcha rien de tout ce que nous avions le plus à redouter, du moins s'il faut en croire Bonet-Maury qui n'a pas été contredit sur ce point. On y rechercha quels devaient être les éléments essentiels de la Religion de l'Avenir. Albert Réville avait dessiné à l'avance les grands traits de « l'Immanence vitale et religieuse », que l'Encyclique a condamnée en 1907. Tout devait partir de là ; les membres du Congrès ou Parlement écartent le programme des « Agnostiques », ennemis de toute religion, mais aussi celui des catholiques qui proposaient une solution radicalement opposée. Toutefois l'hypocrisie immanentiste ne refusait pas de reconnaître, comme l'Encyclique en fait à son tour la constatation, que, dans cette mêlée des religions, le Christianisme tiendrait « la première place ». On eût proclamé le Christ « le grand Unificateur de l'Humanité ».

Dans la discussion des vœux en faveur d'une religion universelle, le discours d'un colonel Higginson est surtout à remarquer (p. 293). J'en extrais ces lignes: « Les Eglises protestantes, l'Eglise romaine elle-même, sont trop étroites ; nous suffoquons dans leurs temples, il nous faut quelque chose de plus catholique que ce catholicisme-là, non pas Î'Eglise de Rome ,mais celle de Dieu et de l'homme; il nous faut le vrai Semper, ubique, ab omnibus, la religion des siècles, la religion vraiment universelle... » Le Christ serait le dieu de cette religion universelle dans laquelle se fusionneraient toutes les autres, mais à condition de subir lui-même la « défiguration » mentionnée dans l'Encyclique. Il cesserait d'être le Dieu de l'Evangile pour devenir le Christ subjectif de l'immanence vitale et religieuse.

L'Eglise ne pouvait souffrir que l'on fît à son Dieu cette injure ; un second concile, pareil à celui de Chicago, avait été annoncé comme devant se tenir à Paris en 1900. L'ex-abbé Charbonnel, dont on connaît l'histoire, assurait que Léon XIII y avait donné en principe son assentiment, et que les catholiques pourraient y assister (Bonet-Maury, p. 332). Très

heureusement il n'en fut rien ; les choses ellesmêmes ont une force immanente qui s'en dégage à certaines heures, commande aux hommes et impose à tous la conduite à tenir.

Le congrès de Chicago s'est renouvelé depuis, et cette année même, dans ce mois de juillet, à Paris mais sous des formes beaucoup moins solennelles. Il s'est appelé d'un nom plus exact, car il révèle mieux son but, le « Congrès du Progrès religieux». Presque toutes les religions y étaient représentées, mais les protestants libéraux étaient certainement les plus nombreux. Les apostats du modernisme catholique y ont eu quelques délégués que je ne veux pas nommer ici. M. Boutroux, auteur de Science et Religion dans la philosophie contemporaine en était le très digne président et personnifiait assez exactement l'esprit universitaire. Le livre dont je viens d'écrire le titre, publié en 1908, n'est point fait pour contrarier la fondation de la religion nouvelle.

Quoi qu'il en soit, et en dépit du petit nombre et de la qualité de ses membres, ce congrès me semble être d'une haute importance, en ce sens qu'il a été l'organe et l'interprète de l'idée la plus dangereuse, la plus opiniâtre et la plus perfide, de toutes celles qui agitent le monde contemporain. Il se reformera à l'avenir et ne cessera d'être la concentration de tous les préjugés antireligieux, de toutes les négations, de toutes les incrédulités de l'agnosticisme unies aux inventions plus dangereuses encore de l'immanence vitale, se déguisant sous les voiles d'une foi mensongère.

Ne pas voir, dans cette concentration de toutes les forces adverses, le plus grand péril de l'Eglise aux temps modernes, c'est ne rien comprendre à l'Encyclique Pascendi. Pour saisir en effet tout le sens de

ce document incomparable, explosion de lumière divine sur toutes nos illusions et toutes nos misères, il faut le replacer dans le courant des idées et des faits qu'il apprécie, dénonce et condamne. L'Encyclique est remarquable sans doute par la cohésion logique de toutes ses parties, par son analyse si fouillée des erreurs qu'elle nous montre en flagrante opposition avec les dogmes centraux du Christianisme ; mais elle ne nous sera vraiment utile qu'autant qu'elle nous apparaîtra pleinement justifiée par l'histoire religieuse de l'Europe tout entière, et particulièrement de notre France, depuis cent ans au moins. Le moindre de ses alinéas projette un jour nouveau sur les faits qui se déroulent sous nos yeux, et c'est à cette lumière que nous devons, nous catholiques, étudier notre temps et notre pays, afin de puiser dans cette connaissance plus approfondie la règle de notre conduite.

Si l'Encyclique Pascendi n'a pas été l'objet de cette étude constante et de toutes les attentions qu'elle mérite, ne serait-ce pas parce qu'il s'en dégage des leçons que nous ne nous sentions pas le courage de mettre en pratique ? N'avons-nous pas cherché, depuis 15 ou 20 ans, l'amélioration sociale que tous nous désirons dans des moyens insuffisants, peu proportionnés aux différents buts à atteindre?Aujourd'hui même bon nombre de nos congrès, plus humanitaires que chrétiens, ne sont-ils pas, à notre insu, une lamentable diversion et comme un immense effort indélibéré, pour échapper à l'orientation intellectuelle et religieuse que nous indiquait l'Encyclique? Autant de questions d'une suprême gravité, qui se posent comme malgré nous : nous laissons à de plus sages et de plus autorisés le soin de les examiner et de les résondre.

IF

## Le CHRISTIANISME de l'IMMANENCE VITALE

Le moment est venu de juger tout ce système moderniste, agnosticisme et immanence, à la lumière de ce que nous avons déjà dit, avant de le voir monter à l'assaut de l'Eglise et du Christianisme. Et d'abord apprécions en quelques mots l'agnosticisme. Nos lecteurs se rappellent notre étude sur « les preuves rationnelles » de l'existence de Dieu et de ses perfections infinies. Nous avons dit alors que notre âme, ou plutôt l'être humain, tel que Dieu l'a fait, jouit d'une double intuition, l'intuition sensible et l'intuition intellectuelle. L'intuition sensible saisit le monde des phénomènes, ou plutôt, les phénomènes eux-mêmes, leurs rapports et les lois qui les régissent. C'est avec cette intuition sensible que se constituent les sciences physiques et naturelles ; l'objet direct de ces sciences est en effet ce monde matériel, si merveilleusement connu et exploité aujourd'hui. Outre cette intuition sensible, l'être humain est doué d'une intuition plus haute et meilleure encore, qui du reste soutient et perfectionne la première avec laquelle elle s'harmonise admirablement; c'est l'intuition intellectuelle qui va jusqu'à l'être lui-même, jusqu'à sa substance, s'en empare sans prétendre pourtant en posséder tous les secrets.

Dans les substances gisent et se découvrent, grâce à l'intuition intellectuelle, ces causalités réelles et réellement génératrices des phénomènes qui se conditionnent entre eux, j'entends par là, qui s'appellent et se déterminent, sans être produits les

uns par les autres en ce qu'ils ont d'être. Ainsi se distingue la causalité phénoménale des causalités substantielles ; celles-ci, mises en mouvement, sont régies par des lois que nous appelons fondamentales et dont les principales sont ces principes métaphysiques dont nous avons parlé à propos des preuves de l'existence de Dieu. Le double caractère des lois régissant ces causalités, c'est l'universalité et la nécessité. Elles sont partout et toujours les mêmes, parce que partout elles sont nécessaires. L'étude de ces lois relève de la métaphysique générale, la plus haute de toutes les sciences humaines.

Or, que fait l'agnosticisme ? Il opère ce que l'on a fort bien nommé « la disjonction kantienne », parce que Kant l'a en quelque sorte codifiée ; disjonction entre le sujet pensant et ce monde des substances, des causalités substantielles et de leurs lois. L'agnosticisme, qu'il soit professé par Kant ou Herbert Spencer et sous quelques formalités qu'il se déguise, crée un abime entre l'esprit humain, la raison humaine et son objet le plus haut et le plus indispensable, le monde métaphysique. En d'autres termes, il nie, il tue l'intuition intellectuelle pour ne nous laisser que l'intuition sensible.

Mais calculons bien les conséquences : la métaphysique n'est pas séparable des sciences que j'appellerais anthropologiques parce qu'elles ont pour objet l'homme lui-même, considéré sous ses aspects propres et distinctifs, ou pour mieux dire, spécifiques. Sans doute parmi ces sciences anthropologiques vous pourrez bien compter celles qui fouillent le corps humain dans toutes ses parties, sciences médicales, physiologiques, biologiques, et vous demanderez peut-être en quoi ces sciences touchent à la métaphysique générale. Je répondrai que la mé-

taphysique générale, étudiant les lois de l'être en tant qu'être, a plus de rapports qu'on n'en découvre à première vue avec ces sciences. On peut faire remarquer que ces sciences médicales, physiologiques, n'étudient que la partie inférieure et animale de l'homme et que nos différents organismes ressemblent beaucoup à ceux de la bête. Cependant, parce qu'ils sont animés et régis par un principe vital supérieur et rationnel, l'âme humaine, ils agissent, se meuvent, souffrent ou se conservent, sous des influences plus hautes et distinctes de celles subies par la bête. Et dès lors, le savant qui les étudie pour les servir, doit tenir compte de ce principe supérieur, et il ne lui sera pas difficile de leur découvrir des rapports avec la métaphysique générale.

Donc, et c'est là que je voulais en venir, entre les sciences naturelles et la métaphysique existent des connexions, j'oserais dire, vitales et organiques, puisqu'elles s'occupent d'un même être organisé qui est l'homme. Et ces rapports seront plus saillants à mesure que vous étudierez les parties supérieures de l'être humain. Nommez toutes les disciplines dont s'occupe ou est censé s'occuper notre Académie des sciences morales et politiques ; vous n'en trouverez pas une qui ne se rattache par des liens si étroits à la métaphysique, que ces liens ne constituent, pour ces sciences, une véritable et essentielle dépendance. Qu'elles essaient de s'y soustraire et vous les verrez se troubler et dépérir ; le meilleur de leur vie leur vient de là ; j'entends les clartés supérieures qui les illuminent, et les empêchent de s'égarer et de se désorganiser.

Dites-moi donc où en sont aujourd'hui, dans vos plus hautes Ecoles, à la Sorbonne et au Collège de France par exemple, les sciences morales, précisons, la morale elle-même, la loi morale telle qu'elle sort de la nature? Mais il n'y en a plus d'aucune sorte; vos plus grands maîtres n'osent plus en articuler le nom; ils ne disent plus les sciences morales, mais la science des mœurs et nous savons ce qu'ils entendent par là. Les mœurs qu'ils nous décrivent n'ont plus, elles aussi, aucune loi et sont devenues le plus souvent l'expression des instincts les plus dépravés et des passions les plus abjectes.

Sont-ce des moralistes les Durkheim, les Lévy-Brühl, les Albert Bayet et leurs congénères ? Ils n'ont plus de sciences morales parce qu'ils n'ont plus de métaphysique. Et si je poussais plus avant et voulais parler des sciences sociologiques, je vous montrerais partout la même désorganisation. La cause est toujours la même, l'absence de métaphysique, la disjonction kantienne du sujet et de l'objet, l'abîme creusé par l'agnosticisme entre l'esprit humain et le monde des substances, des causes et de leurs lois, la négation ou la suppression systématique de l'intuition intellectuelle.

Le motif qui a poussé ces hommes à faire ainsi abstraction de tout ce qu'il y a de plus grand, de plus haut et de plus indispensable, dans le domaine de nos connaissances scientifiques, c'est la crainte d'y rencontrer Dieu. Oui, c'est la peur de Dieu; car Dieu, dès lors qu'on le reconnaît pour un être réel et non pour un fantôme de notre imagination, ce Dieu vrai, réel, est un Maître avec lequel il faut bien compter, un maître qui ayant créé l'homme et le monde que nous habitons, prétend les régir l'un et l'autre, par des lois que la science constate sans y pouvoir rien changer.

L'être humain, une fois dépossédé de ce haut domaine mélaphysique qu'il explore avec l'intuition intellectuelle, se sent blessé à l'intime de lui-même, dans son àme, en quelque sorte amputée de la raison spéculative ou théorique, comme l'appelle Kant. Sans doute l'intelligence lui reste, mais appauvrie de ces principes métaphysiques, de toutes ces idées nécessaires, universelles, qui faisaient sa lumière et sa grandeur.

La volonté, faculté souveraine, en est bouleversée, car c'est elle qui soussre surtout de la disparition des principes éternels que lui transmettait la raison. Elle n'a même plus, dans le système moderniste, cette loi morale que Kant lui avait ménagée en lui enlevant, il est vrai, le fondement de son obligation ; c'est ce que le philosophe allemand appelait la raison pratique. L'être humain, défait, déformé par le kantisme, pouvait encore poser des actes éclairés par un reflet indirect de la morale naturelle. Avec le modernisme plus rien de tout cela ne subsiste ; il n'est pas plus question de raison pratique, que de raison théorique ; on demandera tout au cœur, au sentiment, à la volonté affective, lorsque lout à l'heure on essaiera de constituer la religion de l'immanence.

Jusqu'ici on avait toujours cru que le propre d'une religion quelconque était de relier, de rattacher l'être humain, l'homme privé, individuel, comme la collectivité humaine tout entière, à un Dieu distinct et transcendant ; ce fut là l'idéal poursuivi sinon atteint par tous les cultes rendus à la divinité, le but constant de tous les essais religieux chez tous les peuples.

Pour concevoir ainsi la religion, il faut tout d'abord reconnaître l'existence d'une divinité, croire à un Dieu réel et réellement existant. Il est bien certain que le penseur qui aura une bonne fois compris la contingence de cet univers et des êtres qui l'habitent, qui, sous cette contingence, aura découvert et comme senti la Toute-Puissance créatrice et conservatrice ; le savant qui, à la lumière des lois fondamentales de raison suffisante et de finalité, aura entrevu l'harmonie de tous les êtres, dirigés par la Sagesse providentielle vers des buts mystérieux sans doute, mais dont dépendent leur perfection et le bonheur dont ils sont capables ; ce savant perçoit assez nettement les rapports religieux qui doivent se nouer entre Dieu et sa créature. C'est là toute la religion naturelle que l'homme du peuple, avec son simple bon sens, ce que nous nommons la raison spontanée, perçoit à sa manière comme le savant. Et tous les deux, savant et illettré, admettront très aisément que, s'il plaît à Dieu d'entrer en des communications directes et intimes avec sa créature raisonnable, celle-ci aura le devoir de les accepter avec reconnaissance, sentant bien qu'elles répondent à ses besoins les plus élevés et à ses plus hautes aspirations.

Voilà comment la religion a été toujours conçue, œuvre d'un Dieu miséricordieux et bon en faveur de l'humanité avide de plus de perfection et de bonheur.

Le modernisme entend les choses d'autre façon : c'est un principe, chez les immanentistes, que le besoin crée l'organe et celui-ci une fois constitué sait pourvoir à son alimentation. Ce qui s'est produit dans l'ordre physiologique va se répéter dans l'ordre moral et religieux. Le cœur, la volonté aimante aidée des facultés passionnelles, imagination et sensibilité, sent le besoin du « divin », de l'idéal;

ce besoin senti appelle son objet, et en l'appelant et le désirant, il le crée. Donc, dans la volonté aimante soulevée par le désir se forme « la réalité divine »; c'est le mot répété bien des fois par l'Encyclique. Mais la « réalité divine » n'est autre que Dieu, un Dieu qui se révèle et est lui-même l'objet de sa propre révélation, ou, si vous aimez mieux, en anticipant sur les explications postérieures de l'Encyclique, un dieu expérimenté par le cœur.

Mais qu'est-ce que tout cela ? Est-ce du réel ? Oui, du réel subjectif, ne subsistant que dans l'âme qui l'éprouve, du réel qui ne saurait être constaté que par la foi, qui ne doit jamais sortir du domaine de la conscience sous peine de s'évanouir aussitôt sous l'examen de la science ou de l'intuition sensible. Bref, pour tout exprimer d'un mot, tout cela est de l'autosuggestion, du rêve, le produit de l'évolution vitale, des désirs et des aspirations du cœur ou plutôt des fantaisies de l'imagination créatrice.

On nous parle d'expérimentations, mais on nous a dit la valeur de ces expériences prétendues religieuses; non seulement chaque religion a les siennes aussi vraies que celles des autres, ce qui va à consacrer les religions les plus opposées; mais chaque individu a ses propres expériences qui, seules, comptent à ses yeux et qu'il est hibre d'interpréter comme il l'entend. Aussi chacun peut ou même devrait avoir, selon la logique du système, sa religion à lui; en sorte qu'il y aurait autant de religions que d'hommes religieux; ce qui n'empêcherait pas du tout la fusion dont nous avons parlé, tout au contraire. Le suffrage des masses religieuses constituerait la collectivité religieuse, ainsi que nous le verrons bientôt.

Telle est la religion subjectiviste de l'immanence.

# Constructions doctrinales et théologiques de l'immanence.

# Double principe d'interprétation.

Quoi qu'il en soit des expériences religieuses individuelles et de la possibilité de les additionner pour en faire la religion unique de l'avenir, les seules expériences qui comptent réellement, même aux veux des modernistes, sont celles des créateurs de religions, disons mieux, du fondateur de ce Christianisme qu'ils essaient de transformer. Ce n'est pas pourtant qu'ils le reconnaissent comme le véritable auteur de tous les dogmes, de toutes les institutions qu'on lui prête; mais en réalité, tout part de lui et tout peut lui être attribué indirectement. Les modernistes ont une manière assez expressive de justifier cette attribution : « Toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or, la vie de Jésus-Christ est divine selon la foi ; divine aussi sera donc la vie du chrétien. Et c'est pourquoi s'il arrive que la vie chrétienne dans la suite des temps done naissance aux sacrements, à l'Eglise, on pourra affirmer que l'origine en vient de Jésus-Christ et qu'elle est divine » (1).

La même chose peut être affirmée des constructions doctrinales et théologiques, qui se formuleront dans la suite des siècles, et qui sont considérées par

<sup>(1)</sup> Encycl., paragr. III.

les vrais catholiques comme l'expression exacte des enseignements immédiats du Christ ou de ses Apôtres, chargés par lui de compléter sa Révélation. Cependant il importe beaucoup de saisir la différence radicale qui existe, sur ce point, entre l'opinion des modernistes et la foi catholique. Les constructions doctrinales, comme ils disent, entendez par là si vous voulez les formules scripturaires ou évangéliques, celles de saint Jean par exemple, ou dans un autre ordre, les définitions de Nicée et de Chalcédoine, ces constructions doctrinales, au jugement des modernistes, sont exclusivement vitales ou des produits de l'évolution vitale ; rien en elles de directement intellectuel, point d'enseignement proprement dit. N'y cherchez point la pensée du Christ, la vérité du Christ, le dogme au sens propre que nous donnons à ce mot.

Pour le bien comprendre, il faut se rappeler que le Christ des modernistes ne diffère en rien de l'immanentiste dont nous avons fait l'analyse ; c'est dans son cœur, dans sa volonté aimante et dans celle de ses disciples, ou mieux encore dans sa conscience religieuse où toutes les autres étaient incluses, qu'est né, qu'a été formé le christianisme tout entier. Mais dans les facultés immanentes du Christ ne cherchez point de raison théorique, ni de principes métaphysiques, ni d'intellectualité; il n'y en avait point : tout sortait du sentiment. Les formules scripturaires et plus tard les constructions conciliaires sont et demeurent vitales, dans la mesure où elles représentent réellement le Christianisme originel et vivant dans la conscience du Christ et de ses Apôtres.

En vain feriez-vous remarquer que le caractère intellectuel est évident comme le soleil dans les for-

mules scripturaires d'un saint Jean et d'un saint Paul, a fortiori, dans les définitions conciliaires. Le moderniste ne le niera pas ; mais il fera jouer à cet endroit son double principe d'exégèse : Ce qui dans ces formules, vous dira-t-il, est l'expression de la vie du Christ ou le produit de l'évolution partie de sa personne, nous le respectons en le renvoyant au domaine intangible de la foi et de la conscience religieuse ; mais ce qui est à proprement parler intellectuel, expression d'idées, objet dogmatique, comme vous l'appelez, appartient au monde phénoménal et, comme tel, relève de la science humaine qui l'analysera d'après ses propres lois.

Or, le savant moderniste peut être très versé dans les sciences naturelles, car il est doué comme nous tous de l'intuition sensible, la vraie créatrice de ces sciences; mais il est absolument dénué de l'intuition intellectuelle et par conséquent de tout principe métaphysique. Il ne connaît rien de Dieu, pas plus du Dieu de la raison et de la nature que du Dieu de la révélation. Nous avons expliqué que toutes les sciences anthropologiques en étaient, chez lui, faussées et perverties .La science qui a le plus souffert des suppressions mentionnées est l'histoire qui a la prétention, fort justifiée à ne considérer que sa nature, de raconter, d'apprécier et de juger la vie humaine, tout ce qu'il y a de vital dans les faits et la conduite des hommes.

C'est à titre d'historien que le moderniste va s'emparer des constructions doctrinales dont est parsemée la vie de l'Eglise; et c'est en critique qu'il va les juger. Voyons-le procéder à l'examen de l'histoire évangélique du Christ. Il nous suffirait de copier à cet endroit-l'Encyclique, nous préférons la commenter brièvement : (Trois principes président

à cette opération, le principe agnostique, le principe de la transfiguration des choses par la foi, le principe enfin que Nous avons cru pouvoir nommer de défiguration.) (Enc. Par. V... A.).

Dieu, ses interventions miraculeuses, ses révélations, rien de cela ne compte au jugement de l'agnosticisme, Cependant voici que nous abordons des faits, des phénomènes qui se voient et s'entendent; impossible de les écarter ; jugeons-les puisqu'ils relèvent de l'histoire critique. Faisons immédiatement deux parts puisqu'il y a mélange de divin et d'humain ; le Christ se disait Dieu et homme. Nous modernistes, nous écartons le Dieu et nous gardons l'homme et ce qui le concerne. Vous nous demandez pourquoi ? mais parce que nos principes l'exigent; en parcourant et étudiant le monde avec notre intuition sensible, nous n'avons jamais rencontré Dieu, c'est donc qu'il n'existe pas. Cela ne nous empêche pas de vouloir une religion, mais une religion qui grandisse l'homme en lui permettant de s'adorer lui-même. Or, comme le Christ est l'un des types les plus élevés, peut-être le plus élevé, de la race humaine, nous le gardons en écartant sa divinité au sens habituel de ce mot.

L'Homme-Christ tel que nous le présentent les Evangiles apparaît transfiguré, disant et opérant des choses qui dépassent la pensée et les forces humaines ; nous faisons un second triage et renvoyons tout cela au domaine de la foi ou de la conscience religieuse, au cœur pour qu'il s'en délecte, à l'imagination pour qu'elle s'en repaisse. En gardant l'humain, nous remarquons que là même il y a défiguration, et même défiguration multiforme. On a arraché l'Homme-Jésus, dans les récits évangéliques, aux conditions humáines les plus impé-

rieuses; cela confine de trop près au divin pour être pris au sérieux. On n'a pas assez respecté la logique des faits, les lois de l'histoire; certains détails ne sont pas assez appropriés aux personnes ni aux nécessités des événements, à ce que nous appelons l'évolution vitale. Nous corrigeons le tout, nous modernistes, dans la mesure qui convient pour avoir une histoire vraiment humaine...

Oui, et cette histoire prétendue humaine n'est plus que la caricature de l'histoire évangélique; on y aura plié les faits aux exigences d'une philosophie étroite et aveugle, dénuée de tous les principes qui font la lumière et la grandeur de l'esprit humain. Qu'on la fasse érudite autant qu'on voudra, qu'on la charge de détails philologiques ou autres, cette histoire n'en demeurera pas moins faussée par l'esprit qui l'anime et qui, par des arrangements calculés et des appréciations perfides, trompe le lecteur même catholique qui ne sera pas assez sur ses gardes.

Inutile de faire remarquer que l'histoire du Sauveur ainsi entendue entraîne la ruine de tout dogme, de tout le Christianisme; on le verra bien en ce qui concerne les sacrements. Ce sont, vous diront les modernistes, des institutions essentiellement et exclusivement vitales, puisqu'elles marquent les principaux stades de la vie humaine et spécialement le passage de l'un à l'autre. L'entrée dans l'existence devait être consacrée par le premier de tous, le baptème; l'âge de la puberté est signalé par la confirmation et la première communion; le mariage a toujours reçu, dans les cultes un peu perfectionnés, la sanction des autorités religieuses. On ne devient pas ministre d'un culte quel-

conque sans une certaine consécration... et ainsi des autres sacrements.

Sans doute ce n'est point le Christ en personne qui les a institués ; la tradition catholique ellemème ne lui attribue que le baptême et l'Eucharistie ; mais puisque sa vie a été communiquée à ses disciples, ceux-ci ont bien pu les établir en son nomet sous son inspiration, pour la transmission même de cètte vie. M. Loisy laisse entendre dans « Autour d'un Petit Livre » que la liste n'en est peut-être point absolument close. Aujourd'hui par exemple que le « sens social » se développe d'une façon si merveilleuse et prend des significations nouvelles, pourquoi des sacrements nouveaux ne consacreraient-ils pas l'entrée du jeune citoyen dans le plein exercice de ses droits sociaux et politiques, ou l'entrée du jeune travailleur dans les fonctions économiques qu'il doit remplir ?

Dans ce système de l'évolution vitale et sociale, réglée par les principes les plus purs et les plus fondamentaux du Modernisme, ne parlons plus de grâces surnaturelles venues du dehors, qui seraient communiquées par une sorte de mécanisme extrinsèque. Rien de plus contraire au système de l'immanence dans lequel tout procède du dedans, comme tout ce qui est vital au sens propre du mot. Les grâces surnaturelles ou externes, deux mots ici synonymes, doivent être bannies comme les révélations positives ou extérieures (1).

<sup>(1)</sup> Voir dans ma Théologie du N. Test. et l'évolution des dogmes, p. 406 et suiv., comment un certain docteur Koch entendait la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie. Il exposait son système d'auto-suggestion dans les « Annales de Philosophie chréienne », déc. 1903 ; juin

#### III

# L'ÉGLISE DE L'IMMANENCE VITALE : SON ORIGINE, SA NATURE ET SES DROITS

Rien de plus simple et de plus aisé que la question de l'Eglise, du moins pour le lecteur qui nous aura suivi et compris : c'est un simple corollaire de ce que nous avons dit, qui nous reste à formuler. Lorsque la foi moderniste ou subjectiviste est parvenue à s'extérioriser et à se propager, elle a pour sujet et pour organe « la conscience collective » ou la « collection » des consciences individuelles. C'est cette conscience collective qui crée l'Eglise, on pourrait dire qu'elle est déjà l'Eglise. Et elle fait tout cela en vertu de la « permanence vitale » dérivant de ce premier et grand croyant qui s'appelle Jésus-Christ. Dès lors elle organise les pouvoirs nécessaires à son action, ou mieux le « triple pouvoir, disciplinaire, doctrinal et liturgique », qui suffit à cette action. Remarquons bien que tout vient de la collectivité, de la conscience collective, riche de la permanence du divin. Tout cela est d'une simplicité merveilleuse, et de plus si naturel!

Mais voici que nous nous heurtons à une question connexe qui reviendra plus tard sous d'autres formes. La conscience d'où l'Eglise — moderniste — tire son existence et son autorité, est exactement la même que celle qui donne naissance à la société

et nov. 1904; mars 1905. On peut, sur ce seul cas, se faire une idée de ce que deviennent les sacrements dans l'évolution vitale moderniste et ses réactions, vitales elles aussi.

civile. « Il n'y a pas, dit l'Encyclique, deux consciences dans l'homme, pas plus que deux vies. » Cette unique conscience vitale a cependant, il faut bien l'avouer, deux manifestations et forme dès lors deux collectivités, la collectivité religieuse ou l'Eglise, la collectivité civile ou l'Etat.

Mais « nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement : dans l'ordre civil la conscience publique ou collective a créé le régime populaire. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine ; car il y aurait folie à imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de l'orce et confraint, terrible serait son explosion ; elle emporterait tout, Eglise et religion (1). »

Et remarquons bien la portée de cette doctrine; il ne suffit pas du tout, d'après les modernistes, que l'Eglise reconnaisse les formes dites populaires et démocratiques du pouvoir civil : il faut que l'Eglise accepte et reconnaisse pour elle-même les susdites formes démocratiques ,puisqu'elle procède comme l'Etat de la conscience collective, principe et racine de tous les pouvoirs vitaux. Je dis, non sans motif, que dans ce système il n'y a plus de droits proprement dits, car il n'y a plus de raison théorique pour les appuyer. Plus d'intellectualité donc, tout est vital et ce mot embrasse les énergies complexes de l'âme moderniste, cœur, volonté libre, aimante, intelligente même, car on ne peut dépouiller la vie de ce caractère qui n'est plus que secondaire et distinct

<sup>(1)</sup> Encycl., paragr. IV, D.

de la rationalité. Donc tout est vital et devient social et collectif, en demeurant vital.

« Aux temps passés, nous dit l'Encyclique, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Eglise du dehors, savoir de Dieu immédiatement : en ce temps-là on pouvait à bon droit la regarder comme autocratique. Mais on en est bien revenu aujourd'hui. » Donc pouvoir, autorité, juridiction, dans l'Eglise comme dans l'Etat, tout vient du peuple, de la collectivité et dès lors, nous le verrons bientôt, sera soumis au peuple, contrôlé par le peuple, régi et gouverné en définitive par le peuple. C'est en cela que consiste essentiellement la démocratie, quelque forme qu'elle affecte, forme républicaine, monarchique ou impériale, peu importe. Dès lors il faut que l'Eglise soit ou devienne de plus en plus une démocratie ; il ne s'agit pas de détruire ses formes hiérarchiques, mais de les transformer comme on transformera peu à peu son dogme, et le Christianisme lui-même dans tous ses éléments essentiels.

Suivons bien toutes les conséquences ; elles vont se faire sentir tout d'abord dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat ; ces rapports seront déterminés par la nature même des deux sociétés, et ce principe est très juste. Mais, d'après les modernistes, que représente l'Eglise, la collectivité religieuse ? à quoi se rapporte-t-elle, sinon au domaine de la foi, de la conscience religieuse, à tout un ensemble de choses purement et exclusivement subjectives ? Or, nous l'avons déjà longuement expliqué, sitôt que ces choses s'explicitent et se traduisent au dehors, dans le monde des phénomènes, elles relèvent de la science et, par là même, de l'Etat chargé de gouverner ce monde phénoménal éclairé par la science.

Deux conclusions sortent de cette doctrine ; la première, c'est que le citoyen, catholique ou non, est pleinement et parfaitement indépendant, dans sa conduite extérieure, de l'Eglise ou collectivité religieuse. « Tout catholique, dit l'Encyclique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses conseils, de ses désirs, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public, en la manière qu'il estime la meilleure. » Poussons plus avant et soyons logiques : catholique ou non, le citoyen est pleinement maître de ses actes, absolument autonome ; il ne reconnaît d'autre loi que celle qu'il s'impose à lui-même, celle qu'il s'est faite ou, à tout le moins, qu'il a consentie. De loi morale extérieure, extrinsèque, transcendante, divine au sens réel de ce mot, il n'y en a point, il n'en connaît point. L'Eglise n'a rien à voir dans sa conduite, aussi indépendante que celle du païen.

La seconde conséquence, c'est que l'Eglise est non pas séparée de l'Etat, mais subordonnée à l'Etat dans tous les actes qu'elle voudra poser. Nous partions plus haut du triple pouvoir « disciplinaire, doctrinal, liturgique » qu'elle revendique. De ces trois formes d'autorité, aucun acte n'émanera, ne sera posé au dehors, ne prendra une expression sociale quelconque, sans subir le visa du pouvoir civil, sans son autorisation préalable.

La doctrine susmentionnée a tout un ensemble de conséquences, beaucoup plus graves encore, parce qu'elles se doivent traduire à l'intérieur même de l'Eglise et qu'elles touchent aux fonctionnements les plus essentiels de ses différents organismes, organisme doctrinal d'abord, pour passer à ses organismes disciplinaires et même sacramentels.

Rappelons-nous ce que nous avons dit des expériences religieuses ; ces expériences portent tout d'abord sur le « sentiment religieux », les besoins qu'il engendre et les satisfactions qu'il reçoit ; et ainsi ces expériences déterminent la formation du dogme, de ses formules symboliques et de tout le reste. Ces expériences avec leurs résultats si multiples reçoivent la sanction de la conscience collective qui les rend sacrées, mais sans avoir la prétention de les empêcher d'évoluer, d'obéir à la « poussée vitale » qui les a déterminées elles-mêmes. Cette évolution est activée par les désirs des foules, leur manière de penser et de vouloir. C'est au sein de ces foules en effet que bouillonne l'activité vitale ; le magistère ecclésiastique, établi de leur consentement, veille à la conservation des doctrines, il représente la tradition et en assure la permanence. Du peuple au contraire jaillit l'impulsion progressive sans laquelle tout s'ensevelirait dans une stagnation, prélude de la mort ; c'est de la rencontre de ces deux forces que naît le véritable progrès.

Les meneurs modernistes ont inventé un perfectionnement dont l'Encyclique ne fait aucune mention positive, mais qui se rattache très étroitement à ce que nous venons de dire. Donc, au jugement des dirigeants du modernisme, les foules ont besoin d'être excitées et surtout conduites ; euxmêmes s'offrent modestement pour faire cette double besogne. Ils veilleront aux transformations de la doctrine, toujours mobile parce qu'elle est vivante ; aussi ils étudient, ils discutent et mettent les questions au point ; de telle sorte que le magistère ecclésiastique, l'Ecclesia docens, n'aura plus

qu'à sanctionner les sentences par eux élaborées. Ils s'intitulent fort justement l'*Ecclesia discens*; à eux le travail préparatoire, aux Evêques l'enregistrement de leurs doctes élucubrations; aux foules le bénéfice de ces deux actions convergentes; ces foules seront de plus en plus l'Eglise enseignée, par les docteurs du modernisme.

## L'Encyclique et les faits sociaux.

Le premier et le plus important fait social qui soit sorti du Modernisme, d'après l'Encyclique Pascendi, c'est la subordination de l'Eglise à l'Etat. Cette subordination a été poussée parfois jusqu'à l'asservissement; aujourd'hui, en France, nous aurions pire encore, si les desseins de l'Etat étaient pleinement réalisés. En effet la subordination de l'Eglise aux pouvoirs terrestres entraîne la limitation de son action sociale, un amoindrissement de son influence. Par la séparation légalement opérée en 1905, l'Etat français a prétendu anéantir toute action et toute influence de l'Eglise, dans la vie publique et nationale. Cette destruction équivaudrait, si elle était pleinement réalisée, à l'anéantissement du Christianisme lui-même.

Aucun catholique intelligent des choses de la foi, aucun prêtre surtout, ne saurait contredire à cetle affirmation. Le Christianisme en effet est comme incarné dans l'Eglise, il vit par elle et en elle et n'agit sur'les populations que par ses organismes, organisme doctrinal, organisme sacramentel, organisme disciplinaire et gouvernemental. Il faut pousser plus avant, si nous voulons être logiques : la suppression de l'action ecclésiastique et de tout Christianisme dans le gouvernement d'un pays, im-

plique et détermine fatalement la ruine de toute religion et de toute morale naturelles. Il n'y a qu'un Dieu, auteur de la Révélation et de la nature ; si vous le repoussez dans ses avances les plus amoureuses et les plus condescendantes, comment lui obéiriez-vous, quand il vous parlera moins directement par la voix de la conscience ? Le décalogue et la loi évangélique se soudent et s'entrelacent, à tel point que les deux périssent ensemble sous les coups du modernisme. Aussi de morale naturelle, il n'y a plus aucune dans notre vie nationale depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Qu'est-ce que l'Etat aujourd'hui? L'Etat est ce qu'il était hier, ce qu'il sera toujours dans les nations un peu organisées ; je veux dire la concentration de tous les pouvoirs publics entre les mains de quelques hommes, une minorité fort restreinte, et habituellement plus elle est restreinte et mieux cela vaut ou moins mal cela est. Ces quelques hommes, par les innombrables agents qui les représentent et servent leurs desseins bons ou mauvais, par les fonctionnaires de tout nom et de tout ordre, agissent sur tout le pays, sur tout l'ensemble des citoyens, alors même que ces derniers se prétendent libres. Voilà ce qui s'est fait à toutes les époques de la civilisation. Cela ne suffit plus de nos jours, paraît-il : aux pouvoirs politiques ou législatifs, judiciaires, exécutifs ou administratifs, nécessaires pour la gestion des grands intérêts nationaux, l'Etat moderne devra joindre des pouvoirs économiques, absolument nouveaux, qui lui permettront d'agir directement sur les intérêts privés, familiaux et corporatifs. Des lois dites sociales, qui se multiplient chaque jour, accroissent cette action gouvernementale dans toutes les sphères économiques; c'est un fait que je constate sans vouloir l'apprécier ici.

Le budget de l'Etat dépasse quatre milliards; dans dix ans il aura doublé; et nous ne parlons pas des budgets départementaux et communaux dont la gestion dépend de lui.

Ce sont là les principaux éléments de la vie sociale et publique que l'on a soustraite légalement à toute loi morale, soit naturelle, soit évangélique, par le fait même que tout cela est géré et administré en dehors de toute influence chrétienne et religieuse. Nous ne disons pas assez : Tout cela sera exploité, utilisé contre Dieu, employé à détruire son règne et son action ici-bas. Restent cependant une religion et même un christianisme, la religion et le christianisme de l'immanence et du subjectivisme, les sacrements de l'immanence et, si l'on veut, l'eucharistie du docteur Koch ; mais nous savons ce que vaut ce christianisme. Il sera respecté par le légalisme séparatiste, mais à la condition qu'il demeure enfermé dans le domaine de la conscience. Sitôt qu'il essaiera d'en sortir, de se produire même sous des formules symboliques, il entrera dans le domaine des phénoniènes, éclairé par la science et régi par l'Etat, dont il subira le joug.

Et nous pourrions croire qu'une religion ainsi conçue pourrait subsister en face de l'Etat omnipotent! La conscience d'un peuple, sa vie nationale, pourrait être ainsi coupée en deux fragments auxquels il serait interdit de se rejoindre! C'est là pourtant tout le système de la susdite séparation qui n'est autre chose que l'organisation politique et religieuse du modernisme dogmatique et social.

Et comme ce modernisme n'est point une doctrine spéciale à la France, mais aussi vaste que le monde civilisé par le Christianisme, les mêmes faits tendent à se produire un peu partout, et tout particulièrement dans les pays latins où l'influence de l'Eglise était à peu près universelle. J'ai sous les yeux la lettre collective des dix Evèques du Portugal au président de la République de ce pays, telle que l'ont publiée les journaux français au mois de mai dernier. Elle analyse la loi de séparation portugaise du 20 avril 1911 qui n'est qu'un plagiat de nos lois françaises; tout s'y retrouve « depuis les cultuelles jusqu'à l'instruction « gratuite, laïque et obligatoire » qui n'est, disent les évêques, aucune des trois choses indiquées : l'Ecole sans Dieu est l'école contre Dieu ; l'instruction neutre est l'instruction impie et l'enseignement sans religion est l'enseignement de l'irréligion ».

En Portugal la révolution religieuse avait été précédée d'une révolution politique qui l'a rendue plus violente que chez nous ; le sang a coulé et les plaies ouvertes par l'anarchie menacent de ne point se refermer de longtemps. Ce petit pays était envahi plus qu'aucun autre par les doctrines perverses dont l'accumulation forme le modernisme, et je crois que la défense catholique y a été plus faible et plus mal conduite que nulle part ailleurs. L'Espagne semble menacée des mêmes périls; les mêmes erreurs y ont leurs représentants et leurs organes jusque dans les sphères gouvernementales ; elles pénètrent peu à peu la législation en dépit de la quasi-unanimité de la foi populaire. Les partis politiques n'y montrent guère plus de sagesse que chez nous et la puissance des meneurs du modernisme grandit d'autant. Que l'on se rappelle l'affaire Ferrer, l'un des symptômes révélateurs de l'universalité de leur action. L'Italie a-t-elle été mieux préservée ? Qu'on nous explique alors l'étrange magistrature du sectaire municipal qui se dressait en face du Vatican, tant de lois analogues aux nôtres, les mêmes déprédations et les mêmes vols des biens ecclésiastiques, les mêmes divisions dans les rangs catholiques, en dépit de tant d'interventions pontificales, sans parler d'autres symptômes connus.

Tous ces faits ont été produits, sur toute l'étendue du monde latin, par les doctrines que l'Encyclique Pascendi nous a résumées, expliquées, dénoncées et flétries ; aucune autre cause n'est assez universelle et assez puissante pour les expliquer. Du reste celle que j'indique avoue partout et sans hésitation son programme. Il n'y a pas encore un an, du 1er au 4 septembre 1912, se tenait à Munich le congrès international des Libres-Penseurs ; la question qui occupa presque exclusivement cette assemblée ful « Le Problème de la séparation de l'Etat et de l'Eglise dans les Etats civilisés », états protestants aussi bien que catholiques. La résolution votée à l'unanimité fut celle-ci : « Le Congrès demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat et comme conséquence la séparation de l'Eglise et de l'école, et il invite les libres-penseurs à promouvoir obligatoirement le vote et l'application effective de cette séparation... C'est un devoir de tout libre-penseur de travailler à ce que ces principes passent dans la législation et l'administration de son propre pays et il doit employer toute son influence personnelle à atteindre ce but... »

M. Ferdinand Buisson était là en qualité de rapporteur-du projet spécial sur l'éducation, et il proposait pour modèle la législation française dont il fut autrefois l'inspirateur (1).

Un second fait constaté par l'Encyclique comme découlant du modernisme, c'est l'émancipation « du citoyen » à l'égard de l'Eglise ; la doctrine moderniste coupe ainsi en deux morceaux la vie individuelle comme la vie nationale et creuse un abîme entre les deux fragments. Le catholique pourra gar der, dans sa conscience ou même dans sa vie familiale, les principes catholiques ; mais défense à lui de les traduire dans ses actes de citoyen. L'Eglise interprète de ces principes n'a aucun droit d'intervenir dans la vie civique de l'individu, pas plusque dans les actes publics de l'Etat ou dans la vie nationale. « Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite sous un prétexte quelconque est un abus de la puissance ecclésiastique contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces (2). »

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette prétendue maxime est entrée si profondément dans l'esprit publiq que des catholiques dont les croyances ou même les convictions religieuses paraissent sincères, non seulement l'acceptent, mais y confor-

<sup>(1)</sup> Ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée un peu exacte de l'invasion du modernisme dans les communautés protestantes et de la révolution sociale qu'elle prépare, n'auraient qu'à lire dans le volume de M. Goyau : L'Allemagne protestante, le chapitre III. L'évolution du protestantisme contemporain : les faits, et plus particulièrement encore le paragraphe IV. Ils y verraient le rôle de M. Harnac ,sans parler des exégètes que nos modernistes français nous citaient naguère avec de grands éloges que ne tempérait pas la moindre réserve.

<sup>(2)</sup> Encycl., IV, E.

ment presque en toute occasion leur conduite politique. Celle-ci est subordonnée, comme ils disent, à des contingences auxquelles il est impossible de se soustraire; de là, un accord tacite, quand il n'est pas avoué et public, avec les pires ennemis de notre foi, Le règne de ces derniers est consolidé par la connivence assurée d'une foule d'hommes qui ne pensent point comme eux, mais agissent avec eux et pour eux, au mépris de leurs propres croyances.

Les meneurs modernistes ont un plan parfaitement arrêté, un but précis, de multiples moyens appropriés pour l'atteindre et ils y marchent avec une infatigable opiniâtreté; tandis que, dans les rangs catholiques, c'est le règne de l'inconséquence, le besoin de transiger avec d'irréconciliables adversaires, de s'entendre avec eux au moins sur le terrain pratique, d'agir avec eux et comme eux. Tel me semble être le commentaire par les faits des paroles que nous avons citées:

Le troisième fait que constate l'Encyclique est plus difficile à caractériser ; c'est une sorte de simulation calculée dans le dessein d'imposer à l'Eglise des idées et des directions qu'elle réprouve. « Réprimandés et condamnés, ils vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission une audace sans borne. Ils courbent hypocritement la tête, pendant que de toutes leurs pensées, de toutes leurs énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. Ceci est chez eux une volonté et une tactique ; et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire; et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Eglise pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune : avouant par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc

pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes. » (1)

Qui ne s'en souvient? Ces reproches furent taxés d'exagération. Et cependant comme tous les faits postérieurs ont prouvé leur rigoureuse exactitude! Depuis 1907 les principaux meneurs du mouvement, se sentant découverts, ont fini par apostasier ; que nous racontent-ils dans leurs écrits en nous fournissant des preuves tangibles de leurs allégations? Leurs tentatives pour corrompre et pervertir autour d'eux ; et ils se sont cramponnés autant qu'ils l'ont pu au sein de l'Eglise afin de le déchirer plus sûrement. Ils n'ont lâché prise que contraints : qu'on lise Mes difficultés avec mon Evêque, Choses passées, les élucubrations de Marcel Hébert, et il serait aisé d'allonger cette liste. Le plus odieux de tous ces blasphémateurs, Herzog-Dupin, demeure toujours caché, grâce sans doute à des complicités protectrices. M. l'abbé Saltet n'est point parvenu à déchirer son masque.

Le grand péril de l'Eglise est là, dans nos rangs; il est moins aigu et a modifié ses formes; à la simulation traîtresse a succédé une sorte de vague et parfois inconsciente « insincérité » à l'égard du magistère ecclésiastique et de ses enseignements, alors même que l'on fait parade d'une belle orthodoxie. Certes la parole de Pie X est très claire, simple et catégorique; elle ne se présente point isolée de la tradition catholique dont elle est l'organe et l'interprète, mais, tout au contraire, entourée des documents ecclésiastiques qui la corroborent et en indiquent à l'avance les multiples applications. Que voyons-nous cependant depuis bien des années : le

<sup>(1) «</sup> Encycl., paragr. IV.

pape condamné à des répétitions sans fin, obligé d'insister sur des points même de dogmatique, et surtout de morale et de droit naturel, que l'on s'obstine à mettre en oubli, à esquiver dans la pratique, ou à envelopper d'habiles réticences, quand on n'en altère pas le sens par des interprétations fantaisistes.

L'Encyclique l'avait prévu ou plutôt s'en plaignait déjà : « Ce qu'on leur reproche comme une faute, mais c'est ce qu'ils regardent au contraire comme un devoir sacré. En contact intime avec les consciences, mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésiastique, ils en connaissent les besoins; ils les incarnent pour ainsi dire en eux. Dès lors ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement, c'est un devoir. » Le pape constatait déjà l'existence de ces espèces de syndicats intellectuels, s'efforçant de faire prévaloir leurs directions contre les directions pontificales. « Que l'un d'entre eux, disait-il, ouvre les lèvres, les autres d'une même voix l'applaudissent en criant au progrès de la science ; quelqu'un a-t-il le malheur de critiquer l'une ou l'autre de leurs nouveautés, pour monstrueuse qu'elle soit, en rangs serrés ils fondent sur lui ; qui la nie est traité d'ignorant, qui l'embrasse et la défend est porté aux nues. A la faveur de l'audace et de la prépotence des uns, de la légèreté et de l'imprudence des autres, il s'est formé une atmosphère pestilentielle qui gagne tout, pénètre tout et propage la contagion. » (1)

Vraiment cette Encyclique a touché à toutes nos plaies et sondé à fond toutes nos misères. A ceux qui les croiraient fermées et complètement guéries,

<sup>(1)</sup> Paragr. V, E.

je dirais: Rappelez-vous que, trois ans plus tard, le Motu Proprio Sacrorum Antistitum affirmait que rien ou à peu près n'avait été changé dans notre mentalité générale. Ce Motu proprio est du 1er septembre 1910 et la Lettre sur le Sillon, qui lui est connexe, avait été donnée le 25 août de la même année. Où sont aujourd'hui les symptômes d'une amélioration véritable? Pour moi, je ne les aperçois pas.

J. FONTAINE.

# ÉLIE DE CYON

## La valeur anti-kantienne de ses découvertes physiologiques. (1)

La troisième partie du livre de Cyon est consacrée à l'examen de l'évolution et du transformisme. Ces deux systèmes paraissent aujourd'hui délaissés par la science. Je les ai étudiés dans deux articles de la Foi Catholique. Je me bornerai, pour ne pas trop allonger le présent travail, à y renvoyer le lecteur (2).

De Cyon a voulu couronner son œuvre magistrale qui est, dans sa pensée, écrite à la gloire de Dieu et de la science, par des conclusions générales, intitulées *Dieu et l'homme*.

Il se pose d'abord cette question : « Existe-t-il un antagonisme entre la science et la religion ? » Il remonte jusqu'aux âges les plus reculés de l'humanité préhistorique. Il interroge les plus récentes dé couvertes paléontologiques en Corrèze et en Dordogne. Il y découvre le premier éveil des sentiments

<sup>(1)</sup> Voir Foi Catholique, juillet-août 1913, p. 40, et septembre 1913, p. 183.

<sup>(2)</sup> V. la Foi Catholique, n°s des 15 janv. et 15 fév. 1912. Lettre ouverte à M. B. Gaudeau, directeur de la Foi Catholique, sur l'évolutionnisme et l'erreur de méthode de Darwin.

religieux chez l'homme primitif du type le plus inférieur, par la structure et par le volume de son crâne, qui nous soit connu à l'heure actuelle. Les restes fossiles découverts à La Chapelle-aux-Saints (Corrèze) appartiennent à la période quaternaire moyenne; ceux du Moustier (Dordogne) remonteraient même à l'époque pliocène. Dans les deux cas, ces débris fossiles précèdent notre époque de dizaines de milliers d'années, d'après certains paléontologistes même, de 3 à 400 mille ans.

Ces restes avaient été ensevelis soigneusement dans des fosses situées au fond de grottes rocheuses, à l'abri des bêtes féroces. La tête des cadavres était surélevée et couchée sur des pierres amoncelées. Autour de ces fosses, on a trouvé des vestiges de repas funéraires, des ossements d'animaux immolés, enfin tous les indices d'un culte funéraire. Ce qui augmente la valeur de cette documentation, c'est l'analogie, presque l'identité de toutes les dispositions constatées à des distances atteignant des centaines de kilomètres.

Après avoir ainsi établi que la conscience du moi et l'intuition d'une divinité ou d'une force supérieure, qui décide des destinées humaines, a existé chez l'homme préhistorique, qu'à toute époque, la foi a coïncidé avec le premier éveil de l'intelligence, de Cyon se retourne vers les plus illustres représentants des sciences modernes et leur demande si leurs études les ont conduits à répudier ces sentiments et ces idées directrices de l'enfance de l'humanité.

De Cyon s'est livré à une enquête très approfondie et du plus haut intérêt au point de vue psychologique. Il interroge les savants, dans leurs œuvres théoriques et expérimentales d'abord, puis dans leurs correspondances et jusque dans le secret de leur vie intime. Il enquête auprès des parents et amis, réunit une série de documents précieux et cite de fort belles pages que je ne puis reproduire mais auxquelles j'engage le lecteur à se reporter.

Les hommes de génie qui, aux xvi° et xvii° siècles, amenèrent la renaissance de l'astronomie et des mathématiques, Copernic, Tycho-Brahé, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibniz qui se rapproche si étroitement de saint Thomas d'Aquin, furent des croyants et de fervents chrétiens.

Au xixº siècle, je ne saurais citer tous les savants depuis Priestley et Lavoisier qui décomposent l'air en ses éléments, dévoilent leurs rapports mystérieux avec la vie organique, créent, ainsi, un lien chimique entre le monde inorganique et le monde organique, Galvani et Volta qui y ajoutent un lien physique, aussi important pour la vie animale, Cuvier, dont la vaste intelligence est comparée justement par Flourens à celle de Leibniz et qui a créé la paléontologie, Karl von Baer, créateur de l'embryologie ; Flourens qui, par un coup de maî-tre génial, inaugurait l'avènement de la physiologie comme science indépendante en s'attaquant au siège central de nos facultés vitales et psychiques; Legallois, Magendie, Longet, Claude Bernard en France, en Allemagne Jean Müller, les frères Weber, Schleiden et Schwann, Rudolph Virchow, tous les génies créateurs de la biologie, ont, d'après les documents de l'enquête instituée par de Cyon, donné des témoignages indéniables de leurs convictions spiritualistes et religieuses.

Depuis Gay-Lussac jusqu'à J.-B. Dumas, la chimie a compté en France toute une série de savants hors de pair. L'Allemagne avait Wohler, Liebig, Bunsen, Pattenkofer, etc. En Suède, il suffit de nommer Berzelius, en Angleterre Humphrey Davy. Comme physiciens les plus illustres citons, en électricité, Ampère, Faraday et Wilhelm Weber; en physique générale, Robert Mayer, Carnot, Clausius. En astronomie, rappelons seulement sir William Herschel, Arago et Le Verrier. Ne pouvant parler que des morts, notons encore les noms glorieux de Pasteur, de Hertz et de lord Kelvin. Tous ces créateurs de la science moderne étaient connus comme des spiritualistes convaincus et des chrétiens sincères.

Nous pourrions prolonger encore cette énumération sans sortir du xix° siècle et sans quitter les sommités de la science. La tentation serait grande de rappeler les convictions profondément religieuses des savants du xviii° siècle, comme Haller, Euler, Linné, l'abbé Spalanzani, de Jussieu et tant d'autres et de remonter jusqu'aux philosophes de l'antiquité dont les plus éminents semblent avoir eu le pressentiment et comme la divination du christianisme. Enfin de montrer les inoubliables services rendus à la science par les grands scholastiques qui ont renoué les traditions et tenu le berceau de la science sur les genoux de la religion.

Comment y aurait-il antinomie entre la science et la religion? Du Bois-Reymond rappelle, à ce propos, l'entretien de Jésus et de Pilate : « Je suis venu au « monde pour rendre témoignage à la vérité, dit « Jésus. — Qu'est-ce que la vérité, répondit le scep-« tique Romain et Jésus monta sur la croix. » Par ces mots divins, Jésus montra à la science sa voie et son but qu'elle ne connaissait pas. Avant Jésus-Christ le but de la science n'était pas la recherche de la vérité, mais l'art de gouverner la cité et de la faire prospérer. Toute vérité n'était pas bonne à dire : elle ne devait, en tout cas, n'être révélée qu'aux initiés et sous le sceau du secret. Toute vérité n'était même pas bonne à connaître. La nature était un mystère dont les dieux avaient seuls le droit de pénétrer les arcanes et le téméraire qui voulait les révéler était puni par les lois. L'harmonie est naturelle et nécessaire entre ces deux manifestations de l'intelligence humaine, la religion et la science.

D'où partent donc ces cris féroces de vengeance et de haine qui, au nom de la science et de la vérité, éclatent de toutes parts contre la religion de nos pères ? La religion chrétienne soulève contre elle des animosités, qu'ont ignorées et qu'ignorent encore les autres religions. C'est qu'elle a une morale et que cette morale gêne le dérèglement des passions humaines. Supprimez la morale chrétienne et vous aurez, du coup, désarmé les plus farouches ennemis de l'Eglise. Que le Pape prête l'oreille aux suggestions dissolvantes du modernisme, qu'il ferme les yeux sur la méconnaissance des commandements de Dieu, qu'il laisse reléguer Jésus au rang des prophètes, qu'il permette de prendre la femme et le bien d'autrui, vous verrez que les clameurs cesseront, qu'on ne criera plus à l'antagonisme entre la religion et la science. Au contraire ce pape sera proclamé un esprit supérieur et digne de toute vénération.

Nominalement, c'est une campagne contre la religion, au fond c'est une campagne contre les lois morales qui forment l'ossature de la famille, de la société, de la patrie. Ces lois on n'ose pas les attaquer en face, parce que l'on soulèverait contre soi trop d'intérêts coalisés. Mais on sait qu'en ruinant la religion, on les ruinera; c'est à la religion qu'on s'attaque parce qu'en portant la guerre sur le terrain métaphysique on satisfera les passions en révolte sans éveiller les susceptibilités des intérêts, menacés mais trop aveuglés par un égoïsme obtus pour comprendre les conséquences de la campagne.

On emprunte alors ses arguments à une fausse science. La fausse science est celle qui ne se donne pas pour but exclusif la recherche désintéressée de la vérité, soit que par intérêt, par ambition, par amour de la popularité, le savant altère le résultat de ses recherches, soit que, pour satisfaire ses passions personnelles, il se détourne du chemin de la vérité et embrasse l'erreur au risque d'illogisme avec lui-même, soit que, par orgueil, pour ne pas ébranler le système dont il est l'auteur, il néglige de soumettre ses assertions à l'expérience qui en démontrerait le mal fondé, soit qu'ayant commis une erreur, par une superbe de l'esprit qui ne lui permet pas la contrition, il refuse de s'amender.

Le livre de Cyon nous offre des exemples frappants de ces différents cas: Haeckel falsifiant, dans ses traités d'enseignement physiologique, ses figures d'embryons pour faire croire à des analogies ou à des identités qui n'existaient pas (1), Paul Bert qui présente des conclusions diamétralement opposées aux résultats de ses expérences, sont des types

<sup>(1)</sup> V. de Cyon, Dieu et science, p. 334 et suiv.

frappants du premier cas (1). Auguste Comte, lorsqu'il remplace Dieu par un être suprème métaphysique et qu'il crée une religion humaine qui aboutit au culte de Clotilde de Vaux, nous donne un exemple du second. Enfin Kant et Darwin, quand ils négligent de soumettre à l'expérimentation leurs théories sur la descendance des êtres vivants ou l'origine de nos connaissances, de peur de voir leurs conclusions ébranlées par les constatations scientifiques de l'embryologie ou de la physiologie.

Ces défaillances de la raison humaine sont de tous les temps et, en elles-mêmes, elles n'ont rien qui doive nous surprendre et nous effrayer. Ce qui est inquiétant, c'est l'état de l'atmosphère ambiante. La diffusion d'une instruction superficielle et tendancieuse, sans discernement, dans les classes de la population les plus mal préparées à la recevoir, a créé tout un monde de faux savants ou, pour mieux dire, d'ignorants dont tout le bagage scientifique se borne à quelques sophismes qui encombrent leur cerveau obtus, et qu'ils ne veulent ni examiner, ni laisser discuter. Ce sont les victimes de nos pédagogues officiels, depuis les sorbonnards, titulaires de chaires fastueusement dotées jusqu'aux pauvres instituteurs de nos hameaux. Voilà les vrais antagonistes de la religion et ils sont dangereux car ils sont légion, ils sont convaincus d'avoir la faveur des pouvoirs publics et d'entraîner à leur suite l'opinion terrorisée, de gré ou de force.

<sup>(1)</sup> V. de Cyon, Ibid., p. 419 et L'action des hautes pressions atmosphériques sur l'organisme animal, par E. de Cyon, Separat abzug aus Archiv für Anatomie und Physiologie, Physiologische Abteilung.

Dans une lettre, adressée à Paul Bert, le lendemain de son entrée comme ministre de l'Instruction publique et des cultes dans le cabinet Gambetta et publiée par le Gaulois, dont le directeur politique était alors Jules Simon, de Cyon fait ressortir avec une grande force l'origine de cette campagne et il en indique aussi le véritable but (1) : substituer à la morale chrétienne, la morale laïque c'est-à-dire l'amoralité.

Dans le monde, comme je l'ai déjà dit (2), la sus-« pension des lois immuables auxquelles obéissent » les phénomènes physiques et chimiques, amène-« rait le chaos et la destruction; dans le monde mo-« ral l'atteinte portée aux lois immuables engendre « seulement des troubles, des désordres et des révo-« lutions. Aux volontés perturbatrices s'opposent « d'autres volontés incitées par l'instinct de la con-« servation et par la masse des instincts lésés qui « tendent à ramener un certain équilibre plus ou « moins stable. »

Ce n'est qu'en restant fermement attachée à la foi et à la morale chrétienne que la société française peut espérer se sauver, car jamais elle ne traversa crise plus redoutable.

E. FLOURENS.

Un M. Georges Matisse, dans un très méprisable petit volume intitulé : les Ruines de l'Idée de Dieu (3) vient de s'en prendre à ces conclusions du

<sup>(1)</sup> V. de Cyon, Dieu et science, p. 420. Cette lettre reproduite in extenso, mérite d'être lue tout entière, car elle est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

<sup>(2)</sup> V. la Foi Catholique, nº du 15 février 1912, p. 179.

<sup>(3)</sup> Paris, Mercure de France, s. d.

livre Dieu et Science de M. de Cyon, à qui il rend cependant la justice de l'appeler « l'éminent physiologiste ». Mais il paraît que lorsque M. de Cyon s'efforce « de rappeler à la vie le concept de Dieu » il ne nous « offre que de la fausse monnaie »... « Les esprits se sont à jamais détachés de ce symbole naïf : il n'est plus de force à porter le faix des connaissances humaines. Il cède aujourd'hui devant d'autres symboles. Qu'importe : l'humanité qui a su construire le divin emblème est riche de puissances créatrices : elle saura se surpasser ellemême en des œuvres nouvelles ; son génie est en mal de formules inédites. » Etc...

J'espère que notre éminent collaborateur M. Emile Flourens voudra bien assumer le soin de faire en quelques mots justice du « naïf » modernisme de M. Georges Matisse et des critiques adressées à l'œuvre de son ami M. de Cyon. Montrer aux catholiques la misère intellectuelle de leurs adversaires est l'une des meilleures formes de l'apologétique.

B. GAUDEAU.

# L'ÉGLISE ET L'ÉTAT LAIQUE

### Autour du Congrès des Jurisconsultes catholiques, à Lyon

On m'avait demandé de présenter au dernier Congrès des jurisconsultes catholiques, réunis à Lyon les 27, 28 et 29 octobre, un rapport sur cette question : Nécessité de donner à la collectivité catholique un statut stable ; Nécessité de reconnaître le chef de cette collectivité.

Le texte intégral de ce rapport sera publié soit dans la Foi Catholique, soit dans la Revue Cutholique des Institutions et du Droit.

En attendant, je ne crois pas sans intérêt de mettre sous les yeux de mes lecteurs les quelques observations que certains comptes-rendus publiés par des journaux de nuances très diverses m'ont amené à formuler à ce sujet.

J'adressai d'abord à la *Croix* la lettre suivante, qu'elle publia le 4 novembre.

Le 31 octobre 1913.

Monsieur le Directeur,

La *Croix* de ce jour publie, d'après une dépêche de votre correspondant, le résumé de mon rapport au Congrès des jurisconsultes catholiques, à Lyon, sur la nécessité de donner à la collectivité catholique un statut stable et de reconnaître le chef de cette collectivité.

Auriez-vous l'extrême obligeance de me permettre d'apporter à ce compte-rendu deux précisions qui me semblent nécessaires ?

1º Votre correspondant me fait dire : « Le remède à la situation est dans la nécessité d'une coordination de l'Eglise et de l'Etat, que Pie X signalait récemment dans sa lettre à Mgr Sevin. Cette coordination, c'est l'action des catholiques qui l'obtiendra. »

Si j'avais parlé ainsi, je ne me serais point conformé aux conseils donnés par Pie X dans sa lettre à Mgr Sevin, puisque cette lettre recommande aux congressistes d'éviter « les erreurs anciennes et modernes... desquelles ne semblent pas toujours tout à fait exempts quelquesuns même des écrivains catholiques, notamment quand ils conçoivent les deux sociétés, ecclésiastique et civile, comme simplement coordonnées entre elles. »

J'ai donc exposé, notamment d'après l'Encyclique Immortale Dei et les commentaires qu'en a faits le cardinal Billot dans le second volume de son traité de l'Eglise, la nécessité de la subordination, indirecte mais proprement dite, de la société civile à la société ecclésiastique. « Chacun des deux pouvoirs, dit Léon XIII, est souverain dans sa sphère : Utraque est in suo genere maxima. » Mais, ai-je ajouté, ce sont les deux sphères ellesmêmes qui sont subordonnées entre elles, indirectement, mais réellement, en vertu du droit naturel et du droit évangélique. Aussi voici comment pouvaient se formuler les conclusions de mon rapport, qui ont été unanimement applaudies par l'assemblée : « Poursuivre, par une union réelle et active de tous les catholiques de France, sous la direction de leurs évêques, la revision de la loi de 1905, loi d'apostasie nationale, de persécution et de spoliation, et souverainement préjudiciable à tous les intérêts du pays, au dedans comme au dehors, en vue de rétablir, sur des bases normales, conformes au droit naturel, au devoir religieux de l'Etat et à la pleine liberté des consciences catholiques, les relations de l'Eglise et de l'Etat en France. »

2º Il est dit dans le même compte rendu que j'ai « comparé l'épiscopat que la loi de Séparation nous a donné, à l'épiscopat concordataire ».

Je ne me serais jamais permis, Monsieur le directeur, une telle comparaison, que j'ai même écartée formellement. Je me suis borné à constater que la pleine indépendance de l'Eglise dans le choix de ses évêques est toujours un immense bienfait, et à augurer pour la France un très grand bien des efforts des prélats que nous a donnés Pie X. (1)

Je vous serai très reconnaissant, Monsieur le directeur, de vouloir bien compléter, pour vos lecteurs, par la publication de cette lettre, les informations données, et agréer l'expression de mes plus distingués et religieux sentiments.

De son côté, l'Action Française publiait, le 31 octobre, un compte-rendu où on lisait :

M. le chanoine Gaudeau présente ensuite un rapport sur la nécessité de refaire en France un Etat chrétien. Il ne suffit pas de christianiser des individus. Il faut christianiser la société, l'Etat.

Dans la France républicaine actuelle, l'Eglise ni Dieu ne sont plus reconnus officiellement. Il faut, pour que l'Eglise revive, qu'elle puisse jouir de la liberté de sa constitution, de la liberté d'enseignement et de la stabilité de sa propriété.

L'obstacle infranchissable que l'on rencontre sous le régime actuel, c'est la laïcité de l'Etat, l'athéisme social et politique, proclamé récemment encore comme étant la base de la république par le président Poincaré. C'est une monstruosité que nul catholique ne pourra jamais

<sup>(1)</sup> Dans cet éloge incontesté, des auditeurs ont vu une comparaison indiquée d'un mot dans une de nos éditions (Note de la rédaction de la **Croix**).

Il ne s'agissait point de ce que des auditeurs avaient pu voir (Dieu seul sait ce que certains auditeurs voient ou croient voir dans les discours qu'ils entendent !) mais de ce que j'avais dit. (B. G.)

accepter et que nous avons tous le devoir de détruire, fût-ce par la violence. (Applaudissements enthousiastes.)

S. Em. le cardinal de Cabrières interrompt ici le chanoine Gaudeau pour prendre congé, etc...

J'écrivis à l'Action Française les lignes que voici, et qui furent publiées le 5 novembre sous ce titre : Force et violence.

#### Le 3 novembre 1913.

#### Monsieur le Directeur,

L'Action française du 31 octobre dernier a publié un compte-rendu, d'ailleurs très bienveillant, de mon rapport à la séance de clôture du Congrès des jurisconsultes catholiques à Lyon. Voici, entre autres, les paroles qui m'y sont attribuées :

« L'obstacle infranchissable que l'on rencontre sous « le régime actuel, c'est la laïcité de l'Etat, l'athéisme « social et politique, proclamé récemment encore comme « étant la base de la République par le président Poin-« caré. C'est une monstruosité que nul catholique ne « pourra jamais accepter, et que nous avons tous le « devoir de détruire, fût-ce par la violence. »

Ce résumé d'une partie de mon rapport est exact, sauf les cinq derniers mots : fût-ce par la violence ». Ces mots, je ne les ai pas prononcés. Cette idée, je ne l'ai pas exprimée. J'ai écarté avec soin de mon discours le mot de violence.

Voici ce que j'ai dit dans un passage, tout différent, de mon rapport, et c'est peut-être ce qui a amené une confusion dans l'esprit de votre correspondant.

Au sujet de la jouissance des églises, laissée actuellement aux catholiques, sans titre stable, j'ai dit que quelques-uns semblaient craindre qu'on ne nous les enlevât. Et j'ai ajouté : « On ne nous les prendra que si « nous voulons bien les laisser prendre. Et nous devons « être prêts à les défendre, au besoin par la force. »

La force, Monsieur le Directeur, n'est pas la violence. La violence attaque, la force résiste : il y a là plus qu'une nuance .En outre, la violence est d'ordre matériel, la force peut être d'essence morale ,et c'est le nom d'une vertu. Enfin l'hypothèse que j'évoquais s'appliquait, vous le voyez, à un cas tout spécial.

Au reste, voici comment pouvait se formuler la conclusion de mon rapport, qui a été unanimement applaudie par l'assemblée :

« Poursuivre, par une union réelle et active de tous « les catholiques de France, sous la direction de leurs « évêques, la révision de la loi de 1905, loi d'apostasie « nationale, de persécution et de spoliation, et souverai- « nement préjudiciable à tous les intérêts du pays au « dedans comme au dehors, en vue de rétablir sur des « bases normales, conformes au droit naturel, au devoir « religieux de l'Etat et à la pleine liberté des conscien- « ces catholiques, les relations de l'Eglise et de l'Etat en « France. »

Qu'un régime qui proclame lui-même que son essence est la laïcité intégrale de la société, c'est-à-dire l'athéisme, et qui par suite travaille à imposer cet athéisme à la société, soit déchu en droit, ipso facto, de toute autorité; qu'il réalise de la façon la plus parfaite la définition théologique du tyran, et que, dès lors, la société ait le droit et le devoir de se libérer d'un tel régime par les moyens et sous les conditions et réserves indiquées en pareil cas par le droit naturel et la théologie, c'est ma conviction, et je l'ai exposée ailleurs; mais je n'ai pas eu l'occasion (ou peut-être le temps) de l'exprimer au Congrès de Lyon.

Certains journaux ayant reproduit et commenté le compte-rendu de l'Action Française, je m'adresse à votre courtoisie confraternlle, Monsieur le Directeur, pour vous prier de bien vouloir publier ma lettre, et agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Parmi les journaux qui avaient reproduit et commenté le compte-rendu de l'Action Française, il y avait surtout la *Lanterne* qui, le 4 novembre publiait un important article de M. T. Steeg, député, ancien ministre : article que je tiens à reproduire *in extenso*. Il était intitulé : *Doctrines d'abdication*.

Des jurisconsultes éminents, des ecclésiastiques importants se réunissaient la semaine dernière, à Lyon, pour s'entretenir des relations de l'Eglise avec l'Etat républicain ; et la qualité des membres de ce congrès, auquel assistaient de nombreux évêques et jusqu'à un cardinal, nous eût à elle seule assurés de l'orthodoxie de ses travaux, quand bien même la bénédiction papale ne serait pas venue s'étendre sur les délibérations de l'assemblée.

Pour qui porte en soi la curiosité de la pensée d'autrui, fût-elle intégralement à l'opposite de la sienne, rien n'est caractéristique comme les conclusions auxquelles ces juristes et ces princes de l'Eglise ont cru devoir s'arrêter. Il ne s'agit point ici de discuter. Un vieil adage philosophique nous apprend qu'il ne faut point entamer de controverse, quand on est en désaccord sur les éléments. Or, c'est de l'immuable point de vue dogmatique que les congressistes ont envisagé le problème qui se posait à leur examen, et c'est avec une intransigeante netteté qu'ils ont formulé leur pensée et celle du corps au nom duquel ils parlaient.

L'Eglise catholique ne doit à leurs yeux ni s'incorporer dans l'organisation civile d'une société, ni se résigner à rester dans cette société, sans attaches avec le pouvoir qui la mène. Sa mission éducatrice et rédemptrice ne peut s'exercer pleinement que si, souveraine dans l'ordre spirituel, elle a la faculté, dans l'ordre temporel, d'incliner les directions de l'autorité dans un sens conforme aux siennes. Elle est une société autonome, dont l'Etat ne doit pas seulement constater l'existence, mais reconnaître les droits et la suprématie, en secondant ses efforts et en adoptant son dogme.

« Pour cela, dit M. le chanoine Gaudeau, l'obstacle infranchissable sous le régime actuel, c'est la laicité de l'Etat, l'athéisme social et politique proclamé récemment encore comme étant la base de la République par le président Poincaré. C'est une monstruosité que nul catholique ne pourra jamais accepter et que nous avons tous le devoir de détruire, fût-ce par la violence. »

Je ne sais si cet appel à la violence est d'un sentiment très chrétien ; en tout cas, voici M. Poincaré hors de l'Eglise, avec tous ceux que la haute tolérance de leur pensée attache inébranlablement au principe de laïcité. On pourait faire observer que l'Eglise s'est souvent départie de la superbe intransigeance dont le chanoine Gaudeau se faisait le héraut, fort applaudi d'ailleurs par l'assemblée. Nous la voyons, beaucoup pius souple, accepter aux Etats-Unis des contacts qui devraient lui causer quelque aversion. Elle a plus d'une fois rabattu de ses prétentions devant l'autoritarisme de nos rois ; et près de nous, en Italie, elle compose avec la couronne, alors pourtant que la monarchie de Savoie lui a arraché le signe visible de sa domination temporelle, dressant en face de la papauté vaincue son rêve actuel d'impérialisme. Mais qu'importe!

Ce qui me surprend un peu, c'est que des esprits accoutumés à la dialectique, des juristes, des membres du barreau, n'aient pas senti qu'en résolvant ainsi le problème, ils en éludaient à vrai dire les difficultés. La suprématie ecclésiastique dans l'ordre spirituel et temporel, c'est une prétention de l'Eglise, ce peut-être un article de foi, ce n'est pas un axiome d'évidence indiscutable, et ce n'est pas une vérité d'expérience. Grégoire VII pouvait voir les choses ainsi, sans déserter le domaine des réalités. Il ne se heurtait ni à une contradiction théorique, ni à une opposition pratique insurmontable.

Mais ce qu'il était intéressant de rechercher aujourd'hui c'est un *modus vivendi*, fondé sur les conditions où sont actuellement engagées la société civile et l'Eglise. Or, la société civile et l'Etat qui la dirige se pré-

valent d'uns organisation qui a fait ses preuves d'utilité et de vitalité, en dehors de toute considération sur la valeur de son principe. L'Eglise entend ressaisir son magistère perdu. Qu'elle démontre donc, non seulement l'orthodoxie de ses ambitions, mais leur légitimité pratique. Qu'elle se révèle puissance ordonnatrice et supérieurement organisatrice, non seulement au regard des forces qu'elle s'est subordonnées, mais au regard de celles qui n'ont pu vivre jusqu'ici qu'en se soustrayant à son empire. Mais c'est lui demander l'impossible, la solution de la quadrature du cercle. Déjà, dans le passé, son influence morale incontestée n'a point su faire surgir de la barbarie médiévale, à peine atténuée par elle, une civilisation conforme à son propre idéal ; même dans l'ordre purement spirituel, elle n'a pas su se maintenir en paix. Depuis son institution, des déchirements sans nombre, schisme, hérésie, l'ont soulevée contre elle même. Jamais le dogme n'a plus paisiblement affirmé sa stabilité que depuis qu'il est entré dans son crépuscule. Le xviiie siècle, tant honni, a tué l'hérésie, y compris le vieux gallicanisme, mort avec la constitution civile du clergé, et la paix religieuse se serait établie en France, si Rome ne voulait pas la guerre.

Elle s'en défend. Elle accuse notre intolérance. Mais elle ne veut pas davantage de notre tolérance. Elle veut régner sans partage sur une société obéissante, et lui montrer de force le chemin du salut .Mais l'humanité présente a l'indiscipline chevillée à l'âme ; respectueuse de toute libre croyance, elle n'admet plus qu'on lui en impose aucune. L'Etat moderne, issu de ses aspirations profondes et de ses expériences passées, ne laissera pas entamer le principe de laïcité sur lequel il repose, pour adopter, aux dépens de la paix sociale dont il a la garde des doctrines qui consacreraient sa propre abdication.

Je crus devoir prendre, pour la première fois de ma vie, la plume à l'adresse de la *Lanterne* : mais je recommandai la missive et je l'envoyai au gérant. Elle était ainsi conçue :

Monsieur le gérant de la Lanterne,

La Lanterne du 4 novembre, dans un article de M. Steeg, député, m'attribue, en me nommant à plusieurs reprises, les paroles suivantes, que j'aurais prononcées récemment, au congrès des jurisconsultes catholiques, à Lyon:

« Pour cela, dit M. le chanoine Gaudeau, l'obstacle infranchissable sous le régime actuel, c'est la laïcité de l'Etat, l'athéisme social et politique, proclamé récemment encore, comme étant la base de la République, par le président Poincaré. C'est une monstruosité que nul catholique ne pourra jamais accepter, et que nous avons tous le devoir de détruire, fût-ce par la violence. »

Ce résumé d'une partie de mon rapport est loin d'être littéral. Ces mots : « fût-ce par la violence », je ne les ai pas prononcés. J'ai même écarté avec soin de mon discours le mot de violence.

Mais loin de désavouer ma doctrine, il me plaît de l'élargir. Voici donc ce que je pense, quoique je ne l'aie pas dit à Lyon :

Oui, au besoin par la force, il faut que la France détruise en son sein le règne de l'athéisme public, ou elle en mourra. M. Steeg se demande si c'est là un sentiment très chrétien ? Très chrétien et très français.

Un régime qui, par une nouveauté, inouïe dans l'histoire, s'est affranchi de tout lien et de tout devoir religieux et qui proclame que son essence et sa raison d'être sont de faire régner partout la laïcité, c'est-à-dire l'athéisme, est un régime déchu en droit, par lé fait même, de toute autorité; la nation a le droit et le devoir de se libérer d'un tel régime par tous les moyens honnêtes et au besoin par la force. Cette doctrine est celle de tous les juristes, non seulement catholiques, mais protestants ou même rationalistes, qui sont restés fidèles à la notion d'un droit supérieur aux caprices anarchiques du nombre. Beudant, Emile Saisset, Jules Simon se rencontrent ici avec saint Thomas pour pro-

clamer que la suprême garantie de la liberté de la conscience, c'est cette maxime éternelle : « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Dieu ôté, il n'y a plus que tyrannie et anarchie.

Un Etat très largement tolérant pour les personnes, et même pour les diverses formes de cultes, mais positivement et formellement respectueux de la religion, la professant par certains actes publics et la faisant respecter, comme il fait ou doit faire respecter les dogmes de la patrie, de la famille, de la propriété, de la morale, qui ne reposent, logiquement et réellement, que sur la religion : c'est là ce qui existe partout et notamment aux Etats-Unis, dont M. Steeg invoque l'exemple ; c'est là ce que réclame l'Eglise, au nom de l'histoire, de la morale, du droit naturel, de la civilisation et de l'ordre social.

Mais ce respect, formel et positif, pour la religion, cette répression, dans la mesure nécessaire, de l'impiété, c'est la destruction et l'antithèse de l'Etat athée, tel qu'il est institué chez nous par la loi de 1905. C'est pourquoi les conclusions de mon rapport, unanimement applaudies, ainsi que le constate M. Steeg, par le congrès de Lyon, pouvaient se formuler ainsi:

Poursuivre, par une union réelle et active de tous les catholiques de France, sous la direction de leurs évêques, la revision de la loi de 1905, loi d'apostasie nationale, de persécution et de spoliation, et souverainement préjudiciable à tous les intérêts du pays, au dedans comme au dehors, en vue de rétablir, sur des bases normales, conformes au droit naturel, au devoir religieux de l'Etat et à la pleine liberté des consciences catholiques, les relations de l'Eglise et de l'Etat en France.

Je ne doute pas, Monsieur le gérant, que la loyauté de M. Steeg ne tienne à honneur que cette lettre soit publiée dans votre journal.

Au besoin, je requiers de vous cette publication, aux termes de la loi que vous connaissez, et dans les conditions de délai, emplacement, caractères, etc., posées par cette loi.

Recevez, Monsieur le Gérant, mes salutations.

BERNARD GAUDEAU

Docteur ès-lettres

directeur de la Foi Catholique.

Piquée sans doute au jeu par mon appel, très calculé, à la loyauté de son collaborateur, la Lanterne non seulement inséra dès le 7 novembre (ma lettre était du 4), mais elle me fit, en première page, les honneurs de sa plus belle place et de son plus important article, avec toutes sortes de titres plus « tirant l'œil » les uns que les autres : Lettre d'un chanoine. La doctrine de « La Foi Catholique » : La laïcité, c'est l'athéisme ; il faut, au besoin par la force, que la France détruise en son sein le règne de l'athéisme.

Dans son dernier article, disait la Lanterne, sous le titre: « Doctrines d'abdication », notre excellent collaborateur M. Th. Steeg, avait tiré ici même les conclusions logiques de certain discours de M. le chanoine Gaudeau, au récent congrès des jurisconsultes catholiques, tenu à Lyon.

M. Gaudeau est chanoine et directeur d'une revue, La Foi Catholique, il use avec empressement du droit de réponse et nous adresse la lettre suivante. Nous l'insérons sans regret, car elle fait éclater l'irrémédiable désaccord entre la République et l'Eglise.

Suivait ma lettre, dans laquelle, on l'a vu, je n'énonçais ni le nom ni l'idée de République, mais bien « l'irrémédiable désaccord » entre l'Eglise et l'Etat athée : c'était donc la Lanterne qui constatait la synonymie absolue entre ce dernier terme et sa République, qui est bien la République dont nous jouissons, puisque la plupart de nos ministres, de-

puis quinze ou vingt ans, sont d'anciens rédacteurs de la *Lanterne*; il n'est pas de journal plus officiel que la feuille de Flachon, ni plus représentatif du régime.

Après ma lettre, venait la réponse de M. Steeg, qui prudemment, on va le voir, ne répondait rien du tout.

Nous avons communiqué à M. Steeg la lettre que l'on vient de lire, et nous avons reçu de lui les lignes suivantes qui mettent fin à cette polémique dont les libres penseurs ne manqueront pas d'apprécier tout l'intérêt.

"C'est, écrit M. Steeg, dans le compte-rendu donné par l'Action Française, du congrès des jurisconsultes catholiques, que j'ai puisé les éléments de mon article, et notamment la citation que j'ai reproduite textuellement. Je n'avais donc aucune raison pour me méfier de son authenticité.

Lecture faite, au surplus, de la réponse de M. Gaudeau, il ne m'apparaît point que le correspondant de l'Action Française ait sensiblement altéré sa pensée véritable. Le directeur de la Foi Catholique prétend avoir « écarté avec soin de son discours le mot de violence ». — Dont acte. Mais il préconise le recours à la « force » contre l'ordre laïque, légalement établi, c'est-à-dire l'emploi des moyens révolutionnaires au cas où la persuasion s'attesterait inefficace. Le terme dont il se sert et celui qu'il répudie peuvent grammaticalement admettre un sens différent ; pratiquement, ils s'équivalent dans l'interprétation que M. Gaudeau leur donne.

Sa lettre ne fait que corroborer mes dires, en accusant avec force la contradiction originelle qui sépare nos manières de voir, excluant toute chimère de transaction possible. Notons que sous notre régime de tyrannie, M. Gaudeau reste maître de travailler librement à la propagation de sa pensée; et nous savons, par expérience, comment nous serions autorisés à répandre la nôtre sous le régime de sa liberté. — T. S. »

Je n'éprouve aucun embarras à proclamer que, sous le règne de ma liberté, les ignominies quotidiennes de la Lanterne, ses blasphèmes malodorants, ses provocations non déguisées à la guerre anti-religieuse et à l'antipatriotisme, tout cela serait soumis à un régime d'enlèvement des ordures non ménagères, duquel la salubrité publique n'aurait qu'à se louer, et qui ne blesserait en rien aucune liberté respectable, et respectueuse elle-même de ce qui doit, sous peine de tyrannie intolérable aux honnètes gens, être respecté. Qu'on voie ce qui se passe à cet égard en Suisse et aux Etats-Unis : je cite deux démocraties, et non catholiques.

M. Steeg a le front de m'objecter que je suis libre de répandre ma doctrine. Dans quelle mesure, s'il vous plaît ? Dans celle de vos lois, impies et oppressives, qui font l'Etat athée, l'école athée, c'est-àdire la plus odieuse des tyrannies, en attendant le monopole d'enseignement, réclamé par votre Lanterne, qui vomit tous les jours les dénonciations les plus écœurantes contre les évêques et les prêtres coupables de réclamer la liberté des consciences religieuses.

Ma lettre à la Lanterne fut reproduite par un certain nombre de journaux : c'élait précisément ce que j'avais voulu. Aussi ne prêtai-je, bien entendu, aucune attention à ce fait, que la Lanterne, après avoir déclaré, le 7 novembre, que la publication de ma lettre « mettait fin à cette polémique » se démentait cyniquement le 8 novembre en publiant une lettre anonyme intitulée les sophismes du jésuite. L'auteur, moins malin que M. Steeg, s'enferrait à fond. Pour la joie de mes lecteurs, je le leur livre. Voici sa lettre :

Monsieur le directeur,

Je ne puis m'empècher de vous écrire mes réflexions sur la lettre du Révérend Père Bernard Gaudeau, de la Compagnie de Jésus, que vous avez publiée hier matin.

Cette lettre est un modèle de ce raisonnement sophistique et de cette équivoque de langage sur lesquels Pascal a jeté une éternelle flétrissure. D'un bout à l'autre de son raisonnement, le Révérend Père met dans ses prémisses une chose, et dans sa conclusion en met une autre, en sorte qu'il prouve le contraire de ce qu'il veut prouver et qu'il est battu par sa propre doctrine.

Il y a, dit-il, « un droit supérieur aux caprices anarchiques du nombre », et c'est le respect de ce droit supérieur qui est la « suprême garantie de la liberté de conscience ». A merveille. Le Père Gaudeau aurait pu ajouter que ce droit sacré est supérieur aussi aux caprices despotiques d'un gouvernement quelconque, fûtce celui d'un roi, d'un empereur ou d'un pape. Le gouvernement idéal, le plus respectueux de ce droit, est donc celui qui, ne professant et n'imposant officiellement aucune doctrine, ne fait violence à aucune conscience, laissant à chacun une complète liberté de pensée et même de propagande dans les limites imposées par l'ordre public.

Ainsi, d'après l'auteur, malheureusement inconnu, de cette dix-neuvième Provinciale (il tient beaucoup à m'appeler le Révérend Père Gaudeau, de la Compagnie de Jésus, à seule fin d'évoquer l'ombre de Pascal), l'Etat doit faire respecter les principes éternels du droit supérieur aux caprices anarchiques du nombre : la morale, la propriété, la famille, la patrie... mais, pour faire respecter ces principes, il est nécessaire que l'Etat en soit luimême totalement affranchi, qu'il n'en professe aucun, et qu'il laisse pleine et entière licence à ceux qui les attaquent... On ne le lui fait pas dire, et

cette logique d'apaches est pleinement digne de la Lanterne. Quant à « l'ordre public », invoqué comme règle suprème, qui le constitue ? La loi. Et qui fait la loi ? La majorité, c'est-à-dire le caprice anarchique et tyrannique du nombre. C'est exactement ma conclusion : « Dieu ôté, il n'y a plus que tyrannie et anarchie ». O logique, ô Pascal!

L'auteur continue en donnant un exemple de mes « sophismes » :

C'est exactement le cas du gouvernement français. Le Père Gaudeau ne peut nier qu'il ne soit fondé sur le principe de la neutralité ou, comme il dit, de la laïcité; mais pour donner à ce gouvernement un aspect tyrannique, il fait de « laïcité » le synonyme d' « athéisme », et il ajoute qu'il veut le faire « régner partout » ; donc il opprime les consciences ! Ainsi le tour est joué. Que toutes les églises soient ouvertes, que chacun y aille à son gré, qu'on y enseigne même ce qu'on veut, peu importe au Père Gaudeau ; le droit supérieur est violé, on opprime les consciences, et c'est à un tel point qu'il ne faut pas, selon ce doux apôtre, reculer devant l'emploi de la force pour briser une pareille tyrannie!

Ainsi c'est moi qui, mensongèrement, fais de « laïcité » le synonyme d' « athéisme », c'est-à-dire absence de dieu et de culte ? Ce n'est pas la loi de 1905 ? Ce n'est pas la Lanterne qui réclame tous les jours, au nom de la laïcité, qu'on chasse Dieu de tout ce qui est officiel ? Ce n'est pas M. Ferdinand Buisson, le plus doux des lanterniers, qui a écrit : « La laïcité intégrale de l'Etat, c'est la pure et simple application de la libre-pensée à la vie collective de la société » ? O Tartufes ! Sur qui tomberait le fouet de Pascal ?

Par contre, le gouvernement du Père Gaudeau ne violerait pas le « droit supérieur » des consciences. Ce serait un « Etat très largement tolérant pour les personnes, et même pour les diverses formes de cultes, mais positivement et formellement respectueux de la religion, la professant par certains actes publics et la FAISANT RESPECTER... » Cet Etat pratiquerait ainsi le « respect formel et positif de la religion » et la « répression, dans la mesure nécessaire, de l'impiété ». Pour nous fixer sur cette « répression » et cette « mesure nécessaire », le Père Gaudeau nous renvoie à saint Thomas, lequel enseigne qu'il convient d'effacer du monde par la mort l'hérétique obstiné.

Non, monsieur. Vous commettez ici, non pas seulement un sophisme, mais un mensonge, sur lequel
Pascal jetterait « son éternelle flétrissure »... Dire,
comme je l'ai fait, que les Beudant, les Saisset et les
Jules Simon se rencontrent avec saint Thomas pour
affirmer que, Dieu ôté, il n'y a plus que tyrannie et
anarchie, ce n'est point réclamer qu'on mette à mort
les hérétiques obstinés (ce qui d'ailleurs, au point
de vue historique, en certains cas particuliers, fut
fort bien fait). Aux Etats-Unis, où le Congrès national s'ouvre par la prière, on ne tue pas les hérétiques, mais on déclarerait la feuille des lanterniers
« indésirable », pour cause d'hygiène. Votre procédé de discussion est parfaitement malhonnête,
monsieur.

Il est évident, n'est-ce pas ? qu'un tel gouvernement ne violerait pas le droit supérieur des consciences, respecterait plus que ne le fait le gouvernement de la République le droit de chacun d'avoir telle opinion qu'il lui plait, et devrait être béni et remercié par toutes les consciences reconnaissantes, tandis qu'il faut travailler à détruire le gouvernement de la République même par la force!

Le Père Gaudeau, conscient, semble-t-il, de l'absurdité de son langage, se laisse aller à avouer, à la fin de son article, qu'il s'agit des consciences catholiques.

Alors tout s'explique. Ce serait le gouvernement d'une secte, qui donnerait satisfaction à une secte et opprimerait tout le reste. Nous nous en doutions. Mais il violerait outrageusement ce « droit supérieur » dont le Père Gaudeau prétend se réclamer, et il verrait se dresser contre lui les grandes ombres des Beudant, des Saisset, des Jules Simon, qu'il a l'impertinence de vouloir mettre de son côté.

J'ai même eu l'impertinence de citer les lextes(1), entre autres celui d'Emile Saisset, qui déclare en toutes lettres que, en dernière analyse, l'unique et suprême garantie de la liberté de la conscience, c'est « cette maxime, qui reste en soi juste et sacrée : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (2).

Eh mon Dieu, oui! J'ai eu l'audace de réclamer pour les consciences catholiques une liberté réelle et complète. Mon contradicteur anonyme s'en indigne avec une stupéfaction comique. A-t-on jamais vu prétention pareille ?

Oui encore, je reconnais très volontiers que, entre la liberté de la Lanterne et la nôtre, entre la doctrine de M. Steeg et la nôtre, il y a une « opposition irréductible ». La liberté qui libère l'homme de toute vérilé absolue, de tout dogme, même rationnel, et par conséquent logiquement de toute morale et de tout devoir, c'est peut-être la liberté de la Lanterne, mais ce ne sera jamais celle des honnêtes gens.

L'homme normal est-il par essence un être religieux ou un être a-religieux ? Toute la question est là : il serait vain, puéril et même criminel de le dissimuler, comme le libéralisme tente de le faire.

<sup>(1)</sup> Voir l'Eglise et l'Etat laïque, p. 47 et suiv.

<sup>(2)</sup> Manuel de philosophie morale, chap. VII.

Si l'homme normal est par essence un être a-religieux, c'est la *Lanterne* qui a raison, et Dieu doit disparaître du monde civilisé. Și l'homme normal est par essence un être religieux, on aboutit logiquement, de toute nécessité, à la doctrine catholique, et aux garanties et protections efficaces que la religion, selon cette doctrine, doit exiger de l'Etat.

Or, à la question posée, toutes les sciences répondent, et notamment l'anthropologie, par la bouche de Qualrefages qui déclare que l'athéisme, l'absence de religion n'apparaît dans l'histoire de l'humanité qu'à titre d'exception tératologique. « Les monstres ne vivent pas », ainsi que le rappelait récemment Mgr Nègre, archevêque de Tours. L'Etat athée est donc une monstruosité qui doit disparaître. Et si la France s'obstinait à s'identifier avec lui, c'est elle qui en mourrait.

Le dernier journal auquel je crus devoir envoyer une communication, toute amicale celle-là, et plus doctrinale que les autres, ce fut le Soleil, qui avait reproduit en partie le compte-rendu de la Croix. Sous ce titre : Revision nécessaire de la loi de Séparation, j'adressai à M. Arthur Loth la lettre ouverte que voici, et qui fut publiée le 8 novembre :

Mon cher monsieur Loth,

Voulez-vous me permettre de profiter d'un compterendu (reproduit par le Soleil du 31 octobre) de mon récent rapport au Congrès des jurisconsultes catholiques à Lyon, pour donner à vos lecteurs quelques explications utiles sur cette délicate question de la nécessité d'une reprise de relations entre l'Eglise et l'Etat en France ?

Le compte-rendu dont je parle me fait dire :

« Le remède à la situation est dans la nécessité d'une coordination de l'Eglise et de l'Etat, que Pie X signalait

récemment dans sa lettre à Mgr Sevin. Cette coordination, c'est l'action des catholiques qui l'obtiendra. »

Ceux de vos lecteurs qui ont présente à la pensée la lettre de Pie X à Mgr Sevin, dont il est ici question, ne m'auront pas vu attribuer sans quelque surprise les dernières expressions que je viens de souligner ; car la lettre pontificale recommandait en termes formels aux jurisconsultes catholiques réunis à Lyon d'éviter « les erreurs anciennes et modernes... desquelles ne « semblent pas toujours tout à fait exempts quelques- « uns même des écrivains catholiques, notamment quand « ils conçoivent les deux sociétés, ecclésiastique et ci- « vile, comme simplement coordonnées entre elles ».

Je n'ai donc point parlé de coordination, mais bien de subordination nécessaire, quoique indirecte. Et ce langage, bien compris, ne doit effaroucher personne.

J'ai rappelé les lumineux enseignements de Léon XIII dans son Encyclique Immortale Dei : « Chacun des deux pouvoirs, ecclésiastique et civil, est souverain dans sa sphère : Utraque est in suo genere maxima. »

\* •

Mais, ai-je ajouté, d'après la même Encyclique et avec tous les théologiens, les deux sphères elles-mêmes, civile et religieuse, ne sont pas deux sphères simplement tangentes, qui pourraient être coordonnées l'une et l'autre à une même fin, sans aucune interdépendance réciproque; ce sont deux sphères qui se coupent, et dans toute l'étendue du terrain de compénétration (terrain des « matières mixtes », des questions d'ordre moral, telle celle de l'enseignement), c'est la religion, unique fondement logique et réel de toute morale et de toute vie sociale, qui doit, de toute évidence, dicter sa loi. Et cela en vertu même de la raison humaine, du droit naturel, dont la base philosophique n'est point « laïque », mais religieuse. Le terrain de compénétration des deux sphères, religieuse èt civile, n'est point un

terrain d'essence « laïque », mais le sous-sol, chez tous les peuples et dans tous les siècles, en est religieux.

L'Etat, quelle qu'en soit la forme, doit reconnaître, professer, faire respecter et défendre la religion, comme il fait respecter et défend le culte de la morale, de la famille et de la patrie, dont la religion est la base. Et dans les pays chrétiens, la religion étant de fait et en vertu du droit évangélique, incarnée dans l'Eglise, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient, dans les cas dont nous parlons, d'inspirer et de diriger la doctrine de l'Etat, qui ne peut se dispenser, en matière morale, d'avoir une doctrine.

On voit que cette donnée est parfaitement conciliable avec la liberté des consciences : liberté, même publique, des cultes dissidents (protestantisme, judaïsme en France : « hypothèse » admise par l'Eglise), liberté privée des libres penseurs eux-mêmes.

Mais l'Etat laïque, l'Etat athée, est bien la « monstruosité » que j'ai dénoncée, oppressive de toutes les consciences religieuses, synonyme de tyrannie intolérable et d'anarchie mortelle au pays.

Le conflit actuel entre l'Eglise et l'Etat en France ne porte donc point, comme autrefois, sur des détails, mais sur la plus essentielle de toutes les questions qui s'agitent dans le terrain de compénétration des deux sphères, civile et religieuse : sur la question Dieu. Et il est impossible de l'esquiver, d'en faire abstraction pour se réfugier sur un terrain d'entente plus large et plus fondamental : il n'y en a pas.

Nous sommes ici au point où la «thèse et l'hypothèse» s'identifient nécessairement et sont inséparables, ou plutôt au point où il n'y a place que pour la thèse. L'hypothèse de l'Etat laïque, de l'Etat athée, est encore plus monstrueuse, plus radicalement impossible à envisager que celle d'un Etat qui ferait profession de ne protéger ni la propriété privée, ni la vie des citoyens,

ni la morale, ni la patrie. Une nation qui tolérerait un tel Etat serait condamnée à mort à brève échéance.

Ce qui s'impose donc, c'est la revision de la loi de 1905...

Il importe de dénoncer le plan actuel, très perfide, de certains libéraux prétendus catholiques qui, après avoir collaboré avec les sectaires pour faire la Séparation « contre l'Eglise », voudraient aujourd'hui (le croirait-on ?) opérer un rapprochement « contre l'Eglise ». Pour cela, ils proclament qu'il faut accepter comme un fait inchangeable, l' « hypothèse » de l'Etat laïque tel qu'il est, ne point toucher à la loi de 1905, et se contenter de rétablir avec Rome quelques relations purement extérieures.

Ayons le courage de dire que cette solution, allât-elle jusqu'au rétablissement (dont nous sommes d'ailleurs très loin) d'une ambassade près le Vatican, ne serait point le salut. Et même cette apparence de rapprochement, en faisant à un grand nombre de demi-chrétiens et d'honnêtes gens légers qui ne demandent qu'à s'aveugler et à s'endormir, une illusion des plus dangereuses, consoliderait le règne des sectes antireligieuses et de la persécution hypocrite.

Le mal dont meurt la France, c'est l'apostasie nationale, dont la franc-maçonnerie a fini par inscrire la formule dans la loi impie de 1905 : « La République ne reconnaît aucun culte. »

Seul un pouvoir qui rétractera formellement cette apostasie peut nous sauver.

Agréez, mon cher monsieur Loth, l'expression de ma respectueuse amitié in fide.

Le plan hypocrite du libéralisme prétendu catholique, auquel je viens de faire allusion à la fin de cette lettre, consiste à insinuer et à déclarer, sous toutes les formes et avec tous les moyens possibles de persuasion, qu'il faut accepter, au moins comme une « hypothèse » impossible à modifier, le principe et le fait de l'Etat laïque, de l'Etat a-religieux et par conséquent athée, de la séparation de l'Etat moderne d'avec l'Eglise et d'avec toute espèce de culte et d'idée religieuse quelconque; qu'il faut donc reléguer dans le domaine des « thèses » définitivement inefficaces et pratiquement périmées le principe philosophique du devoir religieux de l'Etat, du droit public et social de Dieu dans le monde, bref, du droit naturel à base religieuse. Pratiquement donc, il ne faut pas songer à revenir sur le principe de l'apostasie nationale, posé dans la loi de séparation de 1905.

Si les catholiques se laissaient prendre à ce piège et au mensonge par lequel on essaie de le couvrir, à savoir que l'Eglise pourrait jamais tolérer et sanctionner de telles vues, tout serait à jamais perdu.

Je signale comme exemple de ces mensonges et comme symptôme de ce plan, trois articles publiés dans le Figaro au sujet du Congrès de Lyon, les 29 et 30 octobre et le 1er novembre derniers sous ce titre: L'Eglise et l'Etat: thèse et hypothèse. Ces articles sont d'ailleurs un parfait modèle de suffisance ignorante et de contradiction éhontée, et leur signature est, aux yeux des catholiques, tout le contraire d'une recommandation et d'une autorité, puisqu'ils sont (ai-je besoin de le dire?) de M. Julien de Narfon (1).

Voici la conclusion du dernier de ces articles. Je souligne les passages qui dessinent le plan en question ; tout le reste est consacré à l'insinuer :

Tout bien pesé, ce qui se dégage des discussions de Lyon, c'est la nécessité pour le gouvernement français de régler avec Rome les difficultés, non résolues par la loi, de la situation religieuse qui résulte de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ces difficultés me paraissent se référer exclusivement au droit de propriété des collectivités catholiques et à la question des églises, où les droits des occupants demandent à être mieux définis et renforcés.

Et donc la seule campagne utile à faire en ce moment, c'est celle qui aurait pour objet le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

Ce que désire M. Julien de Narfon, c'est, on peut en être sûr, ce que veulent les pires ennemis de l'Eglise; et ce qu'il écarte comme inopportun ou inutile, c'est précisément ce qui serait le plus nécessaire.

B. GAUDEAU.

### Articles à paraitre dans le nº du 25 Décembre :

- J. Fontaine: La véritable immanence religieuse duns la doctrine catholique.
- B. GAUDEAU: Politique catholique et philosophie a-religieuse. Prétendue foi catholique et doctrine politique a-religieuse. Parallèle du néo-positivisme de certains membres non chrétiens de l' « Action Française » avec le démocratisme erroné de certains libéraux dits catholiques. Les catholiques du dehors et les hérétiques du dedans.
  - J.-A. DE BERNON: La loi civile: un mot sur ses limites.
- B. GAUDEAU: Formule définitive de l'athéisme politique de M. Lemire. Les « Annales de philosophie chrétienne » suspendues « sine die ». Le centenaire de la naissance de Louis Veuillot. Souvenirs et contrastes. Ce que devrait être le mémorial doctrinal du centenaire.
- B. GAUDEAU: Catholiques intégraux ou catholiques tout court?

Le Gérant: R. Schmauder.

<sup>(1)</sup> Voir au sujet de l'orthodoxie de ce « catholique » du Matin, la Foi Catholique, octobre 1913, p. 307.

# CATHOLIQUES DU DEHORS & HÉRÉTIQUES DU DEDANS

Parallèle du néo-positivisme de certains membres non chrétiens de l'Action Française avec le démocratisme erroné de certains libéraux dits catholiques. — La foi catholique n'est pas moins incompatible avec une doctrine politique a-religieuse qu'une politique catholique avec une philosophie a-religieuse.

Nous vivons à une époque véritablement paradoxale. Le désarroi intellectuel, l'incohérence, la contradiction sont partout.

D'un côté, voici des gens qui se proclament catholiques, qui font profession de croire tous les articles de la foi, qui se confessent et communient, et qui, sur le terrain de la vie politique et sociale, sont ou formellement ou du moins tacitement, ou en théorie ou du moins en pratique, a-religieux; qui, soit par des déclarations positives, par une adhésion ouverte au principe fondamental de la Révolution, soit par l'absence de toute déclaration nette en sens contraire, reconnaissent comme l'unique dogme qui régisse la vie publique des sociétés, la liberté égale pour tous et pour tout, le droit commun a-religieux, c'est-à-dire la plus inepte et la plus impie des erreurs.

D'autre part, voici des hommes qui se prétendent positivistes, qui ne croient ni à Dieu ni à l'âme, ni par conséquent, à plus forte raison, aux dogmes de l'Eglise, qui n'admettent comme connaissable dans le monde que le phénomène et ses lois, et qui se déclarent partisans, pour la France, d'une monarchie catholique, avec le Syllabus pour base des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Bien entendu, de part et d'autre, on s'injurie copieusement.

Franchement, n'y a-t-il pas de quoi tournebouler, comme disaient nos pères, les cerveaux des jeunes gens qui entrent en ce moment dans la vie et qui, en face d'un pareil spectacle, cherchent à se former des convictions?

Mes lecteurs se souviennent peut-être d'une étude commencée naguère sous ce titre : Politique catholique et philosophie a-religieuse, et consacrée à étudier le néo-positivisme de certains membres non chrétiens de l'Action française (1). Juste à la même époque paraissait un volume de M. Maurras intitulé : La politique religieuse (2). La guerre éclata de plus belle et se poursuivit toute l'année par un déluge de pamphlets dénonciateurs et de

<sup>(1)</sup> Foi Catholique, novembre 1912.

<sup>(2)</sup> Nouvelle librairie nationale, LXII-428 pages.

ripostes ultra-violentes. La croyant un peu apaisée, j'annonçais, à la fin du dernier numéro de la Foi Catholique, la continuation, pour de ce moisci, de l'étude entreprise. Bon! Moins de huit jours après, M. Maurras publie un nouveau volume : l'Action française et la religion catholique (1), terminé par un appel au Pape qui suscite dans la presse, entre adversaires et partisans, un tapage que j'oserai qualifier d'infernal. Un de mes amis (j'ai des amis dans l'Action française), en m'envoyant ce volume comme il m'a envoyé les autres, m'écrit : « J'espère que maintenant vous n'allez plus attaquer l'Action française! (sic) ». Par le même courrier, une main inconnue m'adressait un numéro d'un journal qui pendant plusieurs jours dénonça et vilipenda furieusement M. Maurras (lequel, d'ailleurs, ne demeurait pas en reste d'injures), et cette main inconnue avait écrit sur ce journal, en lettres capitales, avec trois points d'interrogation: A quand article contre agnostiques? J'avoue que cette tentative de mise en demeure a failli me faire retarder la publication de ces pages, tout annoncées et prêtes qu'elles fussent. Peutêtre cependant le démocrate anonyme qui m'a gratifié de cet envoi, si, comme je l'espère, il lit cet article, n'en sollicitera-t-il pas un second.

Au milieu de ce déchaînement de passions haineuses ou enthousiastes (et ces dernières ne sont

<sup>(1)</sup> Même librairie, 354 pages.

pas les moins féroces) y a-t-il place pour une parole de bon sens, pour l'exposition sereine et désintéressée de la vérité, à l'unique point de vue qui est le nôtre, au-dessus et en dehors de toute contingence politique, à savoir celui de la raison, c'est-à-dire de la saine philosophie et du droit naturel, et celui de la foi catholique?

Malgré tout, j'ose le croire.

J'ai dit! : l'exposition désintéressée de la vérité. Désintéressées, les indignations de certains démocrates contre « l'athéisme, les blasphèmes, les impiétés » des incroyants de l'Action française, ne le sont en aucune façon. La fureur de l'esprit de parti, l'inexpiable rancune des coups reçus, l'appétit de la vengeance, la volonté de nuire, la peur aussi, tels sont les ingrédients mélangés, à doses à peu près égales, dans le fiel recuit où ils trempent leur plume.

Notre lumière en ce débat comme en tous les autres, est infiniment simple et pacifiante pour l'esprit. C'est celle de ces « principes immuables du droit naturel, à base rationnelle et religieuse », que le Saint-Père daignait naguére nous féliciter d'avoir toujours revendiqués avec persévérance, en ajoutant : « Votre science perspicace montre « avec raison l'origine de ces erreurs (1), dans

<sup>(1)</sup> Les erreurs modernes politiques et sociales.

« une fausse philosophie qui nie le pouvoir de la « raison humaine et lui dénie le pouvoir de con-« naître un Dieu personnel et créateur. » (1)

Redisons-le sans nous lasser jamais: la raison humaine, par elle-même, indépendamment de la Révélation surnaturelle et chrétienne, démontre l'existence d'un Dieu réel, auteur et fin dernière du monde et de l'homme. Cette vérité, qui est un dogme de foi, est aussi et d'abord une vérité de raison, une vérité philosophique. Et, en tant que vérité philosophique, elle est l'unique base, logique et réelle, de toute doctrine politique et sociale conforme à la raison. C'est à la clarté de ce principe qu'il en faut sans cesse revenir : c'est elle qui nous permet de nous orienter à l'aise dans le dédale des erreurs contemporaines, c'est elle aussi qui nous oblige à répéter ici des vérités qui vont déplaire, j'allais dire : à droite et à gauche, mais l'expression est inexacte, car, par leur philosophie, les agnostiques de l'Action française sont à gauche. M. Maurras nous indique lui-même que son dessein, quand se décida sa vocation politique, fut de « mettre en rapport de synthèse les senti-« ments traditionnels du monde de droite et les « idées philosophiques, historiques et scientifiques

<sup>(1)</sup> Lettre du Cardinal Merry del Val à M. le chanoine Gaudeau, 11 mars 1913.

« professées à gauche. » (1) C'est une gageure, dira-t-on. Assurément : c'est même une contradiction si violente et si incurable, qu'il faut vivre à une époque de détraquement intellectuel comme la nôtre, pour que cette attitude ait été accueillie autrement que par un haussement d'épaules. Mais précisément cette audace d'incohérence, en heurtant et forçant l'attention des esprits blasés, superficiels et incapables de raisonner, qui forment le public d'aujourd'hui, constituait déjà une bonne part du succès.

Je désirerais cependant que les catholiques de l'Action française parmi lesquels, je le répète, je compte des amis, voulussent bien ne pas s'obstiner à croire et à ressasser que, en critiquant les erreurs doctrinales des incroyants de l'Action française, « j'attaque » l'Action française en elle-même, tout entière et en bloc. Faut-il redire ce que j'ai déjà écrit, que « ce serait à mes yeux un très grand malheur pour la religion elle-même en France, qu'aucune des énergies orientées en un sens vraiment catholique et déployées dans ce groupement, disparût ou fût diminuée. »

Mais enfin, voyons. De deux choses l'une : ou l'Action française en bloc se solidariserait avec les erreurs (je dis : les erreurs philosophiques et religieuses de ses quelques membres non croyants, ou

<sup>(1)</sup> L'action française et la religion catholique, p. 69.

elle entend se désolidariser de ces erreurs. Il est évident qu'on ne peut pas même envisager la première hypothèse, qui donnerait pleinement raison aux détracteurs de l'Action française, et qui d'ailleurs est formellement contredite par les déclarations les plus solennelles et les plus fréquentes de tous ses membres, catholiques et autres. Mais alors, si réellement l'Action française entend se désolidariser de ces erreurs, quand je me permets, au nom de la raison et de la théologie, de les critiquer, de grâce, cessez de répéter que « j'attaque l'Action française ».

Ceci bien compris, revenons à notre principe et adressons-nous d'abord aux démocrates qui s'affirment catholiques.

T

## LES « HÉRÉTIQUES DU DEDANS »

L'unique base, logique et réelle, de toute doctrine politique et sociale conforme à la raison et à la foi, c'est cette vérité : Il y a un Dieu réel, auteur et fin dernière du monde, la raison démontre son existence, et les devoirs de l'homme envers lui sont l'unique fondement de toute morale, privée, familiale et sociale.

Si cela est vrai (et nul catholique n'en peut douter sans se mettre hors de la foi) il est bien évident que la doctrine politique et sociale qui admet le principe du droit commun a-religieux, qui met, au point de vue du droit public, l'athéisme sur la même ligne et en possession des mêmes droits que la religion, il est très évident, dis-je, que cette doctrine se trouve éliminée par le fait même et condamnée comme la plus impie, la plus antirationnelle et la plus anti-sociale des erreurs.

Mais cette doctrine politique et sociale du droit commun a-religieux, elle est professée, formellement et explicitement, par un grand nombre des démocrates qui s'affirment catholiques et qui s'élèvent le plus violemment contre l'Action française; elle est acceptée, au moins implicitement, à peu près par tous : en tout cas elle n'est, à ma connaissance, positivement et efficacement répudiée par aucun d'entre eux.

Tout d'abord, comme j'ai eu l'occasion de le démontrer longuement ailleurs, les démocrates dits catholiques du défunt Sillon (1), des défuntes Annales de philosophie chrétienne, du moribond Bulletin de la Semaine (2) et tous ceux qui enseignent ou acceptent les mêmes doctrines, ont été condamnés précisément pour avoir professé, entre autres erreurs, celle du droit commun a-religieux. Kantiens, agnostiques, immanentistes, modernistes en un mot, tous étaient ou sont adversaires

<sup>(1)</sup> Commentaire de la Lettre de Pie X sur le « Sillon » : La « fausse démocratie » et le droit naturel, 1 vol. in-8°.

<sup>(2)</sup> Le péril intérieur de l'Eglise, 1 vol. in-8°.

acharnés du droit naturel à base religieuse, partisans obstinés de l'erreur du libéralisme, qui libère en effet le citoyen, dans sa vie publique, du joug de Dieu, à l'autorité duquel l'homme privé croit satisfaire suffisamment en lui assujétissant le domaine intime et impénétrable de sa conscience.

En second lieu, une multitude bien plus nombreuse encore (et on peut dire à peu près l'unanimité) des démocrates qui s'affirment catholiques, professent, implicitement au moins, cette même erreur du droit commun a-religieux. Ce sont tous ceux qui admettent, sans correctif et sans restriction, le principe de la souveraineté populaire absolue, du suffrage universel purement numérique créant la loi, sans recours à aucune loi supérieure, antérieure et immuable... Car le numérisme, la chose est évidente, est par lui-même a-religieux. comme il est a-moral. Et remarquons en passant qu'aucune représentation proportionnelle au monde, puisqu'elle n'est qu'une combinaison numérique, ne peut guérir, même au plus minime degré, le vice radical du numérisme a-religieux. C'est pourquoi les catholiques (et ils sont, hélas, légion qui, les yeux fermés et sans réfléchir, acceptent le principe essentiel de la démocratie actuelle en France, à savoir le suffrage universel, égalitaire et numérique comme dernier mot tout dans la vie publique, professent par le fait

même, implicitement mais réellement, l'erreur impie et condamnée du droit commun a-religieux; ils sont, le plus souvent sans le savoir et sans le vouloir, des « hérétiques du dedans »; mais leur inconscience ou leur ignorance, si elles diminuent leur culpabilité devant Dieu, n'enlèvent rien à la nocivité, pour le pays et pour l'Eglise, de l'œuvre à laquelle ils apportent leur concours.

Ce mot, « hérétiques du dedans » (et je prie qu'on veuille noter avec soin cette remarque qui concerne tout le présent travail) doit donc être entendu ici dans un sens assez large : il ne désigne pas nécessairement, nous venons de l'indiquer, l'hérésie formelle, car on n'est pas formellement hérétique sans le savoir et sans le vouloir, on ne l'est alors que matériellement ; il ne désigne pas non plus une hérésie toujours explicite ou déclarée, mais seulement une doctrine erronée qui, logiquement poussée à son terme, aboutirait à l'hérésie.

Aussi — et c'est la dernière conséquence de notre principe — pour qu'un démocrate qui s'affirme catholique (ou un catholique qui veut se dire démocrate) soit vraiment indemne de tout reproche ou de tout soupçon de professer l'erreur impie du droit commun a-religieux, il ne suffit pas qu'il dise, même à haute voix et avec éloquence : « je suis catholique! » Il ne suffit pas même qu'il promette de revendiquer les libertés religieuses, au-

cun mot n'étant plus équivoque que celui-là ; mais puisqu'il se dit démocrate et catholique, il faudrait qu'il pût mettre son catholicisme dans sa démocratie, et montrer comment il l'y met ; il faudrait qu'il pût répondre, avec une clarté éblouissante et définitive, à cette question : « Dans votre démocratie, non pas dans une démocratie abstraite ou chimérique, non pas dans celle de Sparte ou de Venise, mais dans ce que vous appelez la démocratie française de demain, si vous aviez à l'organiser effectivement, quelle place officielle et immuable (IMMUABLE, entendez-vous ?, feriez-vous à Dieu, aux droits sociaux de Dieu, aux devoirs de la société publique envers Dieu? Et comment vous y prendriez-vous pour assurer efficacement à Dieu cette place immuable (IMMUABLE, entendezvous?) à l'encontre des variations du suffrage égalitaire universel et de la souveraineté populaire?

A ma connaissance, jamais un seul catholique se disant démocrate en France à l'heure actuelle n'a essayé de balbutier même la première syllabe de réponse à cette question.

Vous me direz que cette question est fort indiscrète et que je demande peut-être l'impossible? Que je veux traiter votre démocratie comme une carpe que j'étalerais à sec sur la grève du rivage ou sur l'herbe d'une prairie pour l'inviter à y vivre ?...

Ceci n'est point mon affaire, et c'est d'autre chose que nous traitons pour le moment. Il ne s'agit pas de savoir si je demande le possible ou l'impossible, mais si, au nom de la raison, du droit naturel et du dogme catholique je demande, oui ou non, l'indispensable. Je l'ai prouvé. Il est bien clair que c'est à votre démocratie, et non à moi, à régler ses comptes avec cet indispensable.

Il faut dire de la question sociale ce que nous venons de dire de la question politique. Aux catholiques qui se disent démocrates en sociologie ou « sociaux » selon le jargon du jour, incombe le. devoir d'indiquer, d'une manière formelle et positive, et non pas seulement par des mots, comment ils assureraient efficacement et pour toujours, dans leur démocratie sociale, le respect des « prin-« cipes immuables du droit naturel à base ration-« nelle et religieuse, principes trop effacés dans « beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant dans « la lutte contre les désastreuses maximes du so-« cialisme, du collectivisme et d'un syndicalisme « négateur de la religion et destructeur des droits « de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de « la justice et de la charité. » (1)

Faute de présenter un tel programme (et qui parmi cux a seulement tenté de l'esquisser ?) les

<sup>(1)</sup> Lettre du Card. Merry del Val à M. le chanoine Gaudeau, 11 mars 1913.

catholiques qui se disent démocrates en sociologie se classent d'eux-mêmes, bon gré mal gré, parmi les partisans de l'erreur condamnée et impie du droit commun a-religieux en matière soclaie, parmi les « hérétiques du dedans », conscients ou non.

Et n'oublions pas que cette erreur du droit commun a-religieux politique et social, issue, chez la plupart de nos contemporains, de la négation kantienne, de la critique de la raison pure et du relativisme ou du positivisme qui en sont nés, aboutit fatalement, inévitablement, au laïcisme oppresseur et persécuteur qui essaie de tuer l'Eglise en France, au régime d'athéisme public, mortel au pays.

Nous sommes donc amenés à conclure que ces démocrates qui s'affirment catholiques et qui sont au sens indiqué, les « hérétiques du dedans ». n'ont aucun droit à critiquer les idées politico-religieuses des incroyants de l'Action française, que nous pouvons appeler les « catholiques du dehors » ; et que, à tous les démocrates ainsi désignés s'applique avec une justesse parfaite ce que, sous une forme extrêmement modérée, M. Pedro Descoqs dit de quelques-uns d'entre eux, (les « hérétiques du dedans » des Annales de philoso-

phie chrétienne) dans les conclusions de son dernier ouvrage : Monophorisme et Action française (1) :

« Ce qui irrite le plus les Annales chez les partisans de l'Action française, ce sont les vérités qu'ils défendent autant, sinon plus encore, que leurs lamentables déficiences. Les vertueuses indignations de M. Laberthonnière et de ses collaborateurs (2)... procèdent avant tout d'une opposition directe à des doctrines qui, pour incomplètes qu'elles soient, sont, dans leurs parties saines, la condamnation formelle de leurs propres et très pernicieuses erreurs. »

Les Annales ont disparu, frappées par Rome. Loin d'être une leçon pour les « hérétiques du dedans », cette condamnation, pourtant bien significative, n'a fait qu'exciter davantage leur fureur. Si, aujourd'hui plus que jamais, certains démocrates, libéraux et « sociaux » poursuivent (et avec quelles clameurs de haine!) la condamnation de M. Maurras, c'est uniquement parce qu'ils s'imaginent que cette condamnation atteindrait tous les adversaires de leur démocratisme erroné et de leur libéralisme et qu'elle serait interprétée comme une absolution de leurs propres erreurs.

En quoi ils se trompent. Quand même l'Index frapperait (par une condamnation, à mon avis, parfaitement méritée), certains ouvrages de M.

<sup>(1)</sup> Paris, Beauchesne, 1913, p. 165.

<sup>(2)</sup> Le principal en l'occurrence était Testis, alias M. Maurice Blondel. (B. G.)

Maurras, tels que Anthinea, réédité en 1912. et qui contient, même dans cette réédition, d'abominables impiétés et de répugnants blasphèmes, ni les erreurs des « hérétiques du dedans » ne seraient par là le moins du monde innocentées, ni la doctrine traditionnelle des catholiques royalistes, bien antérieure à M. Maurras et, de l'aveu unanime, la plus ouvertement, la plus exclusivement catholique de toutes les doctrines politiques françaises, n'en serait, fût-ce de très loin, effleurée, — ni, je le crois, la doctrine politique de l'Action française elle-même n'en serait atteinte, s'il est vrai, comme elle ne cesse de le proclamer, que l'Action française entend se désolidariser totalement des erreurs philosophiques personnelles des rares incroyants qu'elle compte dans son sein.

Car enfin, voici par où, au point de vue de l'orthodoxie catholique des conclusions politiques, il n'y a pas même de comparaison possible entre les «hérétiques du dedans » et les « catholiques du dehors ».

Le principe politico-religieux des démocrates et des libéraux oublieux du droit naturel à base religieuse n'est que pure erreur ; c'est le droit commun a-religieux, c'est-à-dire en trois mots : absurdité philosophique, anarchisme social, impiété théologique.

Les conclusions politico-religieuses de l'Action française sont en elles-mêmes aussi parfaitement orthodoxes qu'un théologien le peut rêver. On veut restaurer en France la royauté catholique traditionnelle, telle qu'elle fut aux époques de son histoire les meilleures pour l'Eglise, avec des relations entre l'Eglise et l'Etat réglées de la façon que l'Eglise elle-même approuvera et sanctionnera, avec l'attribution à l'Eglise dans l'Etat des droits que l'Eglise elle-même revendique dans une France officiellement catholique. Je ne crois pas déformer ici la pensée de l'Action Française. Or, peut-on mieux dire?

De la part des catholiques qui forment, répétons-le, la presque unanimité de ce goupement, et qui appartiennent à peu près tous, par leurs familles et leurs convictions personnelles, à la tradition catholique et royaliste d'avant M. Maurras, il est évident qu'aucun piège, aucune équivoque ne sont à craindre dans ces déclarations. En est-il de mème de la part des incroyants de l'Action française? Assurément, si l'on croit à leur parole, à leur sincérité. Car ils ne cessent de proclamer qu'ils acceptent sans restriction et qu'ils font pleinement leur le programme politique que je viens de rappeler.

Dans les appendices de son dernier volume l'Action française et la religion catholique, M. Maurras cite (pour sa défense évidemment),

des extraits d'une étude publiée en sa faveur dans le Bloc catholique. Il y est dit que d'après M. Maurras, « tout homme, mais surtout un Français... doit aimer passionnément l'Eglise catholique romaine : et non pas une Eglise catholique romaine plus ou moins frelatée, ou modernisée, ou laïcisée ; non ! mais l'Eglise catholique romaine la plus intégrale avec son Pape, ses évêques, ses curés, ses congrégations ; avec sa doctrine religieuse, morale, politique ; avec son Syllabus, qu'il reproduit intégralement dans son livre. C'est donc l'acceptation non seulement sincère et complète, mais encore aimante et enthousiaste de l'Eglise catholique romaine... » (1)

En présentant à ses lecteurs cet article du *Bloc* catholique comme « un modèle d'exposé critique et logique », M. Maurras semble bien y reconnaître la traduction fidèle de sa propre pensée.

Au même endroit, M. Maurras cite encore des lignes, « curieuses et fortes », dit-il, tirées d'une lettre privée d'un autre théologien. Ce théologien assure que M. Maurras « met Dieu à la base de la vie nationale, puisqu'il combat pour restituer à l'Eglise sa liberté et tous ses privilèges, quand les catholiques libéraux se contentent pour elle du droit commun! »

Donc, ou les incroyants de l'Action française sont absolument insincères, ou le régime qu'ils

<sup>(1)</sup> L'Action française et la religion catholique, p. 286.

voudraient instaurer en France serait pleinement conforme à la doctrine et aux désirs de l'Eglise elle-même.

Mais enfin, si l'on se méfiait, non pas de la sincérité morale, mais de la continuité de pensée, de la stabilité doctrinale d'hommes qui, n'admettant pas l'absolu, restent en proie au relativisme le plus mobile; si l'on se disait que ce relativisme peut les pousser demain, comme l'a déjà fait hier, aux opinions les plus contradictoires, il faudrait répondre que cette crainte, justifiée ou non, au sujet de l'avenir intellectuel de tels ou tels individus, n'empèche aucunement que le régime politico-religieux actuellement prôné par ces « catholiques du dehors », ne soit, en lui-même, pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise, tandis que les principes politiques et sociaux des « hérétiques du dedans » sont formellement contraires à cette doctrine.

Les « catholiques du dehors » ne disent pas : « l'Eglise est divine » ; mais, politiquement et socialement, ils agissent en tout comme si elle l'était ; et ils lui donnent dans l'Etat la place qu'à ce titre elle réclame. Qu'ils ne puissent énoncer ces conclusions qu'en vertu d'une contradiction flagrante, énorme, insensée, d'accord; mais enfin ils les énoncent.

Les « hérétiques du dedans » au contraire, déclarent, en leur privé, croire que l'Eglise est divine ; mais, politiquement et socialement, ils agissent en tout comme si elle ne l'était pas, et ne prétendent, s'ils sont logiques avec leurs principes, lui donner dans l'Etat qu'une place et des droits mesurés par la doctrine fausse (et déclarée telle par l'Eglise), oppressive et anarchique, du droit commun a-religieux.

En résumé, dans la doctrine politico-religieuse des « hérétiques du dedans », ce qui est atteint directement, c'est la foi catholique elle-même, et elle l'est d'une façon très grave et très pernicieuse, en raison de la diffusion de ces erreurs et de l'usage qu'en font les ennemis de l'Eglise pour l'opprimer et pour détruire la religion (1). Dans les conclusions politico-religieuses des « catholiques du dehors », la foi catholique est pleinement sauvegar-dée ; ce qui périclite, c'est la logique personnelle de ces incroyants. A première vue, je le demande à tout esprit de bonne foi, de quel côté est le véritable danger pour l'Eglise ? (2)

<sup>(1)</sup> J'ai développé longuement ces points de doctrine à l'occasion des erreurs politico-religieuses du *Bulletin de la Semaine*, dans le *Péril intérieur de l'Eglise*, pp. 149-256 (Un vol.-in-8°, 25, rue Vaneau).

<sup>(2)</sup> Je n'ai indiqué ici que l'erreur fondamentale des « hérétiques du dedans », dans l'ordre politique et social : la méconnaissance des principes philosophiques « du droit naturel à base rationnelle et religieuse » ; cette erreur en amène d'autres non moins graves, contraires aux droits surnaturels et positifs de l'Eglise dans la société.

#### II

#### LES « CATHOLIQUES DU DEHORS »

Il faut avouer que si la haine est parfois aveugle, souvent aussi elle est clairvoyante. Et les ennemis de l'Action française, qui ne sont point tous des sots, en concentrant, surtout depuis quelques années, tous leurs efforts sur ce point unique : signaler les erreurs des incroyants de l'Action française et les conséquences de ces erreurs, visent réellement au défaut de la cuirasse.

Logiquement, ils n'ont pas le droit de le faire, nous l'avons démontré. Plusieurs, en outre, le font avec une évidente et parfois répugnante malhonnêteté. Mais enfin, au milieu de cet amas d'arguments, de textes, de colères, d'injures, de calomnies même, répandues à profusion dans les brochures, les pamphlets, les livres, les journaux déchaînés contre l'Action française, il y a des vérités, et ces vérités sont relatives précisément aux erreurs des incroyants mêlés à ce groupement.

Ces vérités, deux classes d'hommes ont le droit (au rebours des hérétiques du dedans) de les dire. C'est d'abord le catholique pur et simple, au nom de la raison et de la doctrine de l'Eglise, et c'est ce que nous ferons ici. Ce serait ensuite, au nom de sa doctrine politique traditionnelle (qui préexistait à l'Action française) le royaliste catholique : j'indiquerai quelque chose, à titre purement historique, de ce second point de vue.

Après de telles précisions, il est clair que dire ces vérités, avec impartialité et modération, ce n'est aucunement ni encourager ou favoriser les attaques haineuses et détestables des ennemis de l'Action française, ni compromettre (et tout au contraire) le bien très réel qu'elle a pu faire et qu'elle peut faire encore.

Je vais donc dire des choses qui peineront ou surprendront peut-être un certain nombre de personnes que je respecte et que j'aime, beaucoup

d'amis connus et inconnus avec qui je suis, par ailleurs, en pleine communion d'âme et de pensées, en pleine confraternité d'armes sur les mêmes champs de bataille. Je les supplie de réfléchir avant de s'étonner, et de moins consulter, pour conclure, le sentiment que le bon sens, la raison et la foi.

On peut dire en effet que, aux yeux de la plus grande partie des membres, des partisans ou des amis de l'Action française, (principalement en province) qui ne voient les choses que d'un peu loin et en bloc, l'Action française ne symbolise et ne synthétise qu'une seule idée et une seule réalité: la contre-Révolution, la lutte pour une restauration à la fois catholique et monarchique (et, dans la pensée de presque tous ceux dont il s'agit, avant tout catholique), le combat vaillant, où l'on se dépense et où l'on s'expose sans compter, contre

les sectes antireligieuses qui nous gouvernent, contre les ennemis de l'Eglise et de Dieu.

On ne louera jamais assez la foi. l'énergie, le dévouement déployés en de nombreuses circonstances par les catholiques dont je parle. et l'on comprend dans une large mesure l'amour, l'enthousiasme, voués par eux à l'œuvre qui les a ainsi groupés et lancés. Mais aucun enthousiasme, hors celui de la vraie religion, ne va sans quelque danger d'exclusivisme ou même de fanatisme; et plus d'un point de vue échappe à ceux qui voient ainsi les choses à distance, dans l'unique lumière de l'ardeur qui les embrase.

Ils ne s'aperçoivent pas de ce qu'il y a de réellement anormal dans ce fait, qu'un groupement composé de royalistes presque unanimement catholiques, un groupement qui s'est donné, dans le très catholique parti royaliste, une importance de plus en plus grande (c'est une simple constatation que j'enregistre), un groupement qui pratiquement semble presque avoir éteint, amené au silence ou absorbé, dans ce même parti royaliste, à peu près tout autour de lui, -- qu'un tel groupement, dis-je, ait pour principaux directeurs intellectuels une poignée d'incroyants, et pour chef notoire, entouré du culte d'admiration violente et d'intégrale docilité qu'on décerne au « Maître », au sens le plus exclusif et le plus absolu du mot, non seulement un non moins notoire incroyant, mais un agnostique absolu en religion, tranchons le mot, car il est exact, un athée.

Qu'il y ait dans une telle situation quelque chose de blessant pour le sens catholique et de dangereux, à plus d'un égard, pour les fidèles qui s'y soumettent, cela ne peut faire de doute pour qui-conque est de sang-froid et le taire serait tout le contraire d'un remède. La vérité seule est guérisseuse : sanat omnia.

A la suite de l'article publié en novembre 1912 par la Foi Catholique, un haut dignitaire de l'Eglise de France m'écrivait :

« J'ai lu avec une attention profonde votre pre-« mier article, sur le néo-positivisme de quelques « membres non chrétiens de l'Action Française. « J'aime l'Action Française, je la lis tous les « jours. Mais je trouve que ce que vous dites est « aussi juste et aussi nécessaire que grave et fort. « Si l'on n'y prend pas garde, la philosophie « d'Auguste Comte va jouer le même rôle et « prendre la même influence dans un très grand « nombre d'esprits dirigeants que celle prise par « Kant pendant soixante ans. Que vous voyez « juste en montrant le principe révolutionnaire et « libéral à la base intellectuelle (sous-jacente à la « base proprement politique) de la philosophie « comtiste! Votre réflexion sur la critique du « P. Descoqs dit tout ce qu'il faut dire d'un seul « mot, et qui est vrai. »

Voici ce que je disais au sujet de l'ouvrage de M. Descoqs A travers l'œuvre de M. Maurras. Renvoyant l'un de mes correspondants à la troisième partie de ce livre, laquelle contient les critiques, j'ajoutais : « Les inconséquences et résultats ruineux de cette philosophie (celle de M. Maurras) y sont exposés avec une modération, des ménagements et une sympathie qu'on ne saurait dépasser, et que, pour mon compte, je trouve singulièrement excessives, car le miel (je voulais dire l'excès de miel) dans lequel est enrobée la pilule a enlevé pratiquement à celle-ci toute efficacité. »

La nouvelle édition, entièrement refondue, de l'ouvrage de M. Descoqs ne modifie point mon sentiment, et j'en développerai à loisir les motifs.

Plus sévère encore, un éminent et pieux religieux, très royaliste, ancien provincial de son Ordre, m'écrivait à la même occasion :

« Je suis en train de lire le dernier numéro de « la Foi Catholique. Il est d'un haut intérèt : vous « rendez un très grand service à la cause royaliste « en séparant l'ivraie du bon grain. La force iné-« luctable de la logique détruit les affirmations « catholiques de ceux qui ne le sont pas. Ils prê-« chent une doctrine qui n'est pas la leur. Leur « parole manque de sincérité objective, et par « suite d'efficacité. La doctrine politique de la « monarchie très chrétienne n'est pas plus sépa-« rable de la foi catholique que dans l'homme le « corps ne l'est de l'âme. L'âme au besoin peut « vivre sans le corps, mais le corps privé de l'âme « n'est plus qu'un cadavre, un simulacre humain.

« Serez-vous compris ? Hélas ! chez un certain « nombre de royalistes, l'idée politique prime « l'idée religieuse et ils croient pouvoir s'en pas-« ser. Sa Majesté la Divine Providence, sans la-« quelle on ne peut rien, ne saurait être avec eux. « De là un peu de bruit et peu de succès de fond. »

Un homme du monde, royaliste lui aussi et ami de l'Action Française, m'adressait ce billet :

« La question capitale est dans l'article où vous « parlez de la doctrine de Maurras. Je vous félicite « de la distinction que vous avez faite. L'Action « Française n'est pas plus responsable de « l'athéisme de quelques-uns, que la monarchie « d'autrefois du voltairianisme de ses partisans ; seulement ceux-ci ont tué cela. »

Venant d'où il vient, ce dernier mot est dur, mais il est d'un chrétien, et qui sait l'histoire.

Le supérieur d'un très important grand séminaire m'écrivait :

« Ce que vous dites de l'Action Française est « bien instructif. J'ai suivi un peu ce mouvement « avec curiosité. L'idée de Tradition qui s'y trouve « a du bon ; mais il fallait évidemment écarter « les alliages. »

Il faut retenir cette dernière expression. Les alliances dont il s'agit amènent en effet fatalement

des alliages, et l'alliage détruit le pur aloi de la doctrine.

Ces encouragements sont loin d'être les seuls que j'aie reçus à ce sujet, et ils se sont multipliés depuis lors. On voit donc que je ne suis pas non plus le seul à penser ainsi, ni à estimer nécessaire l'expression publique de cette pensée.

Ces quelques réflexions me feront-elles pardonner par mes amis de l'Action Française ce qu'il me reste à dire? J'ose l'espérer un peu, tout au moins de la part de ceux qui pensent et que la passion n'aveugle pas. J'avoue humblement que l'opinion des autres me laisse assez tranquille.

Revenons donc à notre lumière, qui ne peut pas nous égarer. L'unique fondement, logique et réel, de toute doctrine politique et sociale conforme à la raison en même temps qu'à la foi, c'est ce principe immuable du droit naturel à base rationnelle et religieuse : Il y a un Dieu réel, personnel et Créateur ; la raison nous démontre son existence, sa volonté se manifeste et s'impose à nous par la loi naturelle, qui règle nos rapports essentiels avec Lui-même et avec les créatures, dans l'ordre individuel, familial et social. La source de toutes les erreurs modernes, politiques et sociales, c'est donc « l'agnosticisme d'une fausse philosophie qui nie la valeur de la raison humaine et lui dénie le pou-

voir de connaître un Dieu personnel et Créateur. » (1)

Ce principe atteint et condamne, nous l'avons vu, les « hérétiques du dedans », partisans plus ou moins inconscients, plus ou moins déclarés, du droit commun a-religieux, laïque, d'origine et d'essence révolutionnaire. Mais ce même principe n'atteint-il pas bien plus directement et en pleine poitrine, les « catholiques du dehors », — non pas dans leurs conclusions politiques qui, au rebours de celles des « hérétiques du dedans », sont, verbalement du moins, irréprochables, - mais dans leur philosophie? Leur philosophie, c'est précisément, et en toutes lettres, « l'agnosticisme, qui nie la valeur de la raison humaine et lui dénie le pouvoir de connaître un Dieu personnel et Créateur.» C'est l'agnosticisme positiviste, né d'Auguste Comte, et qui, acceptant de Kant, de qui il est issu, le principe mortel de la critique de la raison pure, la « disjonction » de l'idée d'avec la réalité des choses, prétend se confiner dans la pure observation des faits et de leurs lois, et relègue dans le domaine de l'inconnaissable Dieu, l'âme, toute réalité spirituelle, tout principe spéculatif immuable et tout élément quelconque d'absolu.

Ce refus d'admettre l'absolu, de connaître l'absolu, cette fin de nou recevoir opposée sans rémis-

<sup>(1)</sup> Lettre du Cardinal Merry del Val à M. le Chanorne Gaudeau, 11 mars 1913.

sion à Dieu, et qui est le fond même de l'agnosticisme positiviste, ce n'est pas seulement une lacune, c'est une erreur positive monstrueuse et impie. Et cette erreur, constituant le formel de la philosophie positiviste, est inséparable de tous les éléments, quels qu'ils soient, de cette philosophie; ce venin les pénètre et les imprègne tous jusqu'au fond. Les « catholiques du dehors » auront donc beau faire et beau dire : ce qu'il y a de négateur et d'erroné dans leur philosophie n'est point adéquatement séparable de leur doctrine politique ; le venin agnostique est mêlé intimement à toute la trame de cette doctrine ; l'erreur agnostique en forme, comme me le disait très bien l'émineut prélet dont j'ai cité plus haut un fragment de lettre, la base intellectuelle perpétuellement « sous-jacente » à la base politique.Le venin agnostique déforme, transpose et pervertit le sens même des idées et des mots. Ordre, autorité, organisation, pas une de ces syllabes ne rend le même son dans la langue de l'agnosticisme positiviste et dans celle de la saine philosophie rationnelle spiritualiste et chrétienne. Devine-t-on déjà le péril?

Que cet agnosticisme, qui se dérobe d'une manière radicale et incurable à toute connaissance de Dieu, à toute prise de l'absolu, soit en particulier la doctrine de M. Maurras, le dernier livre de cet

écrivain nous l'indique avec des précisions inédites et fort instructives. Et remarquons en passant que, dans cette discussion doctrinale au sujet des quelques « catholiques du dehors » qui forment en grande partie l'état-major intellectuel de l'Action Française, la seule pensée qui importe est, pour parler franc, celle de M. Maurras; à côté d'elle, on peut dire sans blesser qui que ce soit, que celle des autres, en tant que pensée maîtresse et acceptée comme telle, ne compte pas. C'est pourquoi on m'excusera, j'espère, de citer, en le commentant, un passage assez long de cette demi-confession intellectuelle, dans laquelle M. Maurras se propose de nous faire voir, dit-il, « quels torts seraient ceratinement relevés contre moi du point de vue de la foi catholique. » (1)

Allons tout droit au nœud vital du problème : l'agnosticisme radical et absolu. Je souligne les expressions les plus significatives :

Des directions intellectuelles que j'ai suivies, l'une m'a déçu et c'est la plus ancienne de toutes, celle que j'ai courue avec l'intérêt le plus passionné; dans la poursuite de la vérité première et dernière, je n'ai pas trouvé ce que je cherchais. Mais je ne me suis jamais vanté de tenir cette vérité, et les gens qui m'accusent de produire un enseignement philosophique ou religieux particulier ne savent pas l'impossibilité qu'ils dénoncent. Qui connaît un peu ma pensée, la tient pour incommunicable; son « paganisme » se réduit à représenter par le signe concret des images divines la position et l'énonciation pure et s'imple du grand problème.

<sup>(1)</sup> L'Action Française et la religion catholique, p. 65.

Et après une énumération, à laquelle nous reviendrons tout à l'heure, des philosophies qui ne l'ont point satisfait, M. Maurras continue :

Mon enquête ne m'a conduit qu'à des synthèses extrêmement subjectives. En bref, je n'ai pas abouti. En esthétique, en politique, j'ai connu la joie de saisir dans leur haute évidence des idées-mères ; en philosophie pure, non.

Quant à l'argument historique, par lequel tant d'autres ont été conservés à leur foi, l'action en était annulée d'avance : l'esprit qui craint d'être abusé par les formes de la raison, déçu par les cris de la conscience, en méfiance même sur le témoignage des sens, songera difficilement au secours de l'histoire pour ressaisir un absolu qui échappe de loute part.

Qu'on veuille bien mesurer la portée de ces derniers aveux, et le nihilisme intellectuel, vraiment désespérant, qu'ils dévoilent. M. Maurras n'admet comme valables, ni le témoignage des sens, et ceci est déjà la ruine de tout, — ni (chose effrayante quand il s'agit de fonder une doctrine politique et sociale et par conséquent morale!) les cris de la conscience, — ni les premiers principes de la raison. Est-ce assez complet?

Et un tel homme a écrit sous ce titre : L'avenir de l'intelligence, un livre que d'autres hommes ont admiré comme la réhabilitation de l'intelligence ! C'est ce dernier phénomène, je l'avoue, qui me stupéfie le plus, et je n'y puis voir que de deux choses l'une, ou peut-être toutes les deux : un prodige de dédoublement de la part de l'auteur ou un prodige

plus invraisemblable encore de débilité mentale chez nos contemporains.

Par suite, il est évident que les « images divines» ne peuvent être pour M. Maurras que des symboles vides de toute réalité connaissable. L'absolu lui « échappe de toutes parts ».

Un écrivain non suspect, M. George Fonsegrive, constatait déjà, il y a une vingtaine d'années, que ce qui manque à nos contemporains ce n'est pas la foi, c'est la raison, la raison supérieure qui donne à l'homme des principes certains de pensée et des règles immuables de conduite. Parmi les catholiques qui souhaitent la « conversion » de M. Maurras, un trop grand nombre, peu habitués à réfléchir, s'imaginent que M. Maurras est un penseur admirable et achevé, un philosophe supérieur et parfait dans l'ordre rationnel et naturel et à qui il ne manque que d'être complété par la foi chrétienne. Et ils ajoutent volontiers: Que voulezvous? La foi, c'est un don, c'est une grâce, il ne l'a pas... On ne saurait imaginer une erreur plus contraire aux faits et plus pernicieuse que celle qui est contenue dans ce raisonnement. Ce qui manque tout d'abord et principalement à M. Maurras, ce n'est pas la foi, c'est cette raison supérieure qui, croyant en elle-mème, constate, affirme et impose des principes. Les « torts » de M. Maurras ne doivent point être relevés seulement, comme il le dit avec une habile équivoque, « du point de vue de la foi catholique », mais d'abord et surtout

du point de vue de la philosophie et de la raison. M. Maurras n'est point un penseur achevé à qui il ne manquerait que la foi. La mentalité humaine normale est en lui monstrueusement déformée par le relativisme sceptique, qui lui a fait abjurer, dans l'ordre de la pensée, jusqu'aux données les plus élémentaires du bon sens. Il n'est point exact que sa pensée soit « incommunicable » ; son histoire intellectuelle est, par certains côtés, banale. Il est l'une des innombrables et lamentables victimes de Kant et de Renan, perdues par des lectures imprudentes et malheureusement non dirigées.

Avant de lire ce douloureux récit (douloureux surtout objectivement, car il y manque, au contraire l'accent de douleur et de conscience qui émeut si profondément le lecteur de la célèbre page de Jouffroy: tout ici est dur et froid comme un mur de glace), nous sommes contraints de constater que la doctrine de M. Maurras est bien formellement l'athéisme. Athéisme négatif, si l'on veut, et qui, au lieu d'affirmer : Dieu n'est pas, le déclare inconnaissable. Mais le résultat est pire, car cet athéisme est plus difficilement guérissable que l'autre. J'ose ajouter qu'il aboutit logiquement à l'autre. Car enfin, si nous ne pouvons pas connaître avec certitude qu'il y a un Dieu, il s'ensuit (en dépit du paradoxe) que nous pouvons et devons affirmer avec certitude qu'il n'y en a pas. Je n'ai vu nulle part le raisonnement que je vais dire, cependant il me paraît concluant.

S'il y avait un Dieu et qu'il nous eût créés avec une nature telle, que pouvant concevoir l'idée de sa divinité, nous fussions radicalement incapables de résoudre « le grand problème », si telle était la condition normale de la nature humaine, qu'elle fût condamnée à ce doute incurable pire que la mort, à cette agonie perpétuelle, ce Dieu ne serait ni juste ni bon, il ne serait donc pas Dieu.

N'oublions pas que M. Maurras n'a point été élevé dans une atmosphère de libre pensée. « Sa famille, écrit l'un de ses apologistes, lui a donné l'exemple de la vie chrétienne, et il a fait son éducation dans un collège ecclésiastique. Ses parents et ses maîtres lui ont laissé les meilleurs souvenirs. » (1) Il avait donc en lui non seulement le germe vivant de connaissance de Dieu que tout enfant apporte en naissant dans sa raison et dans sa conscience et qui tend à se développer spontanément, même à l'encontre du milieu social ; mais il avait la foi infuse de son baptême, le legs familial de la vieille foi provençale de ses ascendants et ce trésor a été cultivé, enrichi, dans une intelligence qu'on ne dira point obtuse, par la vie chrétienne personnelle, par les sacrements, par une

<sup>(1)</sup> Le cas de Charles Maurras, par le R. P. dom Besse, dans l'Univers du 19 décembre 1913.

instruction toute catholique poussée jusqu'à son terme. Ce sont là, au point de vue de la perte de la foi, tout autre chose que des excuses.

Voici donc en quels termes, qui demeurent un peu obscurs et fuyants, et avec un euphémisme plein d'indulgence pour lui-même, M. Maurras raconte comment l'absolu lui a « échappé ». Je continue à souligner quelques expressions :

Ce problème, il est vrai, m'avait attiré fort jeune et de façon si vive que je ne distingue pas toujours, dans mes souvenirs, le moment où ma foi s'affaiblit de l'heure où ma raison demeura muette devant ses propres objections aux moyens de mettre en rapport l'ordre humain et l'ordre divin.

Mes points de départ essentiels sont dans la manière de penser de Pascal, que je connus dès l'enfance. Quelques lignes de lui, trouvées dans un recueil de « Morceaux choisis », marquèrent ce premier éveil. Son commerce eut peut-être le défaut de me tenir orienté même malgré moi vers le double objet de la spéculation cartésienne : d'un côté le mystère de l'immense monde visible, d'autre part, l'impatiente et impérieuse exigence de l'esprit pur. Quand Pascal débordait ces deux ordres de considération, il débordait aussi la capacité d'un très jeune esprit, d'ailleurs fermé à son mysticisme elliptique.

Après Pascal, je lus aussi, à peine adolescent, un apercu de la philosophie de Kant dans les résumés qu'en a donnés Mme de Staël, puis Henri Heine. L'étude que je fis de lui me procura ensuite autant de déceptions que son maître anglais Hume me valut au contraire de vifs plaisirs d'intelligence. Avec Kant, je n'eus que le choix des irritations de deux sortes que me causèrent sa Râison pure et sa Raison pratique, dont je me reposai dans l'excellente Critique du Jugement, relative à la philosophie des beaux arts. Toutefois, sa manière de penser ne laissa point de m'influencer comme toute ma génération. Ce que, à dix-huit ans sonnés, j'entrevis du thomisme m'a toujours apparu comme au travers d'une glace. Beauté distincte, inaccessible. Les années de travail et de méditation passées à agiter les antinomies ne représentent donc que des satisfactions de critique maligne ou de clarté assez stérile. Tel aura été tout le fruit de mon stade philosophique. Je n'en trouve aucun autre. Le Positivisme lui-même, abordé à la fin, n'a jamais pu me rallier à son dogme central ; j'ai toujours contesté à Auguste Comte le passage nécessaire de l'esprit humain par la série des trois états de théologie, de métaphysique et de science. Mon enquête ne m'a conduit qu'à des synthèses extrêmement subjectives. En bref, je n'ai pas abouti...

J'ai cité plus haut le reste.

Franchement, est-il admissible que « la raison » d'un gamin, pas même adolescent, demeure, en lisant Pascal, « muette devant ses propres objections aux moyens de mettre en rapport l'ordre humain et l'ordre divin », sans trouver, pour peu qu'elle l'eût voulu, et si elle ne s'y fût pas volontairement dérobée, dans le milieu familial et ecclésiastique que nous venons de décrire, la lumière nécessaire pour les résoudre, et pour guérir radicalement la déviation commençante de l'esprit? La détestable influence anti-rationnelle de Pascal n'est pas douteuse ; mais vraiment Kant, Mme de Sta'ël, Henri Heine, Hume, l'histoire de ces lectures (et il y en avait sans doute d'autres), qui n'étaient à coup sûr ni conseillées ni dirigées par ses maîtres, ne prouve-t-elle pas, chez ce malheureux enfant, autre chose que l'attitude normale de

la pensée et la volonté? Le vrai destructeur sut Kant, l'aveu en est net, puisque des années surent « passées à agiter les antinomies » ; Kant, pensée étrangère, pensée protestante et anti-française : quelle preuve de plus, éclatante, de l'influence, trop longtemps inaperçue des catholiques, de ce malfaiteur allemand parmi nous! Quant à la légèreté prétentieuse avec laquelle ce petit jeune homme de dix-huit ans traite le thomisme. qui n'est ici que la philosophie du bon sens, elle est vraiment inimaginable. Mais que faisait donc le professeur de philosophie de M. Maurras?

En somme, redisons-le, l'histoire est banale; sauf peut-être dans la précocité de ce cas de perversion intellectuelle, et dans l'effort prolongé, formel, obstiné que cette victime du relativisme a dû faire pour arriver à cet état où, selon ses expressions, « l'absolu échappe de toutes parts ».

Non, ce n'est pas l'absolu qui échappe à l'homme sans que l'homme le veuille ; c'est l'homme qui doit longtemps se faire violence à lui-même pour échapper, sans jamais y réussir pleinement, à l'absolue qui l'enveloppe, l'enserre et l'étreint de toutes parts. On ne naît pas relativiste, et on à beau faire, on ne le devient jamais tout à fait ; on ne se repose jamais avec une sincérité et une

sécurité parfaites, dans un état contre nature, où l'on prétend ne plus croire ni au témoignage des sens, ni à la conscience, ni à la raison. On ne perd pas la foi catholique et la raison par-dessus le marché, comme on perd son porte-monnaie ou sa montre, par distraction. Faut-il rappeler à des catholiques les définitions du concile du Vatican touchant la connaissance naturelle que l'homme a de Dieu par la raison, et le pouvoir qu'il a de « démontrer », dit le serment antimoderniste (qui est règle de foi) l'existence de Dieu ? Commentant ces définitions, un théologien autorisé, et qui ne fait que formuler l'enseignement commun, déclare que « le pouvoir physique (1, de connaître Dieu par la raison est tellement personnel, qu'il passe nécessairement à l'acte, indépendamment du milieu social », et que « tout individu en possession de sa raison a par le fait le moyen de connaître Dieu sans l'aide d'aucune autorité extérieure ». Cette doctrine, ajoute-t-il, quoi qu'elle ne soit pas formellement définie par le concile, est certaine théologiquement, d'une certitude toute proche de la définition de foi et immédiatement susceptible d'ètre définie, proxima fidei. (2)

Dans ses Etudes, bien connues, sur le concile du Vatican, et qui font autorité, M. l'abbé Vacant, se

<sup>(1)</sup> Le mot physique signifie ici, dans la langue théologique, un pouvoir inhérent à la nature.

<sup>(2)</sup> M. Chossat, article Dieu (connaissance naturelle de), dans le Dictionnaire de théologie de Vacant.

posant la question : Existe-t-il des hommes qui ne puissent connaître Dieu ? et parlant des païens et des hommes non cultivés, et d'une simple ignorance de Dieu qui serait involontaire, écrit : « Un homme, ayant l'usage de sa raison, peut-il être vraiment et de bonne foi, dans l'athéisme négatif ? Pour être dans cette bonne foi, il faudra qu'il ait employé tous les moyens dont il disposait pour se rendre compte de la vérité. Il faudra, en d'autres termes, que son erreur ou son ignorance soient invincibles et qu'il n'en soit pas coupable. »

« La question ainsi posée, nous répondons que l'athéisme n'est pas possible à un homme de bonne foi. »

Et, après avoir indiqué les preuves théologiques de son assertion, l'auteur ajoute : « Vivant au milieu des créatures et portés par nature à chercher la cause de tout ce qui existe, nous ne pouvons rester longtemps sans penser à l'auteur de l'univers. La question de son existence s'impose d'elle-même à notre attention, alors même que personne ne nous parlerait de lui. C'est pourquoi l'athéisme négatif est impossible. Mais une fois la question posée, il nous est également impossible de fermer les yeux de parti-pris aux preuves de son existence. Ces preuves sont en effet si nombreuses et si simples, qu'on ne saurait manquer de les remarquer. Elles sont en même temps si solides, qu'une fois qu'on y a pensé, on ne saurait

leur refuser toute valeur. C'est pourquoi un homme de bonne foi ne saurait vivre non plus dans l'athéisme positif. » (1)

Le mot de bonne soi doit être entendu ici dans le sens d'une sécurité et d'une tranquillité absolue et perpétuelle de conscience, qui n'a jamais été troublée par aucun doute. Car, après coup, quand il a perdu la soi par sa faute, l'homme est malheureusement trop habile à se créer une bonne soi en quelque sorte de seconde main, saite ordinairement d'orgueil, de légèreté, de présomption, d'ignorance volontaire, de resus d'examiner, d'auto-suggestion, et à s'endormir dans une assurance trompeuse qui demeure gravement coupable, au moins dans ses causes. C'est seulement en ce sens qu'on peut dire qu'il y a des athées convaincus.

Et remarquons que les théologiens que nous venons de citer parlent des païens et des hommes non instruits : que faut-il dire d'un catholique intelligent, élevé, jusqu'à l'âge d'homme, au sein des lumières et des grâces de l'Eglise, — alors que le concile du Vatican a défini : « Anathème à qui « dirait que les fidèles sont dans la même condi- « tion que ceux qui ne sont pas encore parvenus « à la seule foi véritable, de telle sorte que les « catholiques puissent jamais avoir une juste

<sup>(1)</sup> Vacant, Etudes sur les constitutions du concile du Vatican. La constitution Dei Filius. Tome I, pp. 327-328.

« cause de suspendre leur assentiment pour mettre « en doute la foi qu'ils ont déjà reçue par les ensei-« gnements de l'Eglise. » (1)

Pourquoi faut-il, encore une lois, qu'il soit nécessaire de rappeler de telles vérités à des catholiques, et de réveiller en eux l'horreur que la seule idée de l'athéisme inspire aux âmes droites, même non chrétiennes?

« Insensés, dit Bossuet, qui dans l'empire de © Dieu, parmi ses ouvrages, parmi ses bienfaits, © osent dire qu'il n'est pas (2) et ravir l'ètre à © celui par lequel subsiste toute la nature ? La © terre porte peu de tels monstres ; les idolâtres © mêmes et les infidèles les ont en horreur. Et © lorsque dans la lumière du christianisme on en © découvre quelqu'un, on en doit estimer la ren-© contre malheureuse et abominable. » (3)

Que si ces « monstruosités intellectuelles », comme les appelle à son tour Mgr d'Hulst, sont devenues, hélas! moins rares de nos jours, s'en-

<sup>(1)</sup> Constitution Dei Filius, chap. III, canon VI.

<sup>(2)</sup> J'ai démontré plus haut que la position agnostique n'est pas réellement tenable, et qu'elle aboutit, nécessairement, à dire : Dieu n'est pas, et à agir en conséquence. (B. G.)

<sup>(3)</sup> Bossuet, Sermon pour le premier dimanche de l'Avent.

suit-il que la répulsion qu'elles inspirent doive diminuer chez les catholiques? Ceux-ci ne doivent-ils pas, au contraire, aiguiser en eux cette sensibilité fière et jalouse de leur raison et de leur foi, cruellement blessées de l'injure faite à Dieu?

Or, il n'est pas douteux que l'admiration presque sans bornes professée par un certain nombre de catholiques de l'entourage de M. Maurras et l'autorité de chef intellectuel qu'ils lui ont dévolue, ne tendent à émousser inévitablement en eux ce sens délicat.

Je supplie qu'on me pardonne d'avoir à indiquer ici un journal dans lequel militent, en faveur de la vérité catholique, de vaillantes bonnes volontés, qui est encouragé par un bon nombre d'évêques, et surtout qui est attaqué, de la façon souvent la plus odieuse et la plus injuste, par les modernisants et les libéraux ennemis de l'Eglise. Mais enfin, j'avoue qu'en entendant un prêtre, dans ce journal, s'adresser à M. Maurras avec une humilité vraiment déplacée et s'écrier presque sur un ton de psalmodie : « Maître, maître,... vous nous avez gardés, vous nous avez sauvés ; une grâce de salut intellectuel nous est venue par vous »; en entendant ce prêtre demander pardon à ce « Maître » d'avoir jeté au feu un de ses livres à cause d'une tache d'encre impie, alors que les impiétés formelles ont été très nombreuses à travers toute l'œuvre et surtout alors que la tache sombre, hideuse de l'athéisme, source impure d'où découlent les blasphèmes, demeure tout entière au fond, à la base de tout,... — j'avoue que je me suis senti blessé dans la fierté de ma foi.

Dans le même journal, un autre prêtre, analysant, d'après les pages de M. Maurras que je viens de commenter moi-même, le « cas » psychologique de cet écrivain, se contente de le décrire, ce cas, sans un seul mot vraiment net de réprobation doctrinale. « L'impuissance de saisir l'absolu » est constatéc comme un simple phénomène, presque comme une excuse. C'est une « épidémie. Les plus belles intelligences ne sont pas à l'abri de cette infirmité. » (1)

Un'autre admirateur du « Maître », un laïque, celui-là, et fervent chrétien, ne me disait-il pas à moi-même qu'il considérait M . Maurras comme un homme « absolument nécessaire » ?

Ces disciples par trop fervents ne se rendent-ils pas compte que leur indulgence rend à leur « Maître », même au point de vue de la « conversion » que depuis si longtemps ils espèrent, le plus mauvais service ?

<sup>(1)</sup> On n'est pas peu surpris de lire dans le mème article : « L'àme dans laquelle ce vide philosophique (le vide absolu) a été creusé a toutes les peines du monde à conserver la foi ou à la retrouver si elle a eu le malheur de la perdre. » Comme si la foi pouvait coexister un seul instant avec le scepticisme rationnel et l'agnosticisme de Kant ou de Comte! L'auteur croirait-il que l'athéisme philosophique, même négatif, peut se concilier avec la foi théologique? C'est sans doute une distraction, mais elle est d'importance.

J'écrivais jadis dans mon commentaire de la Lettre de Pie X sur le Sillon :

Il n'est que juste d'indiquer, à la décharge des chefs laïques du Sillon, une excuse qui rendit pour eux les erreurs beaucoup plus difficiles à éviter. C'est qu'ils y furent confirmés, encouragés, enfoncés par des prêtres nombreux et haut placés, par tout un courant d'opinion ecclésiastique qui les enveloppa de l'atmosphère la plus capiteuse et la plus capable de renverser de jeunes cerveaux : celle d'une invraisemblable adulation.

Comment se seraient-ils défiés d'eux-mêmes, n'ayant guère le droit de se défier de ceux qui les encensaient? Comment auraient-ils entendu les voix, timides au début, qui criaient : casse-cou! alors que... etc.

Toute proportion gardée, un phénomène analogue s'est produit autour de M. Maurras. Ici les prêtres qui auraient pu agir et qui, à mon humble avis, ont commis la faute de ne pas voir assez clair et de ne pas parler assez net, sont peu nombreux : d'autant plus que, comme il était arrivé pour le Sillon, et comme il arrive presque fatalement en de tels cas, ceux-là seuls qui ne contredisent pas sont accueillis et écoutés. Et quand des critiques sont mêlées aux éloges (c'est le cas dès ouvrages de M. Descoqs), on exploite à grand bruit les éloges, on tait pratiquement les critiques, qui demeurent non avenues.

Voici à peu près, ce me semble, les propositions qui seront à lévelopper dans une prochaine étude.

1° M. Maurras nous dit lui-même que son but a élé de « metire en rapport de synthèse les sentiments traditionnels du monde de drone et les idées philosophiques, historiques ou scientifiques professées à gauche. » (1) Ce mot « en rapport de synthèse », s'il fallait l'entendre au sens réel, serait en lui-même de la plus parfaite absurdité ; car entre la philosophie de gauche et les sentiments de droite, il n'y a aucune synthèse possible : ce sont les deux contradictoires. L'abîme béant ne peut être comblé par rien au monde : cet abîme, il reste donc au centre même de la doctrine de M. Maurras, et cette contradiction enlève à cette doctrine toute réelle autorité. Le relativisme agnostique de M. Maurras est la philosophie de gauche, la philosophie libérale et révolutionnaire par essence. M. Maurras ne peut donc, s'il est sincère dans ses campagnes anti-libéralistes et anti-révolutionnaires, croire réellement à sa philosophie relativiste, ni s'en contenter.

2° M. Maurras reconnaît lui-même, et avec l'affirmation d'un certain regret qu'on croirait plus aisément réel (2) s'il s'avérait efficace, que sa philosophie l'isole « du chœur », le détache du centre commun autour duquel il affirme vouloir refaire l'unité française, et hors duquel il n'y a, dit-il, que

<sup>(1)</sup> L'Action française et la religion catholique, p. 69.

<sup>(?)</sup> Notamment vers la fin de son appel au Souverain Pontife, dans l'Action française et la religion catholique.

barbarie. Autant dire qu'il s'excommunie lui-même, en vertu de sa philosophie, de la cité spirituelle qu'il prétend instaurer. Si M. Maurras croyait à la réalité du bienfait qu'il veut donner à la France, il y aurait, pour un homme qui pense, dans la constatation de cette auto-excommunication et de ses conséquences logiques, une démonstration adéquate de l'absolu auquel M. Maurras prétend ne pas croire.

- 3° La philosophie de M. Maurras n'est pas seulement incomplète; elle est formellement erronée et positivement impie. Ne respectant pas Dieu, puisqu'elle le nie, elle ne peut pas respecter l'Eglise qui n'est rien si elle n'est pas l'Eglise de Dieu; elle ne peut pas reconnaître les « bienfaits » de l'Eglise, car l'unique bienfait de l'Eglise au monde, c'est Dieu donné en Jésus-Christ.
- 4° Pas une des données positives sur lesquelles s'appuie M. Maurras : ordre, autorité, organisation, morale, famille, patrie, bien social, n'est concevable, n'est pensable sans un absolu réel qui seul communique à ces données toute leur valeur, et sans lequel les mots qui les expriment ne sont que des mensonges.
- 5° Tout ce qu'il y a de vrai, de juste, de fort, de pénétrant dans les analyses contre-révolutionnaires de M. Maurras est absolument contradictoire à son relativisme agnostique, et postule, au contraire, les principes de la philosophie rationnelle et spiritua-

liste, non seulement comme une base extérieure qui asseoie les conclusions, mais, comme une âme, un esprit intérieur, et interprétatif, à l'exclusion de tout autre, de toutes les données qu'on veut établir.

- 6° Les éléments prétendus constructeurs qu'on essaie d'arracher, par lambeaux, aux œuvres d'Auguste Comte, de Renan, de Sainte-Beuve et d'autres incroyants, ne pourraient ètre constructeurs que si on les interprétait en répudiant tout d'abord, d'une façon absolue et très nette, la philosophie destructive qui les enveloppe. Or, c'est ce que ni M. Maurras, ni les auteurs cités ne veulent faire.
- 7° Entre les catholiques et les agnostiques, aucun terrain commun de doctrine politique n'existe ni n'est concevable, parce que aucune base philosophique commune n'est possible. Les catholiques et les agnostiques resteront toujours, incurablement « la droite et la gauche », le parti de Dieu et celui de l'impiété. Quant au terrain commun d'action même purement pratique, il n'est ni sans contradiction, ni sans dangers graves.
- 8° Les « méthodes » dites d'Action Française, en raison des données qu'elles empruntent à l'élément agnostique mêlé à la direction intellectuelle de ce mouvement, risquent de n'être point sans quelque mélange d'erreur et sans péril pour la doctrine et pour l'esprit catholiques.

9° Spécialement dans les solutions proposées aux questions sociales et syndicales, des critiques sérieuses peuvent être formulées.

10° L'énergie et le dévouement déployés très souvent et de la manière la plus louable, en faveur de la religion par des membres de l'Action française, le bien très réel opéré par ce groupement, tout cela est absolument hétérogène et logiquement contradictoire à l'agnosticisme de quelques-uns des chefs.

Que si les affirmations catholiques de ces incroyants semblent avoir ramené quelques personnes à la religion, il est bien évident que ce résultat non seulement n'est point dû à leur philosophie, mais lui est totalement contradictoire.

11° Je tiens à redire que toute la contradiction, tout le heurt de cette situation anormale, et aussi tout le danger, viennent de la qualité de chefs intellectuels dévolue à ces quelques incroyants par un groupement qu'on peut dire, à part eux, unanimement catholique, et dont la doctrine devrait être exclusivement catholique.

Puis-je espérer qu'on ne dénaturera pas le sens de ces quelques propositions, et qu'on voudra bien attendre, pour les déclarer erronées, que j'en aie développé les preuves ?

Je dénonce d'avance comme falsificateur de pensée, trompeur et traître, quiconque interprèterait on citerait une seule ligne de cette étude ou de celles qui suivront, dans le but de légitimer, ou de favoriser ou d'excuser les attaques odieuses et haineuses de certains démocrates, « hérétiques du dedans », contre M. Maurras et contre l'Action française; — ou d'infirmer l'opinion de ceux qui pensent (et ils en ont le droit) que les conclusions politiques de l'Action française, pourvu qu'elles soient appuyées sur la saine philosophie spiritualiste et catholique, pourvu qu'elles représentent la vraie doctrine politique traditionnelle de la monarchie très chrétienne en France, enfin pourvu qu'elles proposent des moyens d'action conformes à la morale catholique et approuvés par l'Eglise, sont les seules qui pourraient contenir, si la Providence daignait y mettre son appoint, le salut du pays.

Je demande qu'on veuille bien peser chaque mot de cette dernière déclaration : il n'y en a pas un qui ne porte.

BERNARD GAUDEAU.

P.-S. — J'ai écrit à la p. 415 de cette étude que, de l'aveu unanime, la doctrine traditionnelle des catholiques royalistes est la plus ouvertement, la plus exclusivement catholique de toutes les doctrines politiques françaises. Pour prévenir une équivoque intéressée, je tiens à rappeler que je parle des doctrines concrètes et historiques, en tant qu'incarnées dans les faits, et non des formes abstraites et irréelles. En ce sens, il n'y a pas de contestation possible.

# TRANSCENDANCE ONTOLOGIQUE DU CATHOLICISME OU L'ORDRE SURNATUREL CHRÉTIEN

Nous avons vu dans notre étude précédente que, d'après le Modernisme, Dieu, le Christ et l'Eglise sont des produits de l'immanence vitale et religieuse ou des facultés constitutives de l'être humain. En termes plus simples, toute la religion catholique serait une création de notre subjectivité. Inutile de rappeler les procédés et le mode de cette formation; ils sont sans doute encore présents à l'esprit de ceux qui nous ont lu avec quelque attention. Pour refuter ce système, il nous faut à notre tour examiner en elle-même, dans son essence propre, cette religion catholique, afin de bien voir ce qu'elle est, ce qui la constitue; puis nous aurons à remonter jusqu'à ses origines et à pénétrer autant que possible le secret de sa formation.

Toute la question se réduit à ceci : Le Catholicisme est-il quelque chose de réel, d'objectif, et par suite d'extrinsèque à nous-mèmes, d'indépendant de nous tous, une réalité qui subsiste sans nous et hors de nous, de laquelle nous pouvons bénéficier sans aucun doute, mais qui n'a pas besoin de nous pour être ce qu'elle est, dans sa plénitude ? Ou bien serait-il quelque chose de subjectif, sortant pour

ainsi dire, à tout instant de sa durée, comme on a essayé de nous le persuader, de notre subconscience, du besoin que nous avons de lui, besoin créateur puisqu'il réalise le divin auquel il aspire? Tel est le problème assez complexe qui revient devant nous et sollicite un dernier examen.

Il sera résolu si nous parvenons à justifier le double titre que nous avons donné à cette étude : Transcendance ontologique du Catholicisme ou l'Ordre surnaturel chrétien. En effet, si le catholicisme nous est transcendant à nous-mêmes, s'il nous dépasse et à plus forte raison tous les êtres qui nous entourent ; s'il est tel ontologiquement, par son être propre et constitutif, et non point seulement par les idées que nous nous en formerions a priori ; évidemment rien ne serait plus déraisonnable que de vouloir le faire sortir de notre mentalité, de nos facultés immanentes, quelles qu'elles soient, pas plus de la subconscience que de la conscience claire et formée.

Notre second titre exprime plus énergiquement la même chose : l'Ordre surnaturel chrétien. La signification exacte du mot surnaturel ne doit point être cherchée dans une opposition formelle, mais dans cette transcendance intrinsèque, ontologique, à l'ordre naturel, et qui contraste avec l'infériorité de ce monde de la nature dont nous avons admiré cependant toute la complexité et la richesse. L'Ordre surnaturel s'étend sur ce monde inférieur, s'y adapte par une sorte d'affinité qui les relie. Aussi remarquerons-nous entre les deux des similitudes, ne serait-ce que par leur constitution en sociétés distinctes. L'humanité ne se présente-t-elle pas à nous sous la forme sociale comme le Catholicisme

lui-même? Ces deux sociétés devront s'aider et s'unir pour atteindre chacune plus aisément et plus sûrement leur but respectif.

Il nous faut étudier : 1° la fin suprême et dernière du catholicisme ; 2° son principe et sa constitution intrinsèque ; 3° la manifestation démonstrative de sa transcendance ; 4° son organisation définitive.

I

### L'ORDRE SURNATUREL, SA FIN

Le moyen le plus simple et le plus esticace pour démontrer la transcendance onfologique de l'Ordre surnaturel et chrétien, est d'en marquer tout d'abord le but, la fin suprême et dernière. Nous savons tous que la révélation chrétienne, en d'autres termes, la révélation parvenue à son plus haut sommet et constituée ainsi dans son intégralité, a considérablement agrandi la connaissance naturelle et même surnaturelle que les générations antérieures avaient de Dieu, de sa nature et de ses perfections. Elle nous a introduits d'une certaine manière dans ce que la vie divine a de plus intime, en nous renseignant sur l'existence des trois Personnes divines et de leurs relations entre elles. Et cette manifestation, quoique fort imparfaite, a projeté une telle lumière jusqu'aux profondeurs de la Divinité, que l'on a pu dire que l'existence même de Dieu nous avait été rendue plus croyable et d'une foi plus lumineuse et plus aisée, ne fût-ce qu'en nous montrant dans notre âme, dans le mouvement de sa vie et le jeu de ses facultés, une lointaine et harmonieuse correspondance avec la Vie Trinitaire et les relations des Personnes divines.

Bossuet a, dans ses *Elévations sur les mystères*, résumé, en quelques pages ravissantes de grandeur, toute la pensée des Pères sur ce sujet, en d'autres termes, toute la Tradition catholique.

Cette doctrine trinitaire n'est point pour nous objet de pure spéculation; elle est tellement pratique que sur elle s'appuie tout ce que nous savons de notre destinée et de notre sort éternel. La même révélation chrétienne nous a appris en effet que nous étions devenus, en notre qualité de catholiques, les fils adoptifs de ce Dieu un et trine, un par nature, trine par les personnes, les frères de la seconde Personne de cette Trinité sainte, ses frères non seulement par cette nature humaine que le Verbe avait voulu partager avec nous, mais encore par une certaine participation effective, réelle, à sa vie.

Et c'est en vertu de cette participation que nous avons l'espoir de pénétrer un jour en quittant ce misérable monde, au sein de cette Trinité ellemême, d'être unis bien plus intimement et très directement à sa Vie pleine et parfaite, par toutes les facultés de notre ame, transformées et divinisées. Nous verrons Dieu comme il se voit et notre intelligence, aujourd'hui si pauvre et si faible, envahie si souvent par les ténèbres de l'erreur, sera inondée de ses clartés. Nous posséderons Dieu et il nous sera permis de l'étreindre en quelque sorte de toutes les énergies de notre volonté, fortifiée par sa propre vertu. Et comme cette possession répondra à tous les appétits, naturels et surnaturels, de notre cœur, elle nous inondera d'une félicité dont rien sur la terre et dans le monde créé, ne peut nous donner une idée.

Voilà notre sort futur et le but suprème de cet Ordre surnaturel, déjà atteint en partie et qui entre

chaque jour dans une réalisation plus complète. En effet, tous les saints qui ont vécu sur cette terre depuis deux mille ans, et les générations antérieures qui par une anticipation miséricordieuse ont bénéficié des bienfaits de l'Incarnation, sont entrés déjà dans cetle heureuse éternité. Ils y forment un fragment de l'Eglise du Christ, une partie de l'Ordre surnaturel chrétien, l'Eglise triomphante du Ciel. De cette Eglise triomphante nous connaissons les principaux membres, ceux qui ont travaillé les premiers à la construction de l'Ordre surnaturel et à ses développements, les Apôtres et les grands docteurs de l'Antiquité chrétienne. Nous savons qu'ils en pensaient et comment ils y sont parvenus; ce ne sont point pour nous des étrangers, mais des frères aînés, des amis et des protecteurs ; ils nous attendent là-haut et nous avons bien la confiance et l'espoir de les y rejoindre un jour.

Nous nous trouvons donc en face de quelque chose de concret, de vivant et réel, et aussi et surtout de transcendant, le but final de l'Ordre surnaturel. C'est ce but final qui déterminera tout le reste et le marquera du même caractère de transcendance, ainsi que nous allons en faire la preuve.

11

## JÉSUS-CHRIST,

### PRINCIPE DE L'ORDRE SURNATUREL: SA TRANSCENDANCE INTRINSÈQUE

Pour nous rattacher à ce but suprême de notre vie, la vision et la possession de Dieu dans le Ciel et pendant toute la durée de l'Eternité, il a fallu un ensemble de moyens proportionnés d'une part à cette fin dernière, et d'autre part à notre état présent quel qu'il fût, disons mieux, à notre nature ; et de plus des moyens assez forts, assez durables, pour maintenir cette union après l'avoir formée. Cet ensemble de moyens constituera l'Ordre surnaturel ici-bas en ce qu'il a d'essentiel et d'intrinsèque. Afin de l'établir permanent et efficace, le Verbe, Fils éternel du Père céleste, est venu sur cette terre, chez nous ; il s'est fait l'un de nous, tout d'abord pour nous révéler le plan divin sur nous, sur notre état présent et notre destinée, les desseins de son Père et les siens propres.

Lui seul les connaissait : ne nous l'a-t-Il pas dit explicitement ? « Omnia mihi tradita sunt a Patre. Le Père céleste m'a livré tous ses secrets. Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père et qui connaît le Père si ce n'est le Fils et ceux à qui le Fils voudra bien le révéler ? Nemo novit Filium nisi Pater neque Patrem quis novit nisi Filius et cui voluerit Filius revelare. Et ceux à qui le Fils révèle ces secrets de l'Eternité, ce sont les petits et les humbles, tandis qu'il les cache aux superbes tout épris de leur fausse prudence. Confiteor tibi Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis » (1).

Ces choses que le Maître de la terre et des cieux venait nous dire sont précisément ces liens qui déjà nous unissent, nous pauvres mortels, à notre fin dernière, la béatitude céleste ; ce sont les moyens qui nous acheminent peu à peu vers la vision et la possession de Dieu.

<sup>(1)</sup> Matth, XI, 25-27.

Ce but a été estimé, par la Sagesse divine, si grand et si précieux, qu'il a déterminé non seulcment la venue du Christ en ce monde, mais le mode si extraordinaire de cette apparition. Aux yeux de beaucoup de chrétiens inintelligents des choses de la foi, l'Incarnation du Verbe ressemble à ces théophanies dont furent favorisés les patriarches des temps primitifs. C'est un passage, une apparition de la Divinité, qui a duré trente-trois ans, il est vrai, et dont ils consentent à garder le souvenir ; mais c'est tout. Non, il n'en est point ainsi. L'Incarnation du Verbe n'est point pour nous quelque chose de passager qui se serait en quelque sorte évanoui ; c'est au contraire une réalité très permanente dont nous avons l'obligation de nous former une idée aussi exacte que possible.

Le Verbe a pris notre nature tout entière avec les éléments essentiels qui la constituent, un corps pareil au nôtre avec tous ces sens qui le mettent en communication avec le monde matériel, une âme avec une intelligence concevant les choses comme nous les concevons, avec un cœur capable de s'émouvoir, d'aimer, de s'attacher et par suite de souffrir de ces souffrances intimes qu'il connut si bien, une volonté agissante et libre, prête aux résolutions énergiques, grandioses, comme le requéraient les desseins du Père céleste.

Mais voici qui dépasse tout ce que nous eussions pu imaginer : l'Humanité du Christ, toutes ces facultés mentales et morales dont nous parlions et son corps lui-même avec ses énergies physiques, ne subsistaient que dans le Verbe et par le Verbe ; leurs actes étaient si absolument mûs, pénétrés et dirigés par Lui, qu'ils en procédaient comme de leur principe immédiat et formel, en même temps

que de ces facultés humaines elles-mêmes. Aussi les appelons-nous des actes tout à la fois divins et humains ou théandriques, selon l'expression consacrée, produits de la double et inséparable activité du Verbe fait chair.

Et ce Christ ainsi constitué est le principe et l'auteur de tout cet Ordre sumaturel, c'est-à-dire de cet ensemble de moyens qui nous rattache à notre fin dernière et nous la rend accessible par d'incessantes communications avec le Père, le Verbe et l'Esprit. Lui-même a exprimé tout cela en ces trois mots : « Ego sum via, Veritas et Vita. Je suis pour vous tous la Voie, la Vérité et la Vie. » Et il est en effet la Voie ; comment, sans son humanité qui l'a fait notre (rère, pourrions-nous nous approcher de sa propre Divinité ? Il est la Vérité, la Vérité substantielle et vivante, portant en lui tous ces secrets divins dont nous avons parlé ; et s'il a pris une intelligence humaine, c'est afin de les concevoir à notre manière et de leur donner une expression qui nous fût intelligible. Il l'a fait dans ces adorables paraboles que comprenaient si bien les foules galiléennes qui se pressaient pour l'entendre.

Sa révélation fut progressive. Les modernistes, ces esprits orgueilleux qui ne comprennent rien parce qu'ils mêlent à tout leur propre corruption, s'en sont scandalisés, comme si le Christ révélateur avait lui-même progressé dans la compréhension de ses propres doctrines. Ils n'ont pas voulu voir qu'il se proportionnait à notre faiblesse, au degré d'intelligence de ceux qui l'écoutaient et qui n'auraient pu saisir ni comprendre du premier coup. Il y a loin, du moins en apparence, des allégories gali-léennes à ces discours polémiques, ardents et profonds, que le Christ adressait aux pharisiens et aux

chefs de la Synagogue, dans ses derniers voyages à Jérusalem, à l'époque des fêtes pascales. Il y a plus loin encore de toutes ces leçons aux suprêmes secrets qu'il versait dans le sein de ses chers Apôtres après la Cène, alors qu'ils avaient reçu une première fois sa chair pour la manger et son sang pour le boire. Et ce n'était pas assez pour les conduire à une suffisante intelligence de sa doctrine ; il leur promettait son Esprit qui leur donnerait ses suprêmes explications et leur en montrerait tout le sens et la profondeur. Telle est la divine économie de la Révélation avec sa progression miséricordieuse, proportionnée à nos capacités et à nos besoins.

Car elle se répète sans cesse en notre faveur. Le Christ révélateur n'a point en effet quitté cette terre où il habitera jusqu'à ce qu'elle se dissolve, comme ces grands astres qui, eux aussi, vieillissent et disparaîtront un jour. N'a-t-il pas promis de demeurer avec nous tous les jours, à toutes les heures et en tous les lieux à la fois ,en attendant la consommation des siècles, usque ad consummationem sæculi. Le mode de sa présence a changé ; mais sous ces diversités modales il fait toujours parmi nous la même œuvre, parce qu'il est toujours le même, toujours la « Vérité » et la « Vie ». Comme Vérité, il pénètre par cette action propre et personnelle qui s'appelle la grâce jusqu'aux profondeurs de nos âmes ; il fait luire sur chacune de nos intelligences le degré de clarté surnaturelle qu'elle est capable de recevoir ; il y crée tout d'abord une sorte d'intellection rudimentaire pour la conduire plus loin et plus haut, jusqu'à l'acceptation totale de la vérité, non seulement par l'esprit, mais par le cœur et la volonté, en d'autres termes jusqu'à la pratique parfois héroique de ses commandements, à tout le

moins jusqu'à la sanctification suffisante pour assurer le bonheur du Ciel. Et c'est ainsi que tous, sous son impulsion révélatrice et régénératrice, nous atteignons notre fin suprême, la vision et la pleine possession et jouissance de Dieu Père, Verbe et Esprit

\* \*

Ceci nous amène à étudier l'Acte transcendant par excellence du Christ Sauveur, l'Acte pleinement révélateur de ses desseins et auquel est attachée leur entière exécution : c'est sa Mort précédée du supplice qu'il endura sur le calvaire et suivie de sa résurrection ; car c'est dans cette complexité merveilleuse, avec toutes les circonstances qui l'ont préparée et déterminée, comme avec les conséquences qui en sont sorties, qu'il nous faut la considérer.

Cette humanité que le Christ avait prise, la nôtre à tous, avait été au cours des siècles antérieurs victime de toutes les souffrances physiques et morales que l'on peut imaginer. Elle avait été ravagée par toutes les maladies qui n'avaient pas laissé intacte la moindre fibre de sa chair. Aux souffrances physiques ajoutons les peines morales, bien autrement terribles, car elles saisissent toutes les fibres du cœur, entendons par là toutes les facultés de notre âme, car toutes sont accessibles à la souffrance. L'intelligence n'a-t-elle pas ses angoisses qui sont parfois en rapport avec sa sagacité et sa pénétration? Nous comprenons beaucoup mieux les peines du cœur, celles qui nous saisissent dans nos affections bonnes ou mauvaises, dans nos cupidités et

nos convoitises, ne serait-ce qu'en nous soustrayant les objets qu'elles réclament. Inutile de pousser plus avant cette sorte de pathologie psychologique.

Mais voici qui est plus émotionnant encore : cette humanité ainsi tourmentée de tant de manières, aboutit à la mort qui, quand elle n'est pas éclairée des lumières de notre foi catholique, semble être la ruine totale de tout l'être humian. Voyez-le en effet quand il vient d'en être frappé : chose qui n'a plus de nom dans aucune langue humaine, amas de chair et d'os qui déjà sent la décomposition et la pourriture, voilà tout ce qui reste du roi de la création! Mais son âme direz-vous? Cette âme, elle a été ravagée autant et plus que le corps par toutes les passions et par tous les vices. C'est là, dans ses profondeurs intimes, que se sont produites tout d'abord les décompositions à première vue irremédiables, là que se sont amassées ces pourritures morales, ces habitudes dépravatrices, qui ont engendré toutes les souffrances et la mort elle-même.

Telle m'apparaît l'humanité lorsque le Christ vint vers elle pour se l'unir ,et il ne recula pas ; sous quelques réserves que nous indiquerons, il la prit telle qu'elle était.

Le Verbe s'appropria cette humanité avec ses souffrances et la mort elle-même, en ce qu'elle a de plus horrible. Les souffrances qu'il lui plut d'endurer dépassent celles de toutes les maladies qui ont torturé le corps humain ; voyez ses mains et ses pieds troués et sanglants, son front déchiré, ses chairs meurtries, sa poitrine ouverte et son cœur blessé. Son âme fut elle aussi en proie à toutes les angoisses morales, son intelligence à toutes les épouvantes, causées par l'approche et le contact des crimes, dont il s'était fait responsable, en se rendant

solidaire de la race humaine tout entière (1). Son cœur cessa de battre sous l'oppression de ce faix horrible qu'il assuma librement et par amour. Sans doute il ne s'appropria point nos fautes, en ce qu'elles ont d'intrinsèque et d'offensant pour la majesté de son Père, ni les passions qui les avaient déterminées ni les habitudes ou dégradations morales qui en furent la conséquence. Ce sont là les réserves nécessaires dont nous parlions plus haut; mais elles n'empêchent que, dans et par la solidarité que le Christ avait nouée avec la race humaine, il porta à son calvaire les responsabilités morales, issues de ces fautes et de ces crimes, vus en euxmèmes, dans leurs causes et leurs conséquences. Et c'est là l'explication de ses propres tourments.

La vertu expiatoire de ces tourments vient tout à la fois de l'innocence de la victime, de sa pitié miséricordieuse pour nous, les vrais coupables, des supplications qu'il adressait en notre faveur à Dieu son Père qui, touché de tant de dévouement et d'amour, nous relève et nous embrasse avec son Fils dans les effusions de sa tendresse. Jamais nous ne comprendrons comme il convient et nous n'admirerons assez cette conciliation des attributs divins dans l'œuvre rédemptrice. Ainsi cette justice apaisée par l'amour ne laisse-t-elle cependant tomber son pardon que sur les âmes qui, dans la suite des siècles, le viendront chercher au pied de cette croix où le Christ rédempteur souffre et agonise. Ce n'est pas tout, pour bénéficier de cette rédemption, ces âmes devront s'unir aux angoisses morales du Christ par une contrition sincère de leurs

<sup>(1) &</sup>quot;Tentatum per omnia pro similitudine absque peccato." Hebr., IV, 15.

propres péchés. Puisque ces fautes ont déterminé dans une certaine mesure ces souffrances du Sauveur, il est indispensable qu'elles soient rétractées et pleurées par leurs propres auteurs, qui les répareront ainsi dans la mesure possible.

La souffrance, avec l'expiation qui en résulte, ne suffit pas à la générosité du Christ ; il voulut aller plus loin, jusqu'à la mort; c'est cette mort elle-même qui engendra pour nous la vie, parce qu'elle était déterminée par l'amour. Oui, c'est par amour que le Christ s'est immolé, par amour qu'il meurt et c'est cet amour qui nous revivifie, nous fait ses propres frères, les fils adoptifs de Dieu. Voici ce qui se passa en effet au calvaire, ce que nous rapporte toute la tradition catholique que j'essaie de résumer dans ces lignes. Pour clore le drame sanglant du calvaire le soldat Longin, sur l'ordre de ses chefs, s'approcha du gibet pour constater légalement le trépas de l'auguste victime ; et voyant qu'elle était réellement morte et que tout était consommé, il lui frappa la poitrine d'un coup de sa lance qui pénétra jusqu'au cœur et le blessa. Il en sortit un peu de sang et d'eau ; c'était le symbole d'une réalité plus auguste et plus haute : parce que, dans ce corps résidait toujours le Verbe divin qui le ressuscita peu après, le double jaillissement mentionné ici était plus riche qu'il ne parut. C'était aussi le jaillissement d'un amour éternel, procédant du sein de la Trinité pour passer par les plaies du Christ et arriver jusqu'à nous. Il est entré en effet dans les veines de l'Église ou si vous aimez mieux, dans son organisme sacramentel; il y circule toujours, toujours chaud, vivifiant et purifiant, chaud comme l'amour qui nous l'apporte, vivifiant comme le sang du Christ qui ne s'appauvrit jamais, purifiant comme l'eau de notre baptème qui nous a fait les Fils adoptifs de Dieu.

Et tout cela nous vient du Christ rédempteur, de ce cœur siège d'un éternel amour, de ce cœur où revenait se réchauffer le sang de ses veines aux heures mêmes de sa douloureuse agonie. Et ce sang, en parcourant ses membres brisés par la souffrance, y recueillait les expiations, fruits de ces souffrances elles-mêmes et toutes les efficacités régénératrices dont elles étaient pénétrées. Oh! lorsque nous buvons ce sang dans le calice de nos messes, dilatons pour le recevoir toutes les facultés de nos âmes et jusqu'aux fibres de notre chair et si nous correspondons à ces efficacités régénératrices par les efforts d'une volonté sincère, désireuse de s'améliorer elle-même au contact divin et sous les impulsions qui en résultent, il est impossible que nos passions mauvaises n'en soient pas attiédies ou éteintes, que nos inclinations défectueuses n'en soient pas redressées, que toutes nos habitudes et nos aspirations ne revêtent pas une pureté, une grandeur, une sainteté qui sera la reproduction lointaine des aspirations de l'âme humaine du Christ, notre rédempteur et sauveur. Et ainsi s'achèvera en nous ici-bas l'œuvre par excellence, résultat de l'Acte transcendant que nous venons d'analyser, la mort de Jésus. Le reste s'accomplira dans les Cieux, par la vision, la possession et la pleine jouissance du Dieu Père, Verbe et Esprit.

(A suivre.)

J. FONTAINE.

### LETTRE OUVERIE

## à M. Bernard GAUDEAU, directeur de la "Foi Catholique"

SIIR

Les ruines de l'Idée de Dieu (Mercure de France, xxvi, rue de Condé) par Georges MATISSE

#### Mon cher Directeur,

A mon dernier article sur de Cyon, paru dans le numéro de votre revue du 25 novembre dernier, vous avez joint en post-scriptum :

Un M. Georges Matisse, dans un très méprisable petit volume intitulé: Les ruines de l'idée de Dieu, vient de s'en prendre à ces conclusions du livre Dieu et science de M. de Cyon, à qui il rend cependant la justice de l'appeler « l'éminent physiologiste ». Mais il paraît que, lorsque M. de Cyon s'efforce de « rappeler à la vie le concept de Dieu », il ne nous « offre que de la fausse monnaie »... « Les esprits se sont à jamais détachés de ce symbole naïf : il n'est plus de force à porter le faix des connaissances humaines. Il cède aujourd'hui devant d'autres symboles. Qu'importe: l'humanité qui a su construire le divin emblème est riche de puissances créatrices; elle saura se surpasser elle-même en des œuvres nouvelles; son génie est en mal de formules inédites. » Etc...

J'espère que notre éminent collaborateur M. Emile Flourens voudra bien assumer le soin de faire en quelques mots justice du « naïf » modernisme de M. Georges Matisse et des critiques adressées à l'œuvre de son ami M de Cyon. Montrer aux catholiques la misère intellectuelle de leurs adversaires est l'une des meilleures formes de l'apologétique.

Il est impossible de résister à une invitation faite en termes aussi flatteurs et aussi pressants. Mais, je dois l'avouer, mon ami M. Gaudeau me place dans un grand embarras. Pour faire un rôti de lièvre, le cuisinier le mieux intentionné a besoin, avant tout, d'avoir un lièvre. Pour faire l'examen et, s'il y a lieu, la réfutation d'un système philosophique, le critique a besoin, avant tout, de se trouver en face d'un système philosophique. Or, de système philosophique, chez M. Matisse, on ne découvre nulle trace; on ne rencontre qu'un amas de sophismes, ramassés dans le ruisseau du sectarisme le plus ignare et délayés, triomphalement, dans une rhétorique d'une banalité écœurante.

Cet opuscule de 76 pages n'a certes pas été écrit pour des philosophes, des penseurs ou des savants. Il a été écrit pour des primaires, pour les enfants qui sortent de l'école athée afin de les entretenir dans la bonne voie de l'ignorance et la haine de Dieu. Il ne raisonne pas, il procède par affirmations tranchantes : « Dieu a été l'idée néfaste de la philosophie. Toutes les fois que les penseurs ont voulu l'introduire dans leurs théories, et fonder quelque chose sur ce concept, ils ont abouti à des résultats misérables. »... « De toutes les mauvaises aventures dans lesquelles s'est enbarrassée la pensée de l'homme, depuis qu'il s'est mis à spéculer sur le monde, la pire est sans doute la création de

Dieu (1) »... « Toujours Dieu s'est interposé comme un écran opaque entre le monde et l'homme... (2) »

L'œuvre de M. Matisse n'est pas une œuvre isolée. Elle fait partie d'une collection qui s'intitule : « Les hommes et les idées » et qui, d'après son prospectus, s'est donné pour but : « de mettre à la « portée de tous, dans un format commode et d'un « prix minime, la connaissance précise des hommes « et des idées d'aujourd'hui et même d'hier (3) ». En un mot, c'est une encyclopédie au très petit pied qui se propose de corrompre les primaires du xx° siècle comme la grande encyclopédie a pourri les secondaires du xviii° siècle. C'est à ce point de vue seulement que la brochure de M. Matisse mérite de retenir notre attention.

Quand le lecleur saura que M. Matisse, qui félicite l'homme d'être « remonté du cul-de-basse-fosse « où le christianisme l'avait jeté »... et « d'avoir « pris confiance en lui (4) », ne fait, dans tout son livre qu'une seule allusion à la morale, pour dire que : « le bonheur universel est un mot aussi vide « de sens que la félicité éternelle des élus de Dieu, « ... que le patriotisme n'est que l'opposition des « intérêts et des égoïsmes de deux peuples » (5), il pourra imaginer quelles générations d'hommes, de citoyens et de soldats, nous donnera cet enseignement encyclopédique, digne complément de l'enseignement officiel de nos écoles publiques.

<sup>(1)</sup> Les ruines de l'idée de Dieu, p. 71.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 75.

<sup>(3)</sup> Voir verso de la couverture.

<sup>(4)</sup> Ibid., p. 76.

<sup>(5)</sup> Ibid., p. 36.

En lisant l'extrait de la brochure de M. Matisse cité par notre Directeur, j'ai cru que j'allais trouver en ce professionnel de l'athéisme un de ces anthropolâtres qui se plaisent à octroyer à l'être contingent et imparfait tous les attributs de l'être nécessaire et parfait : c'est une des formes de l'orgueil humain les plus dangereuses et aujourd'hui les plus répandues chez les songecreux, infatués des doctrines modernistes. L'auteur de la brochure n'affirmait-il pas que la métaphysique, décapitée de Dieu, pendrait un essor merveilleux? « L'humanité, nous « disait-il, qui a su construire le divin emblème, « est riche de puissances créatrices, elle saura se « surpasser elle-même en des œuvres nouvelles : « son génie est en mal de formules inédites. »

L'humanité, en dehors du théisme répudié par notre auteur, n'a su jusqu'ici accoucher que de « trois formules », pour employer le style de la brochure : le scepticisme, qui est abandonné par tous comme trop manifestement en désaccord avec les réalités de la vie moderne ; le matérialisme, que personne n'ose plus afficher comme au xviiie siècle, parce que la science contemporaine l'a tué et le panthéisme, espèce de refugium peccatorum qui voile la vanité des doctrines et le vague des idées sous des formules obscures et décevantes. J'étais curieux de connaître cette humanité supérieure « en mal de formules inédites ».

En quels termes M. Matisse nous la présente-t-il?

« L'homme, nous dit-il, tenu pour un être à part,

« privilégié de la création, fut ramené à sa place

« véritable sur la planète et dans son groupe zoolo
« gique. Il apparut sur la petite sphère terrestre,

« comme un mammifère parmi les mammifères,

« comme un vertébré parvenu, grâce à quelques « particularités heureuses : la main, qu'il possède « avec les singes (1)... » Et plus loin : « Aucune « trace d'intelligence dans le monde. Tout semble « distribué suivant la loi du hasard (qu'est-ce que « la loi du hasard ?) Le plus bel ordre de la nature « n'est qu'un amas de balayures jetées au hasard, « disait Héraclite il y a deux mille ans. Toute la « science moderne s'accorde à lui donner raison. « Les caractères physiques et moraux de l'homme « se répartissent d'après la courbe de Quételet, ap- « plicable aussi à la répartition des grains d'un tas « de sable (2). »

Les voilà donc « ces formules inédites dont le génie de l'humanité est en mal ». C'est par ces élucubrations que « riche de puissance créatrice, elle se surpasse elle-mème ». En lisant ces lignes, je me suis dit : « M. Matisse a voulu mystifier son lecteur. Je le classai parmi les sceptiques. Mais, quelques pagés plus loin, je rencontre cette affirmation doctrinale : « On n'est jamais assez matérialiste (3) ». Faut-il donc le ranger parmi les matérialistes dogmatiques ? Les types en sont rares aujourd'hui et méritent d'être conservés comme des fossiles. Cependant, dans un autre passage, M. Matisse essaye de nous démontrer que toutes les formes matérielles meurent et disparaissent, que seule l'Energie est immuable (4). Ce serait donc un panthéiste ?

M. Matisse sent l'impérieux besoin de parler en apôtre de la science, exorcisant le démon des reli-

<sup>(1)</sup> Ibid., p. 64.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 67.

<sup>(3)</sup> Ibid., p. 70.

<sup>(4)</sup> Ibid., p. 69.

gions .Aussi s'extasie-t-il devant les méthodes de Linné, de Buffon, de Cuvier, de Laplace, etc. (1). Mais toutes ces méthodes reposent sur le principe de causalité. Supprimez ce principe et elles s'écroulent. Serait-ce donc un éclectique ? Pourtant il flétrit l'éclectisme comme la honte du xix<sup>e</sup> siècle!

En vérité, il est impossible de trouver dans « les ruines de l'idée de Dieu » autre chose qu'un tissu d'incohérences, ægri somnia, prætercaque nihil!

\* \*

C'est un préjugé que les Matisse de tous les temps ont essayé d'accréditer dans le peuple, que la science écarte de Dieu. Il a été maintes fois réfuté, mais pour avoir encore une fois raison de ce vieux mensonge, M. de Cyon a cité les noms d'une pléiade d'hommes qui ont brillé dans les différentes branches des connaissances humaines et qui, par leurs actes, leurs écrits et leurs discours, ont publiquement fait acte d'adhésion à la foi. M. Matisse se gausse dédaigneusement de ces savants. On peut, dit-il, être très instruit en chimie et en pathologie et très ignorant en théodicée :

Et Voiture et Malherbe si savants en bons mots En cuisine peut-être auraient été des sots.

Si Pasteur a fait des découvertes, ajoute-t-il, c'est à sa méthode rigoureuse d'expérimentation qu'il le doit et non à ses convictions religieuses. Ceci s'appelle vouloir donner le change à des esprits peu éclairés, en déplaçant la question. M. de Cyon n'a pas dit que Pasteur était redevable de ses découver-

<sup>(1)</sup> V. p. 64 et suiv.

tes à ses convictions religieuses, mais premièrement que ses convictions religieuses n'avaient point nui à ses découvertes, et donc ne sont point source d'obscurantisme, et en second lieu, que ses découvertes avaient éclairé et confirmé ses convictions religieuses. De ce que des savants sont moins habiles que des ignorants en cuisine, il ne s'en suit pas qu'ils soient moins qualifiés pour découvrir les causes des phénomènes de la nature et leur divin auteur.

M. Matisse veut opposer aux noms cités par M. de Cyon et dont l'autorité est incontestée, les noms d'hommes qui se sont fait un tremplin de l'athéisme, mais dont l'autorité est plus discutable, par exemple M. Paul Bert. Je renverrai M. Matisse à une brochure de M. de Cyon, qu'il proclame luimème un physiologiste éminent. Il y verra que M. Paul Bert par « le comble d'outrecuidance et d'ignorance » dont il a fait preuve dans la direction de ses expériences, s'est disqualifié et a perdu le droit d'être compté au nombre des savants (1).

Comme Paul Bert en France, Haeckel en Allemagne s'est donné pour but de ruiner les églises chrétiennes et avant tout l'Eglise catholique. Il veut détrôner Dieu, remplacer la Bible par l'histoire de la création, les édifices religieux par des musées philogénétiques et le christianisme par le culte des protozoaires.

« En Allemagne, les partisans fanatiques de Haec-« kel fondent de nombreuses sociétés de monistes

<sup>(1)</sup> L'action des hautes pressions atmosphériques sur l'organisme animal, par de Cyon ; separat abzug aus Archiv für Anatomie und physiologie. Physiologische abteilung, Leipzig 1883.

« libre-penseurs. Il y a quelques années, la section » berlinoise de ces sociétés adressait aux associés « de province une circulaire pressante, attirant leur « attention sur l'urgence d'instituer un culte offi-« ciel d'adoration des Protozoaires. Elle insistait « également sur la nécessité d'ériger à cette inten-« tion des temples spéciaux ; Haeckel était désigné « comme le chef futur ou le grand prêtre du nou-« veau culte à introniser... Le 30 juillet 1908, en « pleine fête jubilaire de l'Université, le professeur « Haeckel inaugurait à Iéna le premier édifice éleyé « en l'honneur de la divinité protozoaire (1).

Tout alla bien jusqu'au jour où un embryologiste sérieux, le D' Brass, eut l'idée de contrôler les assertions contenues dans le Problème de l'homme, ouvrage de Haeckel, appelé à devenir l'évangile définitif de la nouvelle religion. L'examen ne fut pas heureux pour son apôtre. Le D' Brass constata que « plusieurs planches qui ornent le livre et qui, « selon l'affirmation de l'auteur, sont « des repro-« ductions très fidèles » d'après les ouvrages de « naturalistes connus, avaient subi de véritables « maquillages, destinés à démontrer que, dans cer-« taines phases de leur développement, les em-« bryons de l'homme sont identiques à ceux des « chauve-souris, des poissons et des singes anthro-« poïdes... Ainsi le dessin d'un embryon d'homme, « d'après His, est modifié de manière à rappeler « celui d'un gibbon, etc. » (2)

Haeckel fut obligé d'avouer ses fasifications (3).

<sup>(1)</sup> Dieu et science, par de Cyon, p. 333-334.

<sup>(2)</sup> De Cyon, Dieu et science, p. 334-335.

<sup>(3)</sup> V. Volkszeitung, de Berlin, 29 Décembre 1908.

De là grand scandale. Je ne comprends pas ce scandale. Pourquoi ceux qui s'arrogent le droit d'outrager la vérité religieuse, se gèneraient-ils pour outrager la vérité scientifique ?

Mais la loi et les prophètes pour M. Matisse, c'est le D' Elie Metschnikoff.

De tous les savants et philosophes, le plus démocrate est, en effet, sans contredit, M. Elie Metschnikoff. Jusqu'à lui, ceux qui avaient écrit sur la nature s'étaient plu à hiérarchiser ses différents règnes et, dans chaque règne, les espèces, les genres, les familles comme, dans les sociétés rétrogrades, sont hiérarchisés les classes, les castes, les positions sociales et les individus. L'orgueil de leur esprit dominateur ne s'était pas arrêté là. Ils s'étaient proclamés les rois de la nature, comme si une pareille prétention n'était pas haïssable et si un pareil mot devait jamais souiller la bouche d'un philosophe. Ils avaient poussé leurs prétentions nobiliaires jusqu'à se créer une généalogie supraterrestre et à se dire formés à l'image d'un dieu, pure création de leur imagination. Darwin, il est vrai, avait rabattu leurs forfanteries déplacées, en leur démontrant, preuves authentiques tirées des archives de la nature à la main, qu'ils descendaient du primitif et rudimentaire Bathybius; que ledit Bathybius, sans aucune intervention surnaturelle, par la seule force de son amour du progrès, poursuivi avec constance au cours des milliers de générations qui ont peuplé notre globe depuis des milliers d'années, s'était élevé au rang des zoophytes, pour gagner, de là, celui des articulés, puis celui des mollusques, puis celui des vertébrés. De telle sorte que le seul arbre

héraldique auquel l'homme puisse légitimement se raccrocher, c'est celui des singes.

C'est déjà une assez dure déconvenue pour qui se croyait issu de Dieu, mais la vanité humaine est si ingénieuse qu'elle découvre toujours quelque invention pour panser ses blessures et satisfaire ses exigences. Nous nous disions qu'après tout, si nous n'étions que les descendants des singes, au moins nous nous étions déjà améiorés et que nos petitsfils seraient des perfections de singe. Le vrai démocrate Metschnikoff fait justice de cette outrecuidance.

Dans ses Etudes sur la nature humaine, qui ont déjà eu plusieurs éditions et qui font autorité sur la matière, il démontre que « c'est parmi les parasites et non chez l'homme qu'il faut « chercher le dernier mot de la création » (1). L'être le plus récemment apparu sur le globe et, par conséquent, suivant la loi de l'évolution, le type le plus parfait et qui, désormais, doit servir de modèle, c'est le pou des vêtements (Pedunculus vestimenti) dont l'existence ne s'est manifestée que longtemps après celle des hommes et notamment après celle des marchands de vieux habits.

Aussi la constitution du pedunculus vestimenti est harmonique et parfaite, celle de l'homme, au contraire, est imparfaite et désharmonique et le savant énumère toutes les défectuosités non seulement du corps humain mais encore des sens et de l'entendement, fort inférieurs, suivant lui, à ceux des leucocytes ou globules blancs qui peuplent notre sang. Nous sommes en outre affligés d'une foule

<sup>(1)</sup> Etudes sur la nature humaine, par Elie Metschnikoff, Paris 1908, 2e édit., p. 23.

d'organes qui nous sont inutiles ou nuisibles et dont la science doit travailler à nous débarrasser, soit lentement et progressivement, soit même violemment et par un recours à l'intervention chirurgicale. Ainsi, sans être aussi dommagables que la peau et les poils, « les dents sont en désharmonie avec les besoins fondamentaux de notre espèce (1) »; qu'on les arrache. Notre appareil digestif tout entier est condamnable. L'appendice, le gros intestin et l'estomac lui-même sont des organes superflus, dont la suppression pourrait amener des résultats « très heureux » (2). L'auteur nous cite, avec enthousiame, l'exemple d'individus chez lesquels il avait été procédé à l'ablation de ces organes parasites, et qui, non seulement, ne s'en étaient pas mal trouvés, mais avaient prolongé leurs jours dans une parfaite santé, sans plus avoir besoin de faire appeler le médecin pour soigner leurs douleurs d'entrailles ou d'estomac. Bref, le subitil docteur nous incite tout doucement à nous rapprocher de l'état harmonique et parfait du pedunculus vestimenti en nous débarrassant progressivement de nos organes inutiles et nuisibles.

C'est exactement la même méthode que nos pédagogues officiels appliquent à la formation intellectuelle et morale de l'enfance dans les écoles publiques. Comme les facultés de l'entendement sont plus faciles à amputer ou à atrophier que les organes du corps humain, et comme ils ont l'appui des deniers publics et du bras séculier pour les seconder, ils opèrent beaucoup plus rapidement et

<sup>(1)</sup> Ibid., p. 80.

<sup>(2)</sup> Ibid:, p. 89 et 93.

plus sûrement. M. le professeur Bergson, qui, dans le domaine des sciences spéculatives, possède une autorité égale à celle du professeur Metschnikoff dans les sciences positives, dépouille l'intelligence de l'homme des attributs qui avaient été considérés júsqu'ici comme ses plus nobles prérogatives, connaître Dieu et se connaître lui-même. « L'intelli-« gence achevée est, d'après lui, la faculté de fa-« briquer et d'employer des instruments inorgani-« sés » (1). Il ne faut plus dire, suivant le même auteur, homo sapiens mais homo faber (2). L'homme est né pour être un artisan, un fabricant de machines Voilà qui simplifie son éducation, son instruction intellectuelle et morale. Il n'aura guère besoin d'en apprendre beaucoup plus que les abeilles et les fourmis qui, elles aussi, se servent de matières inorganisées, pour fabriquer leurs fourmillières ou leurs ruches. J'entends bien que M. Bergson me répondra que nous jouissons d'une liberté complète dans le choix du plan des maisons que nous voulons nous faire construire, tandis que les fourmis et les abeilles, depuis qu'elles existent, ont toujours bâti leurs habitations sur le même modèle. Je réponds (3) que la différence n'est que superficielle et qu'au surplus cette liberté, dont M. Bergson exagère l'étendue et l'importance, disparaîtra forcé-

<sup>(1)</sup> L'Evolution créatrice, par Henri Bergson, p. 192.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 191.

<sup>(3)</sup> V. La critique du libéralisme, 1er Octobre 1913. Du libéralisme philosophique dans les salons, dans la politique et dans l'enseignement, par Emile Flourens, p. 883 et suivantes ; réfutation de l'Evolution créatrice, de M. Bergson.

ment dès que nous serons soumis aux bienfaits du régime collectiviste. Alors, tous les hommes, touchant une même rémunération pour un même travail, seront contraints de se loger dans des demeures de même valeur et de mêmes dimensions.

Pour préparer l'enfant à mener, sans soubresauts de révolte, cette existence bestiale de démocratie égalitaire, il faut étouffer, dès le germe, dans son cerveau bien des idées, il faut élaguer de son entendement bien des facultés. La connaissance de Dieu, par exemple, est inutile. Elle est archisupprimable et l'on comprend très facilement que M. Barthou veuille l'éliminer de l'école, comme M. Metschnikoff veut éliminer l'estomac du corps humain. Toute la question est de savoir si l'homme physique et l'homme moral peuvent survivre à ces ablations.

Quand la démocratie est à son aurore, il semble qu'elle va élever tous les citoyens aux plus hauts degrés de l'échelle sociale. Quand elle a été pratiquée quelque temps, l'on s'aperçoit qu'elle n'a grandi personne, qu'elle a rabaissé, au contraire, le niveau général, d'abord au-dessous des classes les plus modestes de la société humaine, puis au-dessous des animaux les plus bas dans l'échelle des êtres.

Il se trouve toujours des flatteurs du pouvoir, des adulateurs de l'opinion publique, même dans ses égarements les plus funestes, pour renchérir sur cette passion malsaine d'abaissement, de destruction de ce qui est noble et élevé. Pour le philosophe avide d'une popularité malsaine, l'homme intellectuel n'est pus qu'un outil de fabrication, l'homme physique qu'un tube digestif; on lui propose comme idéal le pou des vêtements.

E. FLOURENS.

## La Loi civile, un mot sur ses limites

A la semaine sociale de Versailles, dans le courant de cet été, M. Henri Lorin, l'éminent organisateur de ces réunions et l'une des personnalités les plus en vue parmi les chrétiens sociaux, faisait la déclaration suivante :

« Dans cet effort loyal que nous avons soutenu pendant dix ans pour établir entre la masse des faits économiques et sociaux et les principes de notre religion une connexion nécessaire, profonde, efficace, une dépendance qui commande notre action, qui soit conforme à la réalité telle que nous la présente notre foi, dans cet effort de nos volontés tendues vers le bien, que nos esprits n'atteignent que par approximations successives, nous savons que nous avons pu faillir dans l'expression des vérités contingentes que nous avons cru pouvoir induire des faits observés, dans l'interprétation de la doctrine catholique et dans les déductions que nous avons essayé d'en faire, mais nous pouvons, en pleine conscience, affirmer que les inexactitudes et les imprévisions possibles sont imputables au défaut de nos forces intellectuelles et non à celui de la droiture de nos intentions, et que nous sommes

d'avance prêts à faire les rectifications qu'elles comporteraient. »

De telles paroles honorent celui qui les a prononcées.

Les défaillances dont elles contiennent l'aveu tiennent en partie à la difficulté des questions traitées. Des hommes de cœur pensent que dans la société moderne, comme au temps d'Hamlet dans le royaume de Danemark, « il y a quelque chose de pourri », et pour eux comme pour nous tous cette pourriture est le fruit maudit du divorce entre l'Eglise et la société.

Chose étrange, le *Temps* voit en eux des libéraux et les en complimente :

« Dans l'Eglise de France ils constituent peutêtre, malgré eux, par la force des choses, une sorte d'organisme de liberté et de travail indépendant; par opposition à la manière d'être d'autres catholiques plus que par leurs actes, car ils n'en commettent point et n'ont point l'intention d'en commettre qui puissent donner prise à la malveillance des conseils de vigilance, ils font figure de libéraux; voilà pourquoi ils ont fait lever autour d'eux tant d'espoirs qui ne sont d'ailleurs pas tous justifiés. »

Singulier libéralisme qui place dans l'obéissance aux encycliques son idéal. C'est ce que la feuille du libre examen, avec une curieuse absence de logique, — la logique nous prive de certaines libertés, — ne se fait pas faute de reconnaître :

« Ils se sont spécialement consacrés à l'étude des questions sociales avec la pensée d'établir une sorte de catalogue de réformes d'inspiration catholique. Ils prétendent déduire des maximes évangéliques, de la philosophie et de la théologie scolastique, des encycliques, toute une série de propositions dont nous ne saurions dire si elles ont l'esprit catholique — il faut laisser ce soin aux gardiens patentés de l'orthodoxie, — mais qui ressemblent aux projets socialistes comme se ressemblent deux gouttes d'eau. »

A quoi l'*Univers*, qui n'est pas tendre aux semainiers, mais qui n'est pas comme le *Temps* une feuille libérale, répond le 13 août :

« Peut-être à quelques-uns le *Temps* paraîtra-t-il sévère en théorie absolue : du fait qu'on préconise certaine intervention de l'Etat, même fréquente, il ne résulte pas qu'on fasse le jeu du socialisme. »

Ni libéraux ni socialistes : tel est, si je ne me trompe, l'idéal de M. Henri Lorin et de ses collaborateurs ; mais parmi les reproches qu'ils ont à se faire, n'y a-t-il pas lieu d'ajouter aux imprécisions de langages certaines idées vraiment ruineuses ? La vérité, ils le reconnaissent, et ce n'est pas là du pragmatisme, ne peut en ces matières délicates être atteinte que par approximations successives, et les discussions qu'ils provoquent sont faites pour produire la lumière.

Il importe avant tout de distinguer entre justice et charité, et dans la justice de sous-distinguer entre justice sociale et justice commutative. Et même n'est-il pas bon de discuter ce terme de justice sociale? M. du Passage (Etudes du 5 septémbre 1913), tout sympathique qu'il soit aux semainiers, reproche à cette expression d'être imprécise: il lui préfère le terme, adopté par la théologie, de justice légale, « celle qui commande dans une société certains actes exigés pour le bien commun », opposée à la justice commutative, qui règle les rapports des individus entre eux et assure l'équilibre des échanges.

Les lois civiles ont pour objet propre de garantir en vue du bien général le respect de la justice commutative. Ont-elles un autre objet ? Doivent-elles aller plus loin, et venir en aide aux misères qui ne sont pas le résultat d'une violation de la justice commutative ?

Non, disent les uns, et on les traite, souvent bien à tort, de libéraux.

Oui, disent les autres, et avec les semainiers ils prennent le nom de chrétiens sociaux.

C'est le vieux problème des limites entre la justice et la charité : le P. Félix l'examinait au dernier chapitre d'un livre à peu près introuvable aujourd'hui : Le charlatanisme social.

« La confusion de la justice et de la charité, disait-il, bien loin d'être la solution pacifique du problème social, est la plus grande menace de la société, et prépare, au lieu de la paix et de la prospérité, le désordre et le désastre social. »

Je renvoie pour la démonstration aux pages magistrales de cet ouvrage que l'Action populaire de Reims se propose, dit-on, de réimprimer. Notre législation « sociale », œuvre mixte des catholiques « sociaux » et des socialistes « libres-penseurs », en est la confirmation : à quoi aboutit-elle ? à l'augmentation des impôts et au renchérissement du coût de la vie. A mesure que la législation se développera en ce sens, ces inconvénients grandiront; ceux qu'on voulait favoriser en sont les premières victimes.

C'est qu'on ne méconnaît pas impunément la nature des choses.

La loi civile, dit Suarez (De legib. III, xi, 6), a pour objet le bonheur de la communauté parfaite qu'elle doit régir, et non le bonheur des particuliers, en tant que particuliers : ut particulares personnæ sunt. Cette formule d'ailleurs, n'exclut pas les préceptes relatifs aux vertus morales : la justice, cela va sans dire, ou même la tempérance. Il faut par exemple des lois contre l'ivresse. Mais où la loi devra-t-elle s'arrêter? Là où cesse l'intérêt général. Limite variable d'ailleurs suivant les circonstances; pour en rester à l'ivresse, il conviendra ici de ne frapper que l'ivresse publique; là, comme dans certains pays, d'interdire le débit des boissons alcooliques.

L'intervention de la loi civile, ou, pour parler moderne, de l'Etat, dans le régime du travail, est soumise aux mêmes principes, et, dans la pratique, aux mêmes variations. Qui ne voit dès lors la complexité du problème, et combien d'attention il faut pour éviter les « défaillances »? Quoi que fasse la loi, et le mieux est qu'elle fasse le moins possible, il y aura toujours des misères qu'elle ne pourra soulager. Force sera toujours de recourir à cette forme de la charité que le Pape recommande, et à ceux qui peuvent la faire pour ne pas la négliger, et à ceux qui la reçoivent pour ne pas la mépriser : l'aumône.

Et c'est ce que Bossuet (Médit. sur l'Evangule, Sermon sur la Montagne, ve jour), répétait à un siècle qui ne connaissait pas la démocratie chrétienne : « Il faut exercer la miséricorde envers tous ceux qu'on voit souffrir; envers les malades, envers les affligés; adoucir leurs maux par des paroles de consolation et par de sages conseils, si on ne peut autrement; leur aider à les porter; les partager avec eux autant qu'on peut. C'est le plus beau de tous les sacrifices : « j'aime mieux la miséricorde que le sacrifice », comme Il l'a dit lui-même. »

Vraies paroles d'évêque, et qui, pour éclairer les « semainiers » de Versailles dans leurs difficultés, eût faite sienne la maxime de Donoso Cortès : « Ceux qui prient sont plus utiles au monde que ceux qui agissent. »

J.-A. DE BERNON.

# LE DÉCLIN DU BERGSONISME

Dans le fatras de l'encombrante et le plus souvent insignifiante « littérature », produit du bluff moderniste et de la réclame juive, et qui a pullulé autour de la philosophie, soi-disant nouvelle, de M. Bergson, trois livres se dégagent et sont à signaler, à des titres divers.

Le premier et le plus sérieux est l'ouvrage de Mgr Farges (1). Qui l'aura lu sera vraiment au courant et pourra se faire un jugement appuyé et, dans l'ensemble, parfaitement juste. C'est dire qu'on trouvera dans ce volume les qualités connues de l'auteur : la conscience, la clarté, la méthode, la modération. Les éloges accordés par endroits aux « belles » conceptions de M. Bergson, à son art « prestigieux », etc., paraîtront, je crois, dans peu de temps, légèrement excessifs et démodés. A mon avis, un apostériorisme peut-être un peu exclusif et étroit se laisse deviner en quelques points de l'exposé de la théorie scolastique de la connaissance (2), opposé par l'auteur à la fausse et absurde « intuition » de M. Bergson. Mais, en somme, la vraie réfulation des fantaisies bergsoniennes est là, et c'est là gu'iront la chercher ceux gui s'occuperont plus tard de ces rêveries malsaines.

<sup>(1)</sup> La philosophie de M. Bergson, exposé et critique, par Mgr Farges. Un vol-in-8°, 5, rue Bayard, Paris, 492 pages.

<sup>(2)</sup> Ainsi, p. 407, « la connaissance humaine, toute a posteriori... »

Dans un esprit bien différent, un néo-criticiste, M. Julien Benda, au nom de sa doctrine et de celle de ses maîtres, mise à mal, verbalement au moins, par la réaction anti-formaliste de M. Bergson, a donné du bergsonisme une critique alerte, subtile et vraiment pénétrante dans son ironie implacable (1). Bien entendu M. Benda, acceptant, comme M. Bergson, pour point de départ, la critique de la raison pure, la disjonction kantienne, n'a logiquement aucun droit de reprocher à M. Bergson un anti-intellectualisme qui est au fond de sa propre doctrine. Mais, cette réserve faite, la « démolition » est de main de maître, et amusante par dessus le marché. Voici, par exemple, une note sur la « tendance » de la philosophie bergsonnienne :

Autant la philosophie de M. Bergson est inintelligible, autant la tendance qui l'inspire — sa volonté philosophique — est chose évidente. Cette volonté, c'est la haine profonde de l'identité, c'est l'horreur de cette idée qu'une chose soit cette chose si peu de temps que ce soit, et c'est la passion de la mobilité, plus exactement de la contradiction, de l'indétermination, de cette idée qu'une chose est à la fois cette chose et une autre chose (multiplicité dans l'unité); en particulier c'est la volonté que cette contradiction soit, non pas la négation de l'identité, mais un principe positif, « le » principe positif (1). Volonté essentiellement asiatique (cf. Gobineau, les Religions de l'Asie centrale, I) qui séduit toujours les sages

<sup>(1)</sup> Le bergsonisme ou une philosophie de la mobilité. Paris, Mercure de France, 1913, un vol. in-12. Le même auteur a publié dans le Mercure de France (juillet 1913) deux articles importants pour répondre aux critiques formulées contre son livre.

<sup>(1)</sup> Voir en ce sens dans l'Evolution créatrice, le chapitre sur l' « idée de désordre », où l'auteur veut que cette idée exprime une chose positive, et non pas le contraire de l'ordre. (Note de M. Benda.)

occidentaux, en même temps qu'elle les effraye. Toutefois la passion de la contradiction ne consiste point ici,
comme chez un Spinoza, à en faire un concept et à l'aimer d'esprit; le bouddhiste parisien est plus pratique :
il entend toucher le contradictoire, en jouir matériellement; par là ce n'est point d'un Spinoza qu'il relève
parmi les fils de Sem, mais plutôt d'un Jamblique, autre
« intuitionniste », dont le succès auprès des sadiques de
son temps semble avoir dépassé encore celui de M. Bergson.

L'ouvrage de M. Maritain, (1) intéressant en luimême, l'est aussi par les conversions successives de l'auteur. Converti d'abord au bergsonisme où il crut, avec d'autres, voir une réaction réelle contre le matérialisme et le déterminisme mécaniste, converti récemment du bergsonisme à la philosophie rationnelle et scolastique qu'il adopte avec la ferveur un peu inexpérimentée d'un néophyte, M. Maritain a gardé pour son ancien maître une sympathie fort respectable, qui ne l'empêche point d'ailleurs de condamner absolument son système et d'en démontrer l'erreur et le vide ; toutefois, dans la tentative de distinction entre le bergsonisme de fait et le bergsonisme d'intention, il est difficile de voir autre chose qu'une « intention » bienveillante à outrance, et contredite par les faits et par le reste des critiques de M. Maritain lui-même. M. Bergson pourrait assurément devenir théiste, mais ce serait à la condition d'abjurer au préalable toute trace de bergsonisme (2).

Mais une étude dont je tiens à citer de larges

<sup>(1)</sup> La philosophie bergsonienne, études critiques. Paris, Marcel Rivière, 1914, 476 pages.

<sup>(2)</sup> Les deux leçons consacrées au panthéisme de M. Bergson dans mon cours d'apologétique de cette année à l'Institut catholique de Paris, développent à fond cette question. (Le panthéisme contemporain, 1 vol. in-8°, sous presse, 25, rue Vaneau.)

extraits et qui m'a rempli d'un joie sans mélange, est celle que vient de publier l'Opinion (1) ; elle est de M. Henri Massis et intitulée : M. Henri Bergson et le modernisme philosophique. C'est la jeunesse laïque, la jeunesse qui pense et qui veut vivre par l'esprit, la jeunesse à laquelle ce même journal l'Opinion consacrait l'année dernière une enquête célèbre (et cette enquête montrait cette jeunesse, qu'on me pardonne le mot, absolument pourrie de bergsonisme, j'ai dû signaler le fait dans cette revue même): - eh bien, c'est cette jeunesse qui sonne aujourd'hui le glas du bergsonisme, de « l'aventure bergsonienne », bien plus, le glas du relativisme kantien, désigné par son nom et dénoncé comme la source enpoisonnée du mal qui nous ronge et nous dévore, surtout depuis cinquante ans... C'est cette jeunesse qui réhabilite la raison, qui proclame « la pauvreté philosophique de la culture moderne et dans quelle alternative vraiment tragique la philosophie se débat depuis Descartes et surtout depuis Kant. »

Est-ce possible ? Cette volte-face d'un tel journal, de tels écrivains, d'une telle jeunesse, marquerait-elle vraiment le prélude d'une réaction réellement « anti-kantienne », anti-relativiste ? Serait-ce l'aurore du salut, de ce salut auquel nous travaillons obscurément et péniblement, nous les quelques adversaires de la première heure, irréductibles mais si rares, du relativisme kantien ?

Dieu le veuille! En tout cas voici déjà quelques textes.

C'est à la manière d'un contre-poison que le bergsonisme a pu agir sur des âmes atteintes par toutes les maladies modernes de l'esprit : mais il nous le faut éli-

<sup>(1) 29</sup> novembre et 13 décembre 1913.

miner à son tour : nous en avons épuisé la bienfaisance.

Après en avoir obtenu je ne sais quel rafraichissement de notre vision du monde, nous crûmes que cette philosophie était maîtresse de vérité et qu'elle nous livrerait le secret du réel. Mais, en méprisant l'intelligence, ne s'était-elle point dépossédéc, par avance, du seul moyen que nous ayons de connaître avec certitude ? Capable de nous suggérer la beauté et la richesse de la vie qu'offensait une pseudo-science orgneilleuse et aride, elle était impuissante à nous les restituer. Sa critique, destructrice des idées, devait, pour se rester fidèle, continuer son œuvre négatrice non plus seulement sur des notions fausses et perverties, mais sur des principes essentiels, et aboutir au discrédit et à la négation de la raison et de l'être, rejoignant par là ce qu'elle avait dans notre esprit combattu : le pur phénoménisme et le scepticisme pratique.

A quoi bon avoir montré à l'homme qu'il est libre et ouvert à son àme les perspectives infinies de l'immortalité, à quoi bon avoir parlé d'un Dieu créateur, si ces notions doivent demeurer inintelligibles, étrangères à notre science et à notre raison, si de tout cela nous ne pouvons avoir nulle connaissance et rien qu'une imagination capricieuse ? Il y a dans cette doctrine un principe de fausseté qui détruit cela même qu'elle souhaite le plus vivement de rétablir.

Et cette fausseté lui vient de ce qu'elle s'est, par avance, asservie à l'esprit moderne...

Voici la vue essentielle, le coup de lumière qui peut être sauveur. Toute cette fin d'article est vraiment de première valeur comme document et comme symptòme, de la part d'hommes qui, il y a quelques mois, étaient esclaves et adorateurs du bergsonisme et du relativisme kantien.

Au lieu de rétablir dans ses droits authentiques, cette raison que le relativisme kantien avait dépossédée, il accepta sa déchéance. Plutôt que de ruiner à l'aide des premiers principes la critique la plus dommageable à la conscience humaine, il préféra chercher ailleurs la certitude, dans l'intuition, le sentiment, le cœur, tout ce qui est, par définition, imprécis, individuel, incertain. Par là, il obéissait à ce besoin de nouveauté quand même qui est l'instinct de l'esprit moderne : et du même coup, il flattait des êtres plus avides d'éprouver que de savoir, de sentir que de penser, de jouir que de comprendre, sous le prétexte de s'unir, de se mêler, de communier avec l'essence des choses.

Et alors nous vîmes que cela même qui nous avait montré les égarements de notre esprit était inutile pour nous les faire découvrir ; que cette faculté qui « transcende » l'intelligence et prétend faire mieux qu'elle, ne nous apprenait rien que le sain usage de la raison ne nous eut révélé beaucoup plus solidement et beaucoup plus purement : et que ce n'était point parce qu'on pouvait mésuser de la raison qu'il la fallait condamner ; qu'il y a un autre danger, un danger autrement dangereux qui est de la bannir ; que s'il est ,enfin, un orgueil de la raison, il en est un non moins pernicieux qui consiste à placer dans les mouvements de l'intuition la règle de toute conduite, la seule réalité du monde, le seul objet de certitude, et d'adorer les puissances mystérieuses de l'âme à l'égal de Dieu. Le sens propre a pour errer des habiletés infinies : s'il humilie la raison, l'enchaîne et la montre appauvrie, infatuée, c'est pour prendre sa revanche, en exaltant ces suggestions secrètes du cœur qui, par cela qu'elles ne sont conformes qu'à elles-mêmes et ne dépendent d'aucun objet, sont toujours sûres d'êtres vraies. « La vérité est en nous, c'est nous qui la faisons. » Affranchie de toute attache extérieure, elle évolue librement, sans rien qui la contrôle. Tout est vrai que nous avons senti, vécu. Le moi est le centre du monde. Tel est l'aboutissement de la pensée bergsonienne et par là elle illustre cette tradition moderne qui a partout substitué la passion pure à l'ordre intellectuel et donné au sentiment la valeur de l'idée.

Véritablement on ne saurait mieux dire. Nous voilà remontés d'un bond au delà de Kant, au delà de Descartes, jusqu'à saint Thomas, jusqu'à Aristote, jusqu'au vrai... Si « l'aventure bergsonienne » pouvait avoir opéré ce miracle d'amener la pensée moderne, qui en constate l'échec et le vide, à toucher ensin le fond d'elle-même et, dans l'acte d'une raison à la fois souverainement consciente et souverainement humble, à accepter, à proclamer l'Absolu sans lequel elle ne peut vivre, mais qui n'est pas ellemême, nedisons-le, nous serions sauvés.

Dans cette même revue l'Opinion, sous la signature notoire d'Agathon, lui aussi naguère encore grand admirateur du bergsonisme, on pouvait lire, le 25 octobre dernier, dans un article intitulé ce qu'est devenu l'enseignement de la philosophie, des aveux non moins instructifs, non moins éloquents, une condamnation non moins nette du relativisme d'origine kantienne. Nous y reviendrons.

B. GAUDEAU.

#### POST-SCRIPTUM

#### A L'ARTICLE SUR LES « CATHOLIQUES DU DEHORS »

Ci-dessus, p. 141, ligne 6 a calce, au lieu de : « En entendant ce prêtre demander pardon à ce « Maître » d'avoir jeté au feu un de ses livres », il faut lire : « demander presque pardon » : on ne risquera pas ainsi de croire ce qui serait faux, que ce prêtre regretterait d'avoir brûlé ce livre. Voici le texte : « Maître, vous ne m'en voudrez pas d'avoir jeté au feu le livre où se trouve cette tache... » Le prêtre en question déplore l'athéisme de M. Maurras et souhaite ardemment sa « conversion » ; seulement, je le répète, sur un ton d'humilité intellectuelle qui n'abaisse pas un homme devant un homme, mais, bon gré mal gré, le prêtre devant l'incroyant, à l'encontre des excellentes intentions de l'auteur.

# Catholiques intégraux ou Catholiques tout court ?

Dans les conclusions de mon récent volume Le péril intérieur de l'Eglise, j'énonçais cette opinion : Dans la lutte contre les erreurs, aussi vivantes que jamais, du modernisme, « nous devons être et nous intituler catholiques tout court. Etre sincèrement, pleinement, entièrement catholiques ; sur le terrain de la foi (et c'est sur celui-là que nous sommes) si on n'est pas catholique de cette façon, on n'est pas catholique du tout. Soyez même, si vous le voulez, disais-je, intégralement catholiques... » J'indiquais pourtant, et je le répète, que cet adverbe moderne ne me plaît déjà qu'à demi, étant d'une allure pseudo-scientifique qui ne me paraît pas de vieille marque française.

Le mot *intégral* et ses dérivés ne s'appliqent qu'aux choses et à vrai dire aux choses purement matérielles. On dit : l'intégralité d'une somme d'argent, mais on ne dit pas : l'intégralité de la foi ; on dit : l'intégrité de la foi.

Mais admettons que ce soit là un scrupule de purisme exagéré. J'ai employé moi-même souvent, et je les emploierai encore, ces termes de foi intégrale, de vérité intégrale ; et cette modeste revue n'a rien plus à cœur que d'être, redisons-le, intégralement catholique.

Restent alors deux questions : 1° S'ensuit-il que les catholiques jaloux de l'intégrité de leur foi doi-

vent s'intituler catholiques intégraux ? — 2° S'ensuit-il surtout qu'ils doivent adopter ce vocable comme un qualificatif habituel, constant, normal, distinctif, destiné à compléter leur titre de catholique qui sans cela ne paraîtrait pas suffisant ?

Sur la première question la grammaire a encore son mot à dire. Si l'adjectif intégral peut, par métaphore, s'appliquer à une chose spirituelle comme la vérité et la foi, peut-il s'appliquer à une personne? Cette expression: un homme intégral, ne serait guère française, celle-ci: un catholique intégral, sans être un barbarisme (je n'ai employé ce terme qu'en un sens très large et impropre) n'est pas, je m'obstine à le croire, d'une très bonne langue.

Je m'empresse de confesser que Louis Veuillot l'a employée (1), mais bien que ce terrible homme ait toujours eu pour lui, a-t-on dit, ces deux puissances : le Pape et la grammaire, je ne pense pas, même à ce dernier point de vue, que les remarques qui précèdent soient sans valeur.

Et surtout je suis absolument persuadé que Louis Veuillot n'aurait jamais voulu, de sa propre autorité, à son nom de catholique, ajouter d'une manière habituelle une épithète complétive quelconque, et même celle-là. Il a trop bien parlé, dans ce même petit chef-d'œuvre l'Illusion libérale, du « catholique pur et simple » pour qu'il puisse y avoir à cet égard un doute sur sa pensée.

Qu'il reste donc bien entendu que la Foi Catholique, son directeur et ses rédacteurs s'efforcent de tenir leur humble rang parmi les défenseurs de la vérité intégrale. Mais qu'on leur permette de ne

<sup>(1) «</sup> Jusqu'alors je n'avais vu le catholique libéral que mêlé d'ancien catholique intégral, c'est-à-dire « intolérant ». L. Veuillot. L'illusion libérale, Paris, Palmé, 1866, p. 23.

pas prendre, comme une étiquette permanente et distinctive, le nom de catholiques intégraux.

Parmi ceux qui ont cru pouvoir ou devoir prendre ce titre, je m'honore de compter des amis, et de combattre avec eux, la main dans la main. Je ne me permets aucurement de les blâmer, je n'ai point la prétention ridicule de leur faire la leçon; je demande seulement qu'on m'autorise à ne pas les suivre en ce point. Je n'ai rien à changer aux termes de la principale raison que j'en ai donnée ailleurs.

Cette raison la voici : « nous intituler catholiques intégraux, c'est permettre aux modernistes, nous combattons, de s'intituler catholiques modérés ou conciliateurs; c'est presque les y inviter. Or, tel est précisément le mensonge dont vit l'erreur. Etre moderniste, au sens réel et théologique du mot, c'est n'être plus catholique : c'est ce nom, c'est ce masque qu'il faut arracher : persona quam induerant illis detracta. (1) « Modérés ou intransigeants, conciliateurs ou intégristes, écrit perfidement M. Imbart de la Tour, les catholiques sont divisés. » (2) Et nous avons entendu M. Paul Sabatier déclarer qu'il y a deux catholicismes : celui de Rome, et celui des modernistes, qui est le sien. Ne faisons pas le jeu de nos ennemis. Christianus mihi nomen, catholicus cognomen. C'est là notre acte de baptêm'e : tant que l'Eglise ne l'aura pas modifié, nous n'avons pas le droit d'y ajouter un iota. »

(A suirre.)

B. GAUDEAU.

<sup>(1) «</sup> Motu proprio Sacrorum Antistitum ».

<sup>(2)</sup> Mémoire confidentiel adressé à S. E. le Card. Andrieu. Voir le Péril intérieur de l'Eglise, p. 110.

# TABLE DES MATIÈRES

# SOMMAIRE du Numéro de Juillet-Août 1913

J. Fontaine — DII CONCILE DII VATICAN A L'ENCV...

	CLIQUE « PASCENDI » ET A L'HEURE ACTUELLE. — I. Les définitions vaticanes. — II. L'Encyclique « Pascendi » et la psychologie moderniste. — L'agnosticisme ou principe destructeur. — L'immanence ou principe constructeur. — III. L'Encyclique « Pascendi » et les sciences ecclésiastiques. — IV. Conclusions dogmatiques et disciplinaires de l'Encyclique « Pascendi ». Les dangers doctrinaux actuels
	ELIE DE CYON. LA VALEUR ANTI-KAN- TIENNE DE SES DÉCOUVERTES PHY- SIOLOGIQUES
L'UNION « PRO FI	DE ». — Chronique de l'Union Spirituelle Sacerdotale « pro fide ». Paroles doctri- nales d'évêque : De quoi est fait l'esprit sacerdotal p. 69
JA. de Bernon. –	- CE QUI RESSORT D'UN BUDGET, d'après le rapport de M. Lintilhac sur l'instruction publique p. 75
<b>B</b> . Gaudeau —	L'AFFAIRE DU « BULLETIN DE LA SEMAINE » (troisième article). La doctrine politico-religieuse du « Bulletin de la Semaine ». — Equivoques et contrevérités
 	LES CATHOLIQUES ET LE SYNDICA- LISME. Une lettre de M. le Comte de Mun. — Documents divers p. 135 LA CONDAMNATION DU JOURNAL « L'ENQUETE » p. 159
	" ъпибовти " b. 19а

# SOMMAISE du Numéro du 25 Septembre 1913

- Sommator as nameto as 20 Septemble 1010
- J. Fontaine.

   LES VRAIES CAUSES HISTORIQUES
  ET DOCTRINALES DU CONCILE DU
  VATICAN ET DE L'ENCYCLIQUE
  « PASCENDI ». I. Genèse et éléments formateurs de la synthèse moderniste., II. Lessing et Kant. —
  III. Schleiermacher et Hegel. IV. Envahissement des facultés catholiques
  allemandes par le modernisme au début
  du XIX° siècle: Hermès et Gunther. p. 161
- E. Flourens, ELIE DE CYON : LA VALEUR ANTIancien ministre KANTIENNE DE SES DECOUVERTES PHYSIOLOGIQUES (2° article).... p. 183
- B. Gaudeau. L'IMPOSSIBLE ACCORD ENTRE L'E-GLISE ET L'ETAT LAIQUE. Examen de trois formules toutes récentes : celle de M. Poincaré, celle de M. Barthou, celle de S. G. Mgr Fuzet...... p. 203
- Lettre de S. Em. le Card. Secrétaire d'Etat à M. l'abbé J. Fontaine au sujet le son ouvrage : Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine...... p. 221

  Les collectivités religieuses en face de l'Etat, 37° Congrès des Jurisconsultes catholiques ........ p. 223-

## SOMMAIRE du Numéro du 25 Octobre 1913

J. Fontaine.

 PREMIERE REPLIQUE DU CONCILE DU VATICAN A L'AGNOSTICISME MODER-NISTE. PREUVES RATIONNELLES DE L'EXISTENCE ET DES PERFECTIONS DE DIEU. — 1. Contre le criticisme kantien. — II. Existence de Dieu : connaissance rationnelle que nous en pouvons ac-

quérir.	– III.	La P	rovider	nce div	ine	: sa
cognosci	bilité	et ses	preuv	ves. —	IV.	Ca-
ractère	analog	gique	des n	otions	pĥil	oso-
phiques	sur <b>D</b> i	eu et l	es perf	ections	divi	nes.
— V. La	raisor	ı spent	anée e	t l'agno	stici	smé
moderni	ste	-			p.	225

#### B. Gaudeau.

- LE LIBERALISME EN BELGIQUE, A PRO-POS DE L'AFFAIRE DU « BULLETIN DE LA SEMAINE ». — Echec de la manœuvre de M. Imbart de la Tour, basée sur des assertions volontairement fausses. - Examen objectif des déclarations de certains ministres belges. — Equivoque du mot « parti confessionnel ». — Le confessionnalisme de la religion naturelle, indispensable à tout Etat : lacunes de la constitution belge. — Aveux et incohérences du « XX siecle ». — Illusions optimistes de certains catoliques belges ...... p. 259 L'AFFAIRE DU « BULLETIN DE LA SE-MAINE » EN ALLEMAGNE .... p. 290 DERNIERES CONDAMNATIONS ET DER-NILRS AVOCATS DU « BULLETIN DE LA

SEMAINE ». - Encore M. Julien de Nar-

fon .....

p. 294

LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES EVENEMENTS. —

Lettre de S. E. le Cardinal Merry del Valà

5. G. Mgr Sevin, archevêque de Lyon, traçant le programme du prochain Congrès
des Jurisconsultes catholiques.... p. 316

— Le Panthéisme contemporain. Le mal. — Le remède. — Programme du cours d'apologétique de M. le Chanoine Gaudeau à l'Institut catholique de Paris, du 10 Novembre 1913 au 19 janvier 1914.... p. 319

### SOMMAIRE du Numéro du 25 Novembre 1913

J. Fontaine. - L'IMMANENCE VITALE & RELIGIEUSE, PRINCIPE CONSTRUCTEUR DU DERNISME D'APRES L'ENCYCLIOUE « PASCENDI ». — I. Le Dieu de l'immamanence vitale. - Le vrai but des modernistes. — II. Le christianisme de l'immanence vitale. - Constructions doctrinales et théologiques de l'immanence. --Double principe d'interprétation. - III. L'Eglise de l'immanence vitale : son origine, sa nature et ses droits. — L'Encyclique et les faits sociaux..... p. 321 - ELIE DE CYON. - LA VALEUR ANTI-F Flourens. KANTIENNE DE SES DECOUVERTES PHYSIOLOGIQUES (3° article).... B. Gaudeau. - L'EGLISE ET L'ETAT LAIQUE. - Autour du Congrès des jurisconsultes catholiques à Lyon..... p. 379

#### SOMMAIRE du Numéro du 25 Décembre 1913

B. Gaudeau.

CATHOLIQUES DU DEHORS ET HÉRETIQUES DU DEDANS. — Parallèle du néo-positivisme de certains membres non chrétiens de l'Action française avec le démocratisme erroné de certains libéraux dits catholiques. — I. LES « HERETIQUES DU DEDANS ». — Professant l'erreur impie du droit commun a-religieux, ils n'ont aucun droit à dénoncer les erreurs des « catholiques du dehors ». — II. LES « CATHOLIQUES DU DEHORS ». — Le relativisme agnostique professé par les quelques incroyants de l'Action française et notamment par

	patible avec une doctrine politique conforme à la raison et à la foi. — Analyse de la confession intellectuelle de M. Maurras, d'après son dernier ouvrage, « l'Action française et la religion catholique ». — Anomalie d'un groupement, catholique dans sa masse, et dont le chef intellectuel professe l'athèisme. — Contradictions et dangers de cette situation
J. Fontaine. —	TRANSCENDANCE ONTOLOGIQUE DU CATHOLICISME OU L'ORDRE SURNA- TUREL CHRETIEN. — I. L'ordre surna- turel : sa fin. — II. Jésus-Christ, principe de l'ordre surnaturel : sa transcendance intrinsèque
E. Flourens. —	LETTRE OUVERTE à M. Bernard Gau- deau, directeur de la Foi Catholique, sur « les ruines de l'idee de Dieu », par M. Georges Matisse p. 463
J. A. de Bernon. —	LA LOI CIVILE: un mot sur ses limites p. 476
B. Gaudeau. —	LE DÉCLIN DU BERGSONISME. — La jeunesse qui pense commence à dénoncer le relativisme kantien comme la source du mal qui nous ronge. Est-ce l'aurore du salut ? p. 482
<del></del>	Catholiques intégraux ou catholiques tout court ? p. 489
TABLE DES MATIÈ	RES p. 492